

Rapport
annuel >



Parce que le monde bouge.



Le 7 mai 1859, un décret de l'empereur Napoléon III autorisa, conformément à la législation de l'époque, « la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Société générale de Crédit industriel et commercial » et approuva ses statuts, tels qu'ils étaient contenus dans les actes passés le 30 avril et le 6 mai devant Maître Dufour, notaire à Paris.

Voilà notre acte de naissance il y a 150 ans !

Dans cette première banque de dépôts tout était nouveau par rapport au passé car on faisait appel à l'épargne du grand public, en vue de drainer les capitaux momentanément inactifs et improductifs et d'utiliser ces fonds pour financer les besoins courants des entreprises.

Le succès de cette création se réalisa au bénéfice de l'intérêt général.

Depuis 150 ans, le CIC a su allier une fidélité à ses traditions tout en n'excluant pas une évolution constructive de façon à pouvoir agir et réagir aux nombreux événements rencontrés : trois guerres, crises, nationalisation, privatisation, nouvelles réglementations, etc. Ces 150 ans d'épreuves et de croissance sont l'illustration des capacités de rebond du CIC.

Au contexte financier trouble de 2007 a succédé cette année 2008 marquée par une crise financière et économique sans précédent. Le CIC et son actionnaire majoritaire le Crédit Mutuel n'ont pas été épargnés mais, grâce à la politique d'assainissement conduite depuis plusieurs années, n'ont pas subi les violents contrecoups que certains de leurs confrères ont connus en France, en Europe et dans le monde. Ceci était et reste l'une des meilleures garanties pour leurs clients.

Au cours de cette année très difficile, le Crédit Mutuel et le CIC ont accompagné les particuliers, les professionnels et les entreprises petites, moyennes et grandes dans leurs projets.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel-CIC a su profiter, en 2008, de certaines opportunités de développement qui, tout en confortant son patrimoine et sa solidité, permettront demain d'améliorer sa compétitivité et de contribuer à l'innovation dans sa gamme de produits au service de toutes ses clientèles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucas'.

Michel Lucas
Président du directoire

SOMMAIRE

- 5 Profil du groupe CIC
- 6 Chiffres clés consolidés
- || **7 MÉTIERS DU GROUPE**
 - 8 Organigramme simplifié du groupe
 - 10 Banque de détail
 - 18 Banque de financement et de marché
 - 23 Banque privée
 - 26 Capital-développement
 - 28 Coordonnées du réseau
- || **31 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**
 - 32 Conseil de surveillance
 - 35 Directoire
 - 36 Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance
 - 49 Assemblée générale
- || **50 DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 51 Déontologie
 - 51 Contrôle interne
 - 52 Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne
 - 59 Ressources humaines
 - 60 Moyens technologiques
 - 61 Relations avec les clients
 - 62 Relations avec les actionnaires
- || **63 ÉLÉMENTS FINANCIERS**
 - 64 Comptes consolidés
 - 138 Comptes sociaux
- || **179 ÉLÉMENTS JURIDIQUES**
 - 180 Assemblée générale mixte du 12 mai 2009
 - 201 Autres éléments du document de référence
 - 206 Renseignements divers
 - 208 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
 - 209 Table de concordance du document de référence



Ce document de référence fait également office de rapport financier annuel.

Le CIC, holding du groupe et banque de réseau sur la région parisienne, fédère 5 banques régionales et les filiales spécialisées sur tous les métiers de la finance – en France comme à l'international – et de l'assurance.

4 147 827 clients dont :

3 455 802 particuliers

586 676 professionnels

104 612 entreprises

22 656 collaborateurs

2 122 agences en France

3 succursales et

36 bureaux

de représentation à l'étranger

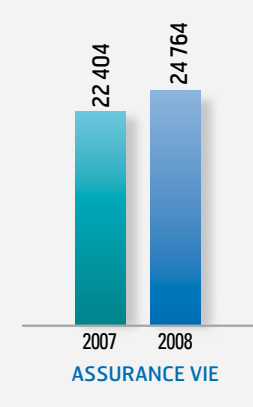
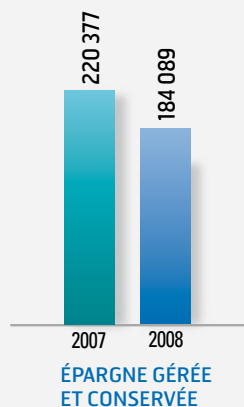
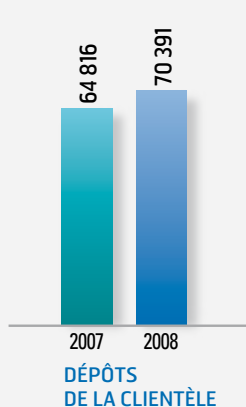
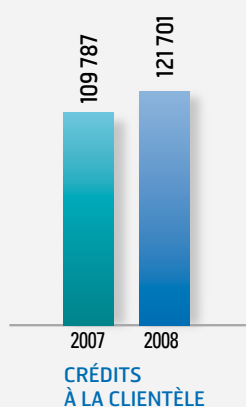
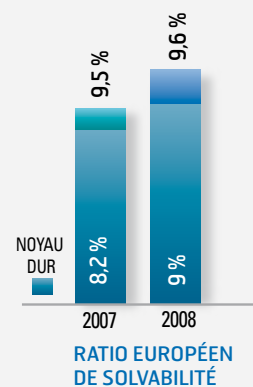
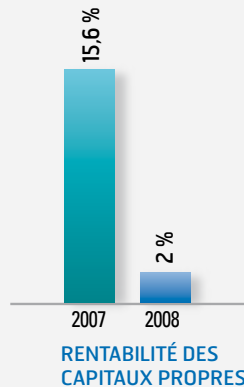
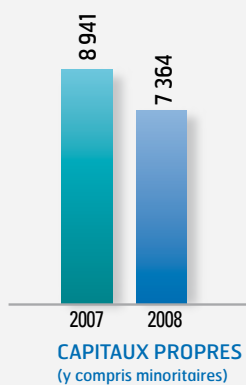
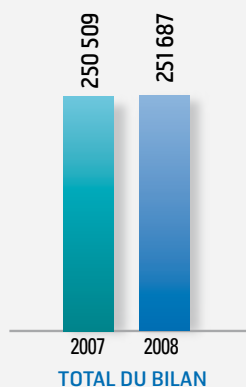
Le CIC fait partie du Crédit Mutuel depuis 1998.

Chiffres au 31 décembre 2008



6 Chiffres clés consolidés du groupe

EN MILLIONS D'EUROS



RÉSULTATS

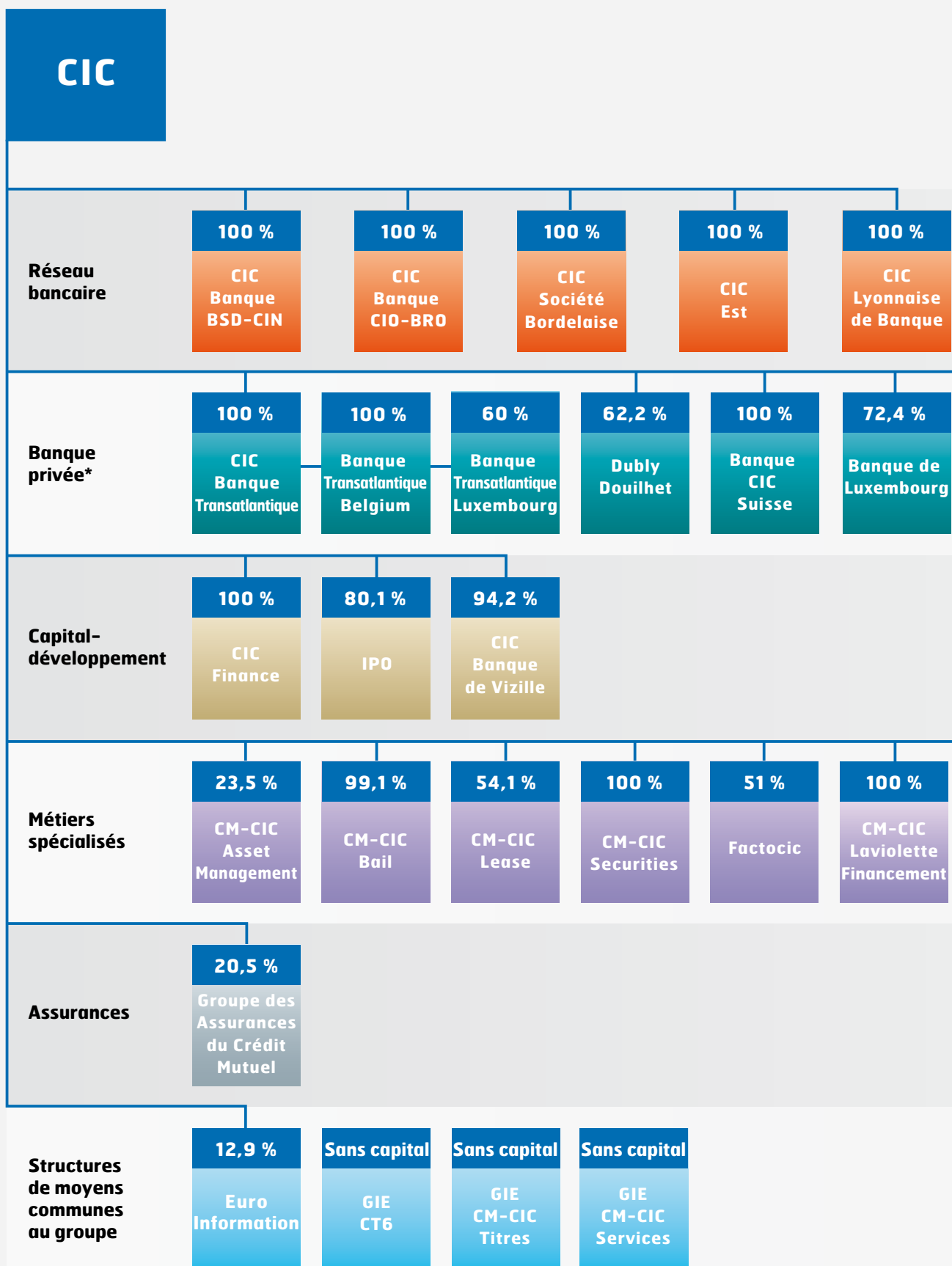
	2008	2007
Produit net bancaire	3 206	4 193
Résultat d'exploitation	- 97	1 389
Résultat net (part du groupe)	170	1 139
Coefficient d'exploitation	83 %	64 %

Source : comptes consolidés.

Métiers du groupe >



- 8 Organigramme simplifié du groupe
- 10 Banque de détail
- 18 Banque de financement et de marché
- 23 Banque privée
- 26 Capital-développement
- 28 Coordonnées du réseau



100 %

CIC Private
Banking -
Banque
Pasche

* Les activités de banque privée sont également exercées au sein de la succursale CIC Singapour (sur place et via CIC Investor Services Limited à Hong Kong).

99,9 %

CM-CIC
Epargne
Salariale

100 %

CM-CIC
Aidexport

48,7 %

CM-CIC
Agence
immobilière

48,3 %

CM-CIC
Participations
immobilières

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Les sociétés qui ne sont pas contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel, comme indiqué ci-contre. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par le groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le groupe CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau du groupe CIC, qui est également banque de réseau de la région parisienne et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché du groupe;
- de 5 banques régionales dont chacune exerce son activité dans un périmètre géographique déterminé;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communes au groupe.

Au 31 décembre 2008, le capital du CIC était ainsi réparti :

- BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) : 71,55 % et Ventadour Investissement : 20,21 %, soit 91,76 % pour le Crédit Mutuel Centre Est Europe;
- Caisse Centrale de Crédit Mutuel : 1,00 %;
- Banca Popolare di Milano : 0,96 %;
- Crédit Mutuel Nord Europe : 0,86 %;
- Compagnie Financière de Crédit Mutuel : 0,72 %;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie : 0,69 %;
- Crédit Mutuel Océan : 0,69 %;
- Crédit Mutuel du Centre : 0,57 %;
- Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest : 0,35 %;
- Crédit Mutuel Normandie : 0,07 %;
- Auto-contrôle : 0,66 %;
- Salariés et ancien salariés : 0,32 %.

Le solde (1,35 %) était réparti dans le public.

Participations Crédit Mutuel par métier

Banque Privée

Banque Transatlantique Luxembourg : 40 %

Banque de Luxembourg : 27,6 %

Capital-développement

IPO : 9,7 %

CIC Banque de Vizille : 3,5 %

Métiers spécialisés

CM-CIC Asset Management : 76,4 %

CM-CIC Bail : 0,9 %

CM-CIC Lease : 45,9 %

Factocic : 15 %

CM-CIC Agence immobilière : 51,3 %

CM-CIC Participations immobilières : 51,7 %

Assurances

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel : 79,5 %

Structures de moyens communes au groupe

Euro Information : 87,1 %



Banque de détail

En 2008, la plupart des activités de la banque de détail ont poursuivi leur croissance.

Le nombre de clients a progressé de 159 502, soit 4 %, à presque 4 150 000.

La conquête a été pénalisée par la baisse des demandes de prêts immobiliers.

Banque de détail : chiffres clés (en millions d'euros)

	2008	2007	Variation
PNB	2866	2897	- 1,1 %
Frais de fonctionnement	(2095)	(2079)	+ 0,8 %
RBE	771	818	- 5,7 %
Coût du risque	(298)	(105)	+183,8 %
Résultat avant impôt	548	820	- 33,2 %
Résultat net part du groupe	398	574	- 30,7 %

Source : comptes consolidés.

Les encours de crédits ont augmenté de 10 %. Cette croissance est en retrait par rapport à 2007 (+19 %) en raison d'un ralentissement sensible de la production en habitat au cours du dernier trimestre. La production de crédits d'investissement aux entreprises et professionnels est, en revanche, demeurée dynamique (+16 %).

Les dépôts ont connu une hausse de 12 %, essentiellement grâce aux ressources à taux de marché (+41 %).

Les encours d'assurance vie se sont maintenus malgré une diminution de la collecte, tandis que ceux des OPCVM non monétaires baissaient comme tous les actifs financiers.

Les activités de services liées à la monétique ont continué de progresser (stock de cartes haut de gamme : +51,2 %, nombre de contrats monétique commerçants : +8,3 %, montant des transactions des entreprises : +19,2 %). En revanche, les ouvertures de contrats d'assurances de biens (automobile et habitation) ont marqué un retrait (-3,6 %).

Avec un PNB en recul de 1,1 %, des frais de fonctionnement maîtrisés (+0,8 %) et une montée du coût du risque à 298 millions d'euros (contre 105 millions en 2007), le résultat d'exploitation de la banque de détail a atteint 473 millions d'euros.

Réseau

> Développement du réseau

2 122 agences

2008 a confirmé l'accélération du rythme d'ouvertures d'agences. 67 nouvelles implantations ont été concrétisées, essentiellement dans le sud-ouest, le sud-est ainsi qu'en Ile-de-France, ce qui porte à 2 122 le nombre de points de vente. 468 agences ont été créées depuis 2000.

Banque à distance

Automates bancaires

À fin 2008, le parc des automates bancaires (GAB, DAB, automates de dépôts) a atteint 3 287 appareils, en augmentation de 272 sur un an.

Un service de retrait d'argent pour les malvoyants (assistance vocale via usage d'un casque audio) a été déployé, disponible sur plus de 1 500 GAB CM-CIC.

Par ailleurs, le nombre d'automates permettant le rechargement des cartes électroniques de transports *Navigo RATP* sur l'Ile-de-France et *BadgéO CTS* sur Strasbourg et sa périphérie a été étendu.

cic.fr

Avec plus de 28 millions de connexions supplémentaires par rapport à 2007, le trafic global du site a augmenté de 30 % à 120 millions de visites et les demandes de virements de 32 % (16 millions d'opérations traitées).

cic.fr continue de s'enrichir de nouvelles fonctionnalités tant pour les particuliers que pour les professionnels ou les entreprises : coffre numérique, gestion multidocument dans le *Web relevé*, renforcement de la sécurité des paiements Internet, double validation des fichiers, crédit en réserve, *e-cautions* et évolution des modules virements aux normes *SEPA*.

> Marché des particuliers

Nouveaux clients

En 2008, le nombre de clients s'est accru de 140 975 pour s'établir à 3 455 802, soit + 4,3 %, malgré le ralentissement de la conquête via le crédit immobilier.

C'est le fruit de :

- l'effort de prospection intensif à travers l'épargne et l'assurance de biens ;
- la politique d'ouverture et de modernisation des agences ;
- l'extension de la démarche en direction des jeunes, comme par exemple la généralisation de l'opération *Mention bac*.

Ressources bancaires

L'encours s'est élevé à 28,2 milliards d'euros, avec une stabilisation des dépôts à vue et une progression de 9,6 % de l'épargne bancaire. Cette performance a été portée par une très forte croissance des comptes à terme (+ 82,3 % à 3 milliards d'euros), et le succès de l'action *Livret A Sup* à 6 % en fin d'année, en anticipation de la distribution du *Livret A* par le CIC.

Épargne financière

L'ensemble de la collecte a fortement pâti de la crise qui s'est traduite par la dépréciation des actifs financiers et une orientation de l'épargne vers des formules bancaires classiques, au détriment notamment de l'assurance vie dont les encaissements ont diminué de 17,9 % à 2 milliards d'euros.

Crédits

La production des prêts à l'habitat a fortement ralenti à 10,6 milliards d'euros (- 28,9 %). Celle des crédits à la consommation a connu un tassement moindre à 2 milliards (- 11 %), grâce au pré-équipement des clients avec le « crédit en réserve » et aux campagnes « crédits maîtrisés ».

Contrats de service

Le stock a progressé de 16 % à 855 659 contrats.

Une formule *Web* originale permet désormais au client de bénéficier d'une réduction du tarif de l'abonnement mensuel en recevant ses relevés via *cic.fr*.

Banque à distance

L'enrichissement du contenu et sa commercialisation dans les *Contrats Personnels* ont permis d'équiper 116 740 nouveaux clients d'un abonnement *Filbanque*, portant le portefeuille à 1 136 657 contrats.

Cartes

Le développement du parc s'est poursuivi (+ 5 %). 37 115 cartes *Gold*, *Premier* et *Infinite* ont été souscrites (+ 57 % par rapport à 2007), le nouveau service *Différé plus* dont elles bénéficient ayant fortement stimulé les montées en gamme.

Téléphonie mobile

Le partenariat entre *NRJ Mobile* et *Orange* s'est traduit par le lancement de deux nouvelles offres en octobre : *Double jeu* pour les jeunes et *C le mobile premier* pour les adultes. Au total, 47 783 nouvelles lignes ont été commercialisées, soit + 120 % par rapport à 2007.

Commissions

Dans un contexte de stabilisation tarifaire, et de diminution des commissions financières à 113 millions d'euros (19 %), les commissions de services se sont accrues de 6,4 %. Cette évolution résulte de la poursuite de l'équipement des clients. Parallèlement, les commissions d'apport sur crédit ont sensiblement baissé, suite au ralentissement du marché de l'immobilier et à un moindre recours aux prestataires extérieurs.





> Marché des professionnels

Force de vente

Avec 2 088 chargés d'affaires dédiés aux professionnels (+ 8 % en un an), le groupe affiche sa volonté de répondre de manière appropriée aux besoins des différents segments du marché.

Conquête de nouveaux clients

À travers des actions ciblées, la prospection a continué en 2008 et le groupe a conquis 65 711 nouveaux clients.

Financements

Le développement s'est poursuivi dans un contexte de faible demande en fin d'année :

- crédits d'investissement : 2 905 millions d'euros (2 853 millions d'euros en 2007) ;
- crédit-bail : 486 millions d'euros (469 millions en 2007) ;
- contrats de location longue durée : 1 668 (1 544).

Le CIC a confirmé sa place de 3^e intervenant en matière de création d'entreprise avec une part de marché pour les PCE (prêt à la création d'entreprise) de 13 %.

La contribution du marché des professionnels à la production globale de prêts à l'habitat a gagné 1,15 point pour atteindre 19,35 %.

Fidélisation et commissions

- augmentation du nombre de contrats de banque à distance de 22 531 (contre 28 339 en 2007) portant le stock à 168 045 ;
- évolution des *Contrats Professionnels* (package de services au quotidien) de + 26 998, permettant d'atteindre un stock de 101 604 ;
- croissance des flux monétiques de 10 %, en raison du renforcement du nombre de terminaux et de l'activité des clients équipés et hausse des commissions de 7,8 %.

Épargne salariale

Les formules spécifiques ont été largement distribuées auprès des professionnels : 6 628 contrats en 2008, pour un stock total de 20 721.

Assurance vie et santé

Les professionnels ont contribué à hauteur de 2 972 millions d'euros (soit 12,5 %) à l'encours total d'assurance vie.

6 603 contrats d'assurance santé ont été souscrits par la clientèle des travailleurs non salariés. Avec 3 353 nouveaux contrats (contre 2 105 en 2007), la vente de *Plan Assur Horizon Pro* (retraite *Madelin*) a connu un bon développement.

Partenariats

De nouveaux accords ont été signés avec des réseaux de franchise (56 à ce jour) et des instances professionnelles représentatives.

Agriculture

Le groupe, qui dispose aujourd'hui d'une force de vente spécifique, a conquis 3 038 agriculteurs en 2008 contre 2 451 en 2007 (+ 24 %). 220 millions d'euros de crédits ont été mis en place, soit une croissance de 6,7 %.

De nouvelles offres ont été lancées : assurance pour les viticulteurs, intégration des indemnités hospitalières en cas d'accident, solutions d'accompagnement de la filière photovoltaïque.

Communication

Une campagne radio a soutenu l'action commerciale et le CIC a participé à plusieurs manifestations majeures du marché.

> Marché des associations

La poursuite des actions menées a contribué en 2008 à augmenter de 9,6 % les encours d'épargne sur ce secteur.

Le CIC a consolidé son taux de présence sur ce marché par des offres dédiées, des partenariats et la formation de ses équipes aux spécificités des associations gestionnaires, particulièrement de l'enseignement catholique, du secteur social et médico-social et des CARPA (Caisses de Règlements Pécuniaires des Avocats).

> Marché des entreprises

Avec 104 612 clients, le CIC a confirmé sa position d'acteur de référence sur le marché. Sa force réside dans le maillage du réseau des chargés d'affaires, associé à l'expertise des centres de métiers, et à des circuits de décision courts.

Financements

L'accompagnement des PME s'est poursuivi par la mise en œuvre de solutions couvrant l'ensemble de leurs besoins : financements à moyen ou long terme, crédit-bail mobilier et immobilier, capital-développement.

La production de crédits moyen et long terme s'est élevée à 4 678 millions d'euros (pour une progression de l'encours de 13,7 %), celle de crédit-bail mobilier à 1372 millions (+ 4,2 %) et celle de crédit-bail immobilier à 327 millions.

L'approche volontariste des reprises et transmissions d'entreprises a bénéficié des synergies entre les chargés d'affaires entreprises, *CIC Banque Privée* (approche patrimoniale et fiscale) et les structures de haut de bilan du groupe.

Gestion de trésorerie et placements financiers

Les dépôts ont augmenté de 9,2 % pour atteindre 24 664 millions d'euros grâce notamment à l'épargne bancaire (comptes à terme, certificats de dépôts négociables) : + 36 %.

L'offre de gestion automatisée de la trésorerie, *CIC Acti-trésorerie*, a enregistré une progression des capitaux investis de 10,1 % pour un nombre de clients utilisateurs en hausse de 11,6 %.

Flux

Le lancement de *SWIFTNet Plug and Play* et les premières adhésions ont confirmé la position de leader du CIC dans la mise en œuvre de nouveaux services de connectique bancaire et sa capacité à répondre aux exigences des grandes et moyennes entreprises.

Les services de banque à distance se sont enrichis de fonctionnalités, notamment pour accroître la dématérialisation des transactions et leur sécurisation.

Les volumes de virements commerciaux ont cru de 37 %, le stock de cartes de paiements de 5,6 % et l'activité monétique commerçant (montant des paiements) de 11,1 %.

2008 a vu la première mise en œuvre des instruments *SEPA* avec le traitement des virements.

International

De la prospection des marchés au dénouement des contrats, le CIC est le partenaire de ses clients à l'international.

Avec *CIC Export Financement*, il facilite le développement des entreprises : garanties de marché, confirmation de crédits documentaires, renseignements commerciaux (*CIC InfoRisk*), crédit d'assurance prospection, crédit de préfinancement, mobilisation des créances en euros et en devises, *forfaiting*, crédit acheteur et crédit fournisseur.

Avec *CIC Développement International*, il les aide à élaborer une stratégie d'implantation à l'étranger.

Épargne salariale et retraite

Le CIC a créé *Force 3 Entreprise* : une solution clés en main pour simplifier la mise en place des formules d'intéressement et d'épargne salariale.

31 955 entreprises sont ainsi clientes au titre de la tenue de compte.

Les encours des contrats *Indemnités de fin de carrières* s'élèvent à 179 millions d'euros.



Métiers d'appui

Assurance

Le CIC a poursuivi en 2008 son développement tant en assurances de personnes (+ 18,2 % du chiffre d'affaires) qu'en assurances de biens (+ 15,8 %).

En revanche l'assurance vie a marqué le pas avec une collecte en recul de 17,9 % à 2 041 millions d'euros.

Les commissions se sont élevées à 240 millions d'euros contre 231 millions en 2007, soit une progression de 4 %.

Assurances de biens

Le stock de contrats d'assurance automobile et d'assurance habitation a augmenté de 10,9 % malgré une baisse de 1,3 % des souscriptions nouvelles : les encours ont respectivement atteint 300 050 et 394 800 contrats.

Pour encourager la multidétention, un programme de réductions est proposé aux clients déjà assurés. En automobile, les bons conducteurs bénéficient d'un bonus supplémentaire. La communication spécifique auprès des jeunes a été renforcée, avec pour leur véhicule une approche tarifaire qui privilégie l'apprentissage par la conduite accompagnée et la prévention.

En habitation, la garantie dépannage pendant 5 ans sur les équipements en électroménager, TV, hi-fi et vidéo est dorénavant prévue dans tous les contrats haut de gamme.

Par ailleurs, l'offre a été adaptée avec des garanties propres à la colocation.

2008 a vu le déploiement de la *synthèse assurance*, document annuel personnalisé adressé à tous les détenteurs de plusieurs contrats (IARD, santé et prévoyance). Elle en rappelle les avantages et suggère, le cas échéant, des garanties complémentaires.

Assurances de personnes

En prévoyance individuelle, le nombre de souscriptions nouvelles (115 400) a progressé de 4 % portant l'encours à 549 000 contrats (+ 12 %).

L'assurance santé a continué à se développer pour atteindre 79 250 contrats en cours (+ 35 %).

Assurance Santé CIC, contrat unique dont les garanties et les prises en charge sont modulées en fonction des besoins exprimés par les clients, peut être associé à *Réflexe Prévention Santé*, pour les médecines douces, qui a été doté de nouvelles garanties : acupuncture et remboursement des médicaments pour les maux de saison.

Pour encourager une clientèle plus jeune à s'assurer pour le risque dépendance, les formalités médicales liées aux souscriptions *Plans Autonomie* ont été assouplies pour les moins de 60 ans. Les garanties et les services de ce contrat sont accessibles en cas de dépendance partielle, totale ou temporaire, et les services de sa convention d'assistance ouverts aux assurés et à leurs proches.

Un contrat spécialement adapté aux besoins des professionnels indépendants a été lancé : *TNS Prévoyance* qui fait partie du *Pack Protection Sociale* mis au point pour assurer leur santé, leurs revenus et leur retraite.



Assurance vie

La répartition de la collecte entre les contrats multisupport (76,5 %) et les contrats en euros (23,5 %) est restée identique à l'année précédente. Les contrats d'assurance vie et de capitalisation sur mesure de *Sérénis Vie* proposés par *CIC Banque Privée* ont généré un chiffre d'affaires de 163 millions d'euros (+ 4,2 %).

De nouvelles options d'arbitrage gratuites sont proposées aux souscripteurs des contrats multisupport *Plan Assur Horizons* et *Plan Patrimoine* : sécurisation des plus-values, arrêt des moins-values et encadrement de la performance.

Les taux de rendement 2008, impactés par la crise financière, sont ressortis en baisse, allant de 3,70 % pour le *Livret Assurance Retraite* à 4,10 % pour *Plan Patrimoine*.

Gestion collective

CM-CIC Asset Management, centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel-CIC, a poursuivi le déploiement de son plan triennal 2007-2010 pour franchir un nouveau palier de croissance.

Fin 2008, les actifs sous gestion ont atteint 54,7 milliards d'euros, dont 3,8 en épargne salariale. CM-CIC AM a su tirer profit de la conjoncture pour se placer en troisième position des grands réseaux en terme de collecte nette (source *Europperformance* 31/12/08).

CM-CIC AM intervient en tant que prestataire comptable auprès de 54 sociétés de gestion pour une valorisation de plus de 6,8 milliards d'euros répartis sur 231 OPCVM.

Gestion financière

En France, la crise a affecté en 2008 la gestion autant que la collecte des OPCVM, en recul pour la deuxième année consécutive.

Avec des risques maîtrisés, CM-CIC AM est resté à l'écart des grandes turbulences (*Madoff...*). Les performances des fonds actions, en net recul, ont été très volatiles; celles des portefeuilles obligataires ont souffert de l'élargissement des *spreads corporates*, entraînant mécaniquement des résultats en retrait par rapport aux indices de référence constitués essentiellement de signatures souveraines. CM-CIC AM a eu l'occasion de faire la preuve de son professionnalisme en matière de gestion des OPCVM de court terme, avec une collecte de 3,3 milliards d'euros.

La rigueur des process mis en place a été consacrée par de nouvelles récompenses: 4 *Trophées du Revenu* (dont 3 *Trophées d'Or*), 2^e place aux *Corbeilles FCPE Mieux Vivre Votre Argent*.

L'année a été riche en lancement de produits: OPCVM structurés garantis à destination des réseaux ou innovants réservés à des clientèles plus spécialisées.

Enfin, l'engagement en terme de gouvernance s'est traduit par une participation forte aux différentes assemblées et par un dialogue spécifique avec des entreprises cotées.

Développement commercial

Pour soutenir les efforts commerciaux du réseau, l'équipe d'experts a été renforcée. Par ailleurs, la restructuration des OPCVM commercialisés au Crédit Mutuel et au CIC a été poursuivie et le préfixe CM-CIC généralisé dans l'offre grand public, réaménagée avec un cœur de gamme baptisé *Les Essentiels*.

Des réussites commerciales ont eu lieu sur l'ensemble des segments de clientèle:

- grand public: bon placement des fonds à formule, maintien des efforts sur les produits d'épargne par accumulation;
- entreprises: succès des fonds de trésorerie régulière (avec une sélection rigoureuse des contreparties) et des fonds *Union Club* et *Union Club 2* qui ont profité de l'écartement des *spreads*;
- banque privée: lancement d'*Union Réactif Actions*, fonds de performance absolue éligible au PEA;
- distribution externe: poursuite des actions de référencement auprès d'institutionnels et de sélectionneurs de fonds.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 288,4 millions d'euros contre 329,7 millions en 2007 (- 12,5 %), avec un résultat net de 1,7 million d'euros.

Épargne salariale

CM-CIC Epargne Salariale, né en 2008 de la fusion de CIC Epargne Salariale avec CMP (Crédit Mutuel Participation), est le centre de métier du CIC et du Crédit Mutuel. En fin d'année, il représentait:

- 44 332 entreprises clientes (+ 21 %);
- 1 603 949 de salariés gérés (+ 8 %);
- 3 730 millions d'euros d'encours gérés (- 10 %);
- 121 collaborateurs.

Ces résultats sont le fruit d'une refonte de la gamme et d'efforts commerciaux illustrés notamment par:

- les offres *Force 3 Epargne et Retraite* et *Réactive*, à destination du marché des professionnels, qui ont affirmé leur place dans l'offre bancaire du groupe un an après leur lancement (8 082 contrats commercialisés);
- 2 457 contrats vendus sur le marché entreprises, dynamisé par le lancement de *Force 3 Entreprise* (PEI-PERCOI-Intéressement);
- de nombreuses conférences dans le réseau qui ont positionné le CIC comme la banque de l'intéressement;
- le déploiement de l'équipe GME/GE⁽¹⁾ avec des succès sur les appels d'offres qui ont confirmé CM-CIC Epargne Salariale comme un acteur majeur du marché;
- le développement du partenariat avec le comité social des experts-comptables;
- et la reconduction de la certification *ISO 9001-2000* à l'issue du premier audit de renouvellement.

La rémunération liée à l'épargne salariale pour le réseau CM-CIC (commissions de placement et droits d'entrée) a progressé de 71 %, conséquence de la poursuite des gains de productivité et de l'augmentation de la commercialisation des contrats par les chargés d'affaires du CIC.

(1) Grandes Moyennes Entreprises/Grandes Entreprises.



Affacturation

Pour Factocic, 2008 a été marquée par une activité forte et le lancement de nouveaux produits :

- le volume d'achat de factures a franchi le seuil symbolique des 10 milliards d'euros (+ 12,7 %);
- la production commerciale a enregistré un niveau record de 3,9 milliards d'euros pour près de 1000 nouveaux contrats grâce au développement sur les GME (grandes et moyennes entreprises);
- la gamme *Orféo*, qui met à disposition des GME des solutions spécifiques de financement et de gestion du poste clients, propose désormais une offre de syndication entre *factors* ainsi que, pour les grandes entreprises, une offre de *reverse factoring* pour répondre à la réduction des délais de paiement;
- le produit en ligne *Factoflash* à destination des professionnels et des TPE (très petites entreprises) a été étendu à l'ensemble des réseaux, avec un niveau élevé de satisfaction ressortant des enquêtes auprès des clients et apporteurs;
- autre nouveauté, *Crédimport* propose un produit alliant affacturation classique et financement des importations en provenance des pays d'Extrême-Orient.

Les produits d'exploitation ont progressé de 7,2 % à 86,3 millions d'euros, bénéficiant notamment de la hausse des taux à court terme.

Les commissions reversées aux réseaux ont augmenté de 38 %.

Le coût du risque, modéré malgré la dégradation de la conjoncture, reflète une bonne maîtrise.

Le résultat net a atteint 23,2 millions d'euros (+ 35 %).

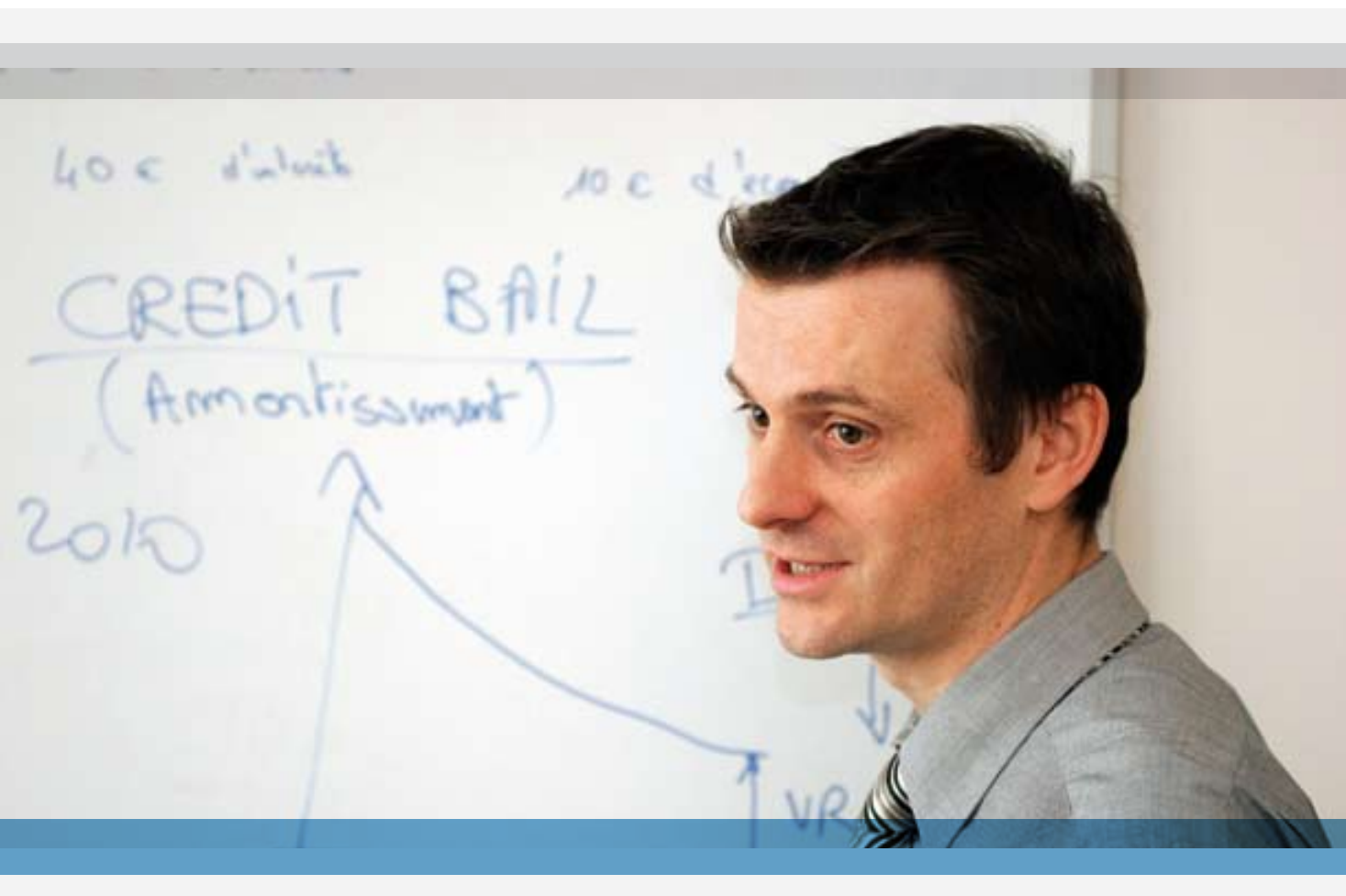
Dans le contexte difficile de 2009, l'affacturation constitue pour le groupe CIC un vecteur de croissance sécurisé du financement court terme des entreprises et des professionnels.

Mobilisation de créances

Centre de métier du groupe pour la mobilisation de créances professionnelles notifiées, CM-CIC Lavolette Financement a poursuivi son développement en 2008 avec notamment :

- la mise en place d'un nouveau partenariat avec le Crédit Mutuel Midi-Atlantique;
- l'augmentation de 7,7 % de l'activité avec près de 255 000 factures traitées pour 1527 millions d'euros de flux captés;
- la hausse de 7 % du PNB brut à 23,5 millions d'euros;
- la croissance de 8 % de la rentabilité globale dégagée (RGD) avant rémunération des banques partenaires à 12,3 millions d'euros;
- la progression de 17 % de la rémunération des banques partenaires à hauteur de 9,9 millions d'euros, soit 81 % de la RGD.

Le résultat net a atteint 1,5 million d'euros (1,9 million en 2007).



Immobilier

CM-CIC Participations immobilières

En accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation sur toute la France, CM-CIC Participations immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2008 dans 9 nouvelles opérations représentant environ 470 logements pour un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros, mobilisant 2,1 millions de fonds propres.

Le résultat net comptable a atteint 1,5 million d'euros.

CM-CIC Agence immobilière

Société de commercialisation de logements neufs, CM-CIC Agence immobilière (AFEDIM) développe son activité dans le cadre de la loi *Hoguet* et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC (dont *CIC Banque Privée*). Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers proposés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale des banques.

En 2008, dans un marché en forte régression, CM-CIC Agence immobilière a réalisé 1 849 contrats de réservation nets d'annulations, et a rétrocédé au réseau 17,4 millions d'euros de commissions (+ 7 %).

Crédit-bail immobilier

Les nouvelles conventions de financement en crédit-bail immobilier réalisées en 2008 par les réseaux se sont élevées à 474 millions d'euros, en hausse de 10,7 %. Cette production, qui représente 279 nouveaux immeubles professionnels (+ 12,5 %), s'est effectuée dans un contexte de baisse sensible de l'investissement immobilier professionnel et des mises en chantier.

L'exercice s'est caractérisé pour CM-CIC Lease par une nouvelle organisation interne et la mise au point d'une offre plus adaptée aux besoins des entreprises, notamment les plus importantes. Les encours financiers globaux ont connu, après plusieurs années de stagnation, une croissance de 5,5 % à 2 milliards d'euros.

Le PNB, hors opérations exceptionnelles de cessions d'immeubles, a enregistré une augmentation de 4 %. Le résultat net comptable s'est élevé à plus de 13 millions d'euros après reversement de 8,2 millions de commissions de risque et d'apport aux réseaux (+ 8 %).

Les demandes de financements de nouvelles opérations ont concerné en priorité les locaux commerciaux ou entrepôts qui représentent dorénavant chacun 26 % des encours totaux (24 % en 2007), les locaux industriels ne pesant plus que 26 % (contre 29 %), les bureaux et les locaux divers restant stables à respectivement 12 % et 10 % des encours.



Crédit-bail mobilier

Pour la cinquième année consécutive CM-CIC Bail a enregistré en 2008 une progression de son activité, grâce à la dynamique des réseaux Crédit Mutuel et CIC. La production totale décaissée, en hausse de 8,5 %, a dépassé 2,6 milliards d'euros.

69 200 dossiers ont été réalisés contre 63 000 en 2007, soit une augmentation de 10 %. L'évolution de l'encours global et la légère remontée des marges ont généré une croissance de la marge financière de 11 %.

La participation aux salons nautiques de Paris, La Rochelle et Cannes a favorisé le développement de *Bail marine* (+ 10 % des ventes en volume).

Une offre *Bail prestige* a été mise à la disposition des commerciaux afin de répondre aux attentes des clients les plus exigeants.

Après avoir créé CM-CIC Belgium à Bruxelles en 2007, une deuxième filiale européenne a vu le jour à Francfort : CM-CIC Bail Deutschland. Une étude est en cours sur l'Espagne.

L'amélioration du service et de la relation clients étant l'un des axes prioritaires du plan de développement, l'assistance a été renforcée et le site Internet rendu plus convivial. L'offre et le process de location longue durée *Auto confort* sont également en refonte pour apporter de nouvelles prestations.



Banque de financement et de marché

Les axes stratégiques du CIC ont été maintenus en 2008 : sélectivité et diversification au niveau des grands risques, accompagnement de la clientèle à l'international.

La crise mondiale a cependant impacté l'activité et les résultats du métier de la banque de financement et de marché.

Banque de financement et de marché : chiffres clés

(en millions d'euros)

	2008	2007	Variation
P N B	(112)	519	NS
Frais de fonctionnement	(215)	(256)	- 16,0 %
R B E	(327)	263	NS
Coût du risque	(224)	(7)	NS
Résultat avant impôt	(552)	256	NS
Résultat net part du groupe	(344)	191	NS

Source : comptes consolidés.

Grands comptes : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

Malgré un net ralentissement au second semestre, l'activité est restée soutenue en 2008 : les engagements du CIC (hors garanties reçues) sont passés de 20 à 22,7 milliards d'euros. Cette progression de 13,5 % est imputable aux engagements bilan (9,4 milliards, soit + 2,8 milliards), les engagements hors bilan n'ayant guère varié (13,3 milliards, soit - 0,1 milliard).

Fin 2008, les trois principaux groupes clients entraînent pour respectivement 5,71 %, 4,76 % et 4,14 % dans les encours totaux des « grands comptes ». L'exposition sur les quinze premiers portefeuilles était de 41,7 %, illustration de la politique de diversification des risques qui réserve l'essentiel des capacités de la banque à un nombre restreint de sociétés.

Le CIC a poursuivi ses efforts de sélectivité : fin 2008, 88,71 % des encours étaient notés entre A+ et C- (*investment grade*), contre 94,3 % un an plus tôt, évolution en grande partie imputable aux difficultés conjoncturelles de certaines entreprises. Les encours notés D et en deçà se limitaient respectivement à 9,62 % et 1,67 %.

Les ressources collectées sont passées de 5,2 à 6,8 milliards d'euros, dont 1 milliard sous forme de soldes créditeurs, 2,8 milliards confiés à *CM-CIC Marchés* et 3 milliards investis en OPCVM monétaires gérés par *CM-CIC Asset Management*.

Sur un marché en fort repli durant les six derniers mois, le CIC est intervenu dans 32 syndicats de crédits *corporate*, dont une dizaine de fois en qualité de *Mandated Lead Arranger* et avec des prises initiales et finales importantes.

En matière de traitement de flux, le CIC a été choisi par ses clients ou prospects à l'issue de 14 appels d'offres formalisés (sur un total de 26 dossiers traités, dont cinq sont en attente de réponse). Il a par ailleurs répondu à 5 consultations informelles et à une cinquantaine d'interrogations diverses. La certification *ISO 9001* des « services bancaires grands comptes », obtenue en avril, a évidemment contribué à ces succès. Le CIC peut faire état d'un vrai savoir faire dans plusieurs domaines : *SWIFTNet*, la monétique, la centralisation de trésorerie, la cyber-validation, etc. Un nombre croissant de clients ont opté pour la signature d'une convention de services.

L'accroissement des encours de crédits, la sensible augmentation des marges que l'évolution du marché a rendu possible, et le développement des activités flux ont généré une hausse du PNB de 13,4 % : 152 millions d'euros en 2008 (134 millions en 2007).

Ces chiffres ne prennent pas en considération les affaires apportées aux autres entités du CM-CIC, la direction ayant vocation à travailler pour l'ensemble du groupe (*cross selling*). De nombreux dossiers ont illustré cette collaboration entre équipes de spécialités distinctes dans différents domaines : activités financières, financements structurés, intermédiation boursière (cf. *OPAS Clarins*), opérations immobilières, ingénierie sociale, crédit-bail, gestion d'actif, assurances, etc.

Le CIC est entré en relations effectives avec de nouvelles contreparties, notamment, *Hermès International*, *Groupe Industriel Marcel Dassault*, *Socpresse*, *SA Paul Ricard*, *Finmeccanica*, *Oléon*, *Ipsen*, *Steria*, *Altegaz*, *Aduno*, *Imperial Tobacco*, *Ameropa*, *Dufry*, *Lonza*, *Maus Frères*, *World Fuel Services*, *Autogrill*, *Euler Hermes SFAC*, *Fondation de France*, *Pôle Emploi*, *Urssaf de Paris* et de la *Région Parisienne*, *Allianz banque*, *La France Mutualiste*...

Activités de marché

CM-CIC Marchés regroupe les activités de marché du Crédit Mutuel-CIC en France. Elles sont exercées au CIC pour le compte propre et le commercial et à la BFCM, société mère du CIC, pour le refinancement à moyen/long terme.

CM-CIC Marchés dispose à la fois d'un outil en charge de fournir le refinancement nécessaire au développement de ses activités et d'une salle des marchés au service de ses différentes clientèles : entreprises, collectivités locales, grands comptes, ainsi que des clientèles de gestion privée et institutionnelles à la recherche de produits de marché innovants mis au point par ses équipes de compte propre.

Commercial

Avec trois équipes de vente – réseau, grandes entreprises, secteur public et local – la salle des marchés offre à sa clientèle domestique et européenne un service de conseils et de cotations sur les produits de change, de taux et de placements, simples ou structurés.

Implantée à Paris et dans de grandes métropoles régionales, l'équipe commerciale est à disposition du réseau et de ses clients pour leur proposer des produits compétitifs.

Refinancement

En 2008, l'accentuation de la crise de liquidité a entraîné une forte tension sur les *spreads* de crédit et des modifications importantes dans la gestion de l'accès aux ressources de marché. Celle-ci s'est intensifiée à la suite de la faillite de la banque *Lehman Brothers*.

Au dernier trimestre, la réticence des investisseurs habituels à prêter sur des maturités au-delà de 1 mois a nécessité des interventions plus marquées de la BCE (à 3 mois et à 6 mois) pour des montants illimités et la mise en place de dispositifs de soutien par les États (création en France de la SFEF, Société de Financement de l'Économie Française). Le Crédit Mutuel est partie prenante à ce dispositif de place, la BFCM agissant comme opérateur pour l'ensemble du groupe.

La BFCM et le CIC se sont rapidement adaptés à ce nouvel environnement en augmentant sensiblement le « collatéral » éligible à la BCE afin de sécuriser le refinancement sur les marchés. Le dispositif de liquidité du groupe a été renforcé en prenant en compte les nouvelles mesures d'élargissement des créances acceptées par la BCE.

Malgré ce contexte difficile, les encours collectés sur les marchés ont progressé de 16 %. Les investisseurs ont maintenu leur confiance dans le CM-CIC en achetant des certificats de dépôt négociables dont les encours ont augmenté de 32 %, passant à 37 milliards d'euros contre 28 milliards en 2007.

CM-CIC *Covered Bonds*, noté AAA par les trois agences de notation, a émis 1,5 milliard d'euros d'obligations sécurisées à 2 ans.



Trading compte propre

L'année a été marquée par une forte augmentation des *spreads* de crédit et du coût de la liquidité. Dans un contexte de forte volatilité, les positions pour compte propre sur les marchés actions ont été allégées, ainsi que celles qui pouvaient comporter un sérieux risque de contrepartie. La faillite de *Lehman Brothers* s'étant traduite par une dislocation des marchés et les prix ne reflétant plus la valeur économique des actifs, il a été décidé de transférer une partie des portefeuilles de *trading* dans la catégorie comptable AFS ou prêts et créances. Les positions transférées ont concerné des portefeuilles qui sont pour moitié des titres d'État, pour un tiers des titres notés AAA, les autres étant *investment grade*. Ces positions recèlent un potentiel de rebond dans les années à venir.

L'activité de distribution de stratégies de gestion alternative qui s'exerce avec des supports standard, contribue à mettre à disposition du groupe une offre de produits de placement alternatifs et structurés.



Résultats

Le PNB global s'est établi à -394 millions d'euros (191 millions en 2007). Les pertes en PNB sont issues pour moitié de la succursale de New York, affectée par la crise de l'immobilier américain, et pour l'autre de *CM-CIC Marchés*.

Au second semestre, les régulateurs comptables ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 et ont autorisé des transferts de portefeuilles de *trading* vers les portefeuilles *AFS (Available For Sale)* et *Loans & Receivables*. Ainsi, au 1^{er} juillet 2008, le CIC a transféré 16,1 milliards d'euros vers le portefeuille AFS et 2,7 milliards d'euros vers le portefeuille *Loans & Receivables*. L'impact sur le résultat 2008 a été de 969 millions d'euros.

Par ailleurs, le CIC a décidé de réduire son exposition aux risques de marché, avec pour objectif une réduction des fonds propres réglementaires alloués à cette activité.

Intermédiation boursière et dépositaire-teneur de comptes

CM-CIC Securities, négociateur, compensateur et dépositaire-teneur de comptes, couvre les besoins des investisseurs institutionnels, des sociétés de gestion privée et des émetteurs.

Membre de *ESN LLP*, réseau « multilocal » formé de 10 intermédiaires présents dans 15 pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Espagne, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Portugal, Grèce, Chypre et France) et actionnaire principal (54 %) de *ESN North America* (USA, Canada), CM-CIC Securities est capable de négocier pour ses clients sur tous les marchés d'actions européens et américains.

Intervenant sur 1 000 sociétés européennes, l'équipe de recherche *ESN* se compose de 130 analystes et stratèges dont 25 à Paris. Sa force de vente actions comprend 140 commerciaux dont 49 en France (Paris, Lyon et Nantes) et 5 à New York.

En outre, depuis fin 2008, *ESN* dispose d'une recherche sur actions américaines de qualité grâce à un accord exclusif de distribution en Europe signé entre *ESN North America* et *Needham & Co*, une banque d'investissement américaine indépendante basée à New York.

Il dispose de 5 vendeurs sur les produits dérivés d'indices et d'actions et de 7 vendeurs et négociateurs sur les obligations traditionnelles et convertibles.

CM-CIC Securities organise plus de 250 présentations de sociétés, *roadshows* et séminaires en France et à l'étranger par an, dont les plus suivis sont :

- *Séminaire annuel* au cours duquel le bureau d'analyse présente sa sélection des meilleures idées d'investissements pour l'année à venir à sa clientèle;
- *La Bourse rencontre l'informatique*, centré sur les SSII et les sociétés de logiciels;
- *European Small & Mid Cap Seminars* qui réunit, deux fois par an à Londres et une fois à New York, 40 sociétés de moyenne capitalisation de 15 pays d'Europe, choisies par *ESN* en fonction de leur qualité.

Dépositaire-teneur de comptes, CM-CIC Securities est au service de 90 sociétés de gestion, administre environ 38 000 comptes de particuliers et 233 OPCVM, représentant 13,7 milliards d'euros d'actifs.

Le PNB 2008 s'est établi à 63,5 millions d'euros et le résultat net à 2,4 millions, hors *ESN North America*, dont les revenus se sont élevés à 5,8 millions de dollars et le résultat net à 0,9 million.

Opérations financières

Le groupe CM-CIC bénéficie d'un savoir-faire en matière d'opérations financières, grâce à la réunion des compétences de ses différentes entités spécialistes des métiers du haut de bilan (CIC Banque de Vizille, CIC Finance, IPO), de l'intermédiation boursière (CM-CIC Securities), des financements spécialisés et à la force de son réseau bancaire. Des accords de partenariat signés en 2008 avec l'ensemble des membres de *ESN* ont étendu à l'Europe ses activités « opérations boursières » et « fusion-acquisition ».

Le groupe a contribué notamment au succès du retrait de Bourse de *Clarins*, une des opérations financières les plus commentées de l'année sur la place de Paris, et a été *co-manager* de l'augmentation de capital de *Société Générale*.

CM-CIC Securities a par ailleurs réalisé le retrait de la Bourse de *Sorefico Coiffure*. Il a aussi dirigé une émission d'*OBSAAR* pour *Havas* et pour *Nextradio* et présenté les offres publiques d'achat (OPA) sur les actions *Neuf Cegetel* par *SFR* et sur celles de *Costimex* par le *Groupe Soufflet*.

Enfin, les services aux émetteurs (introductions en Bourse et toutes émissions de titres ultérieures, analyse *corporate* et évaluation, communication financière, contrats de liquidité et rachat d'actions, secrétariat financier et service titres) sont assurés par les équipes de CM-CIC Emetteur, département de CM-CIC Securities.

Financements spécialisés

2008 a été marquée par les premiers effets de la crise en matière de coût du risque et surtout, en fin d'année, par l'escroquerie *Madoff* dont les conséquences sur l'activité s'apparentent à un risque opérationnel traduit par un impact négatif sur le PNB.

L'activité a progressé en matière de revenus de 31 % et le RBE de 40 % hors fraude *Madoff*.

Le coût du risque spécifique a atteint 38,9 millions d'euros.

Hors effet de cette escroquerie, le résultat courant aurait augmenté de 9 %. En incluant le PNB négatif lié à cette affaire, le résultat net s'est élevé à 43 millions d'euros.

Financements d'acquisitions

Le groupe CM-CIC accompagne ses clients dans les transmissions d'entreprises, les projets de croissance externe et de développement en apportant son expertise en matière de conseil, de solutions de financement, de gestion du patrimoine des vendeurs, d'opérations de couvertures et de banque commerciale.

L'activité commerciale a été soutenue et le groupe peu affecté par la dégradation du marché des LBO, du fait d'un positionnement équilibré sur les différentes opérations (acquisition *corporate*, opérations avec « sponsor » financier, transmissions familiales et patrimoniales) et d'une diversification entre les segments, tant au plan de la taille des interventions que de leurs implantations géographiques.

Dans le cadre de la gestion pour compte de tiers, un deuxième fonds « mezzanine » destiné au financement des PME, d'un montant d'une centaine de millions d'euros, a été lancé avec succès.

La clientèle entreprise a été affectée par le ralentissement économique, particulièrement au second semestre, ce qui s'est traduit par une dégradation de la qualité des actifs en portefeuille. Toutefois, le coût du risque a été maîtrisé, et la mise en œuvre d'une gestion dynamique a permis de réduire l'exposition sur certains secteurs d'activité sensibles.

Financements d'actifs

Les résultats ont été impactés par le coût du risque opérationnel lié à l'affaire *Madoff* dans laquelle un client « titrisation » pourrait perdre l'actif donné en garantie au CIC.

En matière commerciale, l'année a vu l'obtention de plusieurs mandats d'*arrangement* importants, en particulier dans des opérations à levier fiscal. Les équipes ont reçu à New York en juin le prix *leasing deal of the year* attribué par *Marine money* pour la mise en place en première mondiale d'une opération à double effet fiscal sur Singapour.

L'activité a progressé sensiblement avec des revenus en hausse de 36 % hors effet *Madoff*.

Les bureaux de New York et de Singapour ont poursuivi leur développement sur les axes définis par la ligne métier et leur niveau annuel de production représente une part significative de l'activité globale.

Financements de projets

L'année a été soutenue avec 24 dossiers autorisés : l'électricité a représenté 35,2 %, avec une présence dans les énergies renouvelables (fermes éoliennes, projets solaires) et la production thermique ; les infrastructures (concessions et partenariats public/privé) 46,7 % ; le secteur ressources naturelles 11,3 % et les « opérateurs télécoms » 6,8 %.

Par zone géographique, 10 % projets sont situés en Amérique (USA-Canada-Mexique) ; 67,6 % en Europe ; 12,8 % au Moyen-Orient et 9,6 % en Asie/Australie.

L'équipe a répondu à des appels d'offres ou dialogues compétitifs, sources d'approfondissement des relations du groupe CM-CIC avec les « sponsors ». L'animation de la ligne métier reste donc au cœur des actions commerciales en direction des clients de toutes les composantes du groupe et les collaborateurs des implantations à l'étranger y jouent un rôle croissant.



International

L'axe essentiel de la stratégie du CIC à l'international est d'accompagner sa clientèle dans son développement sur les marchés étrangers, avec une offre diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

Il dispose, avec *CIC Développement International*, d'une gamme innovante de prestations aux PME (études de marchés, organisation de missions commerciales, partenariats et implantations...) réalisées avec l'appui d'Aidexport, filiale spécialisée dans le conseil à l'international et de ses succursales et bureaux de représentation à l'étranger. Sa promotion est assurée par l'action commerciale des réseaux et lors de manifestations particulières (*journées ou forums-pays*).

Le CIC propose par ailleurs, à sa clientèle d'investisseurs, un service d'analyse du risque crédit des grands émetteurs français et internationaux sur les marchés obligataires ainsi que des principaux secteurs économiques au niveau européen et mondial.

En 2008, l'activité en matière de financements, opérations documentaires et émissions de garantie, à l'import et à l'export, a été diversifiée sur le plan géographique, notamment au Brésil, au Chili, au Mexique, en Europe Centrale, tout en restant soutenue en Asie et au Maghreb.

Dans le cadre d'accords conclus avec des banques partenaires, le CIC commercialise une offre compétitive de traitement des flux internationaux, notamment dans le domaine du *cash management* et d'ouvertures de comptes à l'étranger.

Il met en outre à la disposition de sa clientèle de banques françaises et étrangères une gamme de produits et services diversifiés.

Géré par un centre de métier unique (certifié *ISO 9001*), le traitement des opérations à l'international est réparti en cinq pôles régionaux afin d'assurer un service de proximité en collaboration avec les agences entreprises.

L'accompagnement à l'étranger de la clientèle s'appuie sur les partenariats stratégiques en Chine avec la *Bank of East Asia*, au Maghreb avec la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* et la *Banque de Tunisie* et en Italie avec la *Banca Popolare di Milano*.

Succursales étrangères et bureaux de représentation dans le monde

Londres

Les principales activités sont le financement d'entreprises (notamment les filiales de groupes français au Royaume-Uni), les financements spécialisés, les prestations de conseil aux PME et GME françaises clientes pour leur approche du marché britannique et le refinancement du groupe.

À partir du 2^e semestre 2008, la succursale a été affectée par la quasi absence de nouvelles opérations sur le marché des financements d'acquisition à effet de levier et par une hausse du coût du risque dans ce secteur, alors que les autres types de financements avaient des résultats en progression.

En dépit de la crise, l'année s'est traduite par une progression du PNB et un résultat positif de l'activité de financements d'entreprises. Toutefois, compte tenu d'une provision sur les titres de banques islandaises logés dans le portefeuille d'investissements, le résultat net de la succursale a été de - 34 millions d'euros.

New York

Les États-Unis ont été confrontés en 2008 à une crise sans précédent depuis 1929, avec notamment la disparition de trois des cinq grandes banques d'investissement américaines, l'affaire *Madoff* et l'entrée en récession de l'économie.

Dans ce contexte, la succursale a connu une situation contrastée.

L'activité de financements d'entreprises et d'actifs est restée profitable avec un PNB en augmentation de 28 % et un portefeuille de qualité.

Les activités de marché ont fait face à un niveau élevé de volatilité, à des conditions de refinancement erratiques et à des prix de marché non représentatifs de la valeur économique des actifs (voir pages 19 et 20).

Le résultat net s'est établi à - 169 millions d'euros.

Singapour et Hong Kong

Alors que la crise s'étendait à l'Asie, la succursale a maintenu en 2008 une stratégie de niche sur les pays les plus stables en s'appuyant sur les métiers du groupe à l'international (financements spécialisés, produits dédiés aux investisseurs privés et institutionnels).

L'activité de financements structurés est demeurée profitable grâce à une forte sélectivité des risques et un portefeuille solide.

La banque privée a été en perte du fait de la baisse des marchés et de provisions sur les crédits à la clientèle.

Enfin, les activités de marché, centrées sur les clients régionaux, ont généré un profit en augmentation.

Le résultat net s'est élevé à 4 millions d'euros.

La succursale assure également l'accompagnement des entreprises clientes du réseau en France, en s'appuyant sur l'offre de produits du groupe à l'international.

Par ailleurs, le bureau de Singapour de CIC Banque Transatlantique met à la disposition de sa clientèle d'expatriés français une offre complète de services et produits de banque privée.

Bureaux de représentation

Le CIC dispose, outre ses succursales étrangères, d'un réseau de 36 bureaux de représentation dans le monde qui mettent leurs compétences et leur connaissance des marchés régionaux au service de la clientèle et des métiers spécialisés du groupe, contribuant ainsi au développement de ses activités à l'international.



Banque privée

En 2008, les activités de gestion de fortune ont poursuivi leur croissance organique, en bénéficiant des acquisitions faites en 2007.

Toutefois, l'évolution des revenus a été affectée par la dégradation des marchés financiers.

Banque privée : chiffres clés <i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation
PNB	427	449	- 4,9 %
Frais de fonctionnement	(272)	(262)	+ 3,8 %
RBE	156	187	- 16,6 %
Coût du risque	108	(6)	NS
Résultat avant impôt	47	181	- 74,0 %
Résultat net part du groupe	34	107	- 68,2 %

Source : comptes consolidés.

À l'international, sous l'enseigne *CIC Private Banking* qui porte haut l'étendard des métiers de la banque privée du groupe CM-CIC, dans le monde, notamment en Europe (Luxembourg, Suisse, Belgique) et en Asie (Singapour, Hong Kong), les entités du réseau proposent à leurs clients propres ainsi qu'à ceux du groupe une palette de services à haute valeur ajoutée.

En France, l'activité est déployée par deux acteurs majeurs :

- *CIC Banque Privée*, filière métier installée en région au sein du réseau CIC, avec des prestations haut de gamme pour les chefs d'entreprises ;
- *CIC Banque Transatlantique*, dont les services sur mesure, dédiés notamment à la clientèle des Français à l'étranger, intègrent aussi une offre de banque privée et de *stock-options*.

Le métier au CIC

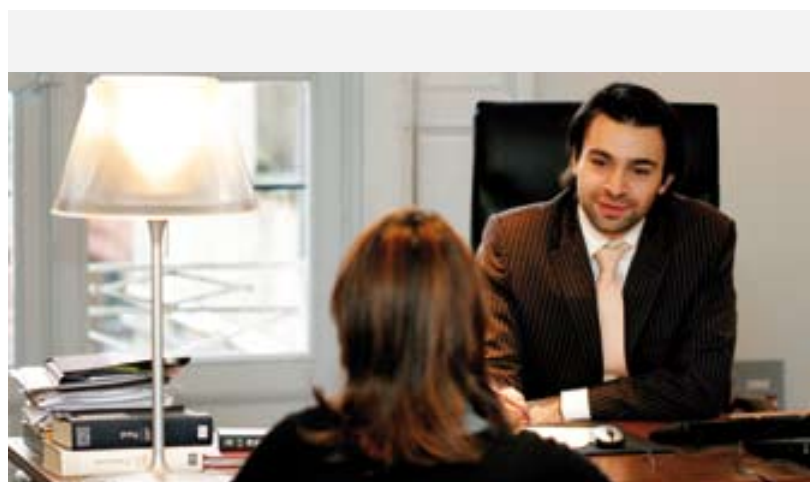
Avec 345 collaborateurs, répartis dans 59 agences, *CIC Banque Privée* apporte à ses clients, partout en France, un service de grande qualité.

Il accompagne en particulier les dirigeants de sociétés dans les moments importants de la vie de leur entreprise : ouverture du capital, croissance externe, transmission familiale, succession.

Avec l'appui des ingénieurs financiers et patrimoniaux, les gérants privés rencontrent les chefs d'entreprises pour analyser avec leurs conseils leur problématique et ainsi définir la stratégie entrepreneuriale et patrimoniale adéquate.

En 2008, dans un environnement financier et boursier chahuté, *CIC Banque Privée* a poursuivi son expansion et l'accroissement de sa collecte, grâce à un service expert de proximité (ingénierie fiscale – juridique – patrimoniale – entrepreneuriale), ainsi qu'à la sélection des meilleures opportunités bancaires et financières du marché. Une offre en multigestion, conçue par CM-CIC Gestion est proposée depuis quelques mois.

Les encours d'épargne gérée par les agences *CIC Banque Privée* ont atteint 11 milliards d'euros pour un PNB de 89 millions d'euros et un résultat courant de 32 millions.



Entités spécialisées

> France

CIC Banque Transatlantique

La banque a obtenu en 2008 de vrais succès commerciaux en dépit de la crise boursière.

Des capitaux importants ont été acquis, tant dans les départements gestion de fortune que gestion privée, et les encours d'assurance vie ont progressé alors que la place connaissait un tassement notable.

La gestion sous mandat a réalisé des performances satisfaisantes et n'a connu quasiment aucune fuite de capitaux; le nombre de clients s'est accru de 6 %, confirmant la notoriété de la banque et le dynamisme de ses équipes.

Des contrats conséquents ont été signés avec de grandes sociétés dans les domaines des *stock-options* et d'attributions gratuites d'actions.

Les créances sur les établissements de crédit ont augmenté de 134,9 millions d'euros (à 669,3 millions) et celles sur la clientèle de 31,6 millions.

Les dettes envers les établissements de crédit ont progressé de 23 millions d'euros et celles envers la clientèle de 13,3 % (à 1111 millions). Les dettes représentées par un titre se sont établies à 45,8 millions d'euros (+ 28 millions).

Le produit net d'intérêt a atteint 19,8 millions d'euros contre 24,3 millions en 2007.

Les dividendes des filiales ont crû de 63 % à 6,8 millions d'euros. Les commissions nettes ont diminué de 23,6 %, alors que le CAC perdait 42,7 %.

Le PNB s'est ainsi élevé à 52 millions d'euros contre 62,1 millions en 2007 (soit - 16 %).

Les frais de fonctionnement, à 38,8 millions d'euros, ont évolué de + 0,7 million.

Le résultat brut d'exploitation a été de 13,2 millions d'euros (24,1 millions en 2007) et le résultat net de l'exercice de 12,1 millions d'euros (18,6 millions en 2007).

Banque Transatlantique Belgium

Son troisième exercice s'est traduit par une hausse de 24 % du PNB. Le résultat net après impôt a doublé à 1,6 million d'euros. L'ensemble des frais de lancement de la banque étant couverts, les fonds propres ont déjà atteint un niveau supérieur au capital. Grâce à l'apport de nouveaux clients et à la gestion prudente des actifs, les avoirs sont restés stables, malgré la crise.



Banque Transatlantique Luxembourg

L'activité commerciale a permis en 2008 de consolider le fonds de commerce et l'année a été marquée par la mise en place d'un département « gestion de fortune ».

En raison de la chute de la valorisation des valeurs actions et perpétuelles, l'encours des actifs des clients a baissé de 14 %, à 461 millions d'euros.

Le PNB, à 6,3 millions d'euros, a connu un recul de 7,2 % et le résultat net a atteint 1,6 million.

BT Jersey Limited

Banque Transatlantique Jersey, avec une activité stationnaire, a dégagé un résultat non significatif. La fermeture de la filiale a été décidée, avec effet au 31 janvier 2009.

Les sociétés de gestion: BLC Gestion, Transatlantique Finance et GPK Finance

BLC Gestion et Transatlantique Finance, essentiellement impliquées sur les marchés ont résisté dans le contexte de 2008. BLC Gestion, avec un PNB de 6,7 millions d'euros, a dégagé un résultat net de 2,6 millions et Transatlantique Finance, avec un PNB de 2,9 millions d'euros, a clos l'exercice avec un résultat net de 1,3 million.

L'année fut celle des restructurations pour GPK Finance: les bureaux de Lyon ont été fermés fin septembre; GCA, filiale pour l'assurance, a été rachetée par CIC Banque Transatlantique et Gramont Conseil est en cours de dissolution. Le résultat net est ressorti à 1 million d'euros.

Dubly-Douilhet

En 2008, Dubly-Douilhet, entreprise d'investissement spécialisée dans la gestion sous mandat de portefeuilles pour une clientèle haut de gamme du Nord et de l'Est de la France, a bien résisté et a affiché, avec près de 10 millions d'euros de capitaux propres, une situation financière solide.

La conservation s'est élevée à 683 millions d'euros. La société a dégagé un résultat net de 2 millions d'euros contre 2,8 millions en 2007, soit une baisse de 29 %.

> Réseau CIC Private Banking

Banque de Luxembourg

Dans le contexte de 2008, la banque a connu une progression de ses activités, tant à Luxembourg qu'à l'étranger. Son PNB a atteint 264,1 millions d'euros (+ 12,1 %) et son bénéfice net s'est élevé à 61,6 millions d'euros (- 14,1 %).

Fidèle à sa mission, elle est restée centrée sur son métier principal, la gestion de patrimoine. Banque de Luxembourg a fait de la prudence et de la continuité, les lignes de conduite de sa politique d'investissement. Cette attitude responsable lui a non seulement valu plusieurs récompenses pour la qualité de sa gestion, mais également la reconnaissance de ses clients. Si c'est à Luxembourg que la croissance des dépôts a été la plus importante, la banque a également enregistré des succès commerciaux sur de nouveaux marchés tels l'Amérique Latine ou les pays du Maghreb.

Banque de Luxembourg a élargi la gamme de ses services aux clients professionnels (promoteurs de fonds d'investissement, gestionnaires de fortune indépendants et compagnies d'assurance). Les efforts déployés ont visé à consolider la croissance des activités des années précédentes.

La banque a revu son dispositif de gestion des risques et entamé la modernisation de son système d'information pour atteindre, dès l'automne 2009, une efficacité encore accrue.

CIC Private Banking – Banque Pasche

En 2008 CIC Private Banking - Banque Pasche a souhaité faire une pause dans sa croissance externe.

L'année a été consacrée à l'intégration des quatre acquisitions de 2007. Cet effort se prolongera jusqu'à mi-2009, date à laquelle l'ensemble des entités partageront le même outil, la même organisation, les mêmes standards de produits et de services pour le bénéfice d'une clientèle répartie sur 70 pays.

La crise n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la banque qui a vu son réseau international poursuivre son essor avec l'ouverture d'un bureau de représentation à Dubaï et d'un *Serficom Family Office* à Shanghai.

Ces nouvelles implantations illustrent la stratégie de CIC Private Banking - Banque Pasche d'être au plus près d'une clientèle internationale exigeante.

Banque CIC Suisse

Pour fêter le centenaire de Banque CIC Suisse, diverses manifestations seront organisées tout au long de 2009 (voir photo). La banque conjugue à la fois la tradition d'une maison solide et appuyée sur des valeurs de long terme avec une forte ambition de développement.

En 2008, elle a poursuivi le développement de son réseau en Suisse avec l'ouverture d'une nouvelle succursale à Fribourg, ce qui porte le nombre d'implantations à 8. ICM, filiale de la BFCM spécialisée dans la gestion de patrimoine, a par ailleurs fusionné avec Banque CIC Suisse pour élargir son offre clientèle.

La progression des activités et des résultats, sensible au terme du premier semestre, a été affectée en fin d'année par les turbulences des marchés. La banque a bénéficié de nouveaux apports de fonds de la part de ses clients à hauteur de 194 millions de francs suisses. Cependant le total des avoirs de la clientèle a baissé. L'encours des crédits a augmenté de 11 % à 2 323 millions de francs suisses.

La marge d'intérêt a été en hausse de 9 % et le résultat des opérations de marché de 4 %. En revanche, les commissions ont diminué de 9 %, en relation avec la chute des marchés financiers. Les charges d'exploitation ont baissé de 2 % en dépit des investissements faits pour le développement. L'exercice s'est soldé par une augmentation de 1 % du résultat brut et de 37 % du bénéfice net à 20,1 millions de francs suisses.

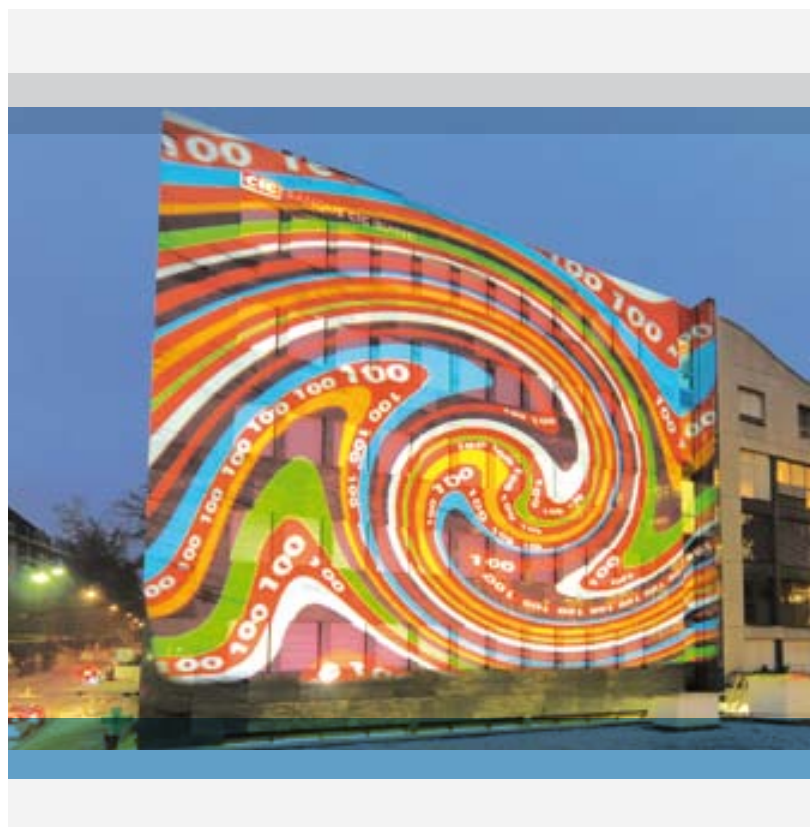
Succursale CIC Singapour et CICIS Private Limited Hong Kong

Depuis 2002, les équipes du CIC développent leur activité de banque privée en Chine et en Asie du Sud-Est.

En 2008, malgré la crise, Singapour a continué son émergence en tant que grande place financière *offshore* pour la gestion de fortune, pour les investisseurs privés comme institutionnels. Cependant, les activités dans la zone ont été affectées et la situation aggravée par le comportement financier de la clientèle asiatique, habituée à rechercher les plus-values de préférence à la protection du capital.

La succursale de Singapour et sa filiale de Hong Kong n'ont pas échappé à cette tendance, avec une chute de valeur des portefeuilles (- 41 %) et des revenus (- 39 %).

Le CIC entend toujours y développer une activité de banque privée à destination des grands investisseurs.



La façade de Banque CIC Suisse à Genève illuminée par l'artiste Gerry Hofstetter (janvier 2009).



Capital-développement

Dans le métier du capital-développement, le CIC figure parmi les tout premiers intervenants en régions.

Ses trois entités spécialisées qui opèrent, seules ou conjointement, sur l'ensemble du territoire, ont réalisé 341 millions d'euros d'investissements en 2008.

La valeur du portefeuille de participations gérées dépasse 2 100 millions d'euros.

Capital-développement: chiffres clés

(en millions d'euros)

	2008	2007	Variation
P N B	112	381	NS
Frais de fonctionnement	(38)	(42)	- 9,5 %
R B E	73	339	NS
Coût du risque	0	0	
Résultat avant impôt	74	339	NS
Résultat net part du groupe	67	310	NS

Source : comptes consolidés.

Pôle Paris-nord-est

CIC Finance

CIC Finance, avec 55 collaborateurs à Paris et en régions, exerce un double métier, de capital-investissement et de conseil en fusions-acquisitions.

L'activité d'investissement est exercée pour compte propre (à travers les filiales à 100 % CIC Investissement, CIC Investissement Nord, CIC Investissement Est et CIC Investissement Alsace) et pour compte de tiers, avec les fonds gérés par les filiales CM-CIC Capital Privé (20 FIP/FCPI) et CIC LBO Partners (fonds *midcaps* dédiés aux LBO majoritaires *CIC LBO Fund* et *CIC LBO Fund II*).

Fort de la croissance de ses portefeuilles et de nouvelles levées de capitaux, CIC Finance gère désormais 1,3 milliard d'euros, dont 629 millions en gestion pour compte de tiers.

Dans un contexte défavorable, 2008 a été marquée en gestion pour compte propre par une performance en repli. La rotation du portefeuille s'est avérée moindre, d'où un montant de plus-values en baisse à 58 millions d'euros, et la valorisation de celui-ci a été affectée par un niveau de provisions en augmentation. Les investissements, essentiellement réalisés au premier semestre, ont diminué à 193 millions d'euros (dont 37 millions souscrits non appelés dans le fonds *CIC LBO Fund II* dont CIC Finance est sponsor).

En gestion pour compte de tiers, CM-CIC Capital Privé s'est positionné comme un des premiers leveurs de fonds de FIP/FCPI sur le marché français, avec 74 millions d'euros récoltés en collaboration avec les réseaux CM-CIC, les capitaux sous gestion étant ainsi portés à 350 millions d'euros. CIC LBO Partners a lancé son deuxième fonds, *CIC LBO Fund II*, avec des premières souscriptions pour 143 millions d'euros.

Plusieurs missions importantes ont été menées en conseil : cession d'*Arsix Presse*, de *Babeau Seguin*, et auprès des managers de *Sagem Communications*.

CIC Finance a enregistré un résultat net IFRS consolidé de 34,6 millions d'euros ; les fonds propres s'élevant à 314 millions d'euros et les plus-values latentes à 150 millions.



Pôle ouest

IPO

IPO, société cotée en Bourse sur *Eurolist Bet* détenue à 80,1 % par le groupe CIC, est présente depuis près de 30 ans sur les régions du Grand-ouest et depuis 2006, sur le sud-ouest. Basée à Nantes, son équipe de 15 personnes gère un portefeuille consolidé d'une valeur de 345,2 millions d'euros investis en fonds propres dans 156 sociétés régionales.

2008 a été marquée par la fusion-absorption de la Société Financière Ar Men par IPO entraînant un accroissement de l'actif net de 40,7 millions d'euros et par l'acquisition de 100 % du capital de la Société Financière Voltaire pour 5,9 millions d'euros. Toutes deux étaient des filiales de CIC Banque CIO-BRO dont IPO assurait la gestion extinctive depuis 2006.

Avec 27 opérations nouvelles pour 82,9 millions d'euros, l'année a été dynamique en terme d'investissements, principalement au 1^{er} semestre. Les cessions et remboursements pour 75,9 millions d'euros ont dégagé 46,5 millions de plus-values nettes. Le résultat consolidé s'est établi à 32,9 millions d'euros en normes IFRS.

IPO, investisseur dans la durée, participe souvent aux étapes essentielles de la vie de ses entreprises partenaires (développement, reclassement de capital, transmission). Ce fut le cas en 2008 avec les sociétés *Dôme holding* (produits cosmétiques), *Groupe Hadule* (portes de placard), *Holder du Tariquet* (négoce de vins), *Vensys post équipement* (véris hydrauliques), *Financière de Plouguiel* (fournitures de bureau), *SDMS* (maisons individuelles), *Aserti Group* (maintenance électronique), *Evolis* (imprimantes cartes plastiques), *New deal* (chaussures), *Groupe Hérault* (ouvrants en PVC, bois, alu), *Deca France* (nettoyage et entretien de locaux), *EJP Investissements* (ingénierie électrique), *Conexio* (automatismes du traitement de l'eau), *Financière de Corton* (levage, manutention, transports exceptionnels), *Finaéro* (peinture et étanchéité d'avions), *SIIL* (transformation lait), *MTN Holding* (menuiseries PVC et alu), *Holder groupe SERAP* (refroidisseurs de lait), *Vulcain* (charpente métallique), *Maine Finances* (extrusion PVC), *Monts Fournil* (pains et viennoiseries), *Inovelec développement* (composants électroniques).



Pôle sud

CIC Banque de Vizille

Après trois années de fortes activités et rentabilité (avec, en cumul, un PNB de 247 millions d'euros et un résultat net de 210 millions), CIC Banque de Vizille a marqué une pause en 2008. Malgré la crise des marchés, la solidité de son modèle d'une offre haut de bilan complète et la pérennité de sa stratégie fondée sur la seule logique d'investissements industriels en fonds propres ont été confirmées.

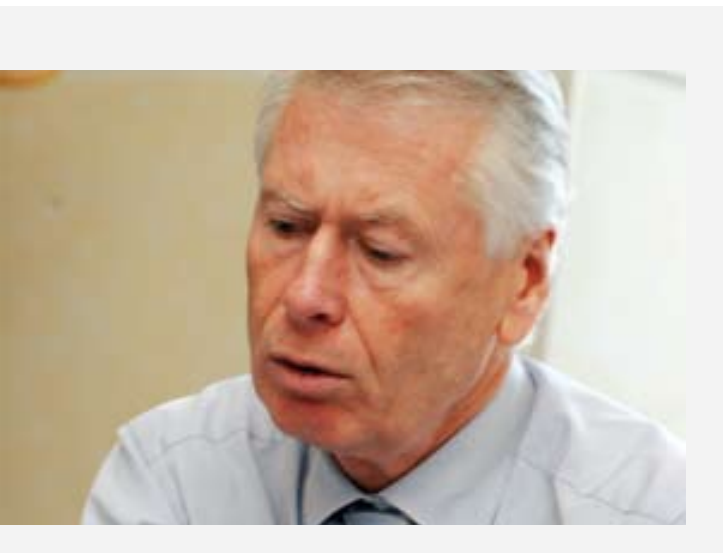
L'exercice s'est révélé une année d'importantes cessions : 65,5 millions d'euros de plus-values (plus que le cumul 2006-2007) avec un TRI (Taux de Retour sur Investissement) moyen annuel de 35,6 %. Cette performance prouve la qualité du portefeuille qui a dû, dans le même temps, assumer des dépréciations exagérées sur la partie cotée (ces sociétés représentent toutefois un « stock » de revenus futurs). Au final, CIC Banque de Vizille a généré 17,7 millions d'euros nets de plus-values et dégagé un PNB consolidé de 33,4 millions.

En dépit d'un *deal flow* en hausse, les investissements ont été volontairement limités à 65 millions d'euros (- 40 %) et concentrés à 70 % sur les entreprises du portefeuille afin de leur donner les moyens de profiter d'opportunités d'investissements.

Le portefeuille investi s'est élevé à 473,2 millions d'euros contre 465,3 millions en 2007, avec des plus-values latentes qui ont atteint 184,7 millions (194,7 millions en 2007), dégagant une performance globale de + 4,7 %.

Si les commissions sont en retrait à 1 million d'euros, elles constituent néanmoins des éléments porteurs pour 2009, car CIC Banque de Vizille entend jouer pleinement son rôle de conseil global et stratégique du dirigeant.

Fort de moyens importants et immédiatement mobilisables, il devrait retrouver une rentabilité globale bien au-delà du résultat net (en normes CNC) de 30 millions d'euros (18,2 millions en consolidé IFRS) de l'année 2008.





Coordonnées du réseau

Pôles régionaux

CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris
Tél. : 01 45 96 96 96
www.cic.fr

Président du conseil de surveillance : Etienne Pflimlin
Président du directoire : Michel Lucas
Vice-président : Alain Fradin
Membres du directoire : Michel Michenko
Jean-Jacques Tamburini
Philippe Vidal - Rémy Weber
Directeur réseau Ile-de-France : René Dangel

CIC Banque BSD-CIN

33 avenue Le Corbusier
59800 Lille
Tél. : 03 20 12 64 64
www.cic.fr
E-mail : 44contactbanque@cic.fr
Président-directeur général : Gérard Romedenne
Directeur général délégué : Stelli Prémaor

CIC Banque CIO-BRO

2 avenue Jean-Claude Bonduelle
44000 Nantes
Tél. : 02 40 12 91 91
www.cic.fr
Président-directeur général : Michel Michenko
Directeur général délégué : Jean-Pierre Bichon

CIC Est

31 rue Jean Wenger-Valentin
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 61 23
www.cic.fr
Président-directeur général : Philippe Vidal
Directeurs généraux délégués : Luc Dymarski - Pierre Jachez
Directeur général adjoint : Thierry Marois

CIC Lyonnaise de Banque

8 rue de la République
69001 Lyon
Tél. : 04 78 92 02 12
www.cic.fr
Président-directeur général : Rémy Wéber
Directeurs généraux adjoints : Isabelle Bourgade
Yves Manet

CIC Société Bordelaise

Cité Mondiale
20 quai des Chartrons
33058 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 85 55 00
www.cic.fr
Président-directeur général : Jean-Jacques Tamburini
Directeur général délégué : Pascale Ribault
Directeurs généraux adjoints : Bernard Gonzalez
Jean-François Lagraulet

Réseau international et spécialisé

Réseau international

Europe

Allemagne

Wilhelm-Leuschner
Strasse 9-11
D 60329 Frankfurt am Main
Tél. : (49 69) 97 14 61 01
E-mail : infotra@frankfurt.cic.fr
Christoph Platz-Baudin

Belgique et Pays-Bas

Banque Transatlantique
Belgique
Rue de Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél. : +32(0) 2/554 18 90
E-mail :
cicbruxelles@cicbanques.be
Yolande van der Bruggen

Espagne

Calle Marquès de la Ensenada
n°2-3
28004 Madrid
Tél. : (349 1) 310 32 81/82
E-mail :
cic.madrid@cicmadrid.com
Rafael Gonzalez-Ubeda

Grande-Bretagne

Veritas House
125 Finsbury Pavement
Londres EC2A 1HX
Tél. : (44 20) 74 54 54 00
Ubaldo Bezoari

Grèce

Vassileos Alexandrou 5-7
11528 Athènes
Tél. : (30 210) 72 22 531/541
E-mail : cicgrece@otenet.gr
Georges Anagnostopoulos

Hongrie

Budapesti kepviseleti Iroda Fö
utca 10
H-1011 Budapest
Tél. : (36 1) 489 03 40
E-mail :
cicbudapest@cicbudapest.hu
Kalman Marton

Italie

Corso di Porta Vittoria, 29
20122 Milano
Tél. : (39 02) 55 19 62 42
E-mail : cicmilano@cicmilano.it
Hubert de Saint-Paul

Pologne

Ul Stawki 2
Varsovie 00-193
Tél. : (48 22) 860 65 01/02/03
E-mail :
cicvarsovie@cicvarsovie.pl
Barbara Kucharczyk

Portugal

Avenida de Berna n°30, 3° A
1050-042 Lisbonne
Tél. : (351 21) 790 68 43/44
E-mail :
ciclisboa@mail.telepac.pt
Henrique Real

République Tchèque

Mala Stepanska 9
12000 Praha CZ
Tél. : (420 2) 24 91 93 98
E-mail :
cicprague@cicprague.cz
Zdenka Stibalova

Roumanie

Str. Cpt. Av. Gheorghe Marasoiu n°3
Sector 1
011907 Bucuresti
Tél. : (40 21) 203 80 83
E-mail : cic@cicbucarest.ro
Adela Bota

Fédération de Russie - CEI

9, korp. 2A
Kutuzovskiy prospekt
Office 93-94
121248 Moscou
Fédération de Russie
Tél. : (7 495) 974 12 44
E-mail : cic@mail.tcnet.ru
Laurence Dagreou

Suède, Pays baltes et nordiques

Grev Magnigatan 6
SE - 114.55 Stockholm
Tél. : (46 8) 611 47 11
E-mail :
cicstockholm@cic.pp.se
Martine Wahlström

Suisse

29 avenue de Champel
1211 Genève 12
Tél. : (41 22) 839 35 06
E-mail : nadine.johnson@cic.ch
Nadine Johnson

Turquie

Suleyman Seba Cad. N° 48
BJK Plaza A Blok K:4 D:41
Akaretler
34357 Besiktas Istanbul
Tél. : (90 212) 227 67 39
E-mail :
bazyarme@cicturkey.com
Mehmet Bazyar

Afrique

Algérie

36 rue des Frères Benali
Hydra
16000 Alger
Tél. : (213 21) 60 15 55
E-mail :
cicbalg@cicalgeria.com.dz
Ahmed Mostefaoui

Égypte

28 rue Cherif
Le Caire 11-111
Tél. : (20 2) 23 93 60 45
E-mail : cicegypt@soficom.net
Hussein M. Lotfy

Maroc

12 boulevard Brahim Roudani
Résidence Zeïna
1^{er} étage appartement 102
20000 Casablanca
Tél. : (212 5 22) 20 67 67/68 16
E-mail :
cicbbm@wanadoo.pro.ma
Mahmoud Belhoucine

Tunisie

Immeuble Carthage Center
Rue du Lac de Constance
2045 Les Berges du Lac - Tunis
Tél. : (216 71) 96 23 33/96 30 78
E-mail :
bureau.tunis@cic-tunis.com
Emna Ben Amor - Dimassi

Proche-Orient

Israël

Y.S. Consulting
Beit Hatasiya (Industry House)
29, Hamered Street,
Suite 1028
POB 50156
Tel-Aviv 61500
Tél. : (972 3) 517 22 71
E-mail : cic-il@zahav.net.il
Jacob Shtofman

Liban et Moyen-Orient

Achrafieh
Rue de La Sagesse
Sagesse Building 754
8^e étage
Beyrouth
Tél. : (961 1) 56 04 50
E-mail : cicba@cyberia.net.lb
Blanche Ammoun

Amérique

Argentine

Av. Callao 1870 - Piso 4
1024 Buenos Aires
Tél. : (54 11) 48 06 88 77
E-mail : cicbuenosaires@
mriodelaplata.com.ar
Miguel de Larminat

Brazil

CIC Do Brasil
Rua Fidêncio Ramos, 223
13 Andar - cj 132
CEP 04551 - 010
Sao Paulo SP
Tél. : (55 11) 3251 14 21
E-mail :
cicbrasil@brasil-cic.com.br
Luiz Mendes de Almeida

Chili

Edificio World Trade Center
Santiago
Av. Nueva Tajamar 481
Torre Norte - Oficina 1401
Las Condes - Santiago de Chile
Tél. : (56 2) 203 67 90
E-mail :
cicbanqueschili@cicsantiago.cl
Sylvie Le Ny

États-Unis

CIC
520 Madison Avenue
New York, N.Y. 10022
Tél. : (1 212) 715 44 00
E-mail : sbellanger@cicny.com
Serge Bellanger

Mexique

Andrés Bello n° 45
Piso 13A
Col. Polanco 11560
Mexico D.F.
Tél. : (52 55) 52 80 83 73
E-mail :
cicmexico@prodigy.net.mx
Santiago de Leon Trevino

Venezuela

Centro Plaza - Torre A - Piso 12
Oficina 1
Avenida Francisco de Miranda
Caracas
Adresse postale:
Apartado Postal 60583
Caracas 1060
Tél.: (58 212) 285 45 85/
286 25 03
E-mail: insercom@cantv.net
Pierre Roger

Asie**Chine de l'Est/Shanghai**

Room 2005
Shanghai Overseas Chinese
Mansion
N° 129 Yan An Xi Road (w)
Shanghai 200040
Tél.: (86 21) 62 49 66 90/
69 27
E-mail: cicshg@online.sh.cn
Shan Hu

Chine du Nord/Pékin

Room 310, Tower 1, Bright China
Chang An Building
N° 7 Jianguomennei Dajie
Dong Cheng District
Beijing 100005 P.R.
Tél.: (86 10) 65 10 21 67/68
E-mail: cicbj@public.bta.net.cn
Wenlong Bian

Chine du Sud/Hong Kong

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél.: (85 2) 25 21 61 51
E-mail:
cicbanks@netvigator.com
David Ting

Corée

Samsug Marchen House 601
Il-San-Dong-Ku
Jang-Hang-Dong-2-Dong 752
Goyang 410-837
South Korea
Tél.: (82 31) 901 1225
E-mail: koreacic@hanmail.net
Isabelle Hahn

Inde

A-31 Feroz Gandhi Marg
Lajpat Nagar Part 2
New Delhi 110 024
Tél. (91 11) 40 54 82 17
E-mail:
cicindia@fwacziarg.com
Francis Wacziarg

Indonésie

Jl.H.Junaedi n° 7°
Cipete
Jakarta Selatan 12410
Tél.: (62 21) 765 41 08/09
E-mail: cicjakarta@cbn.net.id

Japon

Sun Mall Crest 301
1-19-10 Shinjuku
Shinjuku-ku
Tokyo 160 - 0022
Tél.: (81 3) 32 26 42 11
E-mail: cictokyo@cic-banks.jp
Frédéric Laurent

Singapour

63 Market Street
#15-01
Singapore 048942
Tél.: (65) 65 36 60 08
www.cic.com.sg
E-mail:
angladje@singapore.cic.fr
Jean-Luc Anglada

Taïwan

380 Lin-shen North Road
10 F (101 room)
Taipeh
Tél.: (886 2) 2543 26 62/63
E-mail:
autech01@ms71.hinet.net
Henri Wen

Thaïlande

496-502 Amarin Tower,
14th floor
Ploenchit road, Lumpini
Pathumwan
Bangkok 10330
Tél.: (662) 305 6894
E-mail: cicthai@loxinfo.co.th
Abhawadee Devakula

Vietnam

c/o Openasia Group
6B Ton Duc Thang Street,
1st Floor
District 1
Hô Chi Minh City
Tél.: (848) 910 50 29
E-mail:
cicvietnam@openasiagroup.com
Daitu Doan Viet

Océanie**Australie**

Level 31 ABN Amro Tower
88 Philip street
Sydney
2000 Australia
Tél.: (612) 8211 27 25
E-mail: ahujaat@australia.cic.fr
Atul Ahuja

Réseau spécialisé**France****Banque privée**

CIC Banque Transatlantique
226 avenue Franklin D.Roosevelt
75008 Paris
Tél.: 01 56 88 77 77
www.banquetransatlantique.com
Président-directeur
général: Bruno Julien-Laferrrière
Directeur général: Hubert Veltz

Capital-développement

CIC Banque de Vizille
Espace Cordeliers
2 rue Président Carnot
69293 Lyon Cedex 2
Tél.: 04 72 56 91 00
E-mail:
contact@banquedevizille.fr
Antoine Jarmak

CIC Finance

4 rue Gaillon
75107 Paris Cedex 02
Tél.: 01 42 66 76 63
E-mail: cabessi@cic.fr
Sidney Cabessa

IPO

32 avenue Camus
44000 Nantes
Tél.: 02 40 35 75 31
E-mail: ipo@ipo.fr
Pierre Tiers

Belgique**Banque privée****Banque Transatlantique**

Belgium
Rue De Crayer, 14
1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 626 02 80
E-mail: devillmi@
banquetransatlantique.be
Michel de Villenfagne

Luxembourg**Banque privée****Banque de Luxembourg**

14 boulevard Royal
L 2449 Luxembourg
Tél.: (352) 49 92 41
E-mail:
banque.de.luxembourg@bdll.lu
Pierre Ahlborn
Robert Reckinger

Banque Transatlantique

Luxembourg
17 Côte d'Eich - BP 884
L 2018 Luxembourg
Tél.: (352) 46 99 891
E-mail:
btl@banquetransatlantique.com
Thierry de Pascal

Suisse**Banque privée****CIC Private Banking-
Banque Pasche**

10 rue de Hollande
Case Postale 5760
1211 Genève 11
Tél.: (41 22) 818 82 22
E-mail: pasche@pasche.ch
Christophe Mazurier

Banque CIC (Suisse) SA

13 place du Marché
4001 Bâle
Tél.: (41) 61 264 12 00
E-mail: info@cic.ch
Hans Jakob Brunner
Philippe Vidal

Hong Kong**Banque privée****CIC Investor Services Limited**

22nd Floor, Central Tower
28 Queen's Road Central
Hong Kong
Tél.: (85 2) 21 06 03 88
E-mail: loti@hongkong.cic.fr
Timothy Lo

Singapour**Banque privée****CIC Banque Transatlantique**

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél.: (65) 62 31 98 80
www.banquetransatlantique.com
E-mail:
guinebhr@singapore.cic.fr
Hervé Guinebert

CIC Singapore

63 Market Street #15-01
Singapore 048942
Tél.: (65) 62 31 98 80
www.cic.com.sg
E-mail: kwekpa@singapore.cic.fr
Paul Kwek

Gouvernement d'entreprise >



- 32 Conseil de surveillance
- 35 Directoire
- 36 Renseignements concernant
les membres du directoire
et du conseil de surveillance
- 49 Assemblée générale

Conseil de surveillance

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

Etienne Pflimlin Président	Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Gérard Cormorèche Vice-président	Président du Crédit Mutuel du Sud-Est
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	<i>représentée par Christian Klein</i> - Directeur
Gérard Bontoux	Président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique
Luc Chambaud	Directeur général du Crédit Mutuel Normandie
Maurice Corgini	Administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
François Duret	Président du Crédit Mutuel du Centre
Pierre Filliger	Président du Crédit Mutuel Méditerranéen
Jean-Louis Girodot	Président du Crédit Mutuel Ile-de-France
Daniel Leroyer	Président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
Roberto Mazzotta	Président de la Banca Popolare di Milano
Jean-Luc Menet	Directeur général du Crédit Mutuel Océan
André Meyer	Administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Albert Peccoux	Président du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc
Paul Schwartz	Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Alain Têtedoie	Président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest
Philippe Vasseur	Président du Crédit Mutuel Nord Europe
Jean-Claude Martinez	Salarié de CIC Est, représentant les salariés actionnaires

Membres élus par les salariés :

Yannick Ardaine	Téléconseiller à CIC Est
Linda Corneau-Pattyn	Conseiller de clientèle à CIC Banque CIO-BRO
Jean-Pierre Van den Brocke	Responsable ingénierie sociale à CIC Banque BSD-CIN

Assistent également aux séances :

Stéphane Marché	Représentant du comité d'entreprise du CIC
François de Lacoste Lareymondie	Secrétaire général du CIC, secrétaire du conseil de surveillance

Composition du conseil de surveillance

Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre du conseil de surveillance est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action du CIC, soit directement, soit au travers d'un FCPE (article 12 des statuts § VIII). Toutefois, faisant application de la

faculté ouverte par l'article L.225-72 du Code de commerce tel qu'il résulte de l'article 57 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, il sera proposé à l'assemblée générale convoquée pour le 12 mai 2009 de supprimer cette obligation.

Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du conseil de surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,76 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, cependant, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 21 membres. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, six ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les quatre fédérations associées au sein du CM4⁽¹⁾. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

Changements intervenus au cours de l'exercice 2008

Sont venus à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 22 mai 2008 les mandats des seize membres qui ont été désignés par l'assemblée générale du 15 mai 2003, ou de ceux qui ont été cooptés à leur place par le conseil lorsqu'ils ont démissionné en cours de mandat.

Le directoire a proposé à l'assemblée générale de renouveler les mandats de tous les membres du conseil de surveillance concernés. L'assemblée générale a suivi cette proposition.

Ont donc été nommés, pour une durée de cinq ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012, les personnalités suivantes :

- monsieur Etienne Pflimlin, né le 16 octobre 1941, président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- monsieur Gérard Cormorèche, né le 3 juillet 1957, président du Crédit Mutuel du Sud-Est ;

- monsieur Gérard Bontoux, né le 7 mars 1950, président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;
- monsieur Luc Chambaud, né le 24 mars 1956, directeur général du Crédit Mutuel Normandie ;
- monsieur Maurice Corgini, né le 27 septembre 1942, administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- monsieur François Duret, né le 18 mars 1946, président du Crédit Mutuel du Centre ;
- monsieur Pierre Filliger, né le 27 novembre 1943, président du Crédit Mutuel Méditerranéen ;
- monsieur Jean-Louis Girodot, né le 10 février 1944, président du Crédit Mutuel Ile-de-France ;
- monsieur Daniel Leroyer, né le 15 avril 1951, président du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ;
- monsieur Roberto Mazzotta, né le 3 novembre 1940, président de la Banco Popolare di Milano (Milan- Italie) ;
- monsieur Jean-Luc Menet, né le 2 février 1951, directeur général du Crédit Mutuel Océan ;
- monsieur André Meyer, né le 31 mars 1934, administrateur du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- monsieur Paul Schwartz, né le 29 janvier 1937, administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- monsieur Alain Têtedoie, né le 16 mai 1964, président du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest ;
- monsieur Philippe Vasseur, né le 31 août 1943, président du Crédit Mutuel Nord Europe ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Le mandat des salariés élus étant venu à échéance à la fin du mois de septembre 2008, des élections ont été organisées à l'échelle du groupe pour désigner leurs successeurs, dans le cadre d'un accord conclu avec les organisations syndicales représentatives le 14 mai 2008.

À l'issue des deux tours de scrutin qui se sont déroulés les 15 et 29 octobre 2008, ont été élus :

- collègue « cadres » : monsieur Jean-Pierre Van den Broecke, né le 25 février 1953, responsable ingénierie sociale à CIC Banque BSD-CIN, en poste à la direction régionale de Caen ;
- collègue « autres salariés » :
 - madame Linda Corneau-Pattyn, née le 1^{er} juin 1979, conseiller de clientèle à CIC Banque CIO-BRO, en poste à l'agence de La Turballe ;
 - monsieur Yannick Ardaine, né le 25 février 1958, téléconseiller à CIC Est, en poste à Reims.

Ils ont pris leurs fonctions lors de la réunion du conseil de surveillance du 11 décembre 2008. Leur mandat viendra à échéance à la fin du mois d'octobre 2013. Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du conseil de surveillance figurent dans le tableau de synthèse page 37.

Fonctionnement du conseil de surveillance

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par les articles 13 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

(1) L'ensemble CM4 comprend les quatre fédérations suivantes : Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Présidence

Lors de la réunion du conseil de surveillance qui a suivi l'assemblée générale, le 22 mai 2008, ont été renouvelés :

- monsieur Etienne Pflimlin, en qualité de président du conseil de surveillance;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.

Comités internes

Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres chargé d'étudier la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition en la matière. Ce comité se réunit au moins une fois par an, ses conclusions prenant la forme de propositions soumises à la délibération du conseil. En particulier, il propose au conseil de surveillance, lors de sa réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice écoulé, le montant à attribuer à chaque membre du directoire au titre de la part variable de sa rémunération. Cette part variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire.

Lors de sa séance du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de messieurs :

- Etienne Pflimlin;
- André Meyer;
- Paul Schwartz;

en qualité de membres du comité des rémunérations.

Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un comité d'audit et des comptes est en cours de mise en place au niveau du groupe CM4-CIC.

Ce comité proposera aux organes délibérants du groupe les améliorations qu'il jugera nécessaires à l'appui des constats dont il aura pris connaissance. Il examinera par ailleurs les comptes annuels et consolidés et appréciera les conditions de leur établissement en s'assurant notamment de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables. Ses membres auront libre accès aux commissaires aux comptes ainsi qu'aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent, conformité) dont l'audition leur paraîtrait nécessaire pour la conduite de leurs travaux.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa séance du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger;
- Daniel Leroyer.

Il leur appartiendra de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe CM4-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa réunion du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

Autres aspects

Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de ses travaux, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire (page 185), d'autre part au travers du rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil présenté par son président à l'assemblée générale ordinaire (page 185).

Le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008. Le taux de présence de ses membres a été compris entre 62 % et 90 %.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence; en conséquence, le conseil de surveillance n'en a pas attribué à ses membres.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finance rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008, et en particulier des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement, soit en se conformant aux recommandations émises, soit en expliquant les raisons de s'en écarter.

Directoire



De gauche à droite : **Alain Fradin**, vice-président – **Rémy Wéber**, président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque
Michel Lucas, président – **Philippe Vidal**, président-directeur général de CIC Est – **Michel Michenko**, président-directeur général de CIC Banque CIO-BRO – **Jean-Jacques Tamburini**, président-directeur général de CIC Société Bordelaise.

Composition du directoire

La composition du directoire est régie par l'article 10 des statuts qui prévoit qu'il peut compter 3 à 7 membres.

La durée du mandat est de cinq ans.

La limite d'âge des membres du directoire est fixée à 70 ans, avec faculté de prorogation de deux ans par le conseil de surveillance.

Les dates de première nomination et de fin de mandat des membres du directoire figurent dans le tableau de synthèse page 37.

À l'occasion du nouveau mandat conféré aux membres du directoire par le conseil de surveillance en 2007, faisant application de sa nouvelle jurisprudence tendant à dissocier

la notion de « dirigeant responsable » de celle de mandataire social, jurisprudence exprimée dans son rapport annuel 2004 et son communiqué du 19 septembre 2005, le CECEI a simplement reconduit les cinq membres du directoire sortants et renouvelés en qualité de dirigeants responsables de la détermination effective de l'orientation de l'activité de la banque et du groupe CIC au sens de l'article 17 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cette décision ne porte pas atteinte à la composition du directoire avec six membres ni à son fonctionnement conformément au droit des sociétés.

Participent également aux réunions du directoire, monsieur Gérard Romedenne, en sa qualité de dirigeant d'une filiale significative du groupe, CIC Banque BSD-CIN, ainsi que monsieur René Dangel, en sa qualité de responsable du réseau Ile-de-France du CIC. À ce titre, ils font partie des « dirigeants » du groupe au sens de la norme IAS 24 et de l'interprétation en vigueur de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Fonctionnement du directoire

Le directoire dispose des pouvoirs les plus larges.

Les opérations qui requièrent l'autorisation du conseil de surveillance sont décrites à l'article 11 des statuts. Cet article plafonne à 8 ou 16 millions d'euros (selon les cas) les acquisitions et cessions d'immeubles et de participations que le directoire peut décider, et à 16 millions d'euros les sûretés qu'il peut donner en vue de garantir les engagements pour compte propre autres que ceux liés à l'exercice de l'activité bancaire, sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Le directoire se réunit en principe deux fois par mois.

Le secrétariat des réunions est assuré par le secrétaire général du CIC.



De gauche à droite : **René Dangel**, directeur du réseau CIC Ile-de-France – **Gérard Romedenne**, président-directeur général de CIC Banque BSD-CIN.

Renseignements concernant les membres du directoire et du conseil de surveillance

Rapports avec l'entreprise

Le CIC se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des membres du conseil de surveillance ou du directoire envers le CIC, et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations.

En dehors des conventions réglementées, et sauf l'exception mentionnée page 33 relative aux participations réciproques des dirigeants du CIC et de la Banca Popolare di Milano à leurs conseils respectifs, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients, ni avec des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du directoire ou un membre du conseil de surveillance aurait été sélectionné.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du directoire ou du conseil de surveillance et une société du groupe. En particulier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société qui contrôle le CIC et qui est détentrice d'un siège au conseil de surveillance, ne bénéficie d'aucune commission de gestion.

À la connaissance du CIC, il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire et du conseil de surveillance.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. De même, les membres du conseil de surveillance et les membres du directoire ont été informés qu'ils doivent déclarer à l'Autorité des marchés financiers et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient en Bourse sur le titre CIC. Aucune déclaration de cette nature n'a été enregistrée.

Chaque membre du directoire et du conseil de surveillance a attesté :

- 1°. n'avoir jamais, au cours des cinq dernières années :
 - fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
 - été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une entité juridique dans laquelle il a pu être membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou exercer la fonction de directeur général ;
 - fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part des autorités administratives chargées de la tutelle du CIC ;
 - fait l'objet d'une interdiction administrative ou judiciaire d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société ;
- 2°. ne pas être en conflit d'intérêt potentiel à l'égard du CIC par rapport à ses devoirs vis-à-vis de celui-ci et de ses propres intérêts privés ;
- 3°. n'avoir conclu, directement ou par personne interposée, aucun arrangement ou accord avec aucun des principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs et des filiales du CIC prévoyant l'octroi d'avantages particuliers en sa faveur, du fait de ses fonctions au sein du CIC.

Les originaux des attestations sont détenus au secrétariat général.



Tableau de synthèse direction du groupe

	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'expiration du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonctions principales exercées en dehors de la société ⁽¹⁾	
Directoire					
Michel Lucas	17.6.1998	Conseil de surveillance se réunissant après l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2011	Président du directoire	Directeur général du CM Centre Est Europe et de la BFCM	
Alain Fradin	17.6.1998		Vice-président du directoire	Directeur général du CM du Sud-Est	
Michel Michenko	31.5.2007		Membre du directoire		
Jean-Jacques Tamburini	17.6.1998		Membre du directoire		
Philippe Vidal	30.5.2002		Membre du directoire		
Rémy Wéber	30.5.2002		Membre du directoire		
Conseil de surveillance					
Etienne Pflimlin	17.6.1998	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2012	Président du CS	Président de la Confédération Nationale du CM, du CM Centre Est Europe, et de la BFCM	
Gérard Cormorèche	17.6.1998		Vice-président du CS	Président du CM du Sud-Est	
Gérard Bontoux	7.3.2002		Membre du CS	Président du CM Midi-Atlantique	
Luc Chambaud	16.12.2004		Membre du CS	Directeur Général du CM Normandie	
Maurice Corgini	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la BFCM	
François Duret	22.2.2007		Membre du CS	Président du CM du Centre	
Pierre Filliger	17.6.1998		Membre du CS	Président du CM Méditerranéen	
Jean-Louis Girodot	19.12.2001		Membre du CS	Président du CM Ile-de-France	
Christian Klein (représentant la BFCM)	17.6.1998		Membre du CS	Directeur à la BFCM	
Daniel Leroyer	19.5.2005		Membre du CS	Président du CM Maine-Anjou, Basse Normandie	
Roberto Mazzotta	15.5.2003		Membre du CS	Président de la Banca Popolare di Milano	
Jean-Luc Menet	13.12.2007		Membre du CS	Directeur Général du CM Océan	
André Meyer	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la Confédération Nationale du CM	
Paul Schwartz	17.6.1998		Membre du CS	Administrateur de la Confédération Nationale du CM	
Alain Têtedoie	7.9.2006		Membre du CS	Président du CM Loire-Atlantique et Centre-Ouest	
Philippe Vasseur	30.5.2001		Membre du CS	Président du CM Nord-Europe	
Albert Peccoux	11.5.2006		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du CS	Président du CM Savoie-Mont Blanc
Jean-Claude Martinez	28.4.2004		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Salarié à CIC Est	-
Yannick Ardaine	30.10.2008		30 octobre 2013	Salarié à CIC Est	-
Linda Corneau-Pattyn	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Banque CIO-BRO	-	
Jean-Pierre Van den Broeke	30.10.2008	30 octobre 2013	Salarié à CIC Banque BSD-CIN	-	

CM: Crédit Mutuel.

CS: conseil de surveillance.

(1) Les autres mandats et fonctions sont énumérés pages 40 à 49.

Rémunération des dirigeants

Principes directeurs

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris connaissance des évolutions du cadre législatif et réglementaire, des recommandations normatives de la profession en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des termes de la convention conclue entre l'État et le groupe Crédit Mutuel le 23 octobre 2008. Dans ce cadre, et en application de l'article L.225-42 du Code de commerce, il a pris acte de la décision du conseil d'administration de la BFCM exposée ci-après et constaté que les dispositifs requis ci-dessus ont été mis en œuvre de façon conforme, notamment en ce qui concerne la politique de rémunération des dirigeants.

Mise en œuvre

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

La rémunération des membres du directoire est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres (cf. page 34). Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables ; elle a été arrêtée lors de leur nomination ainsi que les avantages en nature et les régimes de prévoyance collective dont ils bénéficient. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire ; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, pourront se voir attribuer une indemnité compensatrice à leur départ.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, des stipulations de la convention conclue entre le Crédit Mutuel et l'État le 23 octobre 2008, et des recommandations normatives de la profession publiées en octobre 2008, le conseil d'administration de la BFCM, lors de sa réunion du 19 décembre 2008, a décidé de substituer à sa décision du 4 juillet 2007 le dispositif ci-après en ce qui concerne son président,

monsieur Etienne Pflimlin, et son directeur général, monsieur Michel Lucas. En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, il a autorisé la mise en place d'une convention prévoyant que lors de la cessation de leur mandat social et dans la mesure où la condition posée ci-après sera remplie, son président, monsieur Etienne Pflimlin, et son directeur général, monsieur Michel Lucas, percevront une indemnité de cessation de mandat nette pour eux, calculée de la façon suivante :

- une première part sera calculée de la même manière que l'indemnité de fin de carrière dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective CMCEE ;
- une deuxième part sera équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe CMCEE durant la période d'exercice de leur fonction de président ou de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne pourra excéder pour le bénéficiaire deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par la BFCM sur les quatre dernières années.

Pour l'attribution de cette indemnité, le conseil d'administration de la BFCM a décidé de retenir un critère de performance lié aux résultats, déterminé et applicable comme suit : le versement de cette indemnité sera acquis à son président ou à son directeur général lors de la cessation de leur mandat, si le conseil constate à cette date que la moyenne des résultats consolidés du groupe BFCM postérieurs à l'exercice 2008 est au moins supérieure de 10 % au résultat de l'exercice 2008 (exercice de la prise de décision d'octroi de l'indemnité). Sont retenus pour le calcul de cette moyenne les résultats consolidés définitivement approuvés par l'assemblée générale annuelle de la BFCM.

Les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 955 072 euros pour monsieur Etienne Pflimlin et à 1 677 124 euros pour monsieur Michel Lucas.

Les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres, mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Par ailleurs, les dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 1 179 155 euros au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2008.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en 2008

Montants en euros (a)	Au titre du Crédit Mutuel	Au titre du CIC			Réintégrations diverses	Total 2008	Total 2007
		Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)			
Etienne Pflimlin Président du conseil de surveillance	848 380	-	-	-	-	848 380	834 405
Directoire							
Michel Lucas	755 008	550 000	200 000	-	-	1 505 008	1 375 586
Alain Fradin	-	308 927	150 000	4 973	-	463 900	391 488
Michel Michenko	-	300 000	150 000	7 174	494	457 668	398 221
Jean-Jacques Tamburini	-	300 000	150 000	3 000	494	453 494	376 504
Philippe Vidal	-	300 000	150 000	-	954	450 954	423 734
Rémy Wéber	-	300 000	150 000	3 726	634	454 360	376 839
Autres dirigeants							
René Dangel	292 162	-	-	-	-	292 162	230 452
Gérard Romedenne	-	250 000	115 750	9 600	494	375 844	362 645

(a) Il s'agit de montants bruts fiscaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Les parts variables sont arrêtées par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédant au titre duquel elles sont versées: la part variable versée en 2008 est donc afférente à l'exercice 2007.

(c) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour G. Romedenne qui ne bénéficie que d'un avantage logement et pour M. Michenko qui bénéficie des deux avantages.



Mandats des dirigeants

Directoire

Michel Lucas

Né le 4 mai 1939 à Lorient (56)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du directoire	17.06.1998	2012

Autres mandats

Président-directeur général :

Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011
-------------------------------	------------	------

Directeur général :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	21.01.1998	durée illimitée
--	------------	-----------------

Président du conseil d'administration :

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2011
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	13.06.1991	2009
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2009

Président :

Crédit Mutuel Cartes de Paiements	07.05.2003	2009
Europay France	28.05.2002	2009

Président du conseil de surveillance :

Fonds de Garantie des Dépôts	26.11.2008	n.c.
Euro Information Production (GIE)	19.05.1994	2012
Citicorp Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Citicorp Management AG	08.12.2008	2013
Citicorp Privatkunden AG	08.12.2008	2013

Vice-président du conseil de surveillance :

Banco Popular France	05.06.2008	2013
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	25.03.2003	2009

Membre du conseil d'administration - Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	06.04.2001	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.06.2002	2010

Membre du conseil d'administration :

ACMI IARD	25.07.1997	2009
ASTREE (Tunis)	04.03.2005	2011
Desjardins Assurances Générales (Québec)	12.05.1993	2009
Banque de Tunisie (Tunis)	30.03.2004	2010
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	2014
CIC Banque Transatlantique	19.12.2000	2014
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenberg »	11.05.1985	2009
CRCM Midi-Atlantique	24.05.2008	2014
Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2009
CIC Investissements	20.12.2000	2011
CIC Finance	20.12.2000	2010
CIC Lyonnaise de Banque	06.07.1999	2009
SOFEDIS	05.06.2000	2012

Membre du conseil de surveillance :

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.05.1992	2010
CM-CIC Asset Management	28.09.1992	2010
Manufacture Beauvillé	14.02.2000	2012
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
SAFRAN	30.10.2002	2011

Membre du comité de direction :

Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Information Développement	14.06.2002	2014
EBRA	24.02.2006	2013

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Directeur général :

Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.02.1998	2006
----------------------------------	------------	------

Vice-président du conseil de surveillance :

MasterCard Europe Région (Bruxelles)	30.08.1992	2008
--------------------------------------	------------	------

Membre du conseil d'administration :

Suravenir	18.06.1996	2005
CIC Capital Développement	20.12.2000	2006
CIC Information	02.04.2001	2006
CIC Banque SNVB	20.12.2007	2007
CIC Banque BRO	01.08.1999	2006

Membre du conseil de surveillance :

Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	02.06.2004	2007
Fiducia Cash	05.11.1990	2004
GIE CIC Production	28.07.1999	2006

Alain Fradin

Né le 16 mai 1947 à Alençon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Vice-président du directoire

	17.06.1998	2012
--	------------	------

Autres mandats

Président-directeur général :

CM-CIC Bail	20.07.1999	2011
CIC Migrations	26.11.1999	2014

Président du conseil d'administration :

Le Républicain Lorrain	12.04.2007	2010
Groupe Républicain Lorrain Communication	04.05.2007	durée illimitée

Président du conseil de surveillance :

Banco Popular France	05.06.2008	2009
----------------------	------------	------

Vice-président du conseil d'administration - Membre du bureau :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	12.09.2001	2010
--	------------	------

Directeur général :

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	30.05.1998	durée illimitée
Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	21.06.2001	durée illimitée

Directeur général adjoint :

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	14.02.1998	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE)	14.02.1998	durée illimitée

Membre du conseil d'administration :

Boréal	14.10.2002	2013
CM-CIC Titres	18.02.1994	2012
Groupe Sofémo	30.05.1997	2014
Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France	17.11.2003	2009

Membre du conseil de surveillance :

CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2014
Eurafric Information	28.05.2008	2011
Citicorp Deutschland GmbH	08.12.2008	2012
Citicorp Management AG	08.12.2008	2013
Citicorp Privatkunden AG	08.12.2008	2013

Membre du comité de direction :

Euro Information	03.05.2006	2013
Bischenberg	30.09.2004	2011

Représentant permanent :

CFCMCEE (vice-président de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	03.01.2001	2012
CCM Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	04.05.2005	2011
CIC Participations (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	13.06.1989	2009
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	26.12.1990	2009
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur de Sérénis Vie)	16.07.2002	2012

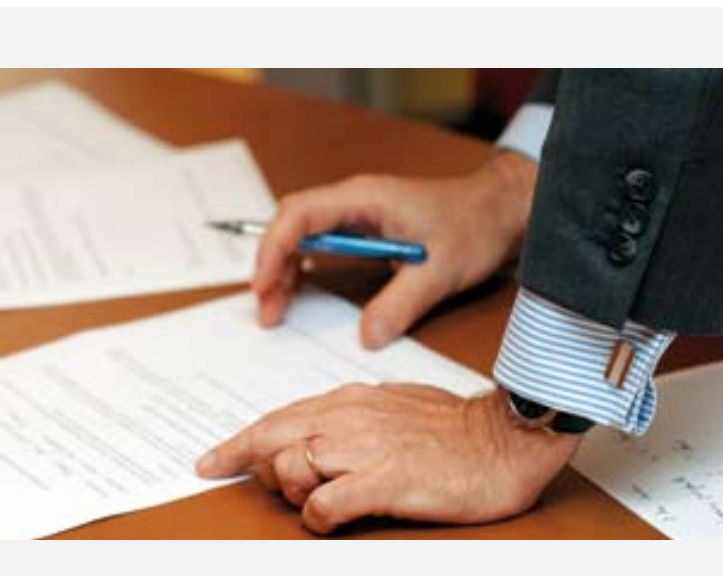
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président :

SOLODIF	01.06.2007	2008
---------	------------	------

Représentant permanent :

CIC (administrateur CIC Information)	02.04.2001	2006
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIN)	26.12.1990	2006



Michel Michenko

Né le 18 novembre 1947 à Nancy (54)

Adresse professionnelle:
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du directoire	31.05.2007	2012
-----------------------------	------------	------

Autres mandats

Président-directeur général:

CIC Banque CIO-BRO	22.04.2004	2009
--------------------	------------	------

Vice-président du conseil de surveillance:

CM-CIC Lease	12.01.2005	2011
--------------	------------	------

Membre du conseil de surveillance:

CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2010
Ouest Pierre Investissement	06.06.2005	n.c.
CM-CIC Services (GIE)	07.05.2008	2010

Représentant permanent:

CIC (administrateur de CM-CIC Participations Immobilières)	12.01.2001	2012
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	2010

Membre associé:

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes	10.12.2004	n.c.
--	------------	------

Trésorier:

Fondation de Thérapie Génique	10.05.2004	n.c.
Union pour la Valorisation du Patrimoine	19.05.2008	2011

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président-directeur général:

CIC Banque BRO	24.02.1998	2006
----------------	------------	------

Administrateur:

IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2008
--	------------	------

Représentant permanent:

CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Bail Ouest)	22.04.2004	2006
CIC Banque BRO (membre du conseil de surveillance de Centre Capital Développement)	20.09.2001	2004
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Ar Men)	22.04.2004	2008
CIC Banque CIO-BRO (administrateur de Financière Voltaire)	22.04.2004	2008

Membre du comité de direction:

CM-CIC Agence Immobilière (SAS)	07.03.2002	2008
---------------------------------	------------	------

Membre du comité de gestion:

Euro Information SAS	27.07.1999	2006
----------------------	------------	------

Jean-Jacques Tamburini

Né le 9 décembre 1947 à Chambéry (74)

Adresse professionnelle:
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du directoire	17.06.1998	2012
-----------------------------	------------	------

Autres mandats

Président-directeur général:

CIC Société Bordelaise	12.05.2004	2009
CIC Participations SAS	03.06.2002	2014
Adepi SAS	30.05.2002	2014
Valimar 3 SAS	01.06.2007	2013

Président du conseil de surveillance:

CM-CIC Capital Privé	29.06.2001	2010
----------------------	------------	------

Vice-président du conseil de surveillance:

CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2010
-------------------------	------------	------

Membre du conseil de surveillance:

CIC Production (GIE)	21.06.2004	2011
----------------------	------------	------

Administrateur:

CIC Investissement	30.06.2000	2012
CIC Finance	20.12.2000	2011
Banca Popolare di Milano (Milan)	20.12.2002	2009
Banca di Legnano (Milan)	27.06.2004	n.c.
IPO (Institut de Participation de l'Ouest)	12.04.2005	2011

Membre du comité d'audit:

Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca)	17.09.2004	n.c.
---	------------	------

Représentant permanent:

CIC (administrateur de Banque de Tunisie-Tunis)	31.03.2000	2009
CIC Participations (administrateur de CIC Est)	05.06.1989	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de ACM IARD SA)	04.05.2005	2011
CIC Société Bordelaise (administrateur de SFAP)	03.08.1999	2009

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent:

CIC (administrateur de CM-CIC Asset Management)	n.c.	2004
CIC (administrateur de CIC Banque de Vizille)	11.09.2002	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Société Bordelaise)	05.07.1994	2004
CIC Participations (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	01.07.1989	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque SNVB)	05.06.1989	2007
CIC Participations (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1990	2007



Philippe Vidal

Né le 26 août 1954 à Millau (12)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012
<i>Autres mandats</i>		
Président-directeur général : CIC Est	05.12.2007	2009
Président du conseil d'administration : CM-CIC Gestion	24.02.2006	2013
Banque CIC Suisse	07.05.2007	2010
Président : Fund Market France SAS	04.07.2001	2014
Vice-président du conseil d'administration : CM-CIC Bail	20.07.1999	2009
Banque de Luxembourg (Luxembourg)	28.03.2000	2011
Administrateur : Saint-Gobain PAM	17.03.1994	2013
Cigogne Management (Luxembourg)	06.07.2004	2009
Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles)	21.03.2005	2010
CM-CIC Titres	04.05.2004	2010
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
Membre du conseil de surveillance : Foncière des Régions	02.04.2001	2013
Représentant permanent : CIC (administrateur de Dubly-Douilhet)	24.10.2003	2009
CIC Est (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	20.05.2008	2010
ADEPI (administrateur ACM Vie)	04.05.2005	2011
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Président-directeur général : CIC Banque CIAL	29.04.1999	2007
Président du conseil d'administration : CIC Banque SNVB (devenue CIC Est)	07.01.1994	2007
CIAL Invest	28.05.2004	2007
Administrateur : LORBAIL SA	28.05.2001	2004
SNVB Financements	28.12.1993	2008
Membre du conseil de surveillance : Est Gestion (devenue CM-CIC Gestion)	30.04.2002	2006
Représentant permanent : CIC Banque SNVB (membre du comité de direction de la SAS CIC Information)	15.07.2002	2006
CIAL Invest (administrateur de CIAL Equipement)	10.05.1999	2006
CIC Banque CIAL (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2007
Membre du comité de direction : SAS SNVB Participations	26.08.2002	2006
SAS Finances et Stratégies	27.08.2002	2006

Rémy Wéber

Né le 18 novembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :
Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence - 75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du directoire	30.05.2002	2012
<i>Autres mandats</i>		
Président-directeur général : CIC Lyonnaise de Banque	17.07.2002	2013
Président du conseil de surveillance : CIC Banque de Vizille	2002	2012
Président : Gesteurop SAS	30.06.2006	2014
Vice-président : CIC Banque Pasche (Genève)	16.11.2001	n.c.
Administrateur : Euro P3C	16.05.2001	n.c.
Membre du conseil de surveillance : CIC Production (GIE)	24.06.2002	2012
Membre du comité exécutif : Danifos SAS	17.07.2002	n.c.
Membre du comité de direction : Euro Information (SAS)	17.05.2000	2014
Représentant permanent : CIC (administrateur du Groupe Sofemo)	07.05.2003	2009
CIC Lyonnaise de Banque (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2010
CIC Lyonnaise de Banque (Administrateur de UVP)	n.c.	2009
CIC Banque de Vizille (administrateur de Descours et Cabaud)	18.09.2002	n.c.
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur ACM IARD SA)	04.05.2005	2010
Gesteurop (administrateur de Factocic)	26.08.1992	2010
<i>Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices</i>		
Président du conseil d'administration : CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque (fusion-absorption par CIC Lyonnaise de Banque 31.12.2008)	11.05.2007	2008
Membre du comité de gestion : LYCACE	17.07.2002	2005
Représentant permanent : CIC Lyonnaise de Banque (membre du comité de gestion de CIC Information)	24.05.2002	2006
CIC Lyonnaise de Banque (administrateur de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque)	13.09.2002	2007
Sérénis (administrateur de Télévie)	05.10.2004	2005



Conseil de surveillance

Etienne Pflimlin

Né le 16 octobre 1941 à Thonon-les-Bains (74)

Adresse professionnelle:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
88-90 rue Cardinet - 75017 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
Président du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	16.12.1987	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	18.05.1988	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	25.06.1985	durée illimitée
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	29.09.1992	2009
Caisse de Crédit Mutuel « Strasbourg Esplanade »	16.05.1991	2009
Le Monde Entreprises	23.06.1988	2014

Président du conseil de surveillance:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	29.09.1992	2011
Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	20.06.1988	2012
Éditions Coprur	02.07.1987	2010
Société Alsacienne de Publications « L'Alsace »	15.06.1987	2010

Administrateur:

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	24.02.1993	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace » FIMALAC	02.06.2004 30.05.2006	2010 2010

Membre du conseil de surveillance:

Le Monde S.A.	05.11.2001	2013
Le Monde et Partenaires associés	31.05.1995	2013
Société éditrice du Monde	05.11.2001	2013

Représentant permanent:

Caisse Centrale du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	31.12.2004	2010
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur de SOFEDIS)	24.11.1994	2012
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (membre du comité de direction de Euro Information)	14.06.2002	2014
CIC (administrateur de CIC Est)	20.12.2007	2009
CIC (administrateur de CIC Banque BSD-CIN)	11.09.1998	2009
CIC (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	07.07.1998	2009
CIC (administrateur de CIC Société Bordelaise)	25.09.1998	2009

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration:

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	19.03.1993	2004
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	29.06.1993	2005
Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM	02.06.1992	2005

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur CM-CIC Asset Management)	24.08.1998	2004
CIC (administrateur de CIC Banque CIAL)	01.01.1999	2007

Membre du comité de direction:

EBRA	24.02.2006	2007
------	------------	------



Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Sud-Est
8-10 rue Rhin et Danube - 69266 Lyon Cedex 09

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Vice-président et membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président:

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est	1995	2011
Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	1995	2013
CECAMUSE	02.12.1991	n.c.
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	2004	2010
Caisse de Crédit Mutuel de Neuville-sur-Saône	15.04.1993	2009

Vice-président:

CMAR	1997	n.c.
------	------	------

Membre du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	05.10.1995	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	16.05.2001	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	22.06.1995	2010
Société des Agriculteurs de France	n.c.	n.c.

Gérant:

SCEA Cormorèche Jean-Gérard	01.07.1982	n.c.
SARL Cormorèche	01.01.2002	n.c.

Représentant permanent:

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est (administrateur de ACM Vie)	1995	2010
--	------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Censeur:

ACM IARD	1995	2005
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	1995	2005

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Adresse professionnelle:
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
Autres mandats		
Président: Bischoff	30.09.2004	2010
Vice-président: Crédit Mutuel Paiements Électroniques	19.03.2003	2009
Administrateur:		
Assurances du Crédit Mutuel SFM	04.05.2005	2009
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	04.05.2005	2011
Assurances du Crédit Mutuel IARD SA	04.05.2005	2011
Boréal	25.01.1991	2012
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	17.09.1969	2011
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2013
CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
CM-CIC Securities	31.12.1999	2011
CM-CIC Participations Immobilières	17.09.1981	2009
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2014
Crédit Mutuel Cartes de Paiements	17.03.1983	2009
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
Critel	24.11.1989	2014
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	durée illimitée
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	04.02.1994	2011
Groupe SOFEMO	19.11.1986	2014
Institut Lorrain de Participations	30.05.1997	2010
Sarest	23.04.1981	2009
SA d'HLM Alsace Habitat	04.05.2005	2010
SEM Action 70	01.10.1990	2014
SEM CAEB-Bischheim	27.11.1997	2009
SEM CALEO - Guebwiller	24.06.2005	2013
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2011
SEM Micropolis	24.07.1997	2012
SEM Nautiland	25.05.1987	2009
SEM Patinoire Les Pins	01.10.1990	2011
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach Sud (tour de rôle bancaire)	24.02.1989	2010
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	2009
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2014
SIBAR	27.05.1999	2010
Société Fermière de la Maison de L'Alsace	01.01.1977	2011
Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace »	02.06.2004	2010
SOFEDIS	24.11.1994	2012
UES PACT ARIM	17.11.1994	2012
Ventadour Investissement	24.05.1991	2013
Membre du comité de direction:		
Euro Information	14.06.2002	2014
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2012
Euro TVS	27.11.1979	2014
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2014
Membre du conseil de surveillance:		
Batigère	22.03.1996	2012
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2010
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	2012
SCPI Crédit Mutuel Habitat 3	18.09.1991	2009
SCPI Crédit Mutuel Habitat 4	13.10.1993	2009
SCPI Finance Habitat 1	29.04.1998	2010
SCPI Finance Habitat 2	18.06.1997	2009
Société d'Études et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (SODEREC)	30.05.1978	2012
STET - Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement	08.12.2004	2009
Censeur:		
SEM E Puissance 3 Schiltigheim	07.03.1991	2011



Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur:

Crédit Mutuel Participations	10.09.1988	2007
SEMDEA (tour de rôle bancaire)	02.01.1976	2006
CIC Banque de Vizille	12.03.1991	2006
Parcus (tour de rôle bancaire)	26.05.1982	2006
CM-CIC Agence Immobilière	17.04.2001	2008
SCPI Crédit Mutuel Habitat 2	13.09.1990	2008
SEM Destination 70 (tour de rôle bancaire)	19.11.2002	2004

Christian Klein

Né le 9 janvier 1951 à Metz (57)

Adresse professionnelle:
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

	17.06.1998	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

CM-CIC Covered Bonds	16.04.2007	2013
----------------------	------------	------

Membre du conseil d'administration:

Cigogne Management SA (Luxembourg)	06.07.2004	2009
ESN North America (New York)	n.c.	n.c.
Investessor	15.10.2004	2010
Société de Financement de l'Économie Française - SFEF	17.10.2008	2014

Membre du conseil d'administration - directeur général délégué:

Carmen Holding Investissement	07.11.2008	2011
-------------------------------	------------	------

Co-gérant:

CM Akquisitions GmbH	08.12.2008	durée illimitée
----------------------	------------	-----------------

Membre du conseil de surveillance:

Banco Popular France	05.06.2008	2009
----------------------	------------	------

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de CM-CIC Securities)	25.05.2005	2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de SAREST)	27.05.1998	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur du Groupe Sofemo)	29.04.1997	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de BOREAL)	08.06.2004	2012

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	12.04.2004	2010
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Bail)	13.04.2004	2010
Sofinaction (administrateur de CM-CIC Lease)	12.01.2005	2011
Cicoval (administrateur de CIC Lyonnaise de Banque)	09.12.1998	2009

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration : Sicav Gestion 365	26.06.1984	2006
--	------------	------

Gérant : CM Akquisitions GmbH	30.06.2008	2008
---	------------	------

Représentant permanent : BFCM (administrateur Sofébaïl)	22.04.1999	2004
---	------------	------

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

<i>Adresse professionnelle :</i> Crédit Mutuel Midi-Atlantique 6 rue de la Tuilerie - 31132 Balma cedex	Début de mandat	Fin de mandat
---	----------------------------	--------------------------

Membre du conseil de surveillance	07.03.2002	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	1994	2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	1994	2013

Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1994	2010
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	1999	2009
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	2005	2011
Caisse de Crédit Mutuel de Toulouse St Cyprien	1979	2014

Luc Chambaud

Né le 24 mars 1956 à Angoulême (16)

<i>Adresse professionnelle :</i> Crédit Mutuel de Normandie 17 rue du 11 Novembre - 14052 Caen cedex	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Membre du conseil de surveillance	16.12.2004	2013
--	------------	------

Autres mandats

Vice-président du conseil d'administration : NORFI	25.06.2004	n.c.
--	------------	------

Directeur général : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	01.01.2003	n.c.

Administrateur : SA Euro-P3C	16.06.2003	2010
CM-CIC Covered Bonds	15.07.2008	2013

Membre du conseil de surveillance : Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	03.05.2006	2009
Euro Information Production (GIE)	07.05.2003	2009

Représentant permanent : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (membre du conseil de surveillance de Batigère SAS)	20.06.2006	2012
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.01.2003	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre conseil de direction Euro Information SA)	07.05.2003	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (membre conseil de direction Euro GDS)	31.12.2003	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration : Administrateur : SAS CLOE	01.01.2003	2008
--	------------	------

Représentant permanent : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Normandie (administrateur du GIE CLOE Services)	01.01.2003	2008
---	------------	------

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-Les-Dames (25)

<i>Adresse professionnelle :</i> Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président du conseil d'administration : Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012
Caisse de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	20.04.1995	2010

Administrateur : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2010
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2009
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2014

Co-gérant : Cogit'Hommes Franche-Comté	01.03.2005	durée illimitée
--	------------	-----------------

François Duret

Né le 18 mars 1946 à Chartres (28)

<i>Adresse professionnelle :</i> Crédit Mutuel du Centre - Place de l'Europe 105 rue du Faubourg Madeleine - 45920 Orléans cedex 9	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Membre du conseil de surveillance	22.02.2007	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président du conseil de surveillance : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre	1999	2009
---	------	------

Président du conseil d'administration : Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	2000	2010
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	1998	2009
Caisse de Crédit Mutuel Agricole d'Auneau	1997	2009

Vice-président : Syndicat Agricole du Dunois	2006	n.c.
--	------	------

Administrateur : Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2000	2010
Centre International du Crédit Mutuel	2007	2010

Représentant permanent : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Caisse Centrale de Crédit Mutuel)	2000	2010
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (administrateur Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM)	2005	2011
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODEREC)	2000	2014
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2005	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural)	1997	n.c.

Gérant : EARL de la Marée de Sermonville	2000	illimité
--	------	----------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président : SAS CLOE	2003	31.12.2005
--------------------------------	------	------------

Représentant permanent : SAS CLOE (administrateur de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel)	n.c.	30.06.2006
--	------	------------

Pierre Filliger

Né le 27 novembre 1943 à Rixheim (68)

Adresse professionnelle :
Crédit Mutuel Méditerranéen

494 avenue du Prado - 13267 Marseille cedex 08

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président :

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	1995	2010
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	1996	2010
Caisse Interfédérale du Crédit Mutuel Sud Europe Méditerranée	2006	2011
Caisse de Crédit Mutuel Marseille-Prado	1981	2010
Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	2008	2011

Président du conseil de surveillance :

ACTIMUT SA	1997	2013
CAMEFI Banque	2002	2011

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	01.10.1992	2012
Crédit Mutuel Evasion S.A.	2007	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du directoire :

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)	1987	2008
--	------	------

Vice-président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Agricole et Rural Provence-Languedoc	2001	2008
---	------	------

Administrateur :

France Luxembourg Invest Advisory (Luxembourg)	1989	2008
--	------	------

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile-de-France
18 rue de la Rochefoucault - 75439 Paris cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.12.2001	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2009
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	1995	2009
Caisse de Crédit Mutuel « Paris-Montmartre Grands Boulevards »	1975	2010

Président-directeur général :

CODLES	1980	âge légal
--------	------	-----------

Président :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale-CRES	1986	2011
AUDIENS	2002	2009
PEMEP	1997	2011

Vice-président :

Conseil économique et social d'Ile-de-France	1989	2013
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	1979	2009

Administrateur :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2002	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	2003	2009
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1995	2012
Coopérative d'information et d'édition mutualiste	1985	2010
MEDIAFOR	1995	2010

Membre du conseil de surveillance :

EI PRODUCTION	1995	2010
---------------	------	------

Représentant permanent :

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur du ACM Vie SFM)	2005	2010
Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France (administrateur de la Commission paritaire des publications et agences de presse)	1994	2010

Daniel Leroyer

Né le 15 avril 1951 à Saint-Siméon (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
43 boulevard Volney - 53083 Laval cedex 9

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	19.05.2005	2013

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	2003	2014
Caisse Générale de Financement (CAGEFI)	2003	2009
Créavenir (Association)	2004	2010
Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois	1998	2009
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie	2007	2009
Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou, Basse-Normandie (Association)	2007	2009
SAS CLOE	2008	2009

Administrateur :

SAS Volney Développement	1999	2010
SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)	2002	2014
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2003	2009

Membre du conseil de surveillance :

Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL) SA	1998	2013
--	------	------

Représentant permanent :

Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur GIE CLOE Services)	2003	n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2005	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine-Anjou, Basse-Normandie	2006	2007
Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô	2007	2008

Représentant permanent :

Société de Réassurance Lavalloise (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2003	2005
---	------	------

Roberto Mazzotta

Né le 3 novembre 1940 à Milan (Italie)

Adresse professionnelle :

Banca Popolare di Milano
Piazza Meda 4 - 20121 Milan (Italie)

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	15.05.2003	2013

Autres mandats

Président :

Banca Popolare di Milano (Milan)	30.04.2001	2009
----------------------------------	------------	------

Membre du comité exécutif :

ABI (Association Bancaire Italienne)	30.04.2001	2009
--------------------------------------	------------	------

Jean-Luc Menet

Né le 2 février 1951 à Nantes (44)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Océan
34 rue Léandre-Merlet - 85001 La Roche-sur-Yon cedex 27

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	13.12.2007	2013

Autres mandats

Président du conseil de surveillance:

S.A. SODELEM	26.09.2007	2012
--------------	------------	------

Directeur général:

Fédération du Crédit Mutuel Océan	01.11.2007	n.c.
SA Coopérative Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	01.11.2007	n.c.
Société Coopérative de Crédit C.M.A.R. Océan	01.11.2007	n.c.

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	4.10.2007	2011
S.A.S. Océan Participations	26.10.2007	2010

Représentant permanent:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (Président de LLD Participations)	20.12.2008	illimité
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA Tourisme Océan)	24.10.2007	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)	11.10.2007	2011
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	19.12.2007	2013
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SA FINANCO)	30.11.2000	2010
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Cartes de Paiements)	01.11.2007	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Crédit Mutuel Paiements Electroniques)	01.11.2007	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAEM SEMIS)	14.03.2002	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	22.03.2007	2010

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président directeur général:

SA Tourisme Océan	n.c.	24.10.2007
-------------------	------	------------

Représentant permanent:

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS CMO Gestion)	25.09.2005	22.06.2007
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (administrateur de SAS Vendée Logement)	23.06.2005	25.04.2007

André Meyer

Né le 31 mars 1934 à Stotzheim (67)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président d'honneur du conseil d'administration:

Caisse de Crédit Mutuel de l'Ungersberg	04.03.2005	2010
---	------------	------

Membre du bureau et président d'honneur:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sélestat	08.10.2002	2010
--	------------	------

Représentant permanent:

ACM (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	13.12.2002	durée illimitée
--	------------	-----------------

Gérant:

SCI Binnweg	06.11.2003	n.c.
-------------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	1998	2008
--	------	------

Albert Peccoux

Né le 2 novembre 1939 à St Martin-Bellevue (74)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc
99 avenue de Genève - 74054 Annecy cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	11.5.2006	2011

Autres mandats

Président du conseil d'administration:

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	02.06.1998	2009
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	01.01.2000	2009
SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole)	29.11.1989	2009

Administrateur:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	17.06.1998	2009
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.01.2006	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe	01.01.2006	2009
Centre International du Crédit Mutuel	13.05.2003	2009
Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins	17.03.1973	2009
ACM Vie SAM	07.05.2003	2014

Paul Schwartz

Né le 29 janvier 1937 à Bitche (57)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

	Début de mandat	Fin de mandat
Membre du conseil de surveillance	17.06.1998	2013

Autres mandats

Président d'honneur:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du district de Sarreguemines	2007	2010
Caisse de Crédit Mutuel de Bitche	22.05.1971	2012

Administrateur:

Banque Transatlantique Luxembourg (Luxembourg)	24.07.1998	2014
--	------------	------

Censeur:

Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique	15.12.2006	2009
---	------------	------

Représentant permanent:

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Société de Participations Immobilières)	08.09.1993	2009
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.02.1994	2011
Banque de l'Économie du Commerce et de la Monétique (administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe)	08.12.2006	durée illimitée

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président:

Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	24.11.1984	2006
---	------------	------

Membre du conseil d'administration:

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	06.10.1999	2008
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (administrateur de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel)	09.11.1999	2008

Représentant permanent:

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel Vie SA)	29.06.1993	2005
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (administrateur des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA)	04.02.1994	2005



Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964 à Loroux-Botttereau (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest
46 rue du Port Boyer - 44326 Nantes cedex 3

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	07.09.2006	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	n.c.
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	23.05.2006	n.c.

Président :

FITEGA (SAS)	09.12.1994	n.c.
--------------	------------	------

Président du conseil de surveillance :

PFALZEUROP GMBH (Harthausen)	31.08.2007	n.c.
CM-CIC Services	07.05.2008	2012

Directeur général :

NANTEUROP (SAS)	31.07.2007	n.c.
-----------------	------------	------

Vice-président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Julien de Concelles	2003	n.c.
--	------	------

Vice-président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	2006	n.c.
---	------	------

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	2004	2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	2006	2009
ATARAXIA (SAS)	03.05.2004	n.c.

Représentant permanent :

Caisse Fédérale CMLACO (membre du conseil de surveillance de SODELEM)	2006	n.c.
Caisse Fédérale CMLACO (administrateur du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	2006	2011
Fédération du CMLACO (président d'INVESTLACO SAS)	2006	n.c.
EFSA (administrateur de CIC Banque CIO-BRO)	2006	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil de surveillance :

INFOLIS (SAS)	26.10.2004	27.07.2008
SURAVENIR	27.10.2004	27.06.2008

Censeur :

SURAVENIR Assurances Holding (SAS)	26.10.2004	27.06.2008
------------------------------------	------------	------------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale CMLACO (administrateur de Swiss Life Prévoyance et Santé)	2005	31.07.2006
SURAVENIR Assurances Holding (administrateur de SURAVENIR Assurances)	26.10.2004	27.06.2008

Philippe Vasseur

Né le 31 août 1943 à Le Touquet (62)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Nord Europe
4 place Richebé - 59011 Lille cedex

	Début de mandat	Fin de mandat
--	-----------------	---------------

Membre du conseil de surveillance	30.05.2001	2013
--	------------	------

Autres mandats

Président :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	26.05.2000	n.c.
Caisse de Crédit Mutuel Lille Liberté	29.03.2005	n.c.
Société de Développement Régional de Normandie (SA)	29.05.2001	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)	11.09.2000	n.c.
BKCP Brabant (SCRL-Belgique)	21.12.2001	n.c.
BKCP Wallonie (SRCL-Belgique)	21.10.2008	n.c.

Président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)	26.05.2000	n.c.
Groupe UFG (SA)	29.05.2006	n.c.
Nord Europe Assurances (SA)	01.06.2006	n.c.

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit Mutuel	11.10.2002	2013
Groupe Eurotunnel (SA)	20.06.2007	n.c.
Holder (SAS)	2005	n.c.
Caisse Solidaire du Crédit Mutuel Nord Europe	27.09.2005	n.c.
Bonduelle (SA)	2008	n.c.
BKCP NOORD (SCRL-Belgique)	30.06.2006	n.c.
BKCP Securities (SA-Belgique)	31.03.2005	n.c.
Crédit Professionnel (SA-Belgique)	11.05.2000	n.c.
Nord Europe Private Bank (SA-Luxembourg)	10.07.2003	n.c.

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (censeur du LOSC Lille Métropole SA)	2005	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe France (administrateur Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)	04.05.2005	2011
Société de Développement Régional de Normandie (administrateur de Normandie Partenariat)	18.03.2008	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP NOORD -SCRL-Belgique)	30.06.2006	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de Federal Kas Voor Het Beroeskrediet -SCRL- Belgique)	25.03.2004	n.c.
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (vice-président de BKCP Wallonie -SCRL-Belgique)	21.10.2008	n.c.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président du conseil de surveillance :

Crédit Mutuel Nord Europe France	18.12.1999	08.06.2007
Saint Louis Sucre	n.c.	2007
Crédit Professionnel Interfédéral (SCRL-Belgique)	22.11.2000	21.10.2008

Administrateur :

HEINEKEN France	n.c.	30.06.2006
Middenstands Deposito En Kredietkantoor (SCRL-Belgique)	2005	30.06.2008

Censeur :

Crédit Mutuel Nord Immobilier	28.03.2002	23.10.2006
-------------------------------	------------	------------

Représentant permanent :

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (administrateur de BATIROC Normandie)	29.05.2001	25.05.2005
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur du Crédit Professionnel Interfédéral -SCRL- Belgique)	22.11.2000	21.10.2008
Crédit Mutuel Nord Europe Belgium SA (administrateur de BKCP Brabant -SCRL-Belgique)	21.12.2001	21.10.2008

Jean-Claude Martinez

Né le 6 novembre 1949 à Oran (Algérie)

Adresse professionnelle :

Banque CIC Est
7 avenue Foch - 90000 Belfort

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés actionnaires, membre du conseil de surveillance	28.04.2004	2009

Autres mandats

Président du conseil de surveillance :

FCPE ACTICIC 19.03.2004 n.c.

Vice-président :

Caisse de retraite du groupe CIC 21.09.2001 n.c.

Yannick Ardaine

Né le 25 février 1958 à Ay (51)

Adresse professionnelle :

Banque CIC Est
3, Parvis du Chanoine Warnier - 51100 Reims

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.10.2008	2013

Jean-Pierre Van den Broeke

Né le 25 février 1953 à Suresnes (92)

Adresse professionnelle :

CIC Banque BSD-CIN
6, rue Alfred Kastler - 14054 Caen cedex 4

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.10.2008	2013

Linda Corneau-Pattyn

Née le 1^{er} juin 1979 à Paris (75)

Adresse professionnelle :

CIC Banque CIO-BRO
25, Quai Saint-Paul - 44420 La Turballe

	Début de mandat	Fin de mandat
Représentant les salariés, membre du conseil de surveillance	30.10.2008	2013

Assemblée générale

Composition

(résumé des articles 20 à 27 des statuts)

L'assemblée générale est composée de tous les actionnaires.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Sauf ce qui est dit au paragraphe ci-après sur les seuils statutaires, il n'existe aucune restriction d'accès à l'assemblée générale ni de quotité minimale d'actions du CIC requise de la part d'un actionnaire pour exercer les droits que la loi lui reconnaît.

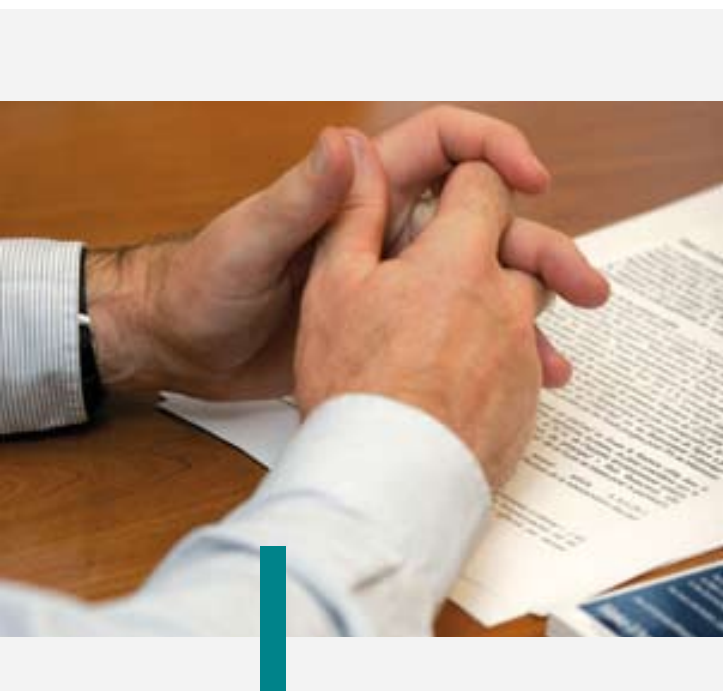
L'assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote réunie le 17 juin 1998 :

- a autorisé les actionnaires à mettre leurs actions ordinaires « A » sous la forme au porteur ou nominative (article 7 des statuts, 1^{er} alinéa) ;
- a donné à la société la possibilité de demander à la SICOVAM l'identification des porteurs de titres (article 7 des statuts, 3^e alinéa) ;
- a ajouté l'obligation de procéder à une déclaration de franchissement de seuils statutaires (article 9 des statuts, 6^e alinéa).

Seuils statutaires

(résumé de l'article 9 des statuts)

Outre ce qui est prévu par la loi, une obligation statutaire d'information s'applique pour tout franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 0,5 % du capital social, puis de toute fraction du capital social au moins égale à 0,5 %. À défaut de respecter celle-ci, l'actionnaire défaillant pourra être privé du droit de vote pour les actions correspondant à la fraction non déclarée, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à la plus petite fraction du capital ou des droits de vote dont la détention doit être déclarée. La privation du droit de vote qui en résulte est d'une durée de deux ans à compter de la régularisation de la notification.



Développement durable >



- 51 Déontologie
- 51 Contrôle interne
- 52 Rapport du président
du conseil de surveillance
sur les procédures
de contrôle interne
- 59 Ressources humaines
- 60 Moyens technologiques
- 61 Relations avec les clients
- 62 Relations avec
les actionnaires

Déontologie

Recueil de déontologie

Les dispositions du nouveau recueil de déontologie du groupe CMCEE-CIC sont entrées en vigueur au CIC en 2008.

Rappelant les règles de bonne conduite qui doivent être appliquées par les collaborateurs, en particulier vis-à-vis de la clientèle, ce recueil est fondé sur le respect des principes généraux suivants :

- servir au mieux les intérêts de la clientèle ;
- observer strictement les règles de confidentialité ;
- remplir ses fonctions avec rigueur et professionnalisme ;
- exercer son métier avec probité.

Il précise les dispositions que doivent appliquer les collaborateurs qui exercent des « fonctions sensibles » exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflit d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Les règles spécifiques en matière de déontologie propres aux opérations de marché, aux opérations financières, à la gestion de portefeuille titres et à l'analyse financière font l'objet de développements spécifiques.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces règles dont l'application doit faire l'objet de contrôles réguliers.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux a été sensiblement renforcé au cours de ces dernières années dans l'ensemble du groupe CMCEE-CIC. Les mesures prises visent à détecter les opérations qui pourraient être suspectes de manière à approfondir la connaissance des clients concernés et, le cas échéant, à écarter toute relation avec des clients dont l'identité ou les activités seraient mal cernées. Elles s'inscrivent dans le cadre des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), des dispositions légales et réglementaires contenues notamment dans le Code monétaire et financier ainsi que des directives et règlements européens transposés en droit français.

Dans ce contexte, le CIC a pour objectif de :

- connaître au mieux le client et ses opérations ;
- exercer une vigilance sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- veiller au respect des dispositions réglementaires et des normes internes en exerçant les contrôles appropriés et en formalisant les travaux ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment par des actions régulières de formation et de sensibilisation.

Le dispositif de contrôle avec ses différentes composantes (périodique, permanent et conformité) vise à s'assurer de la cohérence des procédures mises en place et de leur bonne application. Il s'appuie notamment sur les correspondants *Tracfin* qui exercent un suivi permanent des opérations, effectuent les déclarations réglementaires et contribuent par leurs actions à accroître la vigilance de chacun.

Dans leurs travaux, les collaborateurs et les services de contrôle bénéficient d'une gamme étendue d'outils communs au groupe destinés à la fois à les alerter sur les opérations ou les situations devant retenir leur attention, à leur permettre d'enregistrer leurs observations et d'en informer leur hiérarchie ainsi que les correspondants *Tracfin*. Ces outils sont régulièrement perfectionnés et adaptés aux évolutions réglementaires. Ainsi, en 2008, de nouveaux filtres et contrôles automatisés ont été mis en place. Ils ont porté en particulier sur le suivi des opérations avec l'étranger, l'amélioration du système d'alertes et le repérage des opérations à risques.

L'application des textes issus de la transposition de la troisième directive européenne en matière de lutte contre le blanchiment, l'enrichissement de la gamme des outils, la mise à jour des procédures, les actions renouvelées de formation constitueront la trame des travaux qui seront conduits en 2009.

Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du CIC, intégré à l'organisation mise en place au niveau du groupe CMCEE-CIC, comprend les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité conformément aux dispositions réglementaires. Les travaux de contrôle sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...).

En 2008, de nouveaux outils ont permis de réaliser des contrôles plus ciblés et plus efficaces, que ce soit au niveau des inspections dans le réseau ou de l'exercice à distance des contrôles permanents. Parallèlement, des portails de contrôle spécialisés par type de métiers ont été mis en place. En rendant plus homogènes et plus systématiques les travaux de contrôle, ces outils permettent d'en assurer un suivi plus resserré tout en veillant à leur cohérence.

À la gamme des outils dédiés au suivi des risques opérationnels et à la lutte contre le blanchiment des capitaux s'ajoutent au niveau de la conformité de nouveaux instruments plus spécifiquement consacrés au suivi de l'application des dispositions réglementaires. Ainsi, le groupe a mis en place un portail pour la réalisation des contrôles relevant de l'application de la réglementation de l'Autorité des marchés financiers. Les évolutions dans ce domaine sont régulièrement prises en compte, que ce soit en termes de procédures, d'outils ou encore de notes et documents d'information.

Les objectifs 2009 seront de mieux formaliser un certain nombre de dispositions, développer le suivi de leur application à travers des portails de contrôle dédiés et, de manière plus générale, renforcer à cette occasion le dispositif dans son ensemble.

Rapport du président du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce modifié par la loi du 3 juillet 2008 : « ...Dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport joint au rapport mentionné à l'alinéa précédent et aux articles L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, ... des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés ».

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du CIC est intégré à celui du groupe CM4-CIC.

Pour mémoire, le groupe CM4-CIC comprend à sa tête les entités placées sous un même agrément bancaire collectif (entités mutualistes du Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel du Sud-Est et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc) et l'ensemble des filiales et sociétés intégrées dans ses comptes consolidés, dont le CIC Ile-de-France et les banques régionales du groupe CIC.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du groupe en s'appuyant sur les normes internes, outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences qui paraissaient utiles à son établissement et en s'appuyant, en tant que de besoin, sur le cadre de référence et le guide d'application recommandés par l'Autorité des marchés financiers. Ce rapport a été approuvé par le conseil de surveillance du CIC lors de sa séance du 26 février 2009 conformément aux dispositions réglementaires.

Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques au niveau du groupe CM4-CIC

Cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

Un dispositif commun

Le groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes, à la sauvegarde des actifs et à la fiabilité des informations financières.

De manière plus générale, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des travaux réalisés.

Un dispositif structuré

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du groupe ainsi que sur les règles habituellement utilisées en matière d'inspection et de contrôle.



L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de gestion de bilan, des risques opérationnels... Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

Un dispositif indépendant

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence, chez ceux qui les exercent dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

Dispositif

Le dispositif de contrôle du groupe CM4-CIC répond à un double objectif :

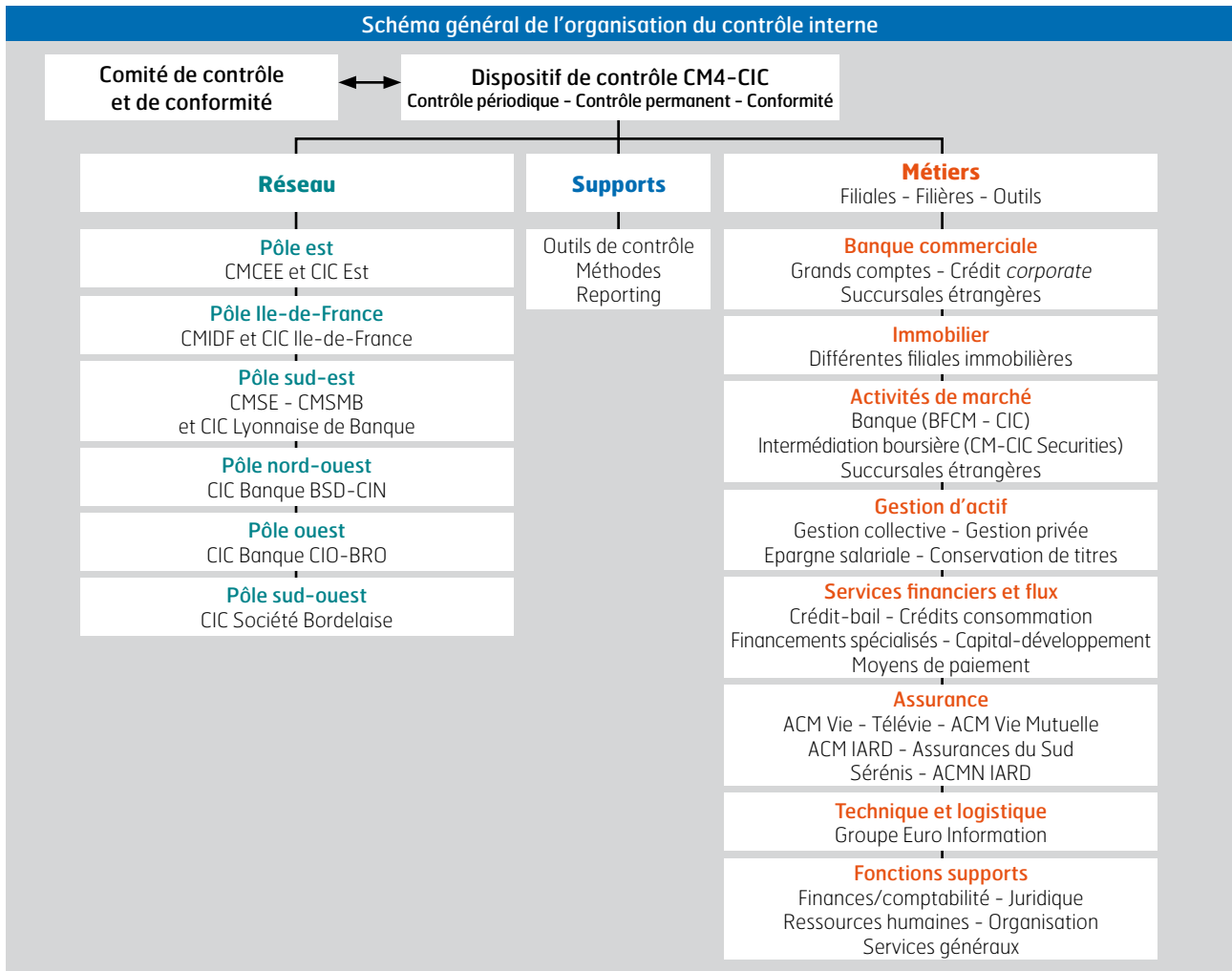
- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.

L'organisation des contrôles

Une répartition par type de contrôle

Indépendamment des contrôles effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente opérés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité pour tout ce qui se rapporte en particulier à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes.



Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble, à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition réseau/métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail et une branche métiers (grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...) avec la nomination pour chacune d'elles de responsables exerçant leur fonction au niveau du groupe CM4-CIC.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Sous l'autorité du vice-président du directoire du CIC, il réunit régulièrement les responsables du groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôle internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du groupe dans le cadre de ces contrôles.

Le comité de contrôle de conformité est amené également à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le groupe. Il a été conduit ainsi à se prononcer en 2008 sur de nouveaux outils de contrôle et sur de nouvelles procédures.



Le comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un comité d'audit et des comptes est en cours de mise en place au niveau du groupe CM4-CIC.

Ce comité proposera aux organes délibérants du groupe les améliorations qu'il jugera nécessaires à l'appui des constats dont il aura pris connaissance. Il examinera par ailleurs les comptes annuels et consolidés et appréciera les conditions de leur établissement en s'assurant notamment de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables. Plus généralement et conformément aux dispositions réglementaires (article 14 de l'ordonnance du 8 décembre 2008), il sera chargé d'assurer le suivi « du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, de l'indépendance des commissaires aux comptes... ». Ses membres auront libre accès aux commissaires aux comptes ainsi qu'aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent, conformité) dont l'audition leur paraîtrait nécessaire pour la conduite de leurs travaux.

Dispositif de surveillance des risques

L'ensemble de ce dispositif a été mis en place en 2008 alors que les responsabilités respectives de la filière « engagements » et « risques » étaient précisées.

La direction des risques groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la direction des risques groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

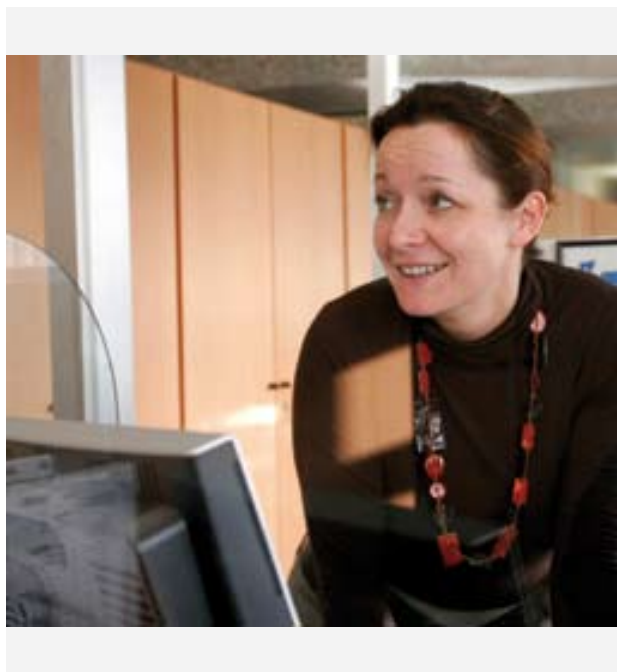
Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe – à la vue des constats effectués – toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du groupe.

Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du comité des risques groupe (CRG). La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la direction des risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (direction des engagements, direction des marchés, direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital investissement) en présence de la direction générale. Ce comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.



Dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC

Ne sont mentionnés dans ce paragraphe que les organes de contrôle propres au CIC. Pour mémoire, le CIC doit également rendre compte de ses travaux en matière de contrôle aux autorités de tutelle ; celles-ci réalisent régulièrement des missions de contrôle sur place.

Dispositif en matière de contrôle

Organisation générale

Le conseil de surveillance

Conformément aux dispositions réglementaires, un compte-rendu des travaux de contrôle interne est présenté deux fois par an au conseil de surveillance du CIC. Le rapport annuel de contrôle interne du CIC lui est notamment communiqué.

Les niveaux de contrôle

Les différents niveaux de contrôle sont identiques à ceux mis en place au sein du groupe. Des responsables ont été désignés pour exercer au CIC le contrôle périodique, le contrôle permanent et le contrôle de conformité.

Les équipes du CIC réalisent non seulement des contrôles au sein de la banque, mais participent également à des travaux et missions conduits au niveau du groupe CM4-CIC.

Travaux de contrôle

Les travaux de contrôle sont effectués dans tous les domaines où la banque exerce ses activités. Ils s'appuient sur les méthodes et outils mis en place au niveau du groupe ainsi que sur des procédures formalisées. Les constats opérés conduisent à formuler des recommandations dont l'application fait l'objet d'un suivi.

L'exercice 2008 a été marqué notamment par la poursuite des travaux au niveau du groupe sur le chantier Bâle 2 et par la mise en place de nouveaux outils. Ils ont conduit à renforcer le dispositif en matière de contrôle et de suivi des risques.

Chantier Bâle 2

La Commission bancaire a autorisé le groupe CM-CIC à utiliser la méthode avancée pour le *retail* en juin 2008, à l'exception des filiales de crédits consommation et du portefeuille noté par l'algorithme agricole. L'autorisation sur le portefeuille « banques » a été obtenue en octobre 2008.

Une organisation permettant un contrôle régulier du dispositif a été mise en place au sein du groupe en liaison avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Un cadre des travaux a été défini et la répartition des tâches incombant aux différentes entités concernées a été précisée.

Les méthodes et les outils communs

L'harmonisation des méthodes et des outils utilisés au sein du groupe, tant en matière de contrôle que de maîtrise des risques, a été poursuivie en 2008. Le CIC bénéficie dans ses travaux de contrôle des outils communs développés par le pôle support groupe qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage et au *reporting*.

Les outils du contrôle périodique

Les outils du contrôle périodique réseau sont organisés en référentiels de contrôle qui ont pour objectif de disposer d'une cartographie des risques du réseau, par consolidation de missions de toute nature, sur la base d'un catalogue commun de points de contrôle. Ils font l'objet d'une actualisation régulière. En 2008, de nouveaux référentiels de contrôle ciblés par types d'entités ont été établis.

Parallèlement, l'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice des contrôles est assuré à travers le dossier permanent informatisé. Celui-ci a été enrichi de nouvelles fonctionnalités en 2008 en termes notamment de *reporting* et d'exploitation des données.

Les outils de contrôle permanent

En matière de crédit, les outils portent notamment sur la détection des dossiers en alerte et des entités à risques. Ils servent également à apprécier la bonne utilisation d'outils comme le portail de contrôle interne mis à la disposition du réseau. Dans le même esprit, ont été mis en place en 2008 plusieurs portails de contrôle dédiés à certains métiers ou activités.

Les outils de la conformité

Les outils en matière de lutte contre le blanchiment ont continué d'être enrichis en 2008. Parallèlement, le groupe a mis en place un portail pour la réalisation des contrôles relevant de l'application de la réglementation de l'Autorité des marchés financiers. De leur côté, les travaux sur l'outil de suivi des risques de non-conformité en matière juridique et réglementaire se sont poursuivis.



Les procédures

Les procédures du CIC figurent sur Intranet et concernent notamment le contrôle des risques. Elles sont accessibles via des moteurs de recherche, à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle qui ont été mis en place s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

Des procédures cadre sont définies au niveau du groupe dans un certain nombre de domaines relevant notamment de la conformité. Elles ont été reprises au CIC.

Dispositif de surveillance des risques

Gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements du groupe CM4-CIC a été établi en 2008. Il a pour objectif de résumer l'ensemble des procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements du CM4-CIC dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires en vigueur. Ce référentiel décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit, de mesure et de surveillance des engagements et de gestion de la masse risquée. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées. Le risque de liquidité de toutes les entités du groupe est désormais géré en central par un comité de gestion de bilan groupe ; il en sera de même en 2009 des risques de taux.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activités font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine. Par ailleurs en 2008, une attention particulière a été portée à la prévention du risque de fraude.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé en termes d'organisation et de contrôle.

Surveillance des risques

La surveillance des risques est exercée par des équipes dédiées bénéficiant d'un ensemble d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et d'autre part à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

Les éléments de nature à permettre d'apprécier l'évolution des risques de crédit, des risques de marché, des risques liés à la gestion de bilan et des risques opérationnels sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure notamment un pilotage général des risques en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée (mise en œuvre 1^{er} trimestre 2009).

Données comptables et mode de contrôle au niveau du CIC et du groupe

La direction financière CM4-CIC est chargée de l'établissement et de la validation des comptes. Celle-ci s'organise autour de deux pôles fonctionnels « réseaux » et « métiers spécialisés ». Le pôle métiers spécialisés traite de la comptabilité générale et de la consolidation ainsi que des contrôles comptables.

Les informations qui relèvent de la communication financière sont établies et validées par cette direction.

Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

L'architecture comptable du CIC est fondée sur une plate-forme informatique commune à 13 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du groupe CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « procédures et schémas comptables » qui constituent des cellules autonomes, selon le cas au sein de la direction financière « réseaux » ou de la direction financière « métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. La division concernée consulte, si besoin est, le service fiscal, et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les divisions « procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein du CIC, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle; aucun compte ne peut être ainsi « non affecté » sans qu'une responsabilité de suivi ne soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes: les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe une comptabilité « matières » qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre. La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique. Elle est gérée par les divisions « procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur:

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes officiel des établissements de crédit – PCEC, rattachement au poste des états financiers publiables, etc.);
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.);
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les sociétés informatiques du groupe. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier des logiciels de production du reporting de gestion, des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

La procédure d'agrégation des données

Selon le modèle défini par le CM4, les agrégats comptables sont constitués autour des entités suivantes:

- le groupe (exemple le groupe CIC);
- la fédération comprenant une ou plusieurs banques ou autres entités juridiques;
- la banque rattachée à une fédération.

L'ensemble de la banque (agences et services centraux) est décomposé en guichets. Le guichet constitue l'unité de base du système comptable. C'est au niveau du guichet que sont passées les écritures comptables.

La cohérence comptable des données de gestion

Chaque guichet comprend un guichet externe et un guichet interne. Le guichet externe enregistre les écritures de la comptabilité générale et le guichet interne celles de la comptabilité analytique. Au niveau de chaque guichet, le résultat de gestion est obtenu par agrégation des résultats des données internes et externes. La génération des résultats procède de la sommation des balances comptables des guichets.

Un lien est établi entre les comptes de comptabilité générale et les codes attribués aux produits commercialisés par la banque.

Les données analytiques sont utilisées pour déterminer les résultats par métier nécessaires à l'établissement des comptes consolidés.

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation: équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

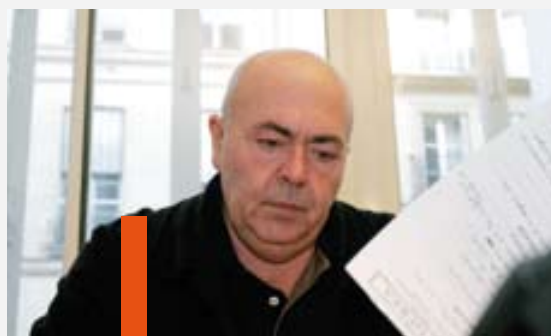
Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles et les données de l'année précédente pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier:

- sur la marge d'intérêt; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité;
- sur le niveau des commissions; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées;
- sur les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation);
- sur la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).



Les procédures mises en place

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable (contrôles/procédures et contrôle de gestion « métiers spécialisés ») assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables en relation avec le CM4, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

L'exercice des contrôles

Les contrôles comptables automatisés

Une procédure automatisée de contrôle quotidien permet à partir de la balance comptable journalière de la banque de vérifier les équilibres de bilan et de hors bilan, les équilibres actif/passif par guichet et par devise ainsi que le suivi des comptes techniques.

Cette procédure de contrôle est aussi appliquée en fin de mois sur la balance générale.

La justification des comptes

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une justification de compte effectuée par le service responsable du compte. Un reporting par service assurant la justification des comptes reprend les résultats des contrôles effectués.

Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes (en 2006, automatisation des calculs d'impôts différés à partir des données issues des liasses et de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie IFRS).

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le CIC définit avec le CM4 les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du groupe CM4-CIC dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reporting* financiers. Les principes comptables utilisés en consolidation des comptes sont conformes aux principes comptables groupe de l'organe central du Crédit Mutuel, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les responsables comptables des entités du groupe CM4-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Remontée des informations et consolidation

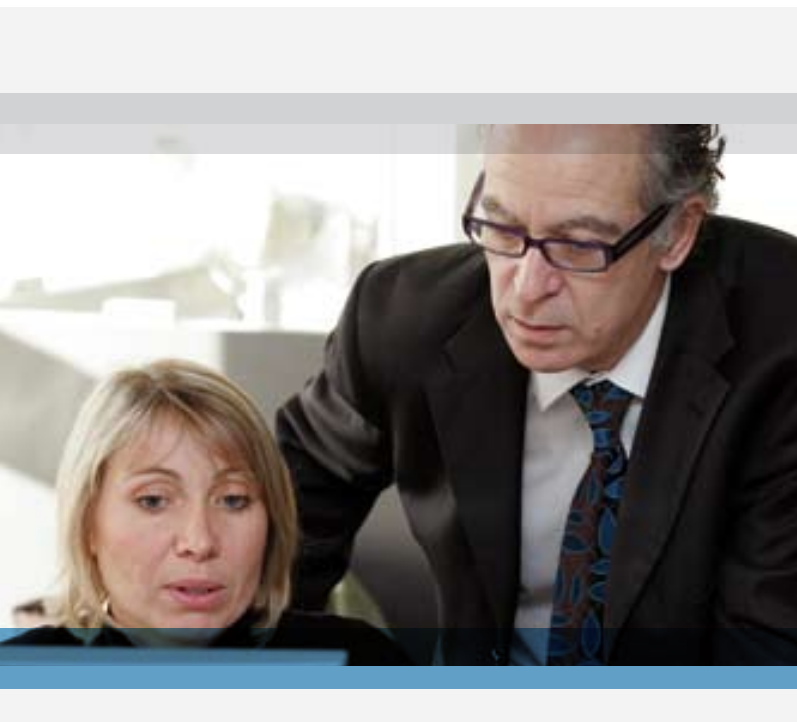
Le processus de consolidation

Le groupe CM4-CIC dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et d'assurer ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.



La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et les services de contrôle de gestion des entités concernées. Des analyses par contribution de chaque entité du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière au directoire et au conseil de surveillance du CIC. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Conclusion

Fondé sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques du CIC s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du groupe CM4-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent. Les actions qui seront conduites en 2009 auront pour but d'y concourir.

Etienne Pflimlin
Président du conseil de surveillance

Ressources humaines

Emploi

En 2008, le CIC a poursuivi le développement engagé depuis plusieurs années, notamment de son réseau d'agences, tout en maîtrisant l'évolution de ses effectifs.

Dans les banques régionales, ces derniers sont passés de 20 643 fin 2007 à 20 269 fin 2008, soit une diminution de 1,81 %.

Les effectifs globaux consolidés monde en ETP (équivalent temps plein) ont baissé pour leur part de 0,9 % (de 22 866 fin 2007 à 22 656 fin 2008).

Formation

Avec un budget global représentant 6,40 % de la masse salariale des banques du groupe, la formation est restée en 2008 une priorité pour le CIC.

Comme l'année précédente, l'effort de formation a porté, d'une part, sur les actions favorisant la maîtrise des outils au service du développement et, d'autre part, sur les reconversions du personnel des sièges vers le réseau.

Relations sociales

Trois accords sociaux notamment ont été signés durant l'année.

Le premier a fusionné les caisses de retraite des banques régionales en une caisse unique qui pourra se transformer en IGRS (institution de gestion de retraites supplémentaires) pour se conformer à la loi *Fillon*.

Le deuxième a ouvert, par un avenant à l'accord CET (compte épargne temps), la possibilité de transformer l'épargne temps constituée par les jours RTT et certains congés payés en rémunération immédiate, pour les salariés le souhaitant.

Le troisième, sur les salaires, a permis d'attribuer 2 % d'augmentation générale au 1^{er} janvier puis 1 % au 1^{er} juillet, soit 3,02 % effectifs sur l'année.

Intéressement et participation

Pour la première fois, et après la signature en 2007 d'avenants permettant l'adhésion du groupe CIC aux accords d'intéressement et de participation du CMCEE, les salariés de l'ensemble du groupe CM-CIC ont perçu un intéressement et une participation basés sur les mêmes conditions d'application.

Au total (intéressement, abondement, participation), c'est plus de 15,8 % de la masse salariale du CIC qui ont été distribués à ses salariés en 2008, au titre de 2007.

Il n'existe pas, par ailleurs, de plan d'options de souscription ou d'achat d'action au profit des dirigeants du CIC.

Moyens technologiques

Euro Information

Fin 2008, au terme des fusions des partitions de Paris et de Lyon, le groupe CMCEE-CIC dispose de 5 sites de production informatique « clonés » dont 4 qui regroupent chacun, dans une seule partition pouvant gérer 15 millions de comptes, les traitements caisses et agences pour les produits bancaires et les contrats d'assurances.

La gestion globale du système d'information s'en trouve simplifiée, les coûts contenus et la qualité et la disponibilité du service aux clients améliorées.

Ces travaux d'optimisation et de concentration des moyens ont également permis d'augmenter la performance des infrastructures techniques dans de multiples domaines :

- consolidation et remplacement de plusieurs ordinateurs centraux par des machines de dernière génération, s'accompagnant d'une réduction des consommations énergétiques ;
- système d'information décisionnel ramené à trois partitions ;
- augmentation de la capacité du site de *backup* d'Osny ;
- construction d'une nouvelle salle machine à Lille (mise en exploitation premier semestre 2009) ;
- renforcement du réseau télécom et optimisation des coûts en transportant sur un réseau haut-débit unique tous les types de flux échangés entre les différents sites ;
- généralisation de l'usage des protocoles TCP/IP et en priorité pour la monétique ;
- démarrage du second site de numérisation industrielle pour la gestion électronique de documents (GED) à Laval qui permet d'assurer un backup réciproque avec celui de Lyon.

La certification ISO 9001 de l'ensemble des sites de production a été reconduite et étendue à une première activité de développements d'applications.

Production

En 2008, afin d'absorber l'augmentation du volume des transactions et des traitements, la puissance des sites centraux a été augmentée :

- hausse de 25 % du total des *mips* de l'ensemble des sites ;
- accroissement de 117 % de l'espace disque installé.

La production des éditions est restée stable avec 580 millions de pages éditées.

La GED a poursuivi sa montée en puissance : 72 millions de documents actuellement en ligne.

4,5 millions de documents dématérialisés ont été mis à disposition des clients via Internet, soit une très forte croissance de 90 % par rapport à 2007.

Plus de 90 % des contacts clients ont été d'origine électronique et le canal Internet a poursuivi sa progression : 37 millions de virements (+ 19 %) et 150 000 devis assurance (+ 15 %) ont été réalisés sur les sites du groupe, ainsi que 1,5 million d'ordres de Bourse.

L'application « mailtiers », lancée en 2008, intègre le canal des e-mail dans le poste de travail des commerciaux. Cet outil a déjà pris en charge 3,5 millions de messages automatiquement affectés aux clients.

Équipements

Infrastructures réseaux

Le déploiement du nouveau réseau de télécommunication apportant plus de bande passante et une plus grande sécurité s'est fini mi-2008. Celui de la téléphonie IP se poursuit en 2009 au rythme de 155 agences par mois.

Matériels

Le remplacement de l'ensemble des serveurs agence est terminé. *Vista* devrait être déployé sur les nouveaux postes de travail (fixes et portables) installés en 2009. Dans le cadre de la GED, près de 7 000 scanners individuels connectés au poste de travail sont opérationnels (l'équipement sera complété en 2009).

Libre service bancaire

Le passage des GAB sous *Windows XP* sera achevé en mars 2009 et au cours du premier semestre, un nouveau modèle, particulièrement adapté aux « dépôts commerçants », sera proposé.

Équipements de sécurité

Avec près de 440 chantiers traités en 2008 (450 prévus en 2009), la gestion industrielle et la normalisation des matériels d'alarme et de vidéosurveillance des agences génèrent d'importantes économies d'acquisition et de fonctionnement.

Développements

Principales réalisations

Avec l'homologation du système de notation interne pour le portefeuille *retail*, le dossier Bâle 2 a connu une étape importante en 2008. Les équipes informatiques resteront mobilisées jusqu'aux dernières échéances d'homologation.

Pour faciliter le développement commercial, différents outils – gestion des tiers en intranet, dossier du commercial, dossier d'analyse de portefeuille, aide à la vente, souscription d'assurance... – ont été mis à disposition de l'ensemble du réseau avec une formation spécifique.



La gestion sans papier demeure un objectif majeur du groupe : plusieurs applications intégrant la GED – numérisation des justificatifs et signatures lors de l'entrée en relation, numérisation des pièces justificatives et contrats de crédit habitat, contrats Pacweb – sont disponibles en agence.

Dans le domaine des moyens de paiement, le groupe a été parmi les premiers à échanger des flux significatifs sur *STET* (Systèmes technologiques d'échange et de traitement) lors du démarrage du *SEPA* (*Single Euro Payments Area*) et sur *Step2-Target2*.

La fusion informatique de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et de CIC Lyonnaise de Banque a été opérée le 1^{er} janvier 2009.

GIE CT6

Activité émission

Avec 2 417 000 unités, le parc de cartes gérées par le CIC a progressé de 6,1 % en 2008.

Avec 61,7 millions de transactions (pour 4,9 milliards d'euros), le nombre de retraits effectués par les porteurs a été en hausse de 2,5 %. Le nombre de leurs paiements, avec 276,1 millions de transactions (pour 15 milliards d'euros), a cru de plus de 10 %.

Activité acquisition

Le nombre de contrats TPE actifs gérés est resté stable à 114 000.

Avec 368,3 millions (pour 20,8 milliards d'euros), le nombre de transactions traitées par les commerçants a augmenté de 12 %.

Le parc de distributeurs et guichets automatiques du groupe s'est accru de 127 unités.

Faits marquants

Organisation de la filière monétique

Depuis mi-2008, dans le cadre de CM-CIC Services, la filière monétique est organisée en cible, regroupant les activités du CT6 et de la division monétique du CMCEE. Celles-ci sont exercées sur les sites de Strasbourg (70 personnes) et Cergy (130 personnes) avec des responsables « transverses » sur les 2 sites. Les activités de centre d'appel (45 emplois) ont été confiées à Euro Téléphonie Services, filiale d'Euro Information.

Authentification porteur

La mise en place de l'authentification renforcée des porteurs de cartes CIC a démarré fin novembre 2008 pour les cartes *Visa* (mi-janvier 2009 pour les *MasterCard*). La solution retenue (carte de clés personnelles) sera complétée dans le courant de l'année.

Interchanges MasterCard

En application de la décision de la Commission européenne de décembre 2007, depuis 21 juin 2008, *MasterCard Worldwide* a suspendu la perception et le versement des commissions interchanges « transfrontalières » en Europe.

Principaux projets

- LISE (échanges directs avec *MasterCard*);
- cartes prépayées;
- districash;
- paiement sur mobile;

- carte sans contact;
- organisation de l'activité acquisition « transfrontière »;
- choix du code;
- carte d'achat PME;
- solution e-commerce pour les collectivités;
- accueil de 2 nouveaux sous-participants dans le GIE : *ING Direct* et *Allianz*.

Relations avec les clients

Proximité, outils de relation et qualité

En 2008, la recherche permanente de l'amélioration de la qualité et de la proximité dans la relation clientèle s'est concrétisée par de multiples réalisations.

Avec 75 points de vente ouverts (+ 17 % par rapport à 2007), le CIC a accéléré le renforcement de son maillage, à travers le plan de développement volontariste engagé depuis deux ans.

Parallèlement, pour offrir un accueil toujours plus agréable et personnalisé à la clientèle, les investissements de modernisation des agences se sont poursuivis :

- 55 extensions;
- 26 transferts;
- 85 rénovations lourdes.

La relation entre le chargé de clientèle et son client a été facilitée avec la possibilité de contact direct et personnel par courriel.

Toujours dans un souci de qualité de service, de simplification et de réactivité, les nouvelles applications mises à disposition des commerciaux intègrent systématiquement des fonctions de gestion électronique de documents (GED). Celles-ci permettent :

- au client, grâce au *Web relevé*, de consulter les documents sous forme dématérialisée (avec conservation en ligne pendant 10 ans) et d'accélérer leur circulation et donc les décisions;
- au chargé de clientèle de consulter sur son poste de travail tous les documents échangés avec ses clients, ce qui simplifie les recherches tout en contribuant à l'effort de suppression du papier.

Ainsi, en 2008, plus de 18 millions de documents ont été dématérialisés.

De la même façon, dans le cadre du développement durable, le CIC a étendu l'utilisation du papier recyclé et l'impression recto verso systématique (mise à niveau du parc des imprimantes).

Médiation

Le médiateur peut être saisi par la clientèle pour examiner tous les problèmes qui relèvent de sa compétence et donner un avis qui fait autorité. L'année 2008 a été marquée par l'extension du champ de la médiation bancaire aux opérations de crédit et d'épargne.

Ce service de médiation complète le dispositif mis en place au sein de chaque entité du groupe pour privilégier une écoute des besoins de la clientèle.

Relations avec les actionnaires

Communication financière

Le directoire du CIC a prévu d'arrêter et de soumettre au conseil de surveillance les comptes du premier semestre 2009 le 3 août. Un communiqué financier sera publié à cette occasion dans la presse financière. Les comptes de l'exercice 2009 devraient être arrêtés en février 2010.

Le directoire organise régulièrement des réunions avec la presse et les analystes financiers spécialisés du secteur bancaire afin de leur présenter les résultats du groupe et répondre à leurs questions. De ce fait, les résultats du CIC sont repris et commentés dans la presse spécialisée et les grands quotidiens nationaux d'information.

Le CIC rédige chaque semestre une lettre d'information destinée à ses actionnaires individuels. Elle est tirée à 25 000 exemplaires et diffusée largement, notamment auprès des salariés-actionnaires, y compris ceux qui ont choisi d'apporter leurs actions à un fonds commun de placement d'entreprise. Les personnes souhaitant recevoir cette lettre peuvent en faire la demande en appelant le 01 45 96 77 40.

Les actionnaires du CIC sont ainsi régulièrement informés des résultats et des principaux événements de la vie de la société.

Le site Internet du CIC (www.cic.fr) reprend l'ensemble des publications du groupe au sein de deux rubriques « institutionnel » et « actionnaires et investisseurs ». Cette dernière regroupe toute l'information financière, à savoir les informations

générales (agenda financier, notations du groupe par les agences de notation, vie de l'action et publications telles que *La lettre aux actionnaires du CIC* et document d'information annuel), l'information réglementée exigée par la directive dite « Transparence » et les programmes d'émission exigés par la directive dite « Prospectus ».

L'information réglementée et les programmes d'émission sont également disponibles en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) dans la rubrique « Décisions & informations financières » – sous-rubrique *Recherche* puis *Prospectus & informations des sociétés*.

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur (cf. renseignements divers page 206) ;
- tous rapports (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF) ;
- les informations financières historiques (cf. ci-dessus, sites du CIC et de l'AMF).

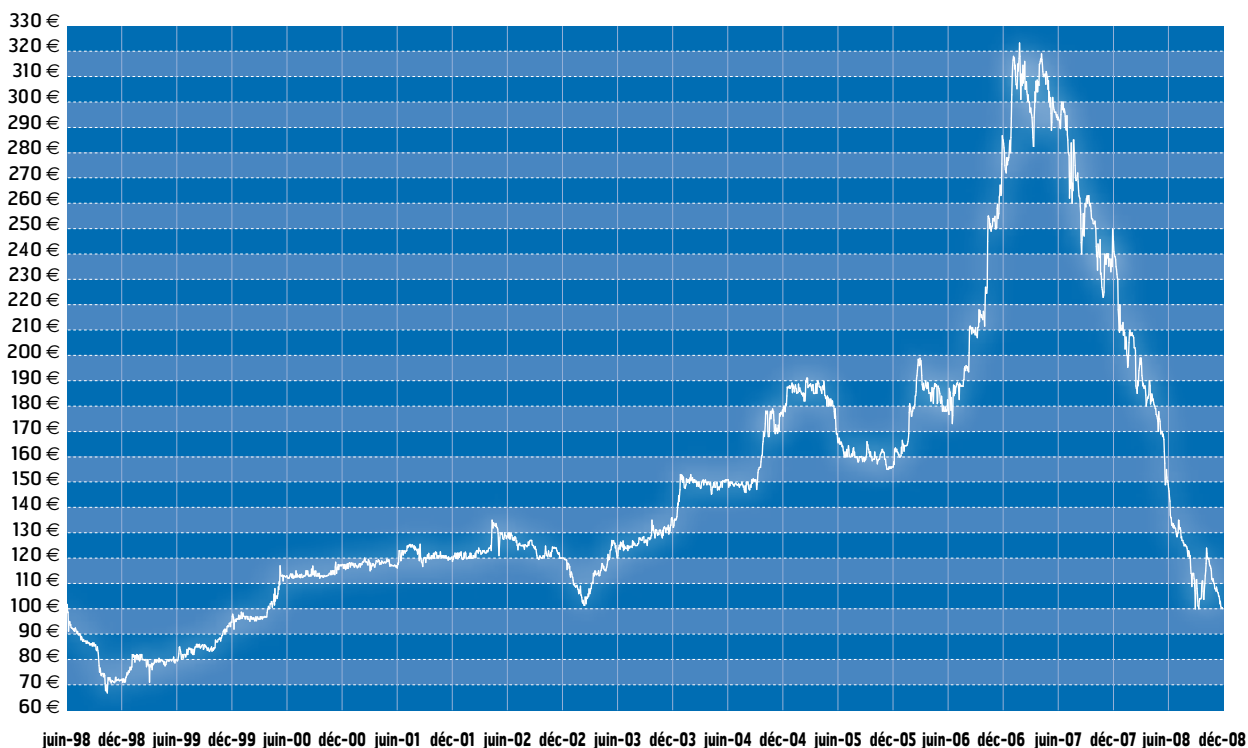
Vie de l'action

En raison de la crise financière et de sa propagation dans le reste de l'économie, le cours de l'action CIC a chuté, passant de 250 euros fin 2007 à 100 euros fin 2008.

Le titre a connu une baisse continue au cours de l'année. Fin juin, il se situait à 151,98 euros, puis à 124,88 euros à la fin de l'été, pour finir à 100 euros fin décembre.

208 458 actions ont été négociées en 2008 sur la Bourse de Paris, pour un montant de 27,71 millions d'euros de capitaux.

COURS DE L'ACTION CIC 1998-2008



Éléments financiers >



64 COMPTES CONSOLIDÉS

- 64 Rapport de gestion du groupe CIC
- 70 Évolution récente et perspectives
- 70 Rémunération des dirigeants
- 72 Gestion des risques
- 86 États financiers

138 COMPTES SOCIAUX

- 138 Rapport de gestion sur les comptes sociaux
- 140 États financiers
- 170 Informations relatives aux filiales et participations

Comptes consolidés



Rapport de gestion du groupe CIC

> DE L'INÉVITABLE À L'IMPRÉVISIBLE...

Contexte global : l'année des cygnes noirs* ...

L'année 2008 restera dans les annales comme une de celles où le monde est passé au bord de la catastrophe financière et probablement celle de la première crise de la globalisation économique. Ce fut aussi une des pires années boursières depuis le début du XX^e siècle, les grands indices mondiaux perdant plus de 40 % de leur valeur. Ceci s'est accompagné d'une explosion des volatilités : des marchés bien sûr, mais aussi de l'économie. On est ainsi passé de la perception d'un risque d'inflation en début d'année à un risque de déflation six mois plus tard et d'un choc asymétrique (hausse des prix, ralentissement de l'activité) à un risque systémique (menace de déflation, voire de dépression). Là où il n'était question que de découplage conjoncturel entre pays développés et économies émergentes, on ne parle plus que de récession synchrone. Les prix du pétrole ont atteint un sommet historique à 147 \$/baril au début de l'été, pour revenir à moins de 40 \$/baril en fin d'année. L'aversion au risque a pris une telle ampleur qu'on a vu les rendements des bons du Trésor américain à 3 mois en territoire négatif ! Sur le front des devises, tandis que l'euro tenait parfaitement bien son rôle de havre de protection pour les pays de la zone les plus fragilisés par la crise financière, on a aussi pu constater combien la devise américaine restait la valeur de référence du monde et la monnaie de refuge par excellence. Des tensions sur les rendements souverains intra-européens se sont manifestées à des niveaux jamais vus depuis l'avènement de l'euro. Le dollar qui flirtait avec ses plus bas depuis 30 ans (touchant le seuil de 1,60 contre l'euro), a connu un net regain de vigueur à partir de l'automne (20 % d'appréciation), tandis que la livre sterling s'effondrait et atteignait même la parité avec l'euro.

Ainsi, à partir de l'automne, le ralentissement économique qui s'amorçait s'est métamorphosé en une contraction brutale et rapide de l'activité mondiale. Aux États-Unis, la production industrielle a baissé de 7,5 % en décembre sur un an. En zone euro, on a affiché - 8,1 % en novembre. Dans les pays émergents, la Chine a connu son plus fort ralentissement depuis 15 ans (5,4 % de croissance en fin d'année contre plus de 15 % en début d'année).

Crise immobilière, crise financière, repli industriel significatif, les perspectives d'activité pour 2009 sont celles d'une récession, parmi les plus longues et les plus marquées depuis le 1^{er} choc pétrolier. Il n'est pas sûr que la croissance mondiale atteigne seulement les 1 %, sa plus faible progression depuis plus de 15 ans. Les prévisions moyennes pour 2009 tablent sur une contraction d'au moins 1,5 % de l'activité aux États-Unis, de l'ordre de 1,8 % à 2 % pour l'Union européenne et de 2,3 % pour le Japon. Celle-ci devrait s'accompagner d'un net dégonflement des prix, initié par le recul des prix du pétrole et des matières premières d'une part et du fait du retour du chômage d'autre part.

* En référence au livre de Nassim Nicholas Taleb « Le cygne noir : la puissance de l'imprévisible », édition les belles lettres. 2008.

Dans cette conjoncture particulière, les leçons du passé ont aussi été retenues : les autorités monétaires et les États n'ont jamais auparavant fait preuve d'une telle concertation dans leurs interventions, qui se sont avérées aussi massives que rapides. Déjà présentes sur le front de la liquidité, les principales banques centrales – après un début d'année hésitant, face à la montée d'un choc asymétrique et la résurgence d'un risque de stagflation – ont amorcé des mouvements de détente monétaire là encore jamais vus dans toute leur histoire. La Banque d'Angleterre n'avait jamais pratiqué des taux directeurs aussi bas depuis sa fondation en 1694. La Réserve fédérale américaine n'avait jamais dans son histoire consenti à ramener son taux directeur à 0 %. La toute nouvelle Banque centrale européenne bien qu'en retrait, n'avait jamais agi aussi rapidement en si peu de temps (baisse de 225bp entre septembre et décembre). De leur côté, au lendemain de la faillite de la banque *Lehman Brothers*, les États concernés ont lancé des plans de sauvegarde et de garantie de solvabilité des banques, qui ont permis d'enrayer la panique générale qui se dessinait.

Le G7 s'est élargi à 20, tenant compte de la contribution des grands pays émergents à la croissance mondiale et les promesses de refus de recours au protectionnisme se sont multipliées. Mais on n'envisage pas pour autant de modifier substantiellement l'ordre financier hérité de Bretton Woods. Sortir d'une crise de cette ampleur passe nécessairement par une période de désendettement et de ralentissement du crédit. L'exercice de dégrèvement est salutaire, il n'est pas moins difficile.

Les cercles concentriques de la crise et la réponse des autorités publiques

Partie du secteur immobilier américain, la crise s'est propagée à l'ensemble de la sphère financière, provoquant autant qu'elle rencontrait un ralentissement général de l'activité mondiale. Elle a également révélé le creusement des déséquilibres mondiaux en matière de distribution des revenus et de partage de la valeur ajoutée comme du point de vue de la croissance et du rendement des investissements. L'extension de la récession aux pays émergents à partir de l'été a mis à jour l'imbrication des économies au niveau mondial. Mais elle a permis aussi de dégonfler les tensions inflationnistes et d'éviter la surchauffe de l'activité.

Après le déploiement de tout l'arsenal des politiques monétaires, la mise en œuvre de politiques de garantie de solvabilité, les États ont lancé des plans de relance économique qui ont pour but de contrecarrer les risques d'enclenchement d'une spirale déflationniste en atténuant les effets d'ajustement de l'activité à la réduction nécessaire des stocks accumulés. Ces politiques auront pour conséquence directe un alourdissement des déficits et des dettes publiques, à commencer par les États-Unis, dont le déficit prévisionnel pour 2009 pourrait atteindre, voire dépasser, les 13 % du PIB. Pour la France, la Commission européenne prévoit un déficit public de 5,4 % du PIB.



Leçons et perspectives : vers un désendettement

- La crise actuelle induira un net ralentissement de la progression de la dette financière et de la titrisation bancaire. L'apurement total de la sphère financière prendra encore du temps. L'afflux de liquidités en provenance des banques centrales et la réorganisation des marchés de produits dérivés, contribuent au processus de soutien et de normalisation de l'activité financière à court terme, comme une réglementation s'avérant moins pro-cyclique dans la prise de garantie en matière de fonds propres notamment. Les points d'achoppement dans l'établissement de nouvelles réglementations pourraient venir de la difficulté à concilier la nécessaire mise en œuvre de supervisions prenant en compte la réalité transnationale des flux de capitaux financiers, face à la frilosité des États souvent attachés à garder un œil aussi vigilant que protecteur sur leur propre système financier. Les limites de l'harmonisation des systèmes financiers et réglementaires ont été perçues, ce qui a rendu le rôle des autorités nationales particulièrement central en tant que dernier recours en cas d'insolvabilité.
- Du point de vue macroéconomique, la crise entraîne un processus de désendettement des ménages, principalement américains et une remontée de leur taux d'épargne. Cela s'accompagne d'un début d'amélioration des déficits extérieurs et donc d'un phénomène de rééquilibrage des échanges mondiaux. Mais cette tendance pourrait s'avérer temporaire alors que les déficits publics prennent le relais de la demande défaillante et croissent rapidement. Au-delà des inévitables politiques de relance et de soutien à la conjoncture, le risque est de voir ressurgir des tensions obligataires importantes. Dans certains pays, la quasi-nationalisation de pans de l'activité économique et bancaire, pose d'ores et déjà la question de leur reprivatisation.
- Le retour en force des États par le biais des garanties de solvabilité mais aussi sous la forme de politiques budgétaires plus interventionnistes, sonne le grand retour du keynésianisme, après la période dite du néo-conservatisme. Ce trait est particulièrement saillant dans les grandes lignes du plan budgétaire mis au point par la nouvelle administration *Obama*, qui insiste sur la création d'emplois et son caractère redistributif.
- D'un point de vue global, la crise a permis de franchir une nouvelle étape dans la reconnaissance du poids des grands pays émergents dans l'économie mondiale. La tenue d'un G20 des chefs d'États et de gouvernements à l'automne 2008 a constitué la première étape de l'élargissement du G7.
- Les défis et les constantes n'en sont pas moins forts. La question du financement de la dette américaine dans un contexte de maintien d'un système monétaire international gouverné par la référence au dollar est une fois de plus soulevée.

La récession s'installe en 2009. La puissance et la rapidité des interventions publiques devraient écarter le risque de sombrer dans une dépression majeure. Il n'empêche, le cycle d'ajustement des productions et des inventaires déterminera l'ampleur et la durée de la baisse actuelle comme le moment d'un rebond sans doute progressif compte tenu des tensions attendues sur le marché de l'emploi.

> ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation des normes internationales sont détaillés dans la note 1 de l'annexe aux comptes.

L'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs disponibles à la vente et le reclassement des actifs disponibles à la vente en prêts et créances a été appliqué.

Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, font l'objet d'un chapitre dédié.

Évolution du périmètre de consolidation

Une entité entre dans le périmètre de consolidation (intégration globale) au sein du métier banque privée : CIC Banque Transatlantique Londres.

Deux sociétés sont sorties du périmètre : la Banque de Tunisie qui a été vendue à la BFCM et CM-CIC Mezzanine qui a été cédée hors du groupe.

Plusieurs entités ont fusionné :

- CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque avec CIC Lyonnaise de Banque ;
- SNVB Financement avec CM-CIC Bail ;
- Financière Armen avec IPO ;
- La succursale luxembourgeoise de CIC Est a été absorbée par la Banque de Luxembourg.



Analyse du bilan consolidé

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les crédits à la clientèle (hors opérations de pension), y compris les opérations de crédit-bail, s'élevaient au 31 décembre 2008 à 121,7 milliards d'euros, soit + 10,8 % par rapport au 31 décembre 2007.

Cela est dû à :

- la croissance des encours de prêts à l'habitat de 12 % ;
- une forte progression des crédits aux entreprises (+ 24 %).
- Les dépôts de la clientèle (hors opérations de pension) ont atteint 70,4 milliards d'euros (+ 8,6 %). L'épargne financière gérée et conservée, à 184 milliards d'euros, en baisse de 16,5 % par rapport au 31 décembre 2007 suite à la crise qu'ont connue les marchés.

Les fonds propres de base prudentiels du ratio de solvabilité sont de 10,2 milliards d'euros contre 9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 7,4 %. Après la prise en compte des éléments complémentaires, les fonds propres globaux se montent à 10,9 milliards d'euros. Ils contribuent à un ratio européen de solvabilité de 9 % au 31 décembre 2008.

Analyse du compte de résultat consolidé

Le groupe CIC a vu son résultat net comptable passer de 1 204 millions en 2007 à 206 millions d'euros en 2008 suite à un coût du risque exceptionnel et à une baisse de valorisation importante sur les actifs sains.

Le produit net bancaire passe de 4 193 millions d'euros à 3 206 millions d'euros, impacté à hauteur de 86 millions d'euros par la fraude *Madoff* ; s'agissant d'une fraude, la perte est constatée en diminution du PNB et non pas en coût du risque.

Les frais généraux, à 2 673 millions d'euros, s'inscrivent en baisse de 0,4 % par rapport au 31 décembre 2007.

Le coefficient d'exploitation est de 83 % contre 64 % en 2007.

Le coût du risque s'élève à 630 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 172 millions au titre de la faillite de *Lehman Brothers* et 65 millions d'euros au titre des banques islandaises. De ce fait, le coût du risque rapporté aux encours de crédits a augmenté à 0,51 % à fin décembre 2008.

Le résultat avant impôt s'établit à - 18 millions d'euros contre 1 500 millions d'euros en 2007.

La rentabilité des capitaux propres part du groupe ressort à 2 % et le bénéfice par action à 4,73 euros.



> ANALYSE PAR ACTIVITÉ

Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe CIC, telle qu'elle apparaît dans l'organigramme figurant page 8.

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau des banques régionales organisé autour de cinq pôles territoriaux et celui du CIC en Ile-de-France : assurance vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, affacturation, gestion collective, épargne salariale, immobilier.

La banque de financement et de marché regroupe deux activités :

- le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (de projets, d'actifs, export, etc.), l'international et les succursales étrangères ;
- les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.

La banque privée réunit les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douillet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private Banking - Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium).

Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.

Le pôle « structure et holding » rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique dont, en principe, les charges sont intégralement refacturées aux autres entités, c'est-à-dire les holdings intermédiaires et l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

> RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ

Banque de détail

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	2 866	2 897	- 1,1 %
Résultat brut exploitation	771	818	- 5,7 %
Résultat avant impôt	548	820	- 33,2 %
Résultat net part du groupe	398	574	- 30,7 %

Durant l'année, le groupe CIC a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau de façon à mieux servir sa clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises (le CIC est le banquier d'une entreprise sur trois).

Sur un an, le développement a notamment permis de :

- enregistrer une augmentation du nombre de clients de 4 % pour atteindre 4 147 827 ;
- accroître les encours de crédits de 10 % (dont 12 % pour l'habitat et 15 % pour les entreprises) ;
- augmenter les encours de dépôts de 12 % (EARS et PEP 7 %) ;

- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+ 13,3 % du stock de contrats) ;
- et faire progresser les activités de services.

Le PNB de la banque de détail est de 2 866 millions d'euros contre 2 897 en 2007.

Les frais généraux augmentent de 0,8 % par rapport à 2007 et le coefficient d'exploitation passe de 72 % à 73 %.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) baisse de 5,7 %.

Le résultat avant impôt est de 548 millions d'euros contre 820 millions d'euros en 2007.

Banque de financement et de marché

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	- 112	519	N.S.
Résultat brut exploitation	- 327	263	N.S.
Résultat avant impôt	- 552	256	N.S.
Résultat net part du groupe	- 344	191	N.S.

Le PNB s'établit à - 112 millions d'euros contre 519 millions :

- le PNB de la banque de la banque de financement enregistre une baisse de 14 % à 282 millions d'euros, impacté à hauteur de 86 millions d'euros par la fraude *Madoff*⁽¹⁾ sur des actifs appartenant à la banque, les clients n'ayant pas été affectés. Les encours de la banque de financement progressent de 24 % par rapport à 2007 et ceux de l'activité « grands comptes » de 27 % ;
- le PNB des activités de marché passe de 190 millions d'euros au 31 décembre 2007 à - 394 millions au 31 décembre 2008 du fait de la baisse de valorisation importante sur les actifs sains. Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant acte de ces circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre notamment les transferts de portefeuilles de *trading* vers d'autres catégories comptables et du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables* :

- en application de ces nouveaux textes comptables, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de *trading* vers le portefeuille *AFS* (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards d'euros du portefeuille *AFS* vers le portefeuille *Loans & Receivables*. Le rendement de ces titres après coût de portage est positif ;

- la variation de la valeur de marché entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 des titres transférés du portefeuille de *trading* vers le portefeuille *AFS* et de *Loans & Receivables* s'élève à 969 millions d'euros. Les taux d'intérêt effectifs des titres transférés sont positifs. Le plus élevé s'établit à 10,97 %.

Le résultat net part du groupe des activités de financement et de marché est de - 344 millions d'euros.

(1) S'agissant d'une fraude, la perte est constatée en diminution du PNB et non pas en coût du risque.

Banque privée

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	427	449	- 4,9 %
Résultat brut exploitation	156	187	- 16,6 %
Résultat avant impôt	47	181	- 74,0 %
Résultat net part du groupe	34	107	- 68,2 %

Le PNB passe de 449 millions à 427 millions.

Le résultat net part du groupe de la banque privée s'inscrit à 34 millions d'euros.

Capital-développement

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	112	381	N.S.
Résultat brut exploitation	73	339	N.S.
Résultat avant impôt	74	339	N.S.
Résultat net part du groupe	67	310	N.S.

Le PNB passe de 381 millions à 112 millions.

Le résultat net part du groupe du capital-développement est de 67 millions d'euros fin 2008.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille réévalué s'établit à 1,67 milliard d'euros.

Structure et holding

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
Produit net bancaire	- 86	- 53	N.S.
Résultat brut exploitation	- 139	- 99	N.S.
Résultat avant impôt	- 134	- 96	N.S.
Résultat net part du groupe	16	- 43	N.S.

Le PNB enregistre sur l'année 2008 :

- des plus-values de cessions d'actions et des dépréciations d'actions pour - 19 millions d'euros.
Pour se conformer aux normes IFRS, les actions détenues classées en AFS ont été valorisées au cours de Bourse du 31 décembre 2008. La dépréciation (*impairment*) s'élève à 335 millions d'euros ;

Par ailleurs, le CIC a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), holding du groupe, ses parts (15 %) dans le capital de BMCE Bank et celles (20 %) dans le capital de la Banque de Tunisie. La plus-value nette est de 316 millions d'euros ;

- le coût du fonds de roulement négatif de cette activité ainsi que des frais de holding pour - 118 millions ;
- les dividendes de participations pour 51 millions.



Évolution récente et perspectives

Dans un contexte économique difficile et mouvant, le groupe CIC poursuivra :

- le développement commercial de son réseau ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients, particuliers, professionnels et entreprises.

Rémunération des dirigeants

Principes directeurs

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris connaissance des évolutions du cadre législatif et réglementaire, des recommandations normatives de la profession en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des termes de la convention conclue entre l'État et le groupe Crédit Mutuel le 23 octobre 2008. Dans ce cadre, et en application de l'article L.225-42 du Code de commerce, il a pris acte de la décision du conseil d'administration de la BFCM exposée ci-après et constaté que les dispositifs requis ci-dessus ont été mis en œuvre de façon conforme, notamment en ce qui concerne la politique de rémunération des dirigeants.

Mise en œuvre

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

La rémunération des membres du directoire est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres (cf. page 34). Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables ; elle a été arrêtée lors de leur nomination ainsi que les avantages en nature et les régimes de prévoyance collective dont ils bénéficient. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire ; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, pourront se voir attribuer une indemnité compensatrice à leur départ.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, des stipulations de la convention conclue entre le Crédit Mutuel et l'État le 23 octobre 2008, et des recommandations normatives de la profession publiées en octobre 2008, le conseil d'administration de la BFCM, lors de sa réunion du 19 décembre 2008, a décidé de substituer à sa décision du 4 juillet 2007 le dispositif ci-après en ce qui concerne son président, monsieur Etienne Pflimlin, et son directeur général, monsieur Michel Lucas. En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, il a autorisé la mise en place d'une convention prévoyant que lors de la cessation de leur mandat social et dans la mesure où la condition posée ci-après sera remplie, son président, monsieur Etienne Pflimlin, et, son directeur général, monsieur Michel Lucas, percevront une indemnité de cessation de mandat nette pour eux, calculée de la façon suivante :

- une première part sera calculée de la même manière que l'indemnité de fin de carrière dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective CMCEE ;
- une deuxième part sera équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe CMCEE durant la période d'exercice de leur fonction de président ou de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne pourra excéder pour le bénéficiaire deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par la BFCM sur les quatre dernières années.

Pour l'attribution de cette indemnité, le conseil d'administration de la BFCM a décidé de retenir un critère de performance lié aux résultats, déterminé et applicable comme suit : le versement de cette indemnité sera acquis à son président ou à son directeur général lors de la cessation de leur mandat, si le conseil constate à cette date que la moyenne des résultats consolidés du groupe BFCM postérieurs à l'exercice 2008 est au moins supérieure de 10 % au résultat de l'exercice 2008 (exercice au cours duquel a été prise la décision d'octroi de l'indemnité). Sont retenus pour le calcul de cette moyenne les résultats consolidés définitivement approuvés par l'assemblée générale annuelle de la BFCM.

Les montants provisionnés à ce titre s'élevaient à 955 072 euros pour monsieur Etienne Pflimlin et à 1 677 124 euros pour monsieur Michel Lucas, toutes charges incluses.

Les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Par ailleurs, les dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 1 179 155 euros au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2008.

Rémunérations perçues par les dirigeants du groupe en 2008

Montants en euros (a)	Au titre du CIC					Total 2008	Total 2007
	Au titre du Crédit Mutuel	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégrations diverses		
Etienne Pflimlin Président du conseil de surveillance	848 380	-	-	-	-	848 380	834 405
Directoire							
Michel Lucas	755 008	550 000	200 000	-	-	1 505 008	1 375 586
Alain Fradin	-	308 927	150 000	4 973	-	463 900	391 488
Michel Michenko	-	300 000	150 000	7 174	494	457 668	398 221
Jean-Jacques Tamburini	-	300 000	150 000	3 000	494	453 494	376 504
Philippe Vidal	-	300 000	150 000	-	954	450 954	423 734
Rémy Wéber	-	300 000	150 000	3 726	634	454 360	376 839
Autres dirigeants							
René Dangel	292 162	-	-	-	-	292 162	230 452
Gérard Romedenne	-	250 000	115 750	9 600	494	375 844	362 645

(a) Il s'agit de montants bruts fiscaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Les parts variables sont arrêtées par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédant au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en 2008 est donc afférente à l'exercice 2007.

(c) Voitures de fonction exclusivement, sauf pour G. Romedenne qui ne bénéficie que d'un avantage logement et pour M. Michenko qui bénéficie des deux avantages.

Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un *, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

Risques de crédit

a - L'organisation de la filière engagement

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur :

- le dispositif d'octroi des crédits ;
- le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière engagement et la gestion des engagements s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe.

Le dispositif d'octroi des crédits

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

La connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les banques CIC avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquetif « collecte de bilans ».

L'évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre des dispositifs engagements et risques : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du groupe repose sur les principes suivants :

- unicité : le mode de calcul est unique pour l'ensemble du groupe ;
- exhaustivité : tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés ;
- automaticité pour le réseau : le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques ;
- uniformité de la cotation : les algorithmes sont communs à l'ensemble des banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information ;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la « structure » Bâle 2, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les groupes risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les groupes risques sont constitués sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque chargé de clientèle gère la création et la maintenance de groupes risques.

La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Cette pondération est une combinaison de la nature du crédit et de la nature de la garantie.

La décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur :

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider la décision d'engagement.

Les niveaux de délégations

Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article N° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure « délégations, octroi de crédit et débiteurs » s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle 2 et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personae*. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques ;
- des exclusions de délégation ;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

Banque de financement et d'investissement

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques.

Le rôle des directions des engagements

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale du pôle, et indépendante des directions opérationnelles. Ses missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes :

- une chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris ;
- une en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle 2.

Les outils de mesure des risques consolidés

Pour mesurer les risques consolidés, le CIC dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du groupe :

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties ;

- de la production des encours, des taux clientèles, des marges des crédits, par marché, produit, encours sain et douteux ;
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits-crédits, secteurs d'activité, ancienneté du contrat), une vision historique étant également restituée ;
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risque de concentration, de risques interbancaires, de risques pays, et par entité du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles

Les objectifs de la surveillance

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le contrôle permanent et par la direction des risques.

Suivi des engagements

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques *corporate* se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la salle des marchés.

Le suivi des limites réglementaires et internes *corporate* est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du *reporting* trimestriel des dossiers sous surveillance. Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

Détection de la masse risquée, passage en défaut, provisionnement

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés douteux), douteux ou contentieux.

Les risques sensibles

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique, ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet de :

- identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur lesquels il existe une connaissance d'événements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs ;
- déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du CIC.

Passage en défaut et provisionnement

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer « sous surveillance ».

Le déclassé et le provisionnement sont informatisés.

Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels événements de perte, source de dépréciation collective.

Gestion de la masse risquée**La gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux).**

En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier, ou par des équipes dédiées et spécialisées, par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

La gestion des clients déclassés en douteux, contentieux. Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés), ou par des équipes dédiées et spécialisées par marchés, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

Le contrôle permanent des engagements. Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

Point sur les orientations 2008

En 2008, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du groupe CIC s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le référentiel engagements a été adapté en conséquence.

Le reporting**Le comité des risques**

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

L'information des dirigeants

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre présentées à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du groupe CIC en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle 2.

b - Les données chiffrées**Crédits à la clientèle**

Dans un environnement économique évolutif, l'année 2008 se caractérise par une croissance continue des encours et la détérioration du coût du risque.

La croissance des encours

Le portefeuille d'engagements sur la clientèle a atteint 153 milliards d'euros, en croissance de 6,3 % (contre 144 milliards d'euros, en croissance de 16,5 % en 2007). Ces engagements se répartissent entre 123 milliards d'euros de prêts et créances au bilan (+11,4 %), 10 milliards d'euros de hors bilan de garantie (stable) et 20 milliards d'euros de hors bilan de financement (-12,8 %).

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros (capitaux fin de mois)</i>	2008	2007
Crédits court terme	33 216	32 796
Comptes ordinaires débiteurs	5 049	4 736
Créances commerciales	4 148	4 100
Crédit de trésorerie	23 802	23 730
Créances export	217	230
Crédits moyen et long terme	85 949	74 352
Crédit d'équipement	19 585	14 772
Crédit habitat	54 288	49 063
Crédit-bail	6 864	6 284
Autres crédits	5 213	4 234
Total brut des créances clientèle	119 165	107 148
Créances douteuses	3 753	3 161
Créances rattachées	324	289
Total des créances clientèle	123 243	110 598

Exposition

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2008	2007
Prêts et créances		
Établissements de crédit	33 403	23 530
Clientèle	123 243	110 598
Exposition brute	156 646	134 128
Provisions pour dépréciation		
Établissements de crédit	(57)	(8)
Clientèle	(2 275)	(2 090)
Exposition nette	154 314	132 029
En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2008	2007
Engagements de financements donnés		
Établissements de crédit	886	1 069
Clientèle	20 127	23 080
Engagements de garanties donnés		
Établissements de crédit	2 965	1 033
Clientèle	10 591	10 339
Provision pour risques sur engagements donnés	107	87

Un portefeuille de qualité

Une clientèle bien notée : sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 98 % de l'encours bilan pour les particuliers, 96 % pour les professionnels/entreprises et 98 % pour la banque de financement et d'investissement. Ces données sont stables par rapport à 2007.

Risque de concentration

Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 45,6 % des créances clientèle. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marchés de clientèle traduit de son côté une dispersion des risques. Au 31 décembre 2008, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5 % des encours bilan et hors bilan du groupe CIC.

Risque sectoriel

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent ; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

Risque géographique

97 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

Le portefeuille des risques pays est exposé, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.

Répartition par note interne des encours sains de la clientèle

	2008	2007
A+ et A-	26,46 %	24,65 %
B+ et B-	33,29 %	34,21 %
C+ et C-	25,88 %	27,80 %
D+ et D-	11,65 %	10,80 %
E+	2,72 %	2,55 %

Notation CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Prêts habitat : répartition des garanties

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2008
Prêts à l'habitat	54 434
Avec garantie Crédit Logement	17 059
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	31 195
Autres garanties ⁽¹⁾	6 180

(1) Hypothèque autres rangs, nantissement, gage...

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a cru de 10,7 %. Les crédits relais représentent 1,5 % de l'encours sain.

Répartition des crédits par type de clientèle

	2008	2007
Grand public	62 %	62 %
Entreprises	25 %	26 %
Financements spécialisés	4 %	4 %
Grandes entreprises	9 %	8 %

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités du groupe CIC situées sur le territoire français.

Répartition géographique des risques clientèle

	2008	2007
France	93 %	90 %
Europe hors France	4 %	7 %
Autres pays	3 %	3 %

Concentration des risques clientèle*

Capitaux en millions d'euros	2008	2007
Engagements dépassant 300 M€		
Nombre de groupes de contreparties	22	25
Total engagements	12 520	15 849
<i>Dont total bilan</i>	6 474	6 670
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	6 046	9 179
Total avoirs (C/C, titres)	3 721	2 931
Engagements dépassant 100 M€		
Nombre de groupes de contreparties	64	78
Total engagements	20 230	25 454
<i>Dont total bilan</i>	10 705	10 303
<i>Dont total hors bilan de garantie et de financement</i>	9 525	15 151
Total avoirs (C/C, titres)	13 994	4 607

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25 % des fonds propres prudeniels.

Répartition sectorielle*

	2008	2007
K - Activités financières et d'assurance	26,55 %	25,17 %
L - Activités immobilières	15,52 %	15,76 %
C - Industrie manufacturière	13,71 %	16,17 %
G - Commerce réparation automobiles et motocycles	11,84 %	12,42 %
M - Activités spécialisées scientifiques et technique	8,49 %	7,06 %
F - Construction	8,08 %	8,27 %
H - Transports et entreposage	2,74 %	2,93 %
I - Hébergement et restauration	2,66 %	2,75 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	1,98 %	1,91 %
J - Information et communication	1,73 %	1,29 %
D - Production et distribution d'électricité de gaz	1,19 %	
Q - Santé humaine et action sociale	1,18 %	1,20 %
A - Agriculture sylviculture et pêche	1,15 %	1,15 %
Sous total	96,81 %	96,08 %
Codes NACE (niv. supérieur) < 1 % du total NACE	3,19 %	3,92 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %

* Regroupement basé sur la segmentation INSEE des codes NACE.

Risques souverains

Ils représentent, en terme d'encours, moins de 1 million d'euros.

Un coût du risque impacté par la conjoncture

Les créances douteuses s'élevaient à 3 753 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3 161 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une hausse de 18,7 %.

Elles représentent 3,1 % des crédits à la clientèle contre 2,9 % au 31 décembre 2007.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré est resté contenu à 0,28 % de l'encours des créances brutes brutes (hors exceptionnel : banques islandaises et faillite Lehman Brothers).

Qualité des risques clientèle

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2008	2007
Créances dépréciées individuellement	3 753	3 161
Provisions pour dépréciation individuelle	(2 158)	(2 013)
Provision collective des créances	(117)	(77)
Taux de couverture global	60,6 %	66,1 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	57,5 %	63,7 %



Encours ayant subi des impayés

Les impayés des prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses par échéance sont les suivants :

En millions d'euros	2008				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 578	10	0	0	1 588
Administrations centrales	12	0	0	0	12
Etablissements de crédit	14	0	0	0	14
Institutions non établissements de crédit	3	0	0	0	3
Grandes entreprises	292	1	0	0	293
Clientèle de détail	1 257	9	0	0	1 266
TOTAL	1 578	10	0	0	1 588

En millions d'euros	2007				Total
	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an	
Instruments de dette ⁽¹⁾	0	0	0	0	0
Prêts et créances	1 923	9	0	0	1 932
Administrations centrales	12	0	0	0	12
Etablissements de crédit	14	0	0	0	14
Institutions non établissements de crédit	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	304	0	0	0	304
Clientèle de détail	1 593	9	0	0	1 602
TOTAL	1 923	9	0	0	1 932

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Crédits interbancaires*

Répartition géographique des prêts interbancaires

	2008	2007
France	18,2 %	18,1 %
Europe hors France	51,5 %	52,4 %
Autres pays	30,3 %	29,5 %

La répartition est basée sur le pays de la maison mère. Il s'agit essentiellement de banques européennes et américaines.

Structure des encours interbancaires par note interne*

Notation interne	Equivalent note externe	2008	2007
A+	AAA/AA+	2,2 %	5,1 %
A-	AA/AA-	19,8 %	54,6 %
B+	A+/A	45,7 %	27,3 %
B-	A-	17,6 %	10,4 %
C et en dessous (hors cotations défaut)	BBB+ et moins	14 %	2,2 %
Non noté		0,7 %	0,4 %

L'évolution illustre la très forte dégradation de la qualité de crédit des contreparties bancaires en 2008. Près de la moitié des expositions se trouve en catégorie B+ (équivalent *ratings* externes A+/A), ce qui est en ligne avec les moyennes observées chez les agences de *rating*.

Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

En millions d'euros (capitaux fin de mois)	2008 Valeur comptable	2007 Valeur comptable
Titres de créance	44 549	61 983
Effets publics	17 728	23 105
Obligations	26 821	38 878
Instruments dérivés	10 425	7 010
Pensions et prêts de titres	13 441	27 773
Exposition brute	68 415	96 766
Dépréciation des titres ⁽¹⁾	(160)	(12)
Exposition nette	68 255	96 754

(1) Les 160 millions d'euros de provisions pour dépréciation concernent principalement les banques islandaises pour 65 millions d'euros et la faillite Lehman Brothers pour 89 millions d'euros.

Risques de gestion de bilan

Organisation de l'activité

Le CIC a engagé une centralisation progressive des fonctions de gestion de bilan du groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

La gestion du risque de liquidité et le refinancement sont ainsi assurés pour l'ensemble du groupe par la BFCM. La gestion du risque de taux sera, dans la même démarche, confiée en 2009 à une fonction centrale.

Les conventions groupe de gestion et de limites de risques sont répertoriées dans un « référentiel de gestion de bilan groupe » harmonisé au sein du Crédit Mutuel-CIC.

Pour chacune des banques régionales et le CIC, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;
- elle a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- elle n'est pas un centre de profit.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan du groupe CIC, sont présentés chaque trimestre au comité des risques groupe et au comité technique ALM.

La gestion du risque de taux

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les trois indicateurs principaux suivants, réactualisés chaque trimestre.

- 1 - L'impasse à taux fixe correspondant aux éléments du bilan, actif et passif, dont les flux sont réputés certains.
- 2 - La sensibilité de la MNI (marge nette d'intérêts) calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites.

Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de trois ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- hausse de 1 % des taux de marchés et de 0,33 % de l'inflation (scénario de référence) ;
- hausse de 1 % des taux de marchés et stabilité de l'inflation ;
- hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation ;
- hausse de 1 % des taux courts, de 0,50 % des taux longs, et de 0,33 % de l'inflation.

Le produit net d'intérêt du groupe CIC est exposé à la hausse des taux : - 1,0 % à 1 an (soit - 38,7 millions d'euros en valeur absolue). Cette sensibilité s'inscrit en léger recul par rapport à septembre 2008 (- 1,2 %). À 2 ans, la sensibilité à la hausse des taux s'établit à - 0,5 % (soit - 18,7 millions d'euros en valeur absolue), en baisse par rapport à septembre 2008 (- 0,9 %). Les sensibilités à 1 an de la MNI des banques régionales s'échelonnent entre - 0,3 % et - 3,3 %. La limite de risque (4 % de sensibilité de la MNI) est respectée pour toutes les entités.

- 3 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	- 10,27 %
Sensibilité - 200 bp	8,31 %

La gestion du risque de liquidité

Le groupe CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité en liaison avec son actionnaire, la BFCM, qui assure le refinancement long du groupe.

À cet effet, le dispositif de pilotage du risque de liquidité du groupe CIC repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe, calculé en pondérant les coefficients de liquidité de chaque banque par le total de son bilan. Il s'établit à 117 % au 31 décembre 2008 pour une exigence réglementaire de 100 %.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 10 ans et font l'objet de limites, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement. Ces limites s'échelonnent entre 90 % à 3 mois et 80 % à 10 ans.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.

Le groupe CIC bénéficie, depuis fin 2008, de la mise en place du dispositif de financement de la SFEF - Société de Financement de l'Économie Française - (soit 753 millions d'euros sur les mois de novembre et de décembre 2008).

Ventilation du bilan selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital)

Les intérêts ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

Maturités résiduelles contractuelles En millions d'euros	2008						(b) indéterminée	Total
	(a) ≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	2 647	4 622	6 144	7 261	450	23 185
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	4 177	7 363	667	172	1 029	124	642	14 174
Actifs fin. disponibles à la vente	795	274	1 623	2 569	5 855	14 581	645	26 342
Prêts et créances	35 812	7 063	11 728	14 336	31 448	53 379	2 019	155 785
Placements détenus jusqu'à leur échéance	123	2 023	114	99	105	5	0	2 469
Passif								
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50	0	0	0	0	2 319
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	830	619	1 101	893	2 723	3 138	363	9 667
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	10 895	14 973	5 184	101	0	0	0	31 153
Dérivés utilisés à des fins de couverture	143	0	10	40	189	482	5 809	6 673
Passifs financiers évalués au coût amorti	95 258	36 014	20 163	4 761	10 527	14 304	3 385	184 412
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>13 960</i>	<i>16 676</i>	<i>5 625</i>	<i>841</i>	<i>817</i>	<i>2 260</i>	<i>0</i>	<i>40 179</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>45</i>	<i>0</i>	<i>102</i>	<i>904</i>	<i>574</i>	<i>2 244</i>	<i>3 869</i>

Maturités résiduelles contractuelles En millions d'euros	2007						(b) indéterminée	Total
	(a) ≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans		
Actif								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 768	1 297	3 691	3 901	15 848	21 980	4 503	52 990
Actifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	12 741	10 961	2 283	303	1 263	39	770	28 360
Actifs fin. disponibles à la vente	252	214	1 337	2 150	4 137	5 333	2 073	15 495
Prêts et créances	27 679	11 808	10 576	10 305	23 910	44 613	5 402	134 292
Placements détenus jusqu'à leur échéance	40	6	41	225	228	2	36	578
Passif								
Dépôts de banques centrales	34	25	0	0	0	0	0	59
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 006	21	204	1 018	3 100	6 969	4 995	17 314
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le cpte de résultat	18 155	18 316	7 963	115	42	0	0	44 591
Dérivés utilisés à des fins de couverture	1 027	4	5	15	44	64	1 485	2 644
Passifs financiers évalués au coût amorti	81 907	36 000	18 394	3 371	7 952	17 278	3 502	168 406
<i>Dont titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>13 016</i>	<i>19 823</i>	<i>4 593</i>	<i>561</i>	<i>751</i>	<i>2 155</i>	<i>62</i>	<i>40 961</i>
<i>Dont passifs subordonnés</i>	<i>47</i>	<i>0</i>	<i>174</i>	<i>44</i>	<i>353</i>	<i>1 170</i>	<i>1 747</i>	<i>3 535</i>

(a) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(b) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations.

Comprend également pour les instruments financiers marqués au marché, les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.



Risque de change

Les positions de change de chaque entité du groupe CIC sont centralisées automatiquement sur la structure holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euros chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée sur la structure holding.

Ainsi, aucune entité du groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La structure holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de *CM-CIC Marchés* bénéficient d'une limite propre de position de change qu'ils gèrent à leur niveau.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

Risque actions

Le risque actions couru par le CIC est de différentes natures.

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 345 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 2 023 au 31 décembre 2007 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5b de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient essentiellement le capital-développement avec 1 692 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et des diverses participations se situaient respectivement à 426 millions d'euros et 841 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- les titres de participation pour 285 millions d'euros : les principaux sont les titres Banca Popolare di Milano pour 78 millions, Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions et Foncières des Régions pour 43 millions ;
- les autres titres détenus à long terme pour 385 millions d'euros : les principaux sont les titres Véolia Environnement pour 225 millions d'euros et NYSE Euronext pour 22 millions d'euros.

Dépréciation des actions :

- les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;
- les dépréciations constatées en résultat atteignent 335 millions d'euros en 2008 contre 2 millions d'euros en 2007 ;
- au 31 décembre 2008, la valeur d'achat des actions s'élève à 1 655 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 386 millions d'euros.

Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 74 % du portefeuille en valeur.

Risques liés à l'activité du capital-développement

	2008	2007
Nombre de lignes cotées	58	71
Nombre de lignes non cotées sur un marché actif	439	478
Portefeuille pour compte propre en millions d'euros	1 670	1 592
Capitaux gérés pour compte de tiers en millions d'euros	636	451
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	36	31

Risques des activités de marché

Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité les activités de marché de la BFCM et du CIC.

En termes d'exigence de fonds propres au titre de la CAD, à fin 2008, CM-CIC Marchés représente 87 % des risques de marché globaux du groupe CIC.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers : refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour le métier refinancement, et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

Le métier refinancement

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements *corporate* et spécialisés, le compte propre de CM-CIC Marchés et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et de change.

Le métier commercial

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement : CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier compte propre

Il s'exerce autour d'une dizaine d'activités, essentiellement d'arbitrages, que l'on peut regrouper en familles : taux, actions, hybrides, crédit (*spread*) et *fixed income*. Elles sont elles-mêmes organisées en spécialités. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

Description des structures de contrôle

Au cours de 2008, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures afin de prendre en compte un système de limites unifié. Des comités encadrant le fonctionnement de la direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies et des procédures est référencé dans un corps de règles.

Les équipes de contrôle ont notamment pour mission d'assurer une production stable et fiable de rapports quotidiens ou périodiques qui appréhendent l'ensemble des résultats et risques portés par les différents types d'activités, et de proposer des analyses de ces rapports à l'attention des instances assurant le suivi de la ligne métier.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation de contrôles ci-dessous :

- l'ensemble des activités (*front office*, post-marché) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*) ;
- depuis 2007, les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui supervise les risques et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes :
 - contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
 - contrôle comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
 - contrôle juridique et de conformité marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour des équipes :
 - le contrôle des activités de marché (CdAM), rattaché au contrôle permanent métiers, exerce un contrôle permanent de second niveau pour les métiers spécialisés du groupe,
 - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
 - la direction juridique et fiscale du groupe CIC supervise l'équipe juridique et conformité marchés,
 - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires ;
- le contrôle périodique métiers du groupe CMCEE-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le *back office* est organisé par filière produit, les différentes équipes sont réparties sur les sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
 - un comité des risques mensuel (CRM) qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
 - un comité de direction hebdomadaire qui coordonne les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

Gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite en pertes potentielles ;
- des règles et des scénarios internes (risques *CAD* et, en cours de mise en place, la *VaR* historique et des *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité. Aucune compensation entre types de risques ne peut être effectuée.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2008 pour le métier compte propre et le métier commercial s'élevaient à 770 millions d'euros pour une consommation de 720 millions d'euros. La limite compte propre couvre les risques de marché (*CAD*) pour 241 millions d'euros et les risques de crédit (*RES*, selon la méthodologie Bâle 1) pour 440 millions d'euros. En raison du transfert de certaines positions en *AFS* et *Loans & Receivables*, l'allocation de la limite sur le métier compte propre a été revue. Ce reclassement se traduit par un transfert des risques de marché (*CAD*) vers du risque de crédit (*RES*) et concerne les activités de crédit (*ABS*, arbitrage crédit), hybrides et *fixed income*.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- hybrides : la consommation *CAD* est restée stable à 72 millions d'euros les trois premiers trimestres puis, en raison du transfert en *AFS* de 40 titres, le risque action a diminué fortement. Le risque *CAD* s'établit ainsi à 53 millions d'euros en décembre et les *RES* à 97 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles a fortement diminué pour atteindre 2 milliards d'euros fin 2008 (3,6 milliards en 2007) ;

- crédit : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/*CDS* (*credit default swap*), soit à des positions de corrélation de crédit. Concernant la consommation de risques sur ces activités, il faut là aussi distinguer deux périodes, avant et après reclassements en *AFS* et *Loans*. Ainsi, jusqu'à fin septembre, le risque *CAD* a peu varié sur le portefeuille d'arbitrage crédit (environ 39 millions d'euros en moyenne) et sur le portefeuille d'*ABS* (*asset backed securities*) : 78 millions d'euros en moyenne sur le périmètre *CM-CIC Marchés*. Au dernier trimestre, le risque *CAD* diminue sur ces portefeuilles, la consommation *CAD* passe à 30 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit et 37 millions d'euros sur le portefeuille *ABS*, tandis que le risque de crédit (*RES*) augmente en décembre respectivement de 50 et 240 millions d'euros sur ce périmètre. L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches *Itraxx/CDX* a progressé jusqu'à 96 millions d'euros en mai pour retrouver en décembre son niveau de début d'année de 75 millions d'euros ;

- *M&A* et divers actions : partant de 54 millions d'euros, la consommation *CAD* en risque actions a diminué jusqu'à 9 millions d'euros à fin 2008 et a trouvé son origine dans les stratégies de *M&A* (*OPA* et *OPE*) à 77 %. La *CAD* est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours *M&A* s'élevait à 62 millions d'euros à fin décembre contre 580 millions d'euros en 2007. Cette forte diminution des volumes est liée à l'évolution des marchés boursiers ;

- *fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'États OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure *CAD* retrouvait au 31 décembre son niveau de début d'année à 52 millions d'euros. L'encours des « papiers contre *swaps* » reste stable par rapport à 2007 à 12,5 milliards d'euros.

La position de trésorerie au jour le jour de *CM-CIC Marchés* ne doit pas excéder un certain seuil avec un palier intermédiaire d'alerte, ces niveaux ayant été définis par la direction et validés par le directeur. Cette position est gérée individuellement et globalement avec la *BFCM*. Au cours de 2008, le seuil a été précisé afin de prendre en compte la situation de crise sur la liquidité à court terme.

Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par *CM-CIC Marchés* et de façon très marginale par la succursale de Singapour.

CM-CIC Marchés porte l'ensemble des encours dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).



Ratio européen de solvabilité (RES)*

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2008, les risques de crédit doivent être au moins égaux à 90 % des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle 1). Ce plancher baissera à 80 % au 1^{er} janvier 2009.

Capitaux en millions d'euros	2008	2007
Exigence de fonds propres Bâle 1		
a) Risques de crédit		
• Clientèle	8 676	8 045
• Interbancaire	513	386
• Autres	398	413
b) Risques de marché	288	418
TOTAL	9 874	9 263
Exigence de fonds propres Bâle 2		
a) Risques de crédit		
• Administrations centrales	8	
• Établissements	521	
• Entreprises	4 650	
• Clientèle de détail	1 220	
• Actions	718	
• Titrisation	788	
• Autres actifs	311	
b) Risques de marché	317	
c) Risques opérationnels	508	
TOTAL	9 043	
Plancher	90 %	
Plancher Bâle 2 en exigence de fonds propres	8 887	
EXIGENCE DE FONDS PROPRES RETENUE	9 043	9 263
Fonds propres prudentiels globaux	10 847	10 982
<i>Dont fonds propres prudentiels de base</i>	<i>10 183</i>	<i>9 488</i>
Ratio de solvabilité global*	9,6 %	9,50 %
Ratio de solvabilité sur noyau dur*	9,0 %	8,20 %

* Ratio de solvabilité = fonds propres prudentiels/exigence de FP.
Exigence de fonds propres = 8 % des expositions pondérées.

Au cours de 2008, des reclassements de titres de créances ont été effectués du portefeuille de *trading* vers le portefeuille de prêts et créances. Cela a eu pour effet d'augmenter les risques de crédit bancaires et de diminuer les risques de marché dans des proportions moindres.

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8 %. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CIC étaient respectés au 31 décembre 2008.

Fonds propres prudentiels : les fonds propres de base augmentent de 695 millions d'euros essentiellement en raison de l'émission en fin d'année d'un TSS de 500 millions d'euros souscrit par la BFCM.



Risques opérationnels*

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le CIC a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

L'équipe de gestion des risques opérationnels a compétence sur le périmètre CMCEE-CIC (banques, fédérations et centres de métiers) ; par délégation, ses missions sont élargies à une fonction groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel se base sur un référentiel commun à l'ensemble du CM-CIC, sur une cartographie des risques comprenant une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques et sur le calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le CM-CIC est doté d'un ensemble référentiel structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle 2 et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le groupe a opté pour l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Seules les filiales bancaires localisées à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Suisse...) ainsi que les filiales d'affacturage resteront dans un premier temps en méthode standard.

Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;
- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles (CRBF 2004-02), adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2, NRE, LSF...).

Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction groupe risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des pôles régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels du pôle régional.

Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier de Bâle 2 et par type de risque, sont déroulées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau régional et au niveau national.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces (celles qui coûtent moins cher que le risque traité), identifiées lors des cartographies qui sont mises en œuvre directement par les opérationnels et via les contrôles permanents et contrôle qualité ;
- les actions de protection qui sont prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé.



Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des « risques nets » (incluant les actions de réduction décidées) et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation (*expected loss*) ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels (*unexpected loss*) ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été conçue et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau du groupe CM4-CIC.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les *PCA métier* concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les *PCA transversaux* concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner ; il s'agit des PCA logistiques comprenant la DRH et des PCA informatiques.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le *plan de secours* est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le *plan de continuité* correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le *plan de retour à la normale* se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

La gestion de crise et son organisation

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe CM4-CIC couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- un *comité de crise* qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le directeur général du groupe au niveau national ;
- une *cellule de crise* qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises, et suit leur réalisation ;
- un *point de crise* par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

L'assurance en déduction des fonds propres

Le CM-CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le groupe a pour objectif de faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

Formation

Le groupe CM4-CIC a engagé en 2008 une action de formation de l'ensemble des directeurs des agences CIC et des caisses de Crédit Mutuel intitulée « procédures prudentielles ». Les types de risques, les modalités de prévention et de gestion et les procédures de recensement et de déclaration de tout sinistre d'un montant supérieur à 1000 euros y sont détaillés.

Inventaire 2008 des sinistres du groupe CIC

Le total des sinistres du groupe atteint 141 millions d'euros, dont 64,4 millions de pertes et 76,6 millions de provisions.

Le sinistre *Madoff* sur une opération pour compte propre a un coût voisin de 90 millions d'euros.

Le total des sinistres se répartit comme suit :

- fraude : 112,6 millions d'euros ;
- relation du travail : 12,7 millions d'euros ;
- juridique : 8,2 millions d'euros ;
- erreur humaine ou défaillance de procédure : 6,3 millions d'euros ;
- événement naturel : 1,1 million d'euros.

Les fraudes, les relations du travail et les erreurs involontaires restent les principales causes de sinistres.

Autres risques

Risques juridiques

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels.

Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels.

États financiers

BILAN

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007
Caisses, banques centrales - Actif	4	8 922	5 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	37 358	81 349
Instruments dérivés de couverture - Actif	6	4 070	2 783
Actifs financiers disponibles à la vente	7	26 342	15 495
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	34 084	24 505
Prêts et créances sur la clientèle	8	121 701	109 787
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	462	106
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10	2 469	578
Actifs d'impôt courant	11	558	432
Actifs d'impôt différé	12	1 053	235
Comptes de régularisation et actifs divers	13	11 782	7 311
Participations dans les entreprises mises en équivalence	14	915	872
Immeubles de placement	15	16	15
Immobilisations corporelles et location financement preneur	16	1 551	1 473
Immobilisations incorporelles	17	253	195
Écarts d'acquisition	18	130	121
TOTAL		251 666	250 909



PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007
Banques centrales - Passif	19	2 319	60
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20	40 820	61 905
Instruments dérivés de couverture - Passif	6	6 673	2 644
Dettes envers les établissements de crédit	19	69 974	59 094
Dettes envers la clientèle	21	70 390	64 816
Dettes représentées par un titre	22	40 179	40 961
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	(564)	201
Passifs d'impôt courant	11	157	141
Passifs d'impôt différé	12	126	233
Comptes de régularisation et passifs divers	23	9 643	7 785
Provisions pour risques	24	716	593
Dettes subordonnées	25	3 869	3 535
Capitaux propres		7 364	8 941
<i>Capitaux propres - Part du groupe</i>		6 930	8 475
- Capital souscrit		586	574
- Primes d'émission		960	844
- Réserves consolidées		6 385	5 416
- Gains ou pertes latents ou différés	26	(1 171)	502
- Résultat de l'exercice		170	1 139
<i>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</i>		434	466
TOTAL		251 666	250 909



COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	2008	2007
Produits d'intérêts et assimilés	28	12 091	9 923
Charges d'intérêts et assimilés	28	(10 912)	(9 992)
Commissions (produits)	29	2 049	2 084
Commissions (charges)	29	(496)	(527)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	30	416	2 474
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31	115	186
Produits des autres activités	32	74	86
Charges des autres activités	32	(131)	(41)
Produit net bancaire		3 206	4 193
Charges de personnel	33a	(1 590)	(1 613)
Autres charges administratives	33c	(930)	(928)
Dotations aux amortissements	34	(153)	(143)
Résultat brut d'exploitation		533	1 509
Coût du risque	35	(630)	(120)
Résultat d'exploitation		(97)	1 389
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	14	71	98
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36	8	13
Résultat avant impôt		(18)	1 500
Impôts sur les bénéfices	37	224	(296)
Résultat net		206	1 204
Résultat net - Intérêts minoritaires		36	65
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		170	1 139
Résultat par action en euros	38	4,73	32,16
Résultat dilué par action en euros	38	4,73	32,16



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe							Résultat exercice	Total	Intérêts minoritaires
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Plus ou moins-values latentes ou différées des actifs DALV ⁽²⁾	des inst. de couverture			
Solde au 01.01.2007	567	736	(55)	4 398	(11)	555	(2)	1 274	7 462	410
Résultat consolidé de l'exercice								1 139	1 139	65
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 274				(1 274)		
Distribution de dividendes				(156)					(156)	(26)
Augmentation de capital	7	108							115	
Éliminations des titres auto-détenus										
Variations des taux de conversion					(37)				(37)	
Incidence des réévaluations										
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾				(3)		(51)			(54)	(15)
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)	
Effets des changements de périmètre				(2)					(2)	32
Autres variations				9					9	
Solde au 31.12.2007	574	844	(55)	5 519	(48)	504	(2)	1 139	8 475	466
Solde au 01.01.2008	574	844	(55)	5 519	(48)	504	(2)	1 139	8 475	466
Résultat consolidé de l'exercice								170	170	36
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 139				(1 139)		
Distribution de dividendes				(171)					(171)	(29)
Augmentation de capital	12	116							128	
Variations des taux de conversion					4				4	3
Variations de juste valeur des actifs DALV ⁽²⁾						(1 655)	(10)		(1 665)	(38)
Restructurations et cessions internes d'actifs				(1)					(1)	
Effets des changements de périmètre				13		(8)			5	(2)
Autres variations				(15)					(15)	(2)
Solde au 31.12.2008	586	960	(55)	6 484	(44)	(1 159)	(12)	170	6 930	434

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2008 par la réserve légale pour 57 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 1 626 millions d'euros, les autres réserves pour 320 millions d'euros et les réserves consolidées pour 4 194 millions d'euros.

(2) DALV : Disponible à la vente.

Au 31 décembre 2008, le capital du CIC est constitué de 36 649 061 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 229 741 actions auto-détenues.

Le directoire proposera à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 12 mai 2009, un dividende net de 1 euro par action, contre 4,80 euros versés au titre de l'exercice précédent, payable en actions.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net	206	1 204
Impôt	(224)	296
Résultat avant impôt	(18)	1 500
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	151	149
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions	895	(221)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(71)	(98)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(326)	(109)
(Produits)/charges des activités de financement		
Autres mouvements	(921)	389
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(272)	110
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	12 035	(7 752)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(6 739)	(13 467)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 543	22 337
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 056)	1 086
Impôts versés	(255)	(467)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	8 528	1 737
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (A)	8 238	3 347
Flux liés aux actifs financiers et aux participations (1)	(1 609)	(414)
Flux liés aux immeubles de placement	(3)	(3)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(260)	(212)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(1 872)	(629)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	(35)	(44)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	709	(284)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	674	(328)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	8	12
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	7 048	2 402
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	8 238	3 347
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(1 872)	(629)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	674	(328)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	8	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 248	1 846
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	5 592	2 639
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(1 344)	(793)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 296	4 248
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	6 606	5 592
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 690	(1 344)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	7 048	2 402

(1) Flux liés aux actifs financiers et aux participations

Ils s'expliquent notamment par :

- l'achat d'obligations classées dans le portefeuille « détenus jusqu'à l'échéance » pour un montant de (2 015) millions d'euros par le CIC ;
- les cessions des titres BMCE (nette de l'acquisition effectuée durant le premier semestre 2008), et des titres Banque de Tunisie, pour un montant de 450 millions d'euros.

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

Il comprend le paiement des dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (171) millions d'euros au titre de l'exercice 2007. Le CIC a augmenté son capital pour 128 millions d'euros suite à l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (709 millions d'euros)

Ils s'expliquent par :

- l'émission d'un titre subordonné à durée indéterminée pour 500 millions d'euros ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts obligataires pour un montant net de 383 millions d'euros ;
- le remboursement de titres subordonnés pour (174) millions d'euros.

> ANNEXE

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

Les informations relatives à l'exposition aux risques sur instruments financiers demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre sur les risques du rapport de gestion.

Note 1 – Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis selon le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 7 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2004-R.03.

L'Union européenne a adopté par règlement le 15 octobre 2008 la modification de IAS 39 et de IFRS 7 sur les reclassements des actifs

financiers, à appliquer à partir de l'exercice 2008. L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui vient remplacer le règlement 1725/2003 avec application immédiate.

Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

L'Union européenne a adopté au cours de l'année 2007 la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » appliquée à partir de l'exercice 2009. Elle a adopté au cours de l'année 2008 des règlements qui seront appliqués à partir de l'exercice 2009 : la norme IAS 23 « coûts d'emprunt » réécrite, la modification de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », la modification de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » et les interprétations IFRIC 13 « programme de fidélisation de la clientèle » et IFRIC 14 « plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies ».

L'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant notamment, de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat en prêts et créances ou en actifs disponibles à la vente a été utilisé. Les transferts sont détaillés dans la note 10.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non encore appliquées

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Présentation des états financiers (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact sur la présentation des états financiers
IAS 23	Coûts d'emprunt (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 2	Paiement fondé sur des actions (amendements à la norme actuellement en vigueur)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRS 8	Secteurs opérationnels (remplacement d'IAS 14-information sectorielle)	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Impact non significatif
IFRIC 11	IFRS 2-Traitement comptable de certains accords particuliers de paiements fondés sur des actions : actions propres et transactions intra-groupe	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 13	Programmes de fidélisation de la clientèle	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné
IFRIC 14	IAS 19-Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction	Application obligatoire à compter du 01/01/2009	Non concerné

Les informations relatives à la gestion des risques sont mentionnées dans le rapport de gestion.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat » ;
- de l'appréciation du caractère actif des marchés ;

- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé, lors de l'entrée dans le bilan. Ils sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières donnés et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme d'un compte de correction de valeur. Les dotations et reprises sont présentées dans le compte de résultat dans la rubrique « coût du risque » à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif pour les engagements de financement et de garantie.

Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse de risques par portefeuilles homogènes de prêts, sur la base des dégradations observées des notes internes ou externes, de la probabilité estimée de défaut, du taux de perte estimé et de l'encours. La dépréciation collective est comptabilisée en déduction des actifs concernés et les variations sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus et à décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts perçus et, d'autre part l'amortissement de la créance financière.

Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

Garanties financières et engagements de financement donnés

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer, pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à régler un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, elles font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou non financière, à condition que dans ce cas cette dernière ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.



Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Classification

Ce sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêté.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et celle de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

Actifs financiers disponibles à la vente

Classification

Ils comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les achats et ventes sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciations des instruments de dettes disponibles à la vente

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciations, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Dépréciations des instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif, survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indique que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciations, les plus ou moins-values latentes ou différées sont reprises en résultat.

Instruments financiers en juste valeur par résultat

Classification

La catégorie des « instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) Ceux détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui, soit :
 - ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme ;
 - sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
 - constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture.
- b) Ceux classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
 - l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs ;
 - la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur. Figurent notamment dans cette catégorie la totalité des titres de l'activité de capital-développement.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan lors de leur entrée à leur juste valeur et lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté car celui-ci en est la meilleure estimation.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de *bid/ask* doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital-développement, une approche multicritère est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

Instruments financiers en juste valeur par résultat-dérivés

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé ayant la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « couverture de juste valeur » ou « couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

On distingue trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. La première et la dernière sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « *Day one profit* ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le

temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent, sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

Reclassements d'instruments de dette

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a. « détenus jusqu'à l'échéance », que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b. « prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- c. « disponible à la vente » que dans des cas rares.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponibles à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de celle de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de cette dernière, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts – dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80 % à 125 %.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe. Cette méthode est appliquée par le groupe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêt.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques), qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Dettes représentées par un titre

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net encaissé puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ceux-ci sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Elles incluent les biens autres que les biens immobiliers donnés en location simple. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour le gros œuvre ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer ; les autres éléments d'un fonds commercial le sont sur 9 ou 10 ans (par exemple acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Celles non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition et des écarts d'évaluation portant sur des actifs incorporels ne pouvant être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée.

Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Il est tenu compte des impôts non récupérables sur les distributions décidées ou probables des entités consolidées.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Ce dernier est actualisé pour déterminer le montant de la provision.

Les dotations et reprises des provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision intégrée dans le poste « provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits des prestations aux périodes de service en application de la formule contractuelle des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des emprunts d'État assimilé au TEC10 à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel ;
- les taux de mobilités des salariés, déterminés par tranche d'âge ;

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est faite globalement sur la base des lois en vigueur avec un plafonnement maximum à 65 ans ;
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et celui attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels excédant le corridor (au-delà de 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée de l'engagement brut au titre des prestations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime) en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin



par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4 % de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuariaire, la dernière ayant eu lieu fin 2008. La caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Elle fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de Sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres et que la rémunération de ces titres n'est pas discrétionnaire. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date de clôture.

- Actifs ou passifs financiers monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat ».
- Actifs ou passifs financiers non monétaires : les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Celle-ci est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

Contrats de l'activité d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêt à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux

bénéfices différés afférents aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres).

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits de ces derniers dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, ou déjà arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

Méthodes de consolidation et périmètre de consolidation

Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés acquise est comptabilisé parmi les capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan y compris lorsqu'ils concernent une entité mise en équivalence.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Celle-ci, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêté. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « écart de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1.

Périmètre de consolidation

Les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale. Il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1 % les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre doit représenter moins de 5 % des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Les titres des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, en détenant directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote, sont mis en équivalence.

Les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

Note 2 – Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales et du CIC en Ile-de-France avec les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par ce réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et de marché comprend :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international ;
 - b) les activités de marché incluant les opérations de trésorerie, sur taux, change et actions, exercées pour compte propre ou pour compte de la clientèle. L'intermédiation boursière est rattachée à cette activité.
- La banque privée réunit les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Le CIC fait exception avec une répartition analytique des comptes individuels.

Répartition du bilan par activité

ACTIF 2008	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital- développement	Structure et holding	Total
Caisses, banques centrales - Actif	266	7 909	747	0	0	8 922
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	173	35 303	185	1 692	5	37 358
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 791	225	54	0	0	4 070
Actifs financiers disponible à la vente	285	19 247	6 108	2	700	26 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 173	22 012	7 940	3	2 956	34 084
Prêts et créances sur la clientèle	98 636	18 240	4 045	0	780	121 701
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	2 307	22	0	0	2 469
Participations dans les entreprises MEE	914	0	1	0	0	915

ACTIF 2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Caisses, banques centrales - Actif	290	5 023	339	0	0	5 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	328	79 113	214	1 627	67	81 349
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 575	71	137	0	0	2 783
Actifs financiers disponible à la vente	306	3 246	10 631	6	1 306	15 495
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 571	18 960	2 177	4	1 793	24 505
Prêts et créances sur la clientèle	89 649	15 577	4 241	0	320	109 787
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	139	415	24	0	0	578
Participations dans les entreprises MEE	872	0	0	0	0	872

PASSIF 2008	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Banques centrales - Passif	0	0	2 319	0	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	45	40 634	135	0	6	40 820
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 815	1 477	381	0	0	6 673
Dettes envers les établissements de crédit	35 232	32 785	1 144	57	756	69 974
Dettes envers la clientèle	51 653	4 426	14 156	0	155	70 390
Dettes représentées par un titre	8 691	31 413	75	0	0	40 179

PASSIF 2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Banques centrales - Passif	0	0	60	0	0	60
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	138	61 690	71		6	61 905
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 465	28	151	0	0	2 644
Dettes envers les établissements de crédit	31 196	25 764	1 743	0	391	59 094
Dettes envers la clientèle	46 562	3 474	14 480	0	300	64 816
Dettes représentées par un titre	8 419	32 415	127	0	0	40 961



Répartition du compte de résultat par activité

2008	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Produit net bancaire	2 866	(112)	427	112	(87)	3 206
Frais généraux	(2 095)	(215)	(272)	(38)	(53)	(2 673)
Résultat brut d'exploitation	771	(327)	155	74	(140)	533
Coût du risque	(297)	(225)	(108)			(630)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	74				5	79
Résultat avant impôt	548	(552)	47	74	(135)	(18)

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

2007	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital-développement	Structure et holding	Total
Produit net bancaire	2 897	519	448	381	(52)	4 193
Frais généraux	(2 079)	(255)	(261)	(42)	(47)	(2 684)
Résultat brut d'exploitation	818	264	187	339	(99)	1 509
Coût du risque	(106)	(8)	(6)			(120)
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	108				3	111
Résultat avant impôt	820	256	181	339	(96)	1 500

(1) Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Le PNB du groupe CIC passe de 4 193 millions d'euros à 3 206 millions d'euros.

Le résultat net comptable s'établit au 31 décembre 2008 à 206 millions d'euros contre 1 204 millions d'euros en 2007.

Banque de détail

Le PNB est de 2 866 millions d'euros contre 2 897 millions et le résultat avant impôt est de 548 millions d'euros contre 820 millions.

Banque de financement et marché

Le PNB s'établit à - 112 millions d'euros contre 519 millions :

- le PNB de la banque de la banque de financement enregistre une baisse de 14 % à 282 millions d'euros, impacté à hauteur de 86 millions d'euros par la fraude *Madoff* sur des actifs appartenant à la banque, les clients n'ayant pas été affectés ;
- le PNB des activités de marché passe de 190 millions d'euros au 31 décembre 2007 à - 394 millions au 31 décembre 2008 du fait de la baisse de valorisation importante sur les actifs.

Capital-développement

Le PNB passe de 381 millions d'euros à 112 millions.

Banque privée

Le PNB s'élève à 427 millions d'euros contre 448 millions.

Structure et holding

Pour se conformer aux normes IFRS, les actions détenues de façon durable classées en AFS ont été valorisées au cours de Bourse du 31 décembre 2008. La dépréciation (*impairment*) s'élève à 335 millions d'euros.

Par ailleurs, le CIC a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), holding du groupe, ses parts (15 %) dans le capital de BMCE Bank et celles (20 %) dans le capital de la Banque de Tunisie.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 630 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2007) : l'impact de la faillite *Lehman Brothers* s'élève à 172 millions d'euros, dont 101 millions d'euros au titre de la banque privée et 71 millions d'euros au titre de la banque de financement et de marché, et celui de la faillite des banques islandaises s'élève à 65 millions d'euros entièrement au titre de la banque de financement et marché.

Répartition du bilan par zone géographique

ACTIF	2008				2007			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Caisses, banques centrales - Actif	8 105	750	67	8 922	5 303	344	5	5 652
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	36 615	185	558	37 358	78 824	232	2 293	81 349
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 989	81	0	4 070	2 590	192	1	2 783
Actifs financiers disponible à la vente	18 584	6 203	1 555	26 342	2 083	10 835	2 577	15 495
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 864	7 978	2 242	34 084	20 879	2 241	1 385	24 505
Prêts et créances sur la clientèle	112 784	5 820	3 097	121 701	101 593	5 715	2 479	109 787
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 240	229	0	2 469	212	366	0	578
Participations dans les entreprises MEE	914	1	0	915	834	0	38	872

(1) USA et Singapour.

PASSIF	2008				2007			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Banques centrales - Passif	0	2 319	0	2 319	0	60	0	60
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	36 070	4 392	358	40 820	57 846	3 900	159	61 905
Instruments dérivés de couverture - Passif	6 276	386	11	6 673	2 482	162	0	2 644
Dettes envers les établissements de crédit	62 713	2 955	4 306	69 974	51 162	3 891	4 041	59 094
Dettes envers la clientèle	56 659	13 178	553	70 390	50 338	13 897	581	64 816
Dettes représentées par un titre	28 782	8 721	2 676	40 179	23 493	13 588	3 880	40 961

(1) USA et Singapour.

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	2008				2007			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire	2 982	402	(178)	3 206	3 891	405	(103)	4 193
Frais généraux	(2 403)	(222)	(48)	(2 673)	(2 423)	(214)	(47)	(2 684)
Résultat brut d'exploitation	579	180	(226)	533	1 468	191	(150)	1 509
Coût du risque	(394)	(186)	(50)	(630)	(113)	(10)	3	(120)
Gains sur autres actifs*	77	0	2	79	105	0	6	111
Résultat avant impôts	262	(6)	(274)	(18)	1 460	181	(141)	1 500

(1) USA et Singapour.

* Y compris le résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 – Périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2008 sont les suivantes.

Entrées dans le périmètre :

- Agefor SA Genève ;
- Alternative Gestion SA Genève ;
- Banque Transatlantique Londres ;
- Calypso Management Company ;
- Elite Opportunities (Liechtenstein) AG ;
- IPO Ingénierie ;
- LRM Advisory Ltd ;
- Pasche SA Montevideo ;
- Serficom Family Office Inc ;
- Serficom Family Office Ltda Rio ;
- Serficom Investment Consulting (Shanghai) Ltd ;
- Valeroso Management Ltd.

Sorties de périmètre :

- CM-CIC Mezzanine ;
- Banque de Tunisie ;
- Pasche (International) Services Ltd Gibraltar.

Fusions :

- Financière Ar Men avec IPO ;
- CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque avec CIC Lyonnaise de Banque ;
- SNVB Financements avec CM-CIC Bail.



Sociétés	Devise	2008			2007			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
Société consolidante : CIC (Crédit Industriel et Commercial)								
A. Réseau bancaire								
Banques régionales								
CIC Banque CIO-BRO		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque Scalbert Dupont-CIN		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque		(i)			FU	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Société Bordelaise		(i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Banque de Tunisie	TND				NC	20	20	ME
CM-CIC Asset Management			24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		(i)	99	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Belgium			100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Epargne salariale		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Gestion			100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lavolette Financement		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease			54	54	IG	54	54	IG
Factocic			51	51	IG	51	51	IG
Saint-Pierre SNC		(i)	100	100	IG	100	100	IG
SNVB Financements		(i)			FU	100	100	IG
Sofim		(i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché								
Cigogne Management			60	54	IG	60	54	IG
CM-CIC Mezzanine					NC	80	80	IG
CM-CIC Securities		(i)	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée								
Agefor SA Genève	CHF		70	70	IG			
Alternative Gestion SA Genève	CHF		45	62	ME			
Banqua Pasche (Liechtenstein) AG	CHF		53	53	IG	53	53	IG
Banque Pasche Monaco SAM			100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg			72	72	IG	71	71	IG
Banque Transatlantique Belgium			100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Jersey	GBP		100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres			100	100	IG			
Banque Transatlantique Luxembourg			60	60	IG	60	60	IG
BLC Gestion		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Calypto Management Company	USD		70	70	IG			
CIC Banque Transatlantique		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Banque CIC Suisse	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet			62	62	IG	62	62	IG
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG	CHF		100	100	IG			
GPK Finance			88	88	IG	87	87	IG
LRM Advisory SA	USD		70	70	IG			
Pasche (International) Services Ltd Gibraltar	GBP				NC	100	100	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Pasche Finance SA Fribourg	CHF		100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise		2008			2007		
			Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Pasche Fund Management Ltd	USD		100	100	IG	100	100	IG
Pasche International Holding Ltd	USD		100	100	IG	100	100	IG
Pasche SA Montevideo	UYU		100	100	IG			
Serficom Family Office Inc	USD		100	100	IG			
Serficom Family Office Ltda Rio	BRL		51	51	IG			
Serficom Family Office SA	CHF		100	100	IG	100	100	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	RMB		100	100	IG			
Serficom Maroc Sarl	MAD		100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valeroso Management Ltd	USD		45	62	ME			
E. Capital-développement								
CIC Banque de Vizille			94	94	IG	94	94	IG
CIC Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Alsace		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Est			100	100	IG	100	100	IG
CIC Investissement Nord			100	100	IG	100	100	IG
CIC Vizille Participation			100	97	IG	100	99	IG
Financière Ar Men					FU	100	100	IG
Financière Voltaire			80	80	IG	100	100	IG
IPO			80	80	IG	77	77	IG
IPO Ingénierie			80	80	IG			
Sudinnova			50	47	IG	50	47	IG
Vizille Capital Finance			100	94	IG	100	94	IG
Vizille Capital Innovation			100	94	IG	100	94	IG
F. Structure et logistique								
Adepi		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Migrations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Cicoval		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Efsa		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Gestunion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Impex Finance		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Marsovalor		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Pargestion 5		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Placinvest		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofiholding 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sofinaction		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	Devise	2008			2007			
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	
Ufigestion 3		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Ugépar Service		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 2		(i)	100	100	IG	100	100	IG
Valimar 4		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP1		(i)	100	100	IG	100	100	IG
VTP5		(i)	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**			21	21	ME	21	21	ME

* Méthode : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée ; FU = fusionnée.

** Sur la base des états financiers consolidés.

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le Crédit Industriel et Commercial.

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Note 4 - Caisse, banques centrales et prêts et créances sur les établissements de crédit

	2008	2007
Caisse, banques centrales		
Banques centrales	8 627	5 331
Dont réserves obligatoires	1 790	1 030
Caisse	295	321
TOTAL	8 922	5 652
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	3 350	2 415
Prêts	19 576	18 853
Autres créances	1 788	1 794
Titres non cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	8 493	330
Pensions	738	983
Créances dépréciées sur base individuelle	60	12
Créances rattachées	136	125
Provisions	(57)	(8)
TOTAL	34 084	24 504
Dont prêts participatifs	191	191
Dont prêts subordonnés ⁽²⁾	763	871

(1) Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b.

(2) Dont 750 millions d'euros avec la BFCM.

Note 5 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	2008	2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	14 174	28 360
Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	23 184	52 989
TOTAL	37 358	81 349

(1) Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b.

Note 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

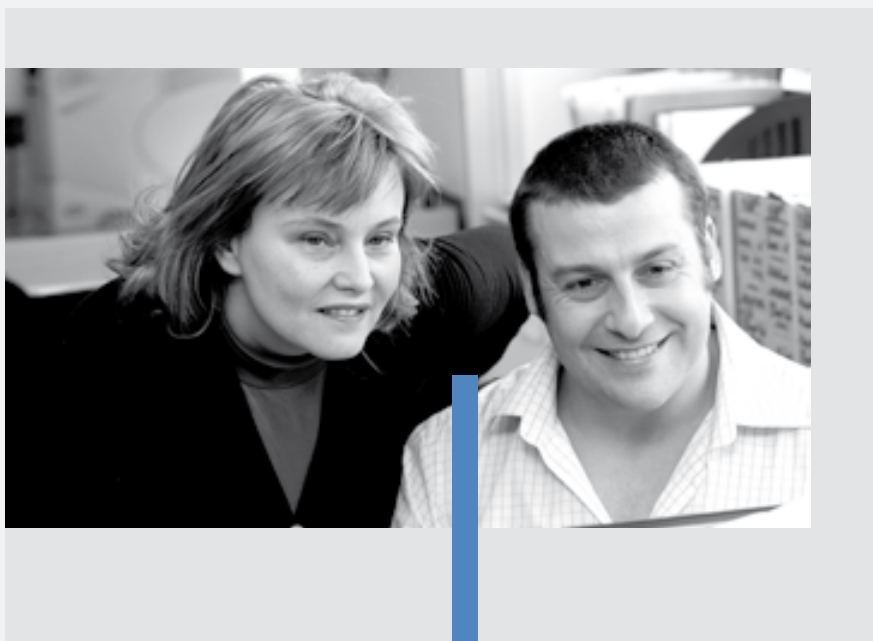
	2008	2007
Titres		
Effets publics	60	145
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	396	991
- Non cotés	0	4
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		
- Cotés	292	401
- Non cotés	1 456	1 318
Instruments dérivés de transaction	0	0
Autres actifs financiers		
- Pensions	11 970	25 501
- Autres prêts et comptes à terme	(0)	(0)
TOTAL	14 174	28 360

(1) Les titres du métier capital-développement sont en juste valeur par résultat. Ils représentent la quasi-totalité de cette ligne..

Note 5b - Actifs financiers détenus à des fins de transaction

	2008	2007
Titres		
Effets publics	3 767	20 355
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	12 711	26 371
- Non cotés	6	13
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	345	2 023
- Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	6 355	4 227
TOTAL	23 184	52 989

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent à des actifs financiers détenus dans le cadre des activités de marché.



Note 5c - Analyse des instruments dérivés

	2008			2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	298 445	5 317	5 149	318 615	3 249	3 836
- Autres contrats fermes	26 281	120	19	22 678	11	8
- Options et instruments conditionnels	47 551	253	234	6 236	175	145
Instruments de change						
- Swaps	138 710	76	100	149 953	45	51
- Autres contrats fermes	13 716	223	193	11 461	30	4
- Options et instruments conditionnels	11 370	178	176	34 079	79	75
Autres que taux et change						
- Swaps	29 322	27	24	37 529	125	40
- Autres contrats fermes	3 937	0	6	2 718	0	6
- Options et instruments conditionnels	4 528	161	153	13 885	513	523
Sous-total	573 860	6 355	6 054	597 154	4 227	4 688
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	16 659	4 062	6 657	1 087	2 751	2 636
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
- Options et instruments conditionnels	15	6		21	26	
Couverture de Cash Flow Hedge						
- Swaps	86	2	16	77	6	8
- Autres contrats fermes	0			0		
- Options et instruments conditionnels	0	0		0	0	
Sous-total	16 760	4 070	6 673	1 185	2 783	2 644
TOTAL	590 620	10 425	12 727	598 339	7 010	7 332

Note 5d – Hiérarchie de la juste valeur

	2008			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Transaction / JVO				
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	3 767	0	0	3 767
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	60	0	0	60
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	12 716	2	0	12 718
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	366	29	0	395
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	345	0	0	345
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	207	0	1 541	1 748
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	6 034	0	6 034
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	5 936	0	5 936
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	261	6 095	0	6 356
Instruments dérivés de couverture	0	4 070	0	4 070
TOTAL	17 722	22 166	1 541	41 429

	2008			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Passifs financiers				
Transaction / JVO				
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	26 374	0	26 374
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	1 063	0	1 063
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	3 715	0	3 715
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	3 707	5 960	0	9 667
Instruments dérivés de couverture	0	6 673	0	6 673
TOTAL	3 707	43 785	0	47 492

Niveau 1 : utilisation du cours de Bourse ; concerne également les dérivés cotés sur un marché organisé.

Niveau 2 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données observables ; englobe les dérivés de gré à gré.

Niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation basées principalement à partir de données non observables. Dans la pratique, ne figurent que les actions non cotées.

Note 6 – Instruments dérivés de couverture

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie	2	16	6	8
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en capitaux propres</i>	2	16	6	8
<i>Dont la variation de valeur est enregistrée en résultat</i>				
Couverture de juste valeur	4 068	6 657	2 777	2 636
TOTAL	4 070	6 673	2 783	2 644

La couverture en juste valeur est la couverture d'une exposition au changement de la juste valeur d'un instrument financier attribuable à un risque particulier. Les variations de juste valeur de la couverture ainsi que des éléments couverts, pour la partie attribuable au risque couvert, sont comptabilisées en résultat.

Note 7 – Actifs financiers disponibles à la vente

	2008	2007
Effets publics ⁽¹⁾	13 606	2 413
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Cotés	10 811	10 373
- Non cotés	386	563
Actions et autres titres à revenu variable		
- Cotés	362	106
- Non cotés	64	35
Titres immobilisés		
- Titres de participation		
Cotés	205	735
Non cotés	80	99
- Autres titres détenus à long terme		
Cotés	255	714
Non cotés	130	132
- Parts dans les entreprises liées		
Cotés	0	0
Non cotés	171	148
- Écart de conversion	0	0
Créances rattachées	272	177
TOTAL	26 342	15 495
<i>Dont plus/moins-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe et sur effets publics</i>		
<i>Comptabilisées directement en capitaux propres</i>	11	538
<i>Dont plus/moins-values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés</i>		
<i>Comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(1 202)	(70)
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	(92)	(9)
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	(384)	(61)

(1) Les variations sont notamment dues aux reclassements effectués en date du 1^{er} juillet 2008. Ces reclassements sont présentés note 10b.

Les titres immobilisés comprennent notamment :

- **les titres de participation pour 285 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Banca Popolare di Milano pour 78 millions d'euros, Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions d'euros et Foncières des Régions pour 43 millions d'euros ;
- **les autres titres détenus à long terme pour 385 millions d'euros**, dont les principaux sont les titres Véolia Environnement pour 225 millions d'euros et NYSE Euronext pour 22 millions d'euros.

Dépréciation des actions

Les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations. Celles-ci sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée du cours en dessous du prix de revient.

Les dépréciations constatées en résultat s'élèvent à 335 millions d'euros en 2008 contre 2 millions d'euros en 2007.

Au 31 décembre 2008, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 812 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 386 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 426 millions d'euros.

Note 7a - Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Veolia Environnement	Coté	< 5 %	10 191	46 307	32 628	1 255
Crédit logement	Non coté	< 5 %	1 416	11 437	155	80
Nyse Euronext ⁽¹⁾	Coté	< 5 %	6 556	13 948	4 474	(738)
Banca Popolare di Milano ⁽²⁾	Coté	< 5 %	3 598	43 627	ND	335
Foncière des Régions	Coté	< 5 %	7 163	18 974	901	1 233
Banca di Legnano ⁽³⁾	Non coté	< 10 %	1 232	4 151	ND	90

(1) Montants en USD (concernant l'exercice 2008).

(2) Le groupe CIC détient directement et indirectement 4,52 % de BPM (Banca Popolare di Milano).

(3) La Banca di Legnano est détenue à 93,51 % par BPM et à 6,49 % par le groupe CIC.

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2007.

Note 8 - Prêts et créances sur la clientèle

	2008	2007
Créances saines		
Créances commerciales	4 148	4 100
<i>Dont affacturage</i>	1 923	1 766
Autres concours à la clientèle		
- Crédits à l'habitat	54 288	49 063
- Autres concours et créances diverses	53 527	47 539
- Pensions	733	1 280
Créances rattachées	324	289
Titres non cotés sur un marché actif	340	162
Créances dépréciées sur base individuelle	3 638	3 052
Provisions sur dépréciation sur base individuelle	(2 073)	(1 934)
Provisions sur dépréciation sur base collective	(117)	(77)
Sous-total	114 808	103 474
Location financement (investissement net)		
Mobilier	4 769	4 297
Immobilier	2 095	1 987
Créances dépréciées sur base individuelle	114	109
Provisions pour dépréciation sur base individuelle	(85)	(79)
Sous-total	6 893	6 314
TOTAL	121 701	109 788
<i>Dont prêts participatifs</i>	0	0
<i>Dont prêts subordonnés</i>	151	21

Les prêts et créances sur la clientèle progressent de 10,9 % par rapport au 31 décembre 2007 dont une hausse de 10,7 % sur les crédits à l'habitat (soit + 5 225 millions d'euros) et de 12,6 % sur les autres concours et créances diverses. Cette dernière s'explique essentiellement par les crédits à l'équipement qui enregistrent une augmentation de 4,7 milliards d'euros.

Les pensions diminuent de 547 millions d'euros.

Opérations de location financement avec la clientèle	Ouverture	Acquisition	Cession	Autres	Clôture
Valeur brute comptable	6 393	1 018	(423)	(10)	6 978
Dépréciations des loyers non recouvrables	(79)	(27)	21	(0)	(85)
Valeur nette comptable	6 314	991	(402)	(10)	6 893

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 013	3 972	1 038	7 023
Valeurs actualisées des loyers futurs	1 809	3 721	1 022	6 552
Produits financiers non acquis	204	251	16	471

Note 9 - Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	2 008		2007		Variation de juste valeur	
	Actif	Passif	Actif	Passif		
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuille	462	(564)	106	201	356	(765)

Note 10 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	2008	2007
Titres		
Effets publics	135	139
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 381	436
Créances rattachées	20	6
TOTAL BRUT	2 536	581
Provisions pour dépréciation	(67)	(3)
TOTAL NET	2 469	578

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenus fixes ou déterminables, à échéance fixe, que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Note 10a - Variation des dépréciations

	2007	Dotation	Reprise	Autres	2008
Prêts et créances - Établissements de crédit	(8)	(50)	2	(1)	(57)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 090)	(732)	546	1	(2 275)
Titres disponibles à la vente	(70)	(428)	21	0	(477)
Titres détenus jusqu'à l'échéance	(3)	(67)	3	0	(67)
TOTAL	(2 171)	(1 277)	572	(0)	(2 876)

Note 10b - Instruments financiers - Reclassements

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS39 et IFRS7 pour permettre les transferts de portefeuilles de trading vers d'autres catégories comptables.

	2008
Reclassement du portefeuille de trading vers les prêts et créances	2 674
Reclassement du portefeuille de trading vers les actifs disponibles à la vente	16 118
Reclassement du portefeuille actifs disponibles à la vente vers les prêts et créances	5 544
TOTAL	24 336
Nature des titres transférés	
Effets publics	9 268
Obligations	15 068
TOTAL	24 336

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché complètement disloqué, le CIC a transféré au 1^{er} juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de *Loans & Receivables* (2,7 milliards d'euros) et 5,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille *Loans & Receivables*.

Pour la période au cours de laquelle l'actif a été reclassé	2008
Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés en N	(35)
Gains/pertes latents constatés en capitaux propres liés aux actifs reclassés en N ⁽¹⁾	(543)
À la date de reclassement, montants estimés de flux de trésorerie, non actualisés, sur les actifs financiers reclassés	24 895

(1) Après prise en compte de la comptabilité de couverture, l'impact est de (1 351) millions d'euros.

Pour la période suivant le reclassement (et celle durant laquelle il a eu lieu) et jusqu'à décomptabilisation de l'actif	2008
Valeur comptable des actifs reclassés	23 617
Juste valeur des actifs reclassés	22 959
Profits/pertes qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	(969)
Gains/pertes latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	(339)
Profits/pertes passés en résultat liés aux actifs reclassés	(35)

La variation de la valeur de marché entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 des titres transférés du portefeuille de *trading* vers le portefeuille AFS et de *Loans & Receivables* s'élève à 969 millions d'euros.

Les taux d'intérêt effectifs des titres transférés sont positifs. Le plus élevé s'élève à 10,97 %.

Note 10c - Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière. Les encours sont en millions d'euros.

Préambule : contexte de marché

Les marchés ont connu une situation qui s'est considérablement aggravée avec la faillite de *Lehman Brothers* intervenue en septembre. Cela s'est traduit par une grave crise de confiance sur le marché interbancaire, la défaillance de nouveaux établissements financiers, et l'intervention des autorités avec des plans sans précédent pour restaurer la confiance des marchés et contenir le risque systémique.

Dans un contexte de marché totalement disloqué où la liquidité des actifs même les plus sains a disparu et pour lesquels les prix de marché ne sont plus représentatifs de leur valeur économique, les régulateurs comptables prenant acte de circonstances rares, ont modifié les normes IAS 39 et IFRS 7 pour permettre les transferts de portefeuilles de *trading* vers d'autres catégories. Ces transferts pouvaient s'opérer jusqu'au 1^{er} novembre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008.

Il a été décidé sur un certain nombre de lignes dont le marché était devenu illiquide, de les reclasser de la catégorie transaction (*trading*) vers les catégories actifs disponibles à la vente (*AFS*) ou prêts (*loans*) et de la catégorie actifs disponibles à la vente (*AFS*) vers la catégorie prêts (*loans*) à la date du 1^{er} juillet 2008.

Ces portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

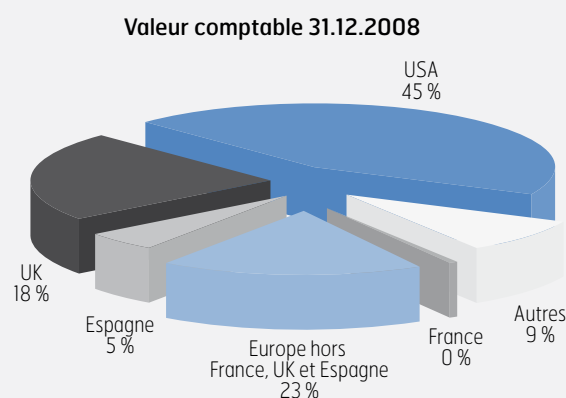
1/ Expositions RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*)

Les titres *RMBS* sont dans leur très grande majorité valorisés sur la base d'indications fournies par des sources externes (contreparties, *brokers*...), après analyse des éléments obtenus.

	Valeur comptable 31.12.07	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Variation de change sur les encours en devises	Reclassements 01.07.08	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur comptable 31.12.08	Valeur d'acquisition 31.12.08	Différence valeur comptable - valeur d'acquisition
Trading	4 844	(390)	0	(56)	(3 025)	(203)	1 169	1 244	(75)
Available for sale	3 249	(12)	(235)	82	62	(331)	2 814	2 982	(167)
Loans	0	(36)	0	220	2 964	(16)	3 131	3 640	(509)
TOTAL	8 092	(439)	(235)	245	0	(550)	7 114	7 866	(752)

(1) *Autres mouvements* : dont remboursements, achats, cessions.

Les pertes de valeur cumulées sur les titres en portefeuille au 31 décembre 2008 sont de 752 millions d'euros dont 674 millions d'euros au titre de l'exercice réparties en 439 millions d'euros constatés dans le résultat et 235 millions d'euros directement dans les réserves *AFS*.



1-1 Expositions RMBS émis aux USA

Il s'agit principalement de *CMO's* (*Collateralized Mortgage Obligations*).

Ces titres ont fait l'objet de reclassements de la catégorie *trading* vers la catégorie prêts (*loans*) et de la catégorie disponibles à la vente vers la catégorie prêts (*loans*).

31.12.08	Valeur comptable	31.12.08	Valeur comptable	31.12.08	Valeur comptable
Détail des RMBS USA		Détail des RMBS USA		Détail des RMBS USA	
Agencies	1 227	Origination 2005 et avant	710	Agencies	1 227
Prime	409	Origination 2006	1 244	AAA	472
Alt A	1 419	Origination 2007	1 115	AA	49
Mid prime	0	Origination 2008	54	A	69
Subprime	64	TOTAL	3 122	BBB	422
Autres	3			BB	101
TOTAL	3 122			Inférieur ou égal à BB+	782
				non noté	0
				TOTAL	3 122

Le prix d'acquisition est de 3,6 milliards d'euros, ce qui fait ressortir des pertes cumulées de 0,5 milliard d'euros.

Le portefeuille a subi au cours de l'année 2008 des dégradations de *rating*.

Garanties reçues d'entreprises d'assurance « *monoliners* » sur les *RMBS USA*.

Le CIC a eu marginalement recours à des assurances « *monoliners* ».

Au 31 décembre 2008, 64 millions d'euros de titres font l'objet d'une garantie donnée par un « *monoliner* ».

Engagements sur assureur monoline	Valeur comptable
Ambac	34
MBIA	7
FGIC	23
TOTAL	64

1-2 Expositions *RMBS* émis par d'autres pays que les USA

Les pays concernés sont principalement les pays membres de l'Espace économique européen et la catégorie « autres » comprend essentiellement l'Australie.

Il n'y a pas de provision pour risque de crédit sur ces titres.

2/ Expositions *CMBS* (*Commercial Mortgage Backed Securities*)

Ces expositions sont prises dans le cadre des activités de marché pour compte propre.

CMBS	Valeur comptable	CMBS	Valeur comptable
France	1	Trading	54
Europe hors France	129	Fair value option	0
USA	0	Available for sale	270
Autres	201	Loans	7
TOTAL	331	TOTAL	331

Les pertes de l'exercice s'élèvent à 14 millions d'euros.

Le prix d'acquisition des titres est de 355 millions d'euros pour une valeur comptable de 331 millions d'euros.

3/ Expositions sur *CDO* (*Collateralized Debt Obligations*)

3-1 Expositions sur *CLO* (*Collateralized Loans Obligations*)

Activité bancaire : dans le cadre du métier de la banque de financement, le groupe participe en tant qu'investisseur à des *CLO* (*Collateralized Loan Obligations*), à des *CFO* (*Collateralized Fund Obligations*) ou à des *ABS*.

Activités de marché : des *CDO* peuvent être acquis dans le cadre d'activité de marché avec éventuellement une couverture de risque de crédit sous forme de *CDS*, principalement émis par un établissement financier.

Au 31 décembre 2008, les encours sont :

CDO non couverts par CDS	Valeur comptable	Valeur d'acquisition
Fair value option	0	0
Available for sale	54	59
Loans	1 695	1 699
TOTAL	1 749	1 758

Il n'y a pas eu de perte significative constatée en 2008 sur les *CDO*.

Répartition par pays	Valeur comptable	Répartition par notation	Valeur comptable
France	0	AAA	1 693
Europe hors France	484	AA	45
USA	354	Autres	11
Autres	911	TOTAL	1 749
TOTAL	1 749		

3-2 Expositions sur autres ABS

Autres ABS non couverts par CDS	Valeur comptable 31.12.07	Pertes de valeur par résultat	Pertes de valeur par réserve AFS	Variation de change sur les encours en devises	Reclassements 01.07.08	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur comptable 31.12.08	Valeur d'acquisition 31.12.08
Trading	1 851	(42)	0	0	(489)	(289)	1 031	1 084
Available for sale	175	(0)	(15)	7	469	139	774	786
Loans	100	0	0	0	19	216	335	336
TOTAL	2 126	(42)	(15)	7	0	66	2 141	2 206

Les pertes de l'exercice sont de 42 millions d'euros constatées en charge et 15 millions d'euros constatées directement en réserves AFS.

Répartition par pays	Valeur comptable	Répartition par notation	Valeur comptable
France	550	AAA	1 730
Europe hors France	1 481	AA	172
USA	0	A	87
Autres	110	BBB	152
TOTAL	2 141	BB	0
		Inférieur ou égal à BB+	0
		Non noté	0
		TOTAL	2 141

3-3 Expositions CDO et ABS couvertes par des CDS (Credit Default Swaps)

Au 31 décembre 2008, l'encours des CDO et ABS couverts par des CDS s'élève à 872 millions d'euros.

Les CDS sont des dérivés classés en trading. Les CDO et ABS sont classés en AFS (*available for sale*).

Les CDO et ABS ont subi des pertes de valeur de 310 millions d'euros dont 298 millions d'euros directement imputés sur les réserves AFS et 12 millions d'euros constatés par résultat.

4/ Expositions aux opérations de dette à effet de levier ou LBO (Leverage Buy-Out)

Les encours LBO sont ceux au sens du ratio de solvabilité Bâle 2. Les encours présentés sont ceux du bilan.

Ils sont mis en place par des structures de financement dédiées. Par ailleurs, le réseau bancaire français accorde à des entreprises des crédits qui répondent aux définitions Bâle 2 des LBO. Ces prêts sont mentionnés sur une ligne distincte.

Les prêts sont enregistrés au coût amorti.

LBO	Valeur comptable
Structures dédiées	3 532
Réseau bancaire français	2 584
Total	6 116

Les pertes de crédit sur le portefeuille logées dans les structures dédiées s'élèvent à 38 millions d'euros.

Répartition par pays	Valeur comptable	Répartition par secteur d'activité	Valeur comptable
France	1 317	Construction	260
Europe hors France	919	Télécommunications	348
USA	1 117	Distribution	343
Autres	179	Services	894
TOTAL	3 532	Agroalimentaire	210
		Industrie manufacturière	1 332
		Autres	144
		TOTAL	3 532

5/ Opérations avec des véhicules ad hoc

Le groupe n'est pas originateur de titrisation.

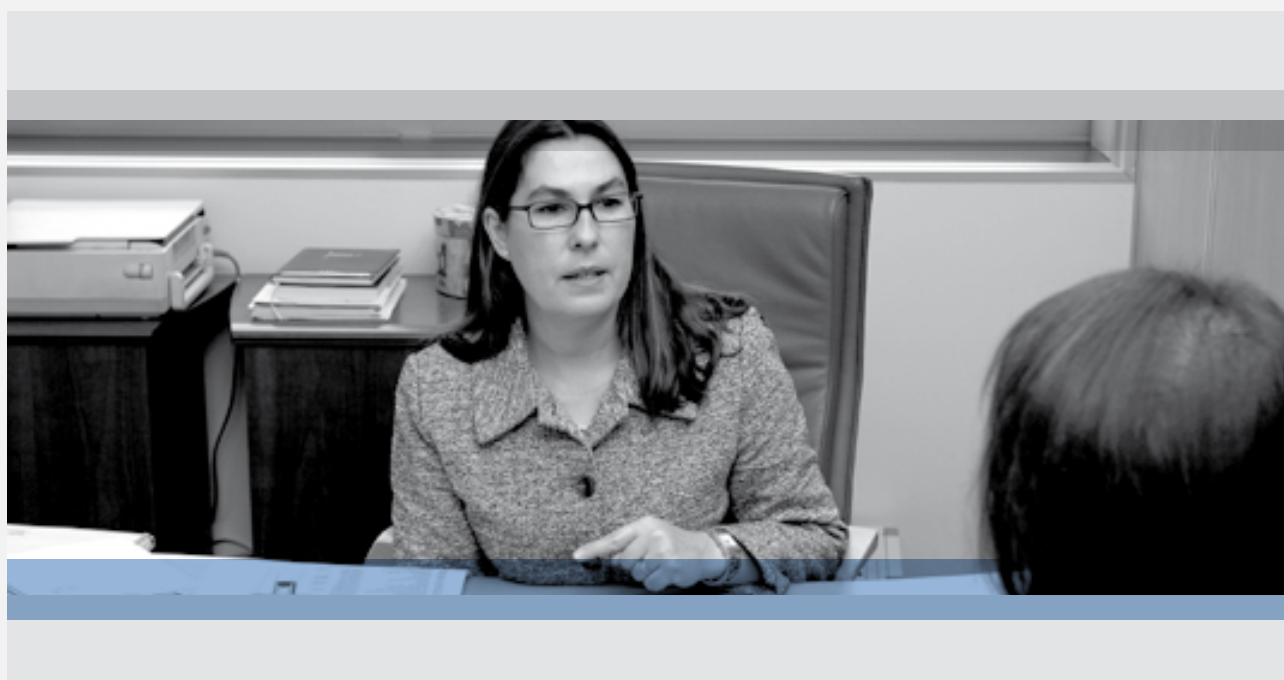
Le groupe organise pour le compte de clients des opérations de titrisation. Il peut accorder dans ce cadre des lignes de liquidité à des fonds communs de créances (FCC).

Au 31 décembre 2008, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 228 millions d'euros.

Note 11 - Impôts courants ou exigibles

	2008	2007
Actif	558	432
Passif	157	141

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.



Note 12 - Impôts différés

	2008	2007
Actif (par résultat)	487	199
Actif (par capitaux propres)	566	36
Passif (par résultat)	120	159
Passif (par capitaux propres)	6	74

Répartition des impôts différés par grandes catégories	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
Provisions	175		52	
Réserve latente de location financement		(27)		(121)
Résultats des sociétés transparentes		(11)		(29)
Réévaluation des instruments financiers	386	(505)	155	(170)
Charges à payer et produits à recevoir	57		92	(28)
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	320		131	
Autres décalages temporaires	5	(33)	16	(58)
Compensation	(456)	456	(375)	375
Total des actifs et passifs d'impôts différés	487	(120)	71	(31)

(1) Dont 262 millions d'euros concernant les USA.

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34,43 % et correspond au taux normal d'impôt.

Note 13 - Compte de régularisation et actifs divers

	2008	2007
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	171	162
Comptes d'ajustement sur devises	87	6
Produits à recevoir	411	493
Comptes de régularisation divers	2 117	2 205
Sous-total	2 786	2 866
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	67	70
Débiteurs divers	8 924	4 373
Stocks et assimilés	1	0
Autres emplois divers	4	2
Sous-total	8 996	4 445
TOTAL	11 782	7 311

Les encours de garantie de la salle des marchés du CIC figurant dans la ligne « débiteurs divers » s'élèvent à 1 114 millions d'euros, le solde provenant essentiellement de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Le compte de régularisation est également principalement composé de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires, notamment SIT.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et non pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 14 - Participation dans les entreprises mises en équivalence Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	2008			2007		
	Quote-part détenue	Réserves	Résultat	Quote-part détenue	Réserves	Résultat
Groupe ACM - Non coté	20,52 %	837	68	20,52 %	734	91
Banque de Tunisie - Coté	20,00 %	(2)	2	20,00 %	33	5
CM-CIC Asset Management - Non coté	23,52 %	8	1	23,52 %	7	2
Alternative Gestion SA Genève ⁽¹⁾ - Non coté	62,00 %	1		NC		
Valeroso Management Ltd ⁽¹⁾ - Non coté	62,00 %			NC		
TOTAL		844	71		774	98

(1) Sociétés consolidées à partir du 1^{er} janvier 2008.

La participation dans la Banque de Tunisie a été cédée à la BFCM en décembre 2008.

Note 15 - Immeubles de placement

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique	28	4	(2)	(0)	30
Amortissement et dépréciation	(13)	(1)	(0)	0	(14)
Montant net	15	3	(2)	(0)	16

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 16 - Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Coût historique					
Terrains d'exploitation	309	2	0	4	315
Constructions d'exploitation	1 893	159	(23)	21	2 050
Autres immobilisations corporelles	644	68	(28)	(24)	660
TOTAL	2 846	229	(51)	1	3 025
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(911)	(98)	24	(12)	(997)
Autres immobilisations corporelles	(462)	(44)	20	9	(477)
TOTAL	(1 373)	(142)	44	(3)	(1 474)
Montant net	1 473	87	(7)	(2)	1 551
Dont immeubles loués en location financement					
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	42	(2)	0	0	40
TOTAL	87	(2)	0	0	85

Note 17 – Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augmentation ⁽¹⁾	Diminution	Autres variations ⁽²⁾	Clôture
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	1	0	0	1
Immobilisations acquises	239	48	(2)	46	331
- Logiciels	0	3	0	31	34
- Autres	239	45	(2)	15	297
TOTAL	239	49	(2)	46	332
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne					
Immobilisations acquises	(44)	(10)	1	(26)	(79)
- Logiciels	(0)	(4)	0	(24)	(28)
- Autres	(44)	(6)	1	(2)	(51)
TOTAL	(44)	(10)	1	(26)	(79)
Montant net	195	39	(1)	20	253

(1) L'augmentation des immobilisations incorporelles concernent notamment un projet de migration informatique d'une filiale étrangère.

(2) Les autres variations comprennent les variations des taux de change.

Note 18 – Écart d'acquisition

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Écart d'acquisition brut	121	6	0	3	130
Dépréciations	0	0	0	0	0
Écart d'acquisition net	121	6	0	3	130

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Clôture
Groupe ACM	54				54
IPO	21				21
Banque Transatlantique	6				6
CIC Private Banking - Banque Pasche	35	6		3	44
GPK Finance	5				5
TOTAL	121	6	0	3	130

Les autres variations sont dues aux écarts de conversion des écarts d'acquisition constatés en devises.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue en fin d'exercice. Il n'y a pas eu lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste, selon les situations, à vérifier que :

- la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable, ou
- les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Note 19 – Banques centrales
Dettes envers les établissements de crédit

	2008	2007
Banques centrales		
Banques centrales	2 319	60
TOTAL	2 319	60
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	1 702	2 298
Autres dettes	66 485	45 896
Pensions	1 400	10 472
Dettes rattachées	387	428
TOTAL	69 974	59 094

Note 20 – Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	2008	2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 667	17 314
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	31 153	44 591
TOTAL	40 820	61 905

Note 20a – Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	2008	2007
Vente à découvert de titres		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 315	11 102
- Actions et autres titres à revenu variable	252	897
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments dérivés de transaction	6 054	4 687
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	46	628
<i>Dont dettes sur titres empruntés</i>	46	628
TOTAL	9 667	17 314

Note 20b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	2008			2007		
	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis						
- Obligations	0			0		
- Certificats de dépôt	0			0		
- Autres dont titres du marché interbancaire	3 715	3 701	14	1 759	1 759	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	26 834	26 757	77	40 350	40 369	(19)
Dettes subordonnées		0			0	
Dettes						
- Interbancaires	604	601	3	2 481	2 481	0
- Envers la clientèle	0	0	0	1	1	(0)
Autres passifs à la juste valeur sur option						
TOTAL	31 153	31 059	94	44 591	44 610	(19)

Note 21 - Dettes envers la clientèle

	2008	2007
Comptes d'épargne à régime spécial		
- À vue	16 174	13 606
- À terme	6 702	7 572
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	24	29
Sous-total	22 900	21 207
Comptes à vue	26 244	24 514
Comptes et emprunts à terme	20 328	17 736
Pensions	327	924
Dettes rattachées	591	435
Sous-total	47 490	43 609
TOTAL	70 390	64 816

Note 22 - Dettes représentées par un titre

	2008	2007
Bons de caisse	44	38
TMI et TCN	39 323	40 468
Emprunts obligataires	525	126
Dettes rattachées	287	329
TOTAL	40 179	40 961

Note 23 - Compte de régularisation et passifs divers

	2008	2007
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	187	176
Comptes d'ajustement sur devises	975	523
Charges à payer	511	634
Comptes de régularisation divers	6 227	4 898
Sous-total	7 900	6 231
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	127	159
Versements restant à effectuer sur titres	107	47
Créditeurs divers	1 509	1 348
Sous-total	1 743	1 554
TOTAL	9 643	7 785

Les commentaires sont présentés note 13.

Les comptes d'ajustement sur devises correspondent aux écarts de change sur les opérations de change à terme constatées en hors bilan.

Note 24 - Provisions pour risques

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde de clôture
Provisions pour risques de contrepartie						
Sur engagements par signature	87	62	(0)	(42)	(0)	107
Sur engagements de financement et de garantie	0	0	(0)	0	(0)	0
Sur risques pays	0	0	0	0	(0)	0
Provisions pour risques sur créances diverses	46	7	(1)	(4)	(12)	36
Autres provisions pour risques de contrepartie	1	0	(1)	(0)	(0)	(0)
Provisions pour risques hors risques de contrepartie						
Provisions pour charges de retraite	116	28	(8)	(8)	8	136
Provisions pour litiges	11	9	(4)	(7)	19	28
Provisions pour épargne logement	68	6	0	(4)	0	70
Provisions pour impôt	116	18	(1)	(1)	(0)	132
Provisions pour éventualités diverses ⁽¹⁾	42	94	(9)	(9)	(5)	113
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	106	44	(0)	(56)	(0)	94
TOTAL	593	268	(24)	(131)	10	716

(1) Dont une dotation de 86 millions d'euros concernant la fraude Madoff.

(2) Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 79 millions d'euros.

Note 24a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	36	20	(6)	(1)	49
Compléments de retraite	47	7	(3)	(0)	51
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	28	1	(1)	(0)	28
Sous-total	111	28	(10)	(1)	128
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite	4	0	(5)	9	8
Sous-total	4	0	(5)	9	8
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	1	0	(1)	0	0
Sous-total	1	0	(1)	0	0
TOTAL	116	28	(16)	8	136

Hypothèses retenues	2008	2007
Taux d'actualisation	4,2 %	4,4 %
Augmentation annuelle des salaires	2,5 %	2,8 %

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 01/01/2008 afin de mutualiser leurs réserves. Au 31 décembre 2008, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008.

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi *Fillon* du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la caisse de retraite fusionnée est en cours de transformation en IGRS (Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire), avec pour corolaire le basculement des réserves et des engagements auprès d'un organisme d'assurance. Ce processus s'achèvera au cours de l'année 2009.



Note 24b – Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne logement

Comptes et plans d'épargne logement	2008	2007
Encours des plans d'épargne logement		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	664	522
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	2 186	2 369
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 309	2 931
TOTAL	5 159	5 822
Encours de comptes d'épargne logement	694	739
TOTAL	5 853	6 561

Prêts d'épargne logement	2008	2007
Encours de prêts d'épargne logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	263	222

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne logement	23	(5)		18
Sur plans d'épargne logement	40	4		44
Sur prêts d'épargne logement	5	3		8
TOTAL	68	2	0	70
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	22			39
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1			2
Ancienneté supérieure à 10 ans	17			3
TOTAL	40			44

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques, qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La hausse des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la hausse de la provision sur la dernière génération de PEL en raison d'un taux de prêt PEL plus attractif que les taux de marché.

Note 25 - Dettes subordonnées

	2008	2007
Dettes subordonnées	673	847
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 107	1 607
Autres dettes	891	877
Dettes rattachées	42	48
TOTAL	3 869	3 535

Les dettes subordonnées ont augmenté de 334 millions d'euros entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, en raison de la variation des postes suivants :

- **dettes subordonnées :**
 - l'encours a diminué de 174 millions d'euros suite au remboursement de dettes subordonnées arrivées à échéance.
- **dettes subordonnées à durée indéterminée :**
 - au cours de l'exercice, une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSS) d'une valeur nominale de 500 millions d'euros a été effectuée. Cette émission a été intégralement souscrite par la BFCM.

Dettes subordonnées représentant plus de 10 % du total des dettes subordonnées au 31.12.2008

Emetteurs	Date émission	Montant émission	Devise	Taux	Echéance	Possibilité de remboursement anticipé	Conditions de remboursement anticipé
TSR	19.07.01	300 M€	EUR	(a)	19/07/2013		
TSR	30.09.03	350 M\$	USD	(b)	30/09/2015		
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	EUR	(c)	(d)		
TSDI	30.06.06	400 M€	EUR	(e)			
TSDI	30.06.06	1 100 M€	EUR	(f)			
TSDI	30.12.08	500 M€	EUR	(g)			

(a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

(b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 - Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(g) Taux variable Euribor 3 mois + 665 points de base.

(e, f et g) souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCMCEE.

Les titres super subordonnés de 400 millions, 1 100 millions et 500 millions d'euros sont des instruments financiers de passif car le paiement de leurs coupons ne peut être suspendu que dans des situations pré-définies qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur.

Note 26 – Gains ou pertes latents ou différés

	2008	2007
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
Actifs disponibles à la vente		
Actions		
- Plus-values latentes ou différées ⁽¹⁾	82	574
- Moins-values latentes ou différées	(71)	(36)
Obligations		
- Plus-values latentes ou différées	507	13
- Moins-values latentes ou différées	(1 706)	(82)
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	(12)	(2)
Biens immobiliers (IAS 16)		
Quote part des gains ou pertes latents des sociétés mises en équivalence	(21)	23
TOTAL	(1 221)	490
Gains ou pertes latents ou différés		
- Part du groupe	(1 171)	502
- Part des intérêts minoritaires	(50)	(12)
TOTAL	(1 221)	490

* Soldes net d'impôt.

(1) La baisse des plus-values latentes ou différées résultent en partie des cessions effectuées durant l'exercice. Le montant des plus ou moins-values réalisées s'élève à 379 millions d'euros.

Note 27 – Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	2008	2007
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	886	1 069
Engagements en faveur de la clientèle	20 127	23 080
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	2 965	1 033
Engagements d'ordre de la clientèle	10 591	10 339
Engagements reçus	2008	2007
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 110	4
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	20 048	18 491

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

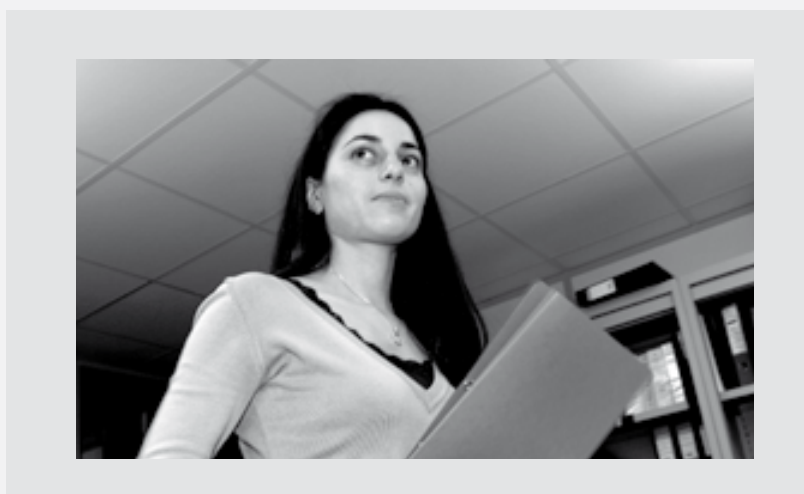
Note 28 - Intérêts et produits/charges assimilés

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit et banques centrales	2 184	(4 511)	2 040	(4 465)
Clientèle	7 736	(3 741)	6 716	(3 285)
<i>Dont location financement</i>	2 265	(1 913)	2 113	(1 815)
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0		0	
Instruments dérivés de couverture	1 243	(752)	501	(510)
Actifs financiers disponibles à la vente	893		641	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35		25	
Dettes représentées par un titre		(1 855)		(1 679)
Dettes subordonnées		(53)		(53)
TOTAL	12 091	(10 912)	9 923	(9 992)

Note 29 - Commissions

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7	(3)	8	(5)
Clientèle	649	(12)	611	(12)
Titres	481	(21)	598	(24)
Instruments dérivés	5	(10)	4	(10)
Change	16	(5)	18	(5)
Engagements de financement et de garantie	4	(4)	3	(4)
Prestations de services	887	(441)	842	(467)
TOTAL	2 049	(496)	2 084	(527)

	2008	2007
Commissions sur actifs et passifs financiers qui ne sont pas en juste valeur par résultat (dont comptes à vue)	684	635
Commissions de gestion pour compte de tiers	371	453



Note 30 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	2008	2007
Instruments de transaction	944	2 554
Instruments à la juste valeur sur option	(591)	(154)
Inefficacité des couvertures	5	26
Résultat de change	58	48
TOTAL	416	2 474

Note 30a – Inefficacité des couvertures

	2008	2007
Variation de juste valeur des éléments couverts	2 256	(174)
Variation de juste valeur des couvertures	(2 251)	200
TOTAL	5	26

À la suite des reclassements de titres de juste valeur par résultat vers *AFS* ou *loans*, il a été mis en place de nouvelles relations de couverture de *fair value hedge* pour avoir une identité de traitement comptable entre les dérivés qui sont restés en *trading* et les éléments couverts en *AFS* ou *loans*.

Les nouvelles relations de couverture initiées dans l'activité de marché expliquent l'importance des montants observés en 2008.

Note 31 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	2008				2007			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		(48)	(1)	(49)		3	1	4
Actions et autres titres à revenu variable	28	63	(1)	90	4	30	0	34
Titres immobilisés	91	317	(335)	73	55	96	(3)	148
Autres	0	1	0	1	0	0	0	0
TOTAL	119	333	(337)	115	59	129	(2)	186

Les plus-values réalisées sur titres immobilisés sont relatives aux cessions des titres BMCE et Banque de Tunisie. Ces cessions ont dégagé respectivement 270 millions d'euros et 46 millions d'euros de plus-values.

Note 32 - Produits/charges des autres activités

	2008	2007
Produits des autres activités		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	(0)	0
Autres produits	74	86
Sous-total	74	86
Charges des autres activités		
Immeubles de placement	(1)	(1)
Autres charges ⁽¹⁾	(130)	(40)
Sous-total	(131)	(41)
TOTAL	(57)	45

(1) Dont 86 millions d'euros au titre de la fraude Madoff appréhendé comme un risque opérationnel.

Note 33 - Charges générales d'exploitation

	2008	2007
Charges de personnel	(1 590)	(1 613)
Autres charges	(930)	(928)
TOTAL	(2 520)	(2 541)

Note 33a - Charges de personnel

	2008	2007
Salaires et traitements	(1 001)	(989)
Charges sociales	(438)	(420)
Avantages du personnel	(8)	(10)
Intéressement et participation des salariés	(36)	(110)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(112)	(97)
Autres	5	13
TOTAL	(1 590)	(1 613)

L'intéressement et la participation des salariés en France ont atteint 35 millions d'euros en 2008.

Note 33b - Effectifs moyens

	2008	2007
Techniciens de la banque	13 876	14 185
Cadres	8 891	8 701
TOTAL	22 767	22 886

En 2008, les effectifs moyens du groupe sont répartis comme suit :

- 21 292 en France, soit une diminution de 246 ;
- 1 475 à l'étranger contre 1 348 pour l'exercice 2007.

Durant l'année 2008, 194 personnes ont été transférées dans l'entité *CM-CIC Services*, soit 39 en effectif moyen.

Note 33c - Autres charges d'exploitation

	2008	2007
Impôts et taxes	(120)	(117)
Services extérieurs	(824)	(824)
Refacturation de charges	14	14
Autres charges diverses	(0)	(1)
TOTAL	(930)	(928)

Note 34 - Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	2008	2007
Amortissements		
Immobilisations corporelles	(143)	(140)
Immobilisations incorporelles	(10)	(3)
Dépréciations		
Immobilisations corporelles	(0)	(0)
Immobilisations incorporelles	(0)	(0)
TOTAL	(153)	(143)





Note 35 - Coût du risque

	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total	2007
Établissements de crédit	(50)	2	(2)	(0)	0	(50)	(2)
Clientèle							
- Location financement	(2)	4	(2)	(3)	0	(3)	(2)
- Autres clientèle	(695)	518	(157)	(14)	10	(338)	(138)
Sous-total	(747)	524	(161)	(17)	10	(391)	(142)
Actifs détenus jusqu'à maturité ⁽¹⁾	(66)	3	0	(1)	0	(64)	0
Actifs disponibles à la vente	(91)	7	(8)	(4)	0	(96)	(2)
Autres dont engagements de financement et de garantie	(126)	48	0	(1)	0	(79)	24
TOTAL ⁽²⁾	(1 030)	582	(169)	(23)	10	(630)	(120)

(1) Dont 65 millions d'euros au titre des banques islandaises.

(2) Dont 172 millions d'euros au titre de la faillite de Lehman Brothers se décomposant en 13 millions d'euros en « établissements de crédit », 89 millions d'euros en « actifs disponibles à la vente » et 70 millions d'euros en « autres engagements de financement et de garantie ».

Note 36 - Gains ou pertes sur autres actifs

	2008	2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	13
- Moins-values de cession	(4)	(12)
- Plus-values de cession	12	25
TOTAL	8	13

Le solde des plus ou moins-values se décompose de la façon suivante :

- plus-values sur terrains et constructions : 3 millions d'euros ;
- étalement des plus-values sur immeubles cédés mais repris en location financement, conformément à la norme IAS 17 : 5 millions d'euros.

Note 37 – Impôt sur les bénéfiques

	2008	2007
Charges d'impôt exigible	(97)	(353)
Charges et produits d'impôt différé	320	49
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1	8
TOTAL ⁽¹⁾	224	(296)

(1) Dont 100 millions d'euros au titres des sociétés situées en France et 124 millions d'euros pour les sociétés hors France.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique	2008
Taux d'impôt théorique	34,4 %
Résultat taxable ⁽¹⁾	- 88
Impôt théorique	30
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	145
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	24
Impact du <i>carry back</i>	24
Impact du régime spécifique des SCR	22
Autres éléments	- 21
TOTAL IMPÔT	224

(1) Addition des résultats avant impôt des sociétés intégrées globalement.

Le CIC, les banques régionales et les principales filiales détenues à plus de 95 % ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Chaque banque régionale membre du groupe intégré constitue avec ses propres filiales adhérentes un sous-groupe conventionnel. Les sociétés qui en font partie sont signalées dans la liste des sociétés consolidées à l'aide d'un (i) précédant leur nom.

Note 38 – Résultat par action

	2008	2007
Résultat net part du groupe	170	1 139
Nombre d'actions à l'ouverture	35 621 937	35 208 166
Nombre d'actions à la clôture	36 419 320	35 621 937
Nombre moyen pondéré d'actions	36 020 629	35 415 052
Résultat de base par action en euros	4,73	32,16
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	4,73	32,16

Le capital social du CIC est de 586 384 976 euros, divisé en 36 649 061 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus.

Note 39 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2008. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un *spread* de crédit calculé globalement pour le groupe CM4-CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est celle exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	2008		2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	34 084	34 790	24 505	24 605
Prêts et créances à la clientèle	121 701	120 006	109 787	107 693
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 469	2 472	578	579
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	69 974	69 605	59 094	59 110
Dettes envers la clientèle	70 390	69 484	64 816	64 181
Dettes représentées par un titre	40 179	40 200	40 961	40 866
Dettes subordonnées	3 869	4 158	3 535	3 591



Note 40 – Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	2008		2007	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actif				
Prêts, avances et titres				
- Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	18 142	0	16 454
- Prêts et créances sur la clientèle	0	28	3	36
- Titres	0	2 000	0	15
Actifs divers	2	0	9	0
TOTAL	2	20 170	12	16 505
Passif				
Dépôts				
- Dettes envers les établissements de crédit	0	45 911	0	36 216
- Dettes envers la clientèle	6	28	52	0
Dettes représentées par un titre	0	2 109	0	132
Dettes subordonnées ⁽¹⁾	0	2 903	0	2 389
Passifs divers	0	19	0	13
TOTAL	6	50 970	52	38 750
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement donnés	0	0	8	34
Engagements de garantie donnés	0	117	14	118
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	763	0	560

(1) Au cours de l'année 2008, le CIC a émis 500 millions d'euros de titres super subordonnés (TSS) intégralement souscrit par la BFCM.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées	2008		2007	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Intérêts reçus	0	417	4	473
Intérêts versés	(1)	(1 655)	(1)	(1 334)
Commissions reçues	123	13	378	3
Commissions versées	0	(15)	0	(6)
Autres produits et charges ⁽²⁾	21	317	21	(32)
Frais généraux	2	(222)	(22)	(218)
TOTAL	145	(1 145)	380	(1 114)

(2) Les autres produits figurant dans la colonne « entreprise mère » pour 317 millions comprennent les plus-values réalisées lors des cessions des titres BMCE et Banque de Tunisie à la BFCM pour 316 millions d'euros.

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC et des entités contrôlant la BFCM, c'est-à-dire le Crédit Mutuel CEE.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement constituées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont les suivantes : CM-CIC Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

a) Principes directeurs

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris connaissance des évolutions du cadre législatif et réglementaire, des recommandations normatives de la profession en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des termes de la convention conclue entre l'État et le groupe Crédit Mutuel le 23 octobre 2008. Dans ce cadre, et en application de l'article L.225-42 du Code de commerce, il a pris acte de la décision du conseil d'administration de la BFCM exposée ci-après et constaté que les dispositifs requis ci-dessus ont été mis en œuvre de façon conforme, notamment en ce qui concerne la politique de rémunération des dirigeants.

b) Mise en œuvre

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans le tableau ci-après.

Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une fonction de salarié ou de mandataire social. Pour les autres dirigeants, leur rémunération est versée exclusivement au titre de leurs activités au sein du groupe CIC.

La rémunération des membres du directoire est fixée par le conseil de surveillance à partir des propositions que lui fait une commission de trois membres (cf. partie « gouvernement d'entreprise »). Elle comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables ; elle a été arrêtée lors de leur nomination ainsi que les avantages en nature et les régimes de prévoyance collective dont ils bénéficient. La partie variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire ; elle est arrêtée par le conseil de surveillance qui suit l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice au titre duquel elle est versée.

La plupart des dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe, soit au titre du Crédit Mutuel pour ceux qui y exercent une partie de leur activité, soit au titre du CIC pour les autres. Toutefois, ceux dont le mandat social est rémunéré mais qui, en raison de leur statut, ne peuvent bénéficier des mécanismes de droit commun relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, pourront se voir attribuer une indemnité compensatrice à leur départ.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, des stipulations de la convention conclue entre le Crédit Mutuel et l'État le 23 octobre 2008, et des recommandations normatives de la profession publiées en octobre 2008, le conseil d'administration de la BFCM, lors de sa réunion du 19 décembre 2008, a décidé de substituer à sa décision du 4 juillet 2007 le dispositif ci-après en ce qui concerne son président, monsieur Etienne Pflimlin, et son directeur général, monsieur Michel Lucas. En application de l'article L.225-38 du Code de commerce, il a autorisé la mise en place d'une convention prévoyant que lors de la cessation de leur mandat social et dans la mesure où la condition posée ci-après sera remplie, son président, monsieur Etienne Pflimlin, et, son directeur général, monsieur Michel Lucas, percevront une indemnité de cessation de mandat nette pour eux, calculée de la façon suivante :

- une première part sera calculée de la même manière que l'indemnité de fin de carrière dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective CMCEE ;
- une deuxième part sera équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe CMCEE durant la période d'exercice de leur fonction de président ou de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne pourra excéder pour le bénéficiaire deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par la BFCM sur les quatre dernières années.

Pour l'attribution de cette indemnité, le conseil d'administration de la BFCM a décidé de retenir un critère de performance lié aux résultats, déterminé et applicable comme suit : le versement de cette indemnité sera acquis à son président ou à son directeur général lors de la cessation de leur mandat, si le conseil constate à cette date que la moyenne des résultats consolidés du groupe BFCM postérieurs à l'exercice 2008 est au moins supérieure de 10 % au résultat de l'exercice 2008 (exercice au cours duquel a été prise la décision d'octroi de l'indemnité). Sont retenus pour le calcul de cette moyenne les résultats consolidés définitivement approuvés par l'assemblée générale annuelle de la BFCM.

Les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 955 072 euros pour monsieur Etienne Pflimlin et à 1 677 124 euros pour monsieur Michel Lucas, toutes charges incluses.

Les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Par ailleurs, les dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants s'élevait à 1 179 155 euros au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence ; en conséquence, le conseil de surveillance n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2008.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants (en milliers d'euros)	Salaires part fixe	Salaires part variable	Avantages en nature	Réintégrations diverses	Total
Principaux dirigeants	2 309	1 066	29	2	3 406

Comptes sociaux



Les comptes sociaux ont fait l'objet d'un rapport général des commissaires aux comptes.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2008.

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le CNC a publié le règlement 2008-17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du CRB relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Cette faculté a été appliquée par le CIC en date du 1^{er} juillet 2008.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008, la crise financière a eu des impacts sur :

- l'activité, avec le ralentissement de la croissance des encours de crédit ;
 - les risques, avec une remontée du coût du risque ;
 - le refinancement, avec le renchérissement du coût de la liquidité.
- Il s'ensuit un résultat net en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce contexte de crise financière, le CIC a réalisé les opérations suivantes :

- en application de la possibilité de reclassement d'actif financier évoqué précédemment :
 - transfert de titres de la catégorie « transaction » vers la catégorie « investissement » pour 18 443 millions d'euros,
 - transfert de titres de la catégorie « transaction » vers la catégorie « placement » pour 349 millions d'euros,
 - transfert de titres de la catégorie « placement » vers la catégorie « investissement » pour 421 millions d'euros ;

- constatation des provisions pour 71 millions d'euros au titre de la faillite *Lehman Brothers* et pour 65 millions d'euros au titre de la faillite des banques islandaises.

Par ailleurs, le CIC a cédé les titres Banque de Tunisie et BMCE, dégageant une plus-value totale de 346 millions d'euros.

Évolution du réseau CIC en Ile-de-France

Au 31 décembre 2008, le réseau Ile-de-France est composé de 274 agences.

Le nombre de clients s'élève à fin 2008 à 639 366, dont 536 015 particuliers.

L'encours de crédits progresse de 5,9 % à 14,6 milliards d'euros, principalement en raison des prêts à l'habitat dont l'encours est en augmentation de 6,8 %.

Globalement, les ressources de la clientèle du réseau sont en augmentation de 12,8 %.

Évolution de la banque de financement et de marché

L'encours de prêts est en croissance en 2008 de 24 % essentiellement sur les crédits de fonctionnement (+ 71,3 %).

Résultats de l'année 2008

Le produit net bancaire (PNB) passe de 1 215 millions d'euros en 2007 à 666 millions d'euros en 2008.

Les commissions nettes s'élèvent à 261 millions d'euros.

Les dividendes reçus des filiales et participations atteignent à 729 millions d'euros contre 508 millions d'euros en 2007. Ils proviennent essentiellement des banques régionales.

Les frais généraux sont en baisse de 4 %.

Les effectifs moyens sont de 4 406.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) ressort à 51 millions d'euros contre 577 millions d'euros l'exercice précédent.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de 295 millions d'euros en 2008 contre 59 millions d'euros en 2007.

Le gain net sur les actifs immobilisés est de 18 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt sur le résultat relatif à l'activité du CIC ainsi que le produit d'intégration fiscale du groupe CIC.

Le résultat net social s'établit à - 73 millions d'euros contre 546 millions d'euros en 2007.

Les capitaux propres sont de 3 816 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La rémunération versée aux dirigeants se trouve dans le rapport de gestion consolidé page 70.

Pour l'actionnariat au 31 décembre 2008, les modifications intervenues au cours de l'exercice ainsi que les dividendes versés figurent dans le chapitre « éléments juridiques » - autres éléments du document de référence pages 199 à 206.

L'activité des filiales est présentée pages 170 à 178.



États financiers

BILAN

ACTIF

(en millions d'euros)

	Notes	2008	2007
Caisse, banques centrales, C.C.P		7 946	5 061
Effets publics et assimilés	2	14 500	20 470
Créances sur les établissements de crédit	3	57 415	51 824
Opérations avec la clientèle	4	39 550	33 387
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	27 578	30 866
Actions et autres titres à revenu variable	6	509	1 978
Participations et autres titres détenus à long terme	7	311	988
Parts dans les entreprises liées	8	2 671	2 550
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	9	100	101
Immobilisations corporelles	10	546	540
Capital souscrit non versé			
Actions propres	11	9	9
Autres actifs	12	8 613	3 864
Comptes de régularisation	13	7 313	4 584
TOTAL		167 061	156 222

HORS BILAN

(en millions d'euros)

	2008	2007
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 110	4
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	21 305	16 175
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 549	818

PASSIF*(en millions d'euros)*

	Notes	2008	2007
Banques centrales, C.C.P			
Dettes envers les établissements de crédit	14	90 118	76 878
Opérations avec la clientèle	15	15 798	15 404
Dettes représentées par un titre	16	35 128	34 183
Autres passifs	12	5 385	13 883
Comptes de régularisation	13	12 148	7 764
Provisions	17	720	566
Dettes subordonnées	18	3 569	3 235
Fonds pour risques bancaires généraux	19	379	379
Capitaux propres	19	3 816	3 930
- Capital souscrit		586	574
- Primes d'émission		960	844
- Réserves		664	662
- Écart de réévaluation		44	44
- Provisions réglementées		29	28
- Report à nouveau		1 606	1 232
- Résultat de l'exercice		(73)	546
TOTAL		167 061	156 222

HORS BILAN*(en millions d'euros)*

	2008	2007
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 125	1 273
Engagements en faveur de la clientèle	10 908	12 519
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	8 411	501
Engagements d'ordre de la clientèle	7 197	6 249
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés	1 004	1 481

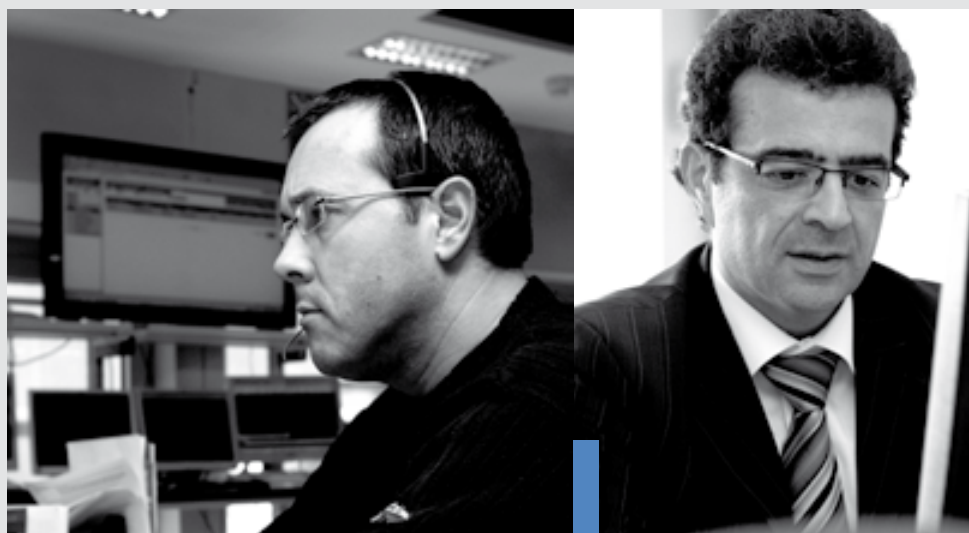


COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	26	8 103	5 582
Intérêts et charges assimilés	26	(8 560)	(7 470)
Revenus des titres à revenu variable	27	729	508
Commissions (produits)	28	375	360
Commissions (charges)	28	(114)	(117)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	439	2 361
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	(222)	(27)
Autres produits d'exploitation bancaire	31	5	19
Autres charges d'exploitation bancaire	31	(89)	(1)
Produit net bancaire		666	1 215
Charges de personnel	32	(341)	(364)
Autres charges administratives		(233)	(235)
Dotations aux amortissements		(41)	(39)
Charges de fonctionnement		(615)	(639)
Résultat brut d'exploitation		51	577
Coût du risque	33	(295)	(59)
Résultat d'exploitation		(244)	518
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	34	18	51
Résultat courant		(226)	569
Résultat exceptionnel	35		
Impôts sur les bénéfices	36	155	(20)
Dotations/reprises de FRBG			
Dotations/reprises aux provisions réglementées		(2)	(2)
RÉSULTAT NET		(73)	546

RÉSULTATS FINANCIERS SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
1. Situation financière de l'exercice					
Capital social	563 330 656	563 330 656	567 006 336	573 626 848	586 384 976
Nombre total d'actions émises	35 208 166	35 208 166	35 437 896	35 851 678	36 649 061
Actions « A » ou actions ordinaires	35 208 166	35 208 166	35 437 896	35 851 678	36 649 061
Actions « D » ou actions privilégiées	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement privilégiés	-	-	-	-	-
Certificats d'investissement ordinaires	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Produits bancaires	4 052 927	3 174 371	6 337 241	8 813 597	9 651 017
Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements, provisions et résultat exceptionnel	492 031	608 727	737 154	662 756	91 475
Impôt sur les bénéfices	56 881	227 268	51 383	19 951	(154 749)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	13 125	9 439	6 107	5 654	4 700
Bénéfice	527 795	96 882	618 624	546 302	(73 083)
Montants des bénéfices distribués	133 087	144 353	156 990	172 088	36 649
3. Résultats des opérations réduits à une action (en €)					
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	15,09	23,22	21,64	18,43	6,52
Bénéfice net	14,99	2,75	17,46	15,24	-1,99
Dividende versé à chaque action « A »	3,78	4,10	4,43	4,80	1,00
Dividende versé à chaque action « D » et certificats d'investissement	-	-	-	-	-
4. Personnel (Métropole)					
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	4 394	4 460	4 365	4 223	4 097
Montant de la masse salariale	173 239 934	181 061 113	177 083 626	207 103 823	203 703 530
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	97 182 075	98 960 725	113 637 482	103 361 020	89 836 051



> ANNEXE

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros (M€).

Préambule

Au cours de l'exercice, la crise financière a eu des impacts sur :

- l'activité, avec le ralentissement de la croissance des encours de crédit ;
- les risques, avec une remontée du coût du risque de crédit ;
- le refinancement, avec le renchérissement du coût de la liquidité.

Il s'ensuit un résultat net en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2008.

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Réclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Cette faculté a été appliquée par le CIC en date du 1^{er} juillet 2008 compte tenu de la situation exceptionnelle due à la détérioration des marchés financiers mondiaux.

L'impact du reclassement est détaillé dans la note 5 bis.

Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1^{er} janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Déclassement des créances

En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est-à-dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client (ou par le groupe auquel il appartient) ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et celle actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Crédits restructurés

Les crédits douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en créances saines font l'objet d'une décote comptabilisée immédiatement en charge et réintégrée sur la durée du crédit dans la marge d'intérêt.

Segmentation des encours

Les encours sont présentés en notes annexes selon le critère de la ventilation par secteurs géographiques. Ceux-ci représentent les lieux d'implantation des établissements fixes du CIC.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenu par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

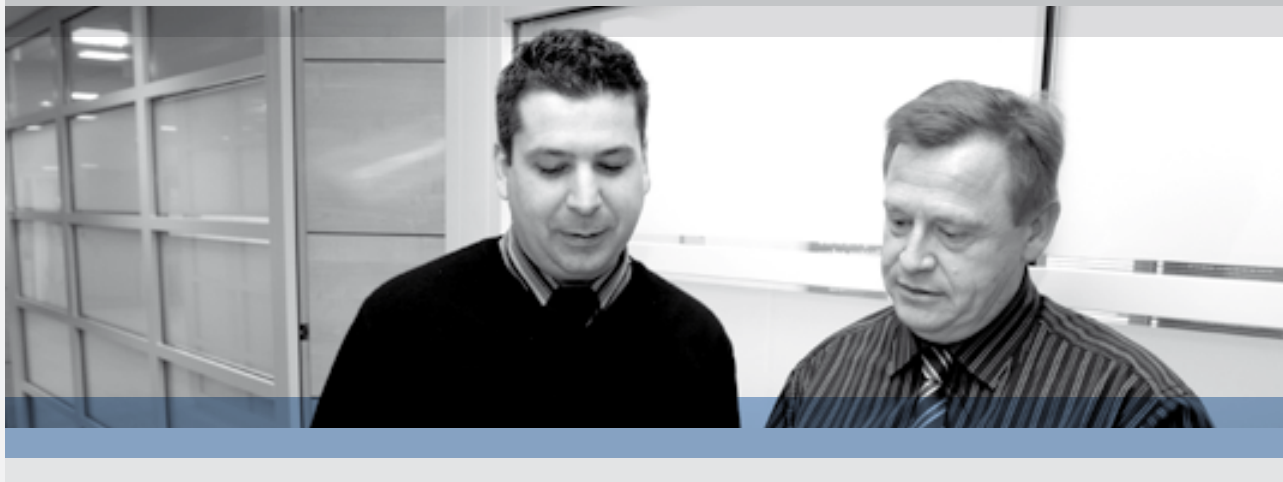
Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.





Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976) ou de fusions et opérations assimilées. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (*cap, floor,...*).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de *netting* de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Produits structurés

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires, généralement des options. Le CIC commercialise différentes catégories de produits structurés fondés sur des options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options *look back*, options sur plusieurs actifs, *swaps* d'indices.

Il existe trois grandes familles de valorisation de ces produits : celle provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, celle d'arbres en temps discret et celle de *Monte-Carlo*. Le CIC utilise la première et la dernière. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les produits sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêt. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés.

Dans le cas où la valorisation de certains instruments est faite à partir de modèles complexes, les paramètres de marché servant de base à leur évaluation sont corrigés de façon prudente pour tenir compte notamment du niveau de liquidité des marchés concernés et de leur pertinence sur des maturités longues.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros œuvres ;
- 15-30 ans pour les clos et couverts ;
- 10-25 ans pour les équipements ;
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession de immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1999 sont amortis au cours de l'exercice d'émission et, pour les émissions postérieures à cette date, sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Provisions pour risques pays

Constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, elles ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;

- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des *swaps* zéro coupon contre *Euribor 3 mois*. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n°90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n°94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels établis par régime sont différés hormis la fraction qui excède à la fin de l'exercice précédent 10 % du montant le plus élevé à la clôture de l'exercice de l'engagement et des actifs du régime. Cette fraction est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1^{er} janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Au 31 décembre 2008, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi *Fillon* du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme de d'assurance, interviendra en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60 % auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe et notamment de l'ex-CIC Paris. Ce régime a été étendu aux personnels de l'ex-Union Européenne de CIC à l'occasion de la fusion des deux établissements en 1999.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS)

Un accord cadre sur l'application dans le groupe CIC du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. La banque a mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57,5 % et 65 % de leur salaire. Ce dispositif a pris fin en mars 2008.



INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes sont présentées en millions d'euros (M€).

Note 2 - Effets publics et assimilés

	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus	3 766	23	10 618	14 407	20 355	94	20	20 469
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées	0		93	93	0	0	0	1
Montant brut	3 766	23	10 711	14 500	20 355	94	20	20 470
Dépréciations						(0)		(0)
Montant net	3 766	23	10 711	14 500	20 355	94	20	20 470
Plus-values latentes						0		0

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 57 millions d'euros et (624) millions d'euros.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit

	2008		2007	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	2 000		837	
Prêts, valeurs reçues en pension	5 185	43 485	4 625	24 306
Titres reçus en pension livrée		6 585		21 723
Créances rattachées		158		329
Créances douteuses		11		12
Dépréciations		(9)		(8)
TOTAL	7 185	50 230	5 462	46 362
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		57 415		51 824
<i>Dont prêts participatifs</i>		57		57
<i>Dont prêts subordonnés</i>		1 328		1 538

Les créances douteuses ne comprennent pas de créances douteuses compromises.

Les créances saines comprennent 2,5 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 3 bis - Ventilation par secteur géographique des créances sur les établissements de crédit

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2008 ⁽¹⁾	56 780	119	34	331	57 265
<i>Dont créances douteuses</i>	11				11
<i>Dont créances douteuses compromises</i>					
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2007	(8)				(8)
Dotations	(3)				(3)
Reprises	2				2
Effets des taux de change					
Stocks au 31.12.2008	(9)				(9)

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 – Créances sur la clientèle

	2008	2007
Créances commerciales	335	325
Créances rattachées	1	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	30 611	26 686
- Titres reçus en pension livrée	6 550	4 781
- Créances rattachées	172	126
Comptes ordinaires débiteurs	1 552	1 315
Créances rattachées		0
Créances douteuses	681	479
Dépréciations	(352)	(325)
TOTAL	39 550	33 387
<i>Dont créances éligibles à la Banque centrale européenne</i>	<i>7 243</i>	<i>5 328</i>
<i>Dont prêts participatifs</i>		
<i>Dont prêts subordonnés</i>	<i>151</i>	<i>11</i>

Les créances douteuses comprennent 370 millions d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 269 millions d'euros.

Les créances saines comprennent 24 millions d'euros de créances restructurées à des conditions hors marché.

Note 4 bis – Ventilation par secteurs géographiques des créances sur la clientèle

	France	U.S.A	Grande-Bretagne	Singapour	Total
Encours globaux bruts au 31.12.2008 ⁽¹⁾	34 311	1 916	2 400	1 099	39 726
<i>Dont créances douteuses</i>	<i>237</i>	<i>5</i>	<i>49</i>	<i>20</i>	<i>311</i>
<i>Dont créances douteuses compromises</i>	<i>363</i>		<i>7</i>		<i>370</i>
Dépréciations					
Stocks au 31.12.2007	(309)	(0)	(15)	(1)	(325)
Dotations	(68)	(5)	(18)	(8)	(99)
Reprises	64		6		70
Effets des taux de change	(1)	(0)	3	(0)	2
Stocks au 31.12.2008	(313)	(5)	(24)	(10)	(352)

(1) Hors créances rattachées.

Note 4 ter – Dépréciation des créances douteuses

Actif	2007	Dotations	Reprises	Autres variations	2008
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	8	3	(2)	0	9
Dépréciations sur créances sur la clientèle	325	98	(68)	(3)	352
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple					
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	8	102	(7)	0	103
Dépréciations sur autres actifs		56			56
TOTAL	341	259	(77)	(3)	520

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 681 millions d'euros au lieu de 479 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles sont couvertes par des dépréciations d'actif à hauteur de 352 millions d'euros soit 51,7 % contre 67,8 % précédemment.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des dépréciations et provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,7 % contre 1,8 % en 2007.

Les créances douteuses sont couvertes par ces dépréciations à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 5 – Obligations et autres titres à revenu fixe

	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres détenus - Cotés	12 677	1 895	8 330	22 902	26 328	3 377	52	29 757
Titres détenus - Non cotés		419	4 166	4 585		556	534	1 090
Titres prêtés								
Créances rattachées	4	17	94	115	10	31	4	45
Créances douteuses ⁽¹⁾		1	103	104		9		9
Montant brut	12 681	2 332	12 693	27 706	26 338	3 973	590	30 901
Dépréciation		(24)	(1)	(25)		(27)		(27)
Provisions		(1)	(102)	(103)		(8)		(8)
Montant net	12 681	2 307	12 590	27 578	26 338	3 938	590	30 866
Plus-values latentes		9		9		34		34
<i>Dont obligations subordonnées</i>			49	49			52	52
<i>Dont titres émis par des organismes publics</i>				1 470				1 874

(1) Les créances douteuses comprennent une exposition de 65 millions d'euros sur les banques islandaises. Ce risque fait l'objet d'une provision à 100 %.

Les créances douteuses comprennent 1,1 million d'euros de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 1,1 million d'euros.

Les différences positives ou (négatives) entre le prix de remboursement et le prix d'acquisition des titres de placement et des titres d'investissement sont respectivement de 0,1 million d'euros et de (168) millions d'euros.

Les titres de transaction et de placement ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, ou pour les marchés de gré à gré, à partir des cours des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Note 5 bis - Obligations et autres titres à revenu fixe - Transferts de catégories intervenus en 2008 en application du règlement CRC 2008-17, modifiant le règlement CRB 90-01

Du fait de la situation « exceptionnelle » due à la détérioration des « marchés financiers » mondiaux, le CIC a procédé à des transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Ces reclassements ont été effectués sur une la base de valorisations au 1^{er} juillet 2008.

Actif reclassés de :	Valeur comptable au jour du transfert	Valeurs comptables au bilan en date d'arrêté	Valeur en date d'arrêté si les transferts n'avaient pas eu lieu	Plus ou moins value latentes
Titres de transaction vers titres d'investissement	18 443		17 623	(834)
Titres de transaction vers titres de placement	349		122	
Titres de placement vers titres d'investissement	421		383	(78)
TOTAL	19 213		18 128	(912)

Note 6 - Actions et autres titres à revenu variable

	2008				2007			
	Transaction	Placement	T.A.P	Total	Transaction	Placement	T.A.P	Total
Titres détenus - Cotés	322	142		464	1 949			1 949
Titres détenus - Non cotés		66		66		32		32
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut	322	208		530	1 949	32		1 981
Dépréciations sur titres		(21)		(21)		(3)		(3)
TOTAL	322	187		509	1 949	29		1 978
Plus-values latentes		6		6		7		7

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu durant l'exercice 2008.



Note 7 – Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2008
Autres titres détenus à long terme						
- Cotés	579	10	(589)		0	(0)
- Non cotés	101		(12)			89
Titres de participation						
- Cotés	319	216	(309)			226
- Non cotés	28		(0)		(24)	4
Sous-total	1 027	226	(910)		(24)	319
Ecart de conversion	6				(6)	
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I						
Montant brut	1 033	226	(910)		(30)	319
Dépréciations						
- Titres cotés	(18)		18			0
- Titres non cotés	(27)		13		6	(8)
Sous-total	(45)		31		6	(8)
Montant net	988	226	(879)		(24)	311

Le CIC participe en tant qu'associé indéfiniment responsable à plusieurs sociétés civiles immobilières, sociétés en nom collectif et groupements d'intérêt économique notamment dans le cadre de la gestion de l'épargne salariale, du financement d'actifs, du développement de projets communautaires au sein du groupe CIC et d'opérations dans le secteur de l'immobilier.

Note 8 – Parts dans les entreprises liées

	2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	2008
Valeur brute	2 562	131	(23)		24	2 694
Ecart de conversion						
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I	2					2
Dépréciations	(14)	(8)	3		(6)	(25)
Montant net	2 550	123	(20)		18	2 671
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit non cotés	1 699					1 812
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	2 562					2 694

Opérations avec les entreprises liées	2008		2007	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	46 459	1 342	25 882	1 447
Créances sur la clientèle	808		343	
Obligations et autres titres à revenu fixe	252		75	
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	41 834		16 968	
Comptes créditeurs de la clientèle	203		330	
Dettes représentées par un titre	12	12	1 018	889
Hors bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	270		396	
Clientèle	7 722		715	

(1) Les engagements donnés aux entreprises liées concernent notamment les garanties données aux banques du groupe sur leurs émissions de certificats de dépôts et de bons à moyen terme négociables.

Les opérations avec les entreprises pour lesquelles il existe un lien de participation ne sont pas significatives.

Note 9 - Immobilisations incorporelles

	2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2008
Valeur brute					
Fonds commerciaux	93			1	94
Frais d'établissement	1				1
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	42	5		(1)	46
Montant brut	136	5			141
Amortissements					
Fonds commerciaux	(27)	(6)			(33)
Frais d'établissement	(1)				(1)
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	(7)				(7)
Montant des amortissements	(35)	(6)			(41)
Montant net	101				100

Note 10 - Immobilisations corporelles

	2007	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2008
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	193				193
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	556	32			588
Constructions hors exploitation	3			(1)	2
Autres immobilisations corporelles	136	10	(1)	1	146
Montant brut	888	42	(1)	0	929
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	(243)	(27)			(270)
Constructions hors exploitation	0	(0)		0	0
Autres immobilisations corporelles	(105)	(8)	1	(1)	(113)
Montant des amortissements	(348)	(35)	1	(1)	(383)
Montant net	540				546

Note 11 - Actions propres

	2008	2007
Nombre de titres détenus	229 741	229 741
Part dans le capital	0,63 %	0,65 %
Valeur comptable	9	9
Valeur de marché	23	57

Les actions propres du CIC proviennent de l'apport partiel d'actif de CIC Banque CIAL réalisé en 2006.

Note 12 - Autres actifs et passifs

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	567	554	669	723
Comptes de règlement d'opérations sur titres	2		2	
Dettes représentatives des titres empruntés		3 588		12 626
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	8 020	1 234	3 185	530
Créances douteuses	63			
Dettes rattachées	17	9	8	4
Dépréciations	(56)			
TOTAL	8 613	5 385	3 864	13 883

Note 13 - Comptes de régularisation

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	110	133	103	126
Comptes d'ajustements devises et hors bilan	5 637	6 198	2 959	3 890
Autres comptes de régularisation	1 566	5 817	1 522	3 748
TOTAL	7 313	12 148	4 584	7 764

Note 14 - Dettes envers les établissements de crédit

	2008		2007	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes ordinaires	21 073		14 732	
Comptes à terme		42 847		15 136
Valeurs données en pension				1 000
Titres donnés en pension livrée		25 699	275	45 038
Dettes rattachées	0	499	1	696
TOTAL	21 073	69 045	15 008	61 870
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		90 118		76 878

Note 15 - Comptes créditeurs de la clientèle

	2008		2007	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes d'épargne à régime spécial	3 473	1 074	3 007	1 191
Dettes rattachées		1		2
TOTAL - COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	3 473	1 075	3 007	1 193
Autres dettes	6 071	3 920	5 240	3 362
Titres donnés en pension livrée		1 209		2 566
Dettes rattachées		50		36
TOTAL - AUTRES DETTES	6 071	5 179	5 240	5 964
TOTAL DES COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE À VUE ET À TERME		15 798		15 404

Note 16 - Dettes représentées par un titre

	2008	2007
Bons de caisse	2	2
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	34 267	33 556
Emprunts obligataires	553	68
Autres dettes représentées par un titre	114	273
Dettes rattachées	192	284
TOTAL	35 128	34 183

Note 17 - Provisions

	2007	Dotations	Reprises	Autres variations	2008
Provisions pour risques de contrepartie					
Sur engagements par signature	5	17	(2)		20
Sur engagements de hors-bilan	0			0	0
Sur risques pays					
Provisions générales pour risques de crédit	256	50		(6)	300
Autres provisions pour risques de contrepartie	13	3		1	17
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	6	3	(3)		6
Provisions sur filiales et participations	6			0	6
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
Provisions pour charges de retraite	35	4	(2)		37
Provisions pour épargne logement	10	1	(1)		10
Autres provisions ⁽¹⁾⁽²⁾	235	150	(61)	(0)	324
TOTAL	566	228	(69)	(5)	720

(1) Au 31 décembre 2008, le stock de provisions comprend 102 millions d'euros de provisions liées aux effets temporaires de l'intégration fiscale.

(2) Les dotations pour autres provisions comprennent 86 millions d'euros au titre de la fraude Madoff.

Note 18 - Dettes subordonnées

	2007	Émissions	Remboursements	Autres variations	2008
Dettes subordonnées	1 454		(174)	13	1 293
Emprunts participatifs	137				137
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 607	500			2 107
Dettes rattachées	37			(5)	32
TOTAL	3 235	500	(174)	8	3 569

Les autres variations concernant les dettes subordonnées à durée indéterminée sont dues à la variation de change sur la dette de 350 millions de US\$.

Principales dettes subordonnées

Emetteurs	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux	Echéance
TSR	19.07.01	300 M€	300 M€	(a)	19/07/2013
TSR	30.09.03	350 M\$	350 M\$	(b)	30/09/2015
Emprunt participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	(c)	(d)
TSDI	30.06.06	400 M€	400 M€	(e)	
TSDI	30.06.06	1 100 M€	1 100 M€	(f)	
TSDI	30.12.08	500 M€	500 M€	(g)	

(a) Taux Euribor 3 mois + 89,5 points de base.

(b) Taux Libor USD 6 mois + 55 points de base.

(c) Minimum 85 % (TAM+TMO)/2 - Maximum 130 % (TAM+TMO)/2.

(d) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(e) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base.

(f) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base.

(g), (f) et (g) souscrits par les entités mère, la BFCM et la CFCMCEE.

Note 19 – Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1.1.2007	567	736	662	44	30	761	619	3 419	379
Résultat de l'exercice							546	546	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						619	(619)		
Distribution de dividendes						(156)		(156)	
Augmentation de capital	7	108						115	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					(2)	8		6	
Solde au 31.12.2007	574	844	662	44	28	1 232	546	3 930	379
Solde au 1.1.2008	574	844	662	44	28	1 232	546	3 930	379
Résultat de l'exercice							(73)	(73)	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2			546	(546)	2	
Distribution de dividendes						(172)		(172)	
Augmentation de capital	12	116						128	
Incidence des réévaluations									
Autres variations					1			1	
Solde au 31.12.2008	586	960	664	44	29	1 606	(73)	3 816	379

(1) Le poste « réserves » comprend au 31/12/2008 : 57 millions d'euros de réserve légale, 287 millions d'euros de réserves spéciales des plus-values à long terme, 195 millions d'euros de réserves libres et 124 millions d'euros de réserves statutaires.

Le capital du CIC est constitué au 31 décembre 2008 de 36 649 061 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Le résultat social du CIC s'élève à - 73 082 815, 28 euros.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la somme de 1 532,5 millions d'euros provenant du résultat pour - 73,1 millions d'euros et du report à nouveau pour 1 605,6 millions d'euros de la manière suivante :

36,6	Dividendes au titre de l'exercice 2008
1,3	Affectation à la réserve légale
0,1	Affectation à la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du CGI
1 494,5	Dotations au report à nouveau.
1 532,5	Total distribuable

Note 20 – Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois et < 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	50 709	833	3 671	1 098	944	158	57 413
Créances sur la clientèle ⁽²⁾	13 429	2 913	10 590	12 100	11	173	39 216
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽³⁾	2 633	1 604	5 273	5 300		111	14 921
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	77 652	9 297	1 568	1 102		499	90 118
Comptes créditeurs de la clientèle	14 046	790	818	93		51	15 798
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	1	1					2
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	28 964	4 435	267	601		186	34 453
- Emprunts obligataires		124	429			5	558
- Autres	1	111		2			114

(1) À l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(2) À l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation.

(3) Exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses).

Note 21 – Contrevaleur en euros des actifs et passifs en devises

La contrevaletur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2008 de 37 986 et de 46 234. Le CIC n'a pas de positions opérationnelles significatives en devises.



Note 22 – Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles)

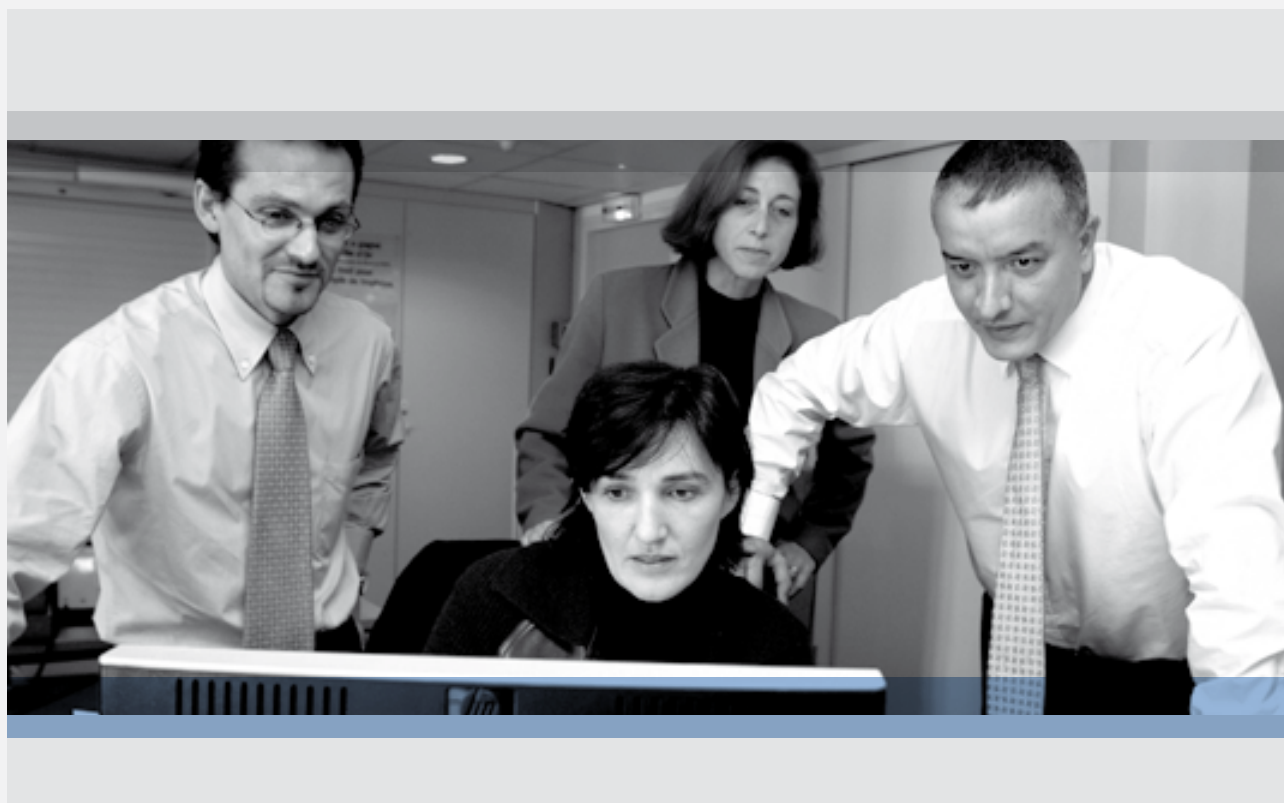
	2008			2007		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
- Contrats de taux		2 723	2 723		8 957	8 957
- Contrats de change		12	12		12	12
- Autres opérations		18	18		123	123
Marchés de gré à gré						
- Accords de taux futurs		22 478	22 478		13 418	13 418
- Swaps de taux	52 968	280 683	333 651	48 823	277 683	326 506
- Swaps financiers	24	42 129	42 153	64	42 340	42 404
- Autres opérations	2		2	15	44	59
- Swaps - autres		4 640	4 640		14 093	14 093
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
- Options de taux						
• Achetées		219	219		265	265
• Vendues		29	29		220	220
- Options de change						
• Achetées						
• Vendues						
- Actions et autres options						
• Achetées		9	9		1 009	1 009
• Vendues		1	1		573	573
Marchés de gré à gré						
- Contrats de taux plafonds et planchers						
• Achetées	2 114	23 529	25 643	1 723	16 674	18 397
• Vendues	1 026	23 430	24 456	1 109	17 461	18 570
- Options de taux, change, actions et autres						
• Achetées		7 449	7 449		8 396	8 396
• Vendues		7 430	7 430		8 973	8 973
TOTAL	56 134	414 779	470 913	51 734	410 241	461 975

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

	2008				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				6 654	6 654
Ventes				15 824	15 824
Contrats d'échange	10 762	52 961	7	269 921	333 651
Opérations conditionnelles					
Achats	79	2 114		23 450	25 643
Ventes	79	1 025	1	23 351	24 456

	2007				
	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global taux d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats				6 355	6 355
Ventes				7 063	7 063
Contrats d'échange	13 858	48 816	7	263 825	326 506
Opérations conditionnelles					
Achats	561	1 723		16 113	18 397
Ventes	458	1 108	1	17 002	18 569

Au cours de l'année 2008, 3 069 millions d'euros de dérivés de taux ont été transférés du portefeuille d'opérations de « position ouverte » au portefeuille de « transaction » et 10 112 millions d'euros de *swaps* de taux du portefeuille de « transaction » au portefeuille de « micro-couverture ».



Note 23 – Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

	2008			Total
	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux				
Marchés organisés				
- Achats	1 548			1 548
- Ventes	1 422			1 422
Marchés de gré à gré				
- Achats	12 966	14 761	4 570	32 297
- Ventes	20 679	14 637	4 965	40 281
- Swaps de taux	142 247	119 363	72 042	333 652
Instruments de change				
Marchés organisés				
- Achats	6			6
- Ventes	6			6
Marchés de gré à gré				
- Achats	4 347	1 319	2	5 668
- Ventes	4 323	1 319	2	5 644
- Swaps financiers	6 783	28 115	7 254	42 152
Autres instruments financiers à terme				
Marchés organisés				
- Achats	6	3		9
- Ventes	19			19
Marchés de gré à gré				
- Achats	1 237	544		1 781
- Ventes	1 230	557		1 787
- Swaps	2 043	2 597		4 640
TOTAL	198 862	183 215	88 835	470 913

Note 24 – Instruments financiers à terme – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels. À ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date

	2008		2007	
	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risques de crédit sur instruments financiers à terme				
Risques sur les administrations centrales et assimilées				
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A	6 586	1 993	4 091	1 607
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B et sur la clientèle	1 051	704	265	267
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	7 637	2 697	4 356	1 874
Incidence des accords de compensation	(5 957)	(1 703)	(2 638)	(905)
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	1 680	994	1 718	970
Juste valeur des instruments financiers à terme	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	6 414	7 347	4 008	4 991

Note 25 – Autres engagements hors bilan

	2008	2007
Opérations en devises		
Monnaies à recevoir	2 980	2 456
Monnaies à livrer	2 416	2 018
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations effectuées sur marchés organisés et assimilés		
Opérations de change à terme		
- De couverture	41 350	47 824
- Autres opérations	60 629	61 917
Swaps de change financiers		
- Position ouverte isolée		
- Micro couverture	24	64
- Risque global de taux		
- Gestion spécialisée	42 129	42 340
Engagements de crédit-bail		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail immobilier		
Redevances restant à supporter sur contrats de crédit-bail mobilier		

Note 26 – Produits et charges sur intérêts

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	4 857	(6 006)	3 786	(4 998)
Clientèle	1 843	(457)	1 411	(371)
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	657	(1 388)	286	(1 368)
Autres	746	(709)	99	(733)
TOTAL	8 103	(8 560)	5 582	(7 470)
<i>Dont charges sur dettes subordonnées</i>		<i>(107)</i>		<i>(142)</i>

Note 27 – Revenus des titres à revenu variable

	2008	2007
Titres de placement	6	3
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	36	29
Parts dans les entreprises liées	687	476
Revenus des parts de S.C.I		
TOTAL	729	508

Note 28 - Commissions

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	1	(2)	1	(3)
Opérations avec la clientèle	156	(1)	134	(1)
Opérations sur titres		(5)		(6)
Opérations de change	1	(3)	1	(3)
Opérations de hors bilan				
- Engagements sur titres	2		1	
- Engagements financiers à terme	2	(9)	2	(9)
- Engagements de financement et de garantie	2	(1)	2	(1)
Prestations de services financiers	215	(11)	220	(10)
Commissions sur moyens de paiement		(78)		(70)
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	(4)	(4)	(1)	(14)
TOTAL	375	(114)	360	(117)

Note 29 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	2008	2007
Sur titres de transaction	(157)	2 340
Sur opérations de change	45	32
Sur instruments financiers à terme		
- De taux d'intérêt	105	70
- De cours de change	22	2
- Sur autres instruments financiers y compris actions	424	(85)
Sous-total	439	2 359
Dotations pour dépréciation des instruments financiers	(3)	
Reprises sur dépréciation des instruments financiers	3	2
TOTAL	439	2 361

Note 30 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	2008	2007
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession	69	86
Moins-values de cession	(276)	(89)
Dotations pour dépréciation	(28)	(28)
Reprises sur dépréciation	13	4
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations pour dépréciation		
Reprises sur dépréciation		
TOTAL	(222)	(27)

Note 31 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	2008		2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	1		2	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions	1	(86)	15	
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	3	(3)	2	(1)
TOTAL	5	(89)	19	(1)

Note 32 - Charges de personnel

	2008	2007
Salaires et traitements	(217)	(232)
Charges sociales	(93)	(98)
Charges de retraite	(4)	(7)
Intéressement et participation des salariés	(7)	(22)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(26)	(25)
Dotation nette aux provisions pour retraite	(2)	8
Autres dotations nettes aux provisions	8	12
TOTAL	(341)	(364)

Note 33 - Coût du risque

	2008	2007
Dotations pour dépréciation des créances douteuses	(259)	(64)
Reprises sur dépréciation des créances douteuses	76	136
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	(32)	(73)
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	(14)	(5)
Récupérations sur créances amorties	1	6
Solde des créances	(228)	0
Dotations aux provisions	(70)	(75)
Reprises de provisions	3	16
Solde des risques	(67)	(59)
TOTAL	(295)	(59)

Le coût du risque 2008 comprend notamment 71 millions d'euros de dotations au titre de la faillite *Lehman Brothers* et 65 millions d'euros au titre des banques islandaises.

Note 34 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Effets publics et valeurs assimilées	2008			Total	2007
		Obligations et ATRF	Participation et ATDLT	Parts dans les entreprises liées		Total
Sur immobilisations financières						
Plus-values de cessions		5	367	7	379	78
Moins-values de cessions		(15)	(371)	(1)	(387)	(1)
Dotations pour dépréciation				(8)	(8)	(41)
Reprises sur dépréciation			31	3	34	15
Sous-total		(10)	27	1	18	51
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
Plus-values de cessions						
Moins-values de cessions						
Sous-total						
TOTAL					18	51

Les plus-values réalisées sur titres de participation concernent essentiellement la cession des titres BMCE et Banque de Tunisie. Ces cessions ont dégagé respectivement 287 millions d'euros et 59 millions d'euros de plus-values nettes.

Note 35 - Résultat exceptionnel

	2008	2007
Mali de fusion		
Provision		
TOTAL		

Note 36 - Impôts sur les bénéfices

	2008	2007
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	12	1
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	143	(21)
TOTAL	155	(20)
Sur activités courantes		
Sur éléments exceptionnels		
TOTAL		

Le CIC et certaines banques régionales et filiales détenues à plus de 95 % constituent un groupe d'intégration fiscale.

Note 37 - Ventilation du compte de résultat par zones géographiques

	France	U.S.A.	Grande-Bretagne	Singapour	Total
PNB	905	(304)	29	36	666
Frais Généraux	(556)	(27)	(8)	(24)	(615)
RBE	349	(331)	21	12	51
Coût du risque	(137)	(55)	(83)	(20)	(295)
Résultat d'exploitation	212	(386)	(62)	(8)	(244)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	18				18
Résultat courant	230	(386)	(62)	(8)	(226)
Résultat exceptionnel					
Impôts	135	8	12	(0)	155
Dotations/Reprises aux provisions réglementées	(2)				(2)
Résultat net	363	(378)	(50)	(8)	(73)

Note 37 bis - Ventilation du compte de résultat par secteurs d'activité

	Réseau	Gestion privée	Banque de financement	Ingénierie financière	Structure et holding	Total
PNB	466	10	(410)		600	666
Frais Généraux	(352)	(14)	(155)		(94)	(615)
RBE	114	(4)	(565)		507	51
Coût du risque	(21)	(8)	(218)		(48)	(295)
Résultat d'exploitation	93	(12)	(783)		458	(244)
Gains et pertes sur actifs immobilisés			(11)		29	18
Résultat courant	93	(12)	(794)		487	(226)
Résultat exceptionnel						
Impôts			3		152	155
Dotations/Reprises aux provisions réglementées					(2)	(2)
Résultat net	93	(12)	(791)		637	(73)

Note 38 - Effectifs moyens

	2008	2007
Techniciens de la banque	2 425	2 496
Cadres	1 981	1 986
TOTAL	4 406	4 482

Note 39 - Rémunérations versées aux membres du directoire et du conseil de surveillance

	2008	2007
Montant global des rémunérations versées	(2)	(1)
Montant global des jetons de présence		

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

Note 40 - Résultat par action

	2008	2007
Résultat net part du Groupe	(73)	546
Nombre d'actions à l'ouverture	35 851 678	35 437 896
Nombre d'actions à la clôture	36 649 061	35 851 678
Nombre moyen pondéré d'actions	36 649 061	35 851 678
Résultat de base par action	(1,99)	15,24
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	(1,99)	15,24

Au 31/12/2008, le capital social du CIC est de 586 384 976 euros, divisé en 36 649 061 actions de 16 euros de nominal, dont 229 741 titres auto-détenus dont il n'est pas tenu compte pour le calcul du résultat par action.

Note 41 - Droits individuels à la formation

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 350 325 heures.



Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital, hors résultat 2008
Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du CIC		
A/FILIALES (plus de 50 % du capital détenu par le CIC)		
A.1 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CIC Banque CIO-BRO - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes - SIREN 855 801 072	83 780 000	324 265 000
CIC Banque BSD-CIN - 33 avenue Le Corbusier, 59800 Lille - SIREN 455 502 096	230 000 000	157 653 000
CIC Est - 31 rue Jean Wenger-Valentin, 67000 Strasbourg - SIREN 754 800 712	225 000 000	137 035 000
CIC Banque Transatlantique - 26 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris - SIREN 302 695 937	22 129 350	53 891 000
CIC Société Bordelaise - Cité Mondiale, 20 quai des Chartrons, 33000 Bordeaux - SIREN 456 204 809	155 300 000	51 061 000
CIC Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République, 69001 Lyon - SIREN 954 507 976	260 840 262	192 649 000
CM-CIC Epargne Salariale - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 692 020 878	13 524 000	3 096 357
CM-CIC Bail - 12 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 642 017 834	21 844 942	42 042 000
CM-CIC Lease - 48 rue des Petits Champs, 75002 Paris - SIREN 332 778 224	64 399 232	60 722 629
CM-CIC Securities - 6 avenue de Provence, 75009 Paris - SIREN 467 501 359	19 704 678	8 016 764
A.2 AUTRES		
CIC Finance - 4 et 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 562 118 299	115 016 688	186 164 152
Institut de Participations de l'Ouest « IPO » - 32 avenue Camus, 44000 Nantes - SIREN 319 658 530	101 603 940	157 752 922
Adepi - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 331 618 074	244 192 608	369 544 648
CIC Participations - 4 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 349 744 193	8 375 000	11 003 205
CIC Associés - 60 rue de la Victoire, 75009 Paris - SIREN 331 719 708	15 576 000	2 513 597
CIC Migrations - 6 rue Gaillon, 75002 Paris - SIREN 395 064 769 00015	37 800	- 2 827
B/PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par le CIC)		
Groupe Sofemo - 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg - SIREN 339 943 680	11 050 000	13 486 695
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations		
FILIALES		
filiales françaises		
filiales étrangères		
PARTICIPATIONS		
dans les sociétés françaises		
dans les sociétés étrangères		

Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties par le CIC	Cautions et avals donnés par le CIC	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2008 par le CIC
	Brute	Nette					
100,00	366 582 523	366 582 523			417 314 000	49 865 000	88 492 481
100,00	313 939 359	313 939 359			456 554 000	68 403 000	65 549 959
100,00	231 131 287	231 131 287			682 019 000	195 017 000	247 499 648
100,00	94 663 861	94 663 861			51 820 000	12 143 000	18 617 983
100,00	220 670 272	220 670 272	100 000 000		202 655 000	8 828 000	16 209 412
100,00	341 810 017	341 810 017			619 341 000	119 916 000	122 342 250
99,94	31 957 272	31 957 272			32 153 699	817 344	4 482 694
99,07	192 336 447	192 336 447			143 068 000	126 289 000	3 561 487
27,88	22 309 854	22 309 854			394 405 753	13 190 195	5 352 317
100,00	38 690 049	38 690 049			63 486 724	2 602 631	6 568 072
55,51	180 520 317	180 520 317			23 803 247	13 183 863	70 227 080
45,14	137 394 738	137 394 738			64 934 476	39 619 821	5 907 973
100,00	474 936 885	474 936 885			20 278 861	19 795 256	0
100,00	40 267 900	33 081 191			3 610 311	2 454 846	0
100,00	19 787 882	19 781 520			1 461 685	1 033 933	1 687 400
100,00	10 619 034	401 652			623 205	114 616	0
33,30	7 820 000	7 820 000			52 467 149	2 499 961	292 100
	116 009 079	109 742 643					36 490 852
	35 875	35 875					0
	2 882 762	344 760					0
	90 317 450	90 317 175					11 293 442

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Banques régionales⁽¹⁾

CIC Banque BSD-CIN

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008		2007	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 900	2 900	2 904	2 904
Total du bilan	16 443	16 749	14 985	15 179
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	489	645	487	650
Dépôts clientèle	7 906	7 908	7 232	7 231
Crédits clientèle	14 372	14 312	12 834	12 786
Résultat net	68	77	64	82

CIC Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008	2007
	Social CNC	Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	4 118	4 279
Total du bilan	27 037	22 045
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	587	639
Dépôts clientèle	10 637	9 761
Crédits clientèle	18 740	17 027
Résultat net	195	245

CIC Lyonnaise de Banque

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008		2007	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit ETP au 31/12	3 943	4 523	3 907	4 547
Total du bilan	30 944	33 608	21 452	26 110
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	601	948	586	961
Dépôts clientèle	11 195	11 853	8 645	10 391
Crédits clientèle	20 738	21 133	16 746	19 183
Résultat net (consolidé/part du groupe)	120	106	122	169

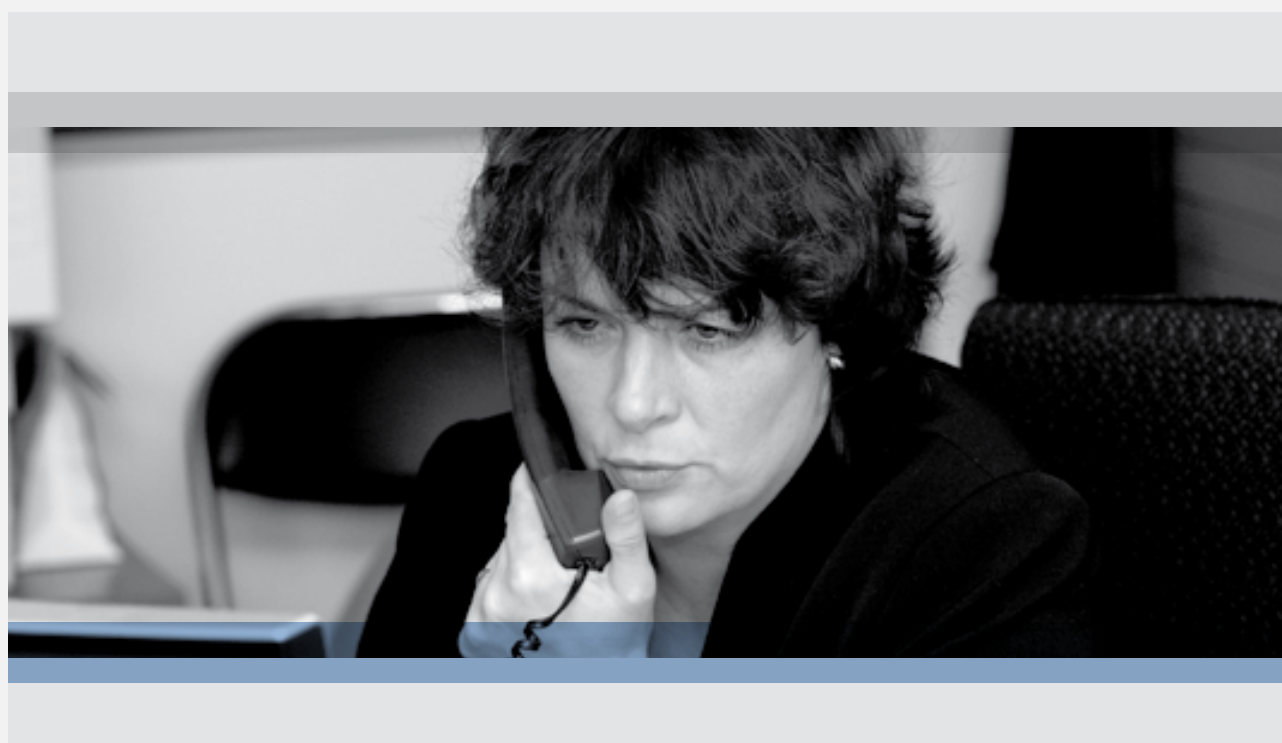
CIC Société Bordelaise

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit ETP au 31/12	1 592	1 424
Total du bilan	7 269	6 042
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	217	224
Dépôts clientèle	2 968	2 419
Crédits clientèle	6 000	4 957
Résultat net	9	16

CIC Banque CIO-BRO

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008		2007	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit ETP au 31/12	2 872	2 872	3 092	3 092
Total du bilan	17 934	18 615	16 510	16 737
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	466	570	505	629
Dépôts clientèle	7 926	7 928	7 451	7 452
Crédits clientèle	15 843	15 807	14 608	14 576
Résultat net	50	32	86	92

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.



Filiales spécialisées - Banque de détail

CM-CIC Epargne Salariale

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	121	125
Total du bilan	84	89
Capitaux propres	17	21
Actifs gérés (hors comptes courants bancaires)	3 730	4 146
Résultat net	0,8	5,5

CM-CIC Bail

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	114	108
Total du bilan	5 636	4 511
Capitaux propres	241	215
Encours totaux	4 755	4 183
Résultat net	3,4	4,2

CM-CIC Lavolette Financement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	112	102
Total du bilan	237	240
Capitaux propres y compris FRBG	7	6
Factures achetées (production nette)	1 527	1 418
Résultat net	1,5	1,9



CM-CIC Lease

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	50	47
Total du bilan	2 144	2 034
Capitaux propres	93	99
Encours totaux	2 066	1 956
Résultat net	12,3	16,8

Factocic

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	213	210
Total du bilan	2 094	1 894
Capitaux propres y compris FRBG	133	116
Volume de créances achetées	10 019	8 888
Résultat net	23,1	17,2

Filiale spécialisée – Banque de financement et de marché**CM-CIC Securities**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	269	273
Total du bilan	665	828
Actifs conservés (clientèle)	14 022	20 605
Résultat net	2,4	6,8

Filiales spécialisées – Banque privée

CIC Banque Transatlantique⁽¹⁾

Capitaux en millions d'euros	2008		2007	
	Social CNC	Consolidé IFRS	Social CNC	Consolidé IFRS
Effectif inscrit au 31/12	229	285	238	301
Total du bilan	1 480	1 927	1 316	1 641
Capitaux propres (part du groupe) y compris FRBG	97	109	104	116
Épargne gérée et conservée	4 714	7 102	6 439	8 898
Dépôts clientèle	1 111	1 371	981	1 154
Crédits clientèle	722	959	690	904
Résultat net (consolidé/part du groupe)	12,1	12,9	18,6	21,3

(1) Les dépôts clientèle sont considérés hors certificats de dépôts clientèle et hors opérations de pension.
Les crédits clientèle sont considérés hors opérations de pension mais y compris opérations de crédit-bail.

Banque CIC Suisse

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2008 Social	2007 Social
Effectif inscrit au 31/12	292	274
Total de bilan	2 856	2 859
Capitaux propres	198	185
Conservation	4 092	5 838
Résultat net	20,1	14,7

CIC Private Banking – Banque Pasche

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions de francs suisses	2008 Consolidé	2007 Consolidé
Effectif inscrit au 31/12	162	152
Total de bilan	1 677	1 695
Capitaux clientèle (conservation et dépôts)	7 005	7 406
Résultat net	6,9	10,4

Banque de Luxembourg

Chiffres clés établis selon le référentiel comptable local Capitaux en millions d'euros	2008 Social	2007 Social
Effectif inscrit au 31/12	732	695
Total de bilan	18 206	14 319
Capitaux propres y compris FRBG *	595	578
Conservation	38 142	55 811
Résultat net	61,6	71,7

* Les capitaux propres comprennent les provisions non imposables.

Dubly-Douilhet SA

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	34	37
Total de bilan	56	46
Capitaux propres	10	10
Conservation	683	964
Résultat net	2,0	2,8

Filiales spécialisées - Capital-développement**CIC Banque de Vizille**

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Consolidé* IFRS	2007 Consolidé* IFRS
Effectif inscrit au 31/12	44	42
Total de bilan	711	649
Capitaux propres	668	545
Valeur du portefeuille	577	613
Résultat net (part du groupe)	18,2	64,2

* Banque de Vizille SA + Vizille Capital Innovation + Vizille Capital Finance + Sudinnova.

IPO

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	15	15
Total de bilan	305	224
Capitaux propres	299	220
Valeur du portefeuille	337	278
Résultat net	39,6	30,6

CIC Finance

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Effectif inscrit au 31/12	35	33
Total de bilan	454	500
Capitaux propres	314	438
Valeur du portefeuille	840	764
Résultat net	14,6	137,5

et ses filiales :

CIC Investissement

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Total de bilan	235	252
Capitaux propres	219	233
Valeur du portefeuille	241	264,8
Résultat net	- 21,2	25,0

CIC Investissement Est

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Total de bilan	143	133
Capitaux propres	139	130
Valeur du portefeuille	117	80
Résultat net	9,3	20,0

CIC Investissement Nord

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Total de bilan	94	89
Capitaux propres	92	86
Valeur du portefeuille	103	100
Résultat net	5,6	12,3

CIC Investissement Alsace

<i>Capitaux en millions d'euros</i>	2008 Social CNC	2007 Social CNC
Total de bilan	44	40
Capitaux propres	43	40
Valeur du portefeuille	17	26
Résultat net	11,7	3,2

Éléments juridiques >



- 180 Assemblée générale mixte du 12 mai 2009
- 201 Autres éléments du document de référence
- 206 Renseignements divers
- 208 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Assemblée générale mixte du 12 mai 2009

Rapport du directoire à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 mai 2009

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour délibérer sur les points qui figurent à l'ordre du jour et qui font l'objet des résolutions soumises à votre approbation. L'activité et les résultats de la société et du groupe CIC au cours de l'exercice 2008 sont décrits dans les rapports de gestion attachés aux comptes sociaux et aux comptes consolidés qui ont été mis à votre disposition ou vous ont été fournis. Ces rapports comportent également les indications requises sur la marche des affaires et les perspectives de l'exercice en cours, qui sont portées à votre connaissance.

A. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

I - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

(première et deuxième résolutions)

Les comptes sociaux du CIC tels qu'ils ont été arrêtés par le directoire lors de sa séance du 23 février 2009 font ressortir une perte de 73 082 815,28 euros. Le rapport de gestion qui accompagne les documents comptables vous expose les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ce résultat.

Les comptes consolidés du groupe CIC font apparaître un résultat net global de 206,4 millions d'euros et un résultat net (part du groupe) bénéficiaire à hauteur de 170,2 millions d'euros. Le rapport de gestion y afférent montre comment ce résultat a été formé et quelle a été la contribution des différents secteurs d'activité et des différentes sociétés du groupe à sa constitution.

Vous avez pu prendre également connaissance des rapports du président du conseil de surveillance joints au rapport de gestion et relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, et des rapports des commissaires aux comptes.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

2 - Affectation du résultat

(troisième et quatrième résolutions)

a) Dividende :

La perte de l'exercice est de 73 082 815,28 euros. Après reprise du report à nouveau créditeur à hauteur de 1 605 558 668,63 euros, la somme à répartir par l'assemblée générale s'élève donc à 1 532 475 853,35 euros.

Il convient tout d'abord de compléter la réserve légale à concurrence de 1 275 812,80 euros pour la porter à 10 % du capital tel qu'il résulte de l'augmentation induite par le paiement du dividende 2007 en actions ; puis, de doter la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts à concurrence de 146 000,00 euros. Il s'agit de la déduction provenant des activités de mécénat.

Comme les années précédentes, la mise en œuvre des nouveaux ratios de solvabilité issus de l'accord dit de « Bâle II » d'une part, la poursuite de la progression des encours de crédit qu'engendre le plan de développement du réseau engagé depuis plusieurs années d'autre part, incitent le directoire de votre société à poursuivre la politique de mise en réserve afin de conforter les fonds propres du CIC. En dépit de la conjoncture et de la baisse des résultats mais pour tenir compte de la fidélité des actionnaires, le directoire estime cependant nécessaire de servir aux actionnaires un dividende raisonnable qui corresponde à une proportion du résultat net consolidé équivalente à celle des années précédentes ; aussi, le directoire vous propose-t-il de verser un dividende de 1 euro par action. Le solde serait porté en compte de report à nouveau.

Le directoire vous propose donc :

- de verser un dividende de 36 649 061,00 euros aux actions « A » au titre de l'exercice 2008 ;
- d'inscrire le reliquat disponible, soit 1 494 404 979,55 euros, au compte de report à nouveau.

Ainsi, le dividende s'élèverait à 1 euro par action. Le coupon serait détaché le 14 mai 2009 et réglé au plus tard le 18 juin 2009, le délai de quatre semaines étant nécessaire à l'exercice de l'option pour le paiement en actions. Comme le prévoit le régime fiscal applicable aux distributions, il est précisé que la totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2005, un dividende de 144 353 480,60 euros a été distribué, soit 4,10 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(troisième résolution)

b) Options pour le paiement en actions :

Toujours en vue de renforcer les fonds propres du CIC, et faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, le directoire propose d'offrir aux actionnaires une option de paiement de ce dividende en actions « A » selon les modalités suivantes :

- l'option porte sur la totalité du dividende ;
- l'option serait ouverte du 14 mai au 5 juin 2009 inclus pour permettre un règlement ou une livraison des actions au plus tard le 18 juin 2009 ;
- le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé ;
- les actions seront créées avec jouissance au 1^{er} janvier 2009 ;
- les rompus feront l'objet d'une soulte en espèces.

Il vous est proposé de donner délégation au directoire pour effectuer les opérations nécessaires à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera.

(quatrième résolution)

3 - Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires

(cinquième résolution)

Faisant application du paragraphe IV de l'article 12 des statuts, et constatant que le mandat du représentant des salariés actionnaires vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, il convient de le renouveler.

Le président du directoire a saisi le président du conseil de surveillance du fonds commun de placement ACTICIC afin de l'inviter à proposer au moins deux candidats audit siège. Le conseil de surveillance du fonds commun de placement s'est réuni le 9 avril 2009 et a proposé les candidats suivants :

monsieur Jean-Claude Martinez ;
monsieur Patrick Markarian ;

parmi lesquels, il appartient à votre assemblée générale de procéder à une nomination.

Nous vous proposons de commencer par un vote au scrutin uninominal à un tour à l'issue duquel sera sélectionné celui des candidats dont le nom sera inscrit sur la cinquième résolution ; cette procédure accomplie et son résultat consigné au procès-verbal, sera ensuite soumise à votre approbation la cinquième résolution ainsi complétée, approuvant la nomination du nouveau membre du conseil de surveillance.

4 - Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

(sixième résolution)

Dans le rapport spécial qu'ils ont rédigé, les commissaires aux comptes énumèrent les conventions réglementées par l'article L.225-86 du Code de commerce, qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2008 après autorisation du conseil de surveillance.

5 - Ratification de la politique de rémunération des mandataires sociaux

(septième résolution)

L'analyse des causes de la crise et la révélation de dysfonctionnements dans la gouvernance de certaines grandes institutions ont entraîné la formalisation de normes de gouvernance qui s'imposent aux entreprises, et notamment au CIC, soit parce qu'elles sont cotées, soit en raison d'engagements pris vis-à-vis de l'État. Ces normes concernent spécialement les rémunérations des dirigeants.

La première est édictée par l'article L.225-90-1 du Code de commerce tel qu'il résulte de l'article 17 de la loi n° 2007-1223 du 22 août 2007, et se lit ainsi :

« Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les engagements pris au bénéfice d'un membre du directoire, par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L.223-16, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont soumis aux dispositions des articles L.225-86 et L.225-88 à L.225-90.

Sont interdits les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéficiaire n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de la société dont il est membre du directoire.

L'autorisation donnée par le conseil de surveillance en application de l'article L.225-86 est rendue publique selon des modalités et dans des délais fixés par décret en conseil d'État.

La soumission à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L.225-88 fait l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire. Cette approbation est requise à chaque renouvellement du mandat exercé par les personnes mentionnées au premier alinéa.

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut intervenir avant que le conseil de surveillance ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues. Cette décision est rendue publique selon des modalités et dans des délais fixés par décret en conseil d'État. Tout versement effectué en méconnaissance des dispositions du présent alinéa est nul de plein droit.

Les engagements correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société ne sont soumis qu'aux dispositions du premier alinéa. Il en va de même des engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale, ainsi que des engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés à l'article L.242-1 du même code ».

Par ailleurs, les 7^e et 9^e alinéas de l'article L.225-37 du Code de commerce, ajoutés par la loi du 3 juillet 2008 de transposition de la directive communautaire n° 2006-46-CE, disposent que :

« Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le rapport prévu au présent article précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Se trouve de surcroît précisé le lieu où ce code peut être consulté. Si une société ne se réfère pas à un tel code de gouvernement d'entreprise, ce rapport indique les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et explique les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise... »

Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux... ».

Enfin, la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental destiné à restaurer la confiance dans le système bancaire a donné lieu à la conclusion de conventions bilatérales entre l'État et chacun des grands groupes bancaires français. La convention signée le 23 octobre 2008 par le président Etienne Pflimlin au nom du groupe Crédit Mutuel comporte notamment un article 8 qui stipule :

« Le groupe s'engage à respecter les principes suivants en matière de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux jusqu'à remboursement complet des prêts que lui aura consenti la SFEF :

- faire adopter par le conseil d'administration ou l'organe représentatif équivalent dans les 6 mois et ratifier en tant que de besoin dans les 9 mois par la prochaine assemblée générale, une politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui reflète leur performance réelle et leur contribution effective à la réussite de l'établissement ;
- au prochain renouvellement ou nouveau mandat, mettre fin au cumul entre exercice d'un mandat social et contrat de travail. Cette mesure s'applique aux président, président-directeur général, directeur général dans les sociétés à conseil d'administration et aux présidents du directoire, directeur général unique dans les sociétés à directoire et à conseil de surveillance ;
- plafonner le montant des indemnités de départ à deux ans de rémunération (fixe et variable) ;
- interdire le versement de ces mêmes indemnités en cas de situation d'échec du dirigeant ou de l'entreprise, ou en cas de départ volontaire pour exercer d'autres fonctions. Un tel versement ne doit être autorisé qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ;
- intégrer dans la politique de fixation de la rémunération des mandataires sociaux les régimes de retraite supplémentaire dont ils bénéficient ;
- interdire la distribution d'actions gratuites sans conditions de performance ou toute décote en cas d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions par les mandataires sociaux. Prévoir la transparence sur la valorisation des options et actions distribuées ;
- mettre en place un comité des rémunérations au sein du conseil d'administration ou de surveillance chargé de préparer les décisions en matière de rémunération.

Le groupe rend compte avant le 31 mai 2009 de la politique de rémunération mise en œuvre et du respect de ses engagements au titre du présent article ».

Le rapport du président du conseil de surveillance à l'assemblée générale relatif à l'organisation et au fonctionnement du conseil de surveillance expose les dispositions prises par le conseil de surveillance en matière de gouvernance, et notamment en matière de politique de rémunération des mandataires sociaux.

La traduction de cette politique figure dans le rapport de gestion, au chapitre qui porte sur le gouvernement d'entreprise et qui comporte le détail des rémunérations versées aux dirigeants du groupe au cours de l'exercice 2008.

Le conseil de surveillance, au cours de sa réunion du 26 février 2009, a pris acte de l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus, des engagements qu'il comporte et de la politique de gouvernance exprimée par les rapports qui vous sont présentés.

En application de l'article 8 de la convention précitée signée entre l'État et le Crédit Mutuel, il est demandé à l'assemblée générale de ratifier la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle résulte de ce qui est exposé ci-dessus.

6 - Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

(huitième résolution)

Nous vous demandons de mettre un terme avec effet immédiat à l'autorisation précédemment donnée au directoire d'intervenir en Bourse sur les actions « A » du CIC, et de lui conférer une nouvelle autorisation à cette même fin. Il convient de rappeler que le cadre juridique de ces interventions est déterminé par le règlement



européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, par le titre IV du Livre II et le chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que ses instructions d'application. Le CIC souhaite intervenir en Bourse de la façon suivante :

- les interventions seront effectuées dans le cadre du contrat de liquidité conclu par le CIC avec CM-CIC Securities, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, qui en est l'opérateur ;
- les termes de ce contrat de liquidité sont conformes à la charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF ;
- les interventions seront effectuées par le prestataire de services d'investissement de façon libre et dans le seul but d'assurer la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- sachant qu'en vertu du cadre réglementaire, il y a lieu de fixer uniquement un prix maximum d'acquisition afin de plafonner de façon expresse l'engagement correspondant, le prix maximum d'acquisition serait fixé à 300 euros, niveau abaissé en fonction de l'évolution du cours de l'action CIC depuis un an ;
- les actions détenues dans ce cadre ne seront pas annulées ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans ce cadre demeure inchangé à 100 000, soit 0,27 % du capital à l'ouverture de la présente assemblée, étant précisé que l'engagement maximal qui résulterait éventuellement d'une utilisation de la totalité de cette enveloppe, compte tenu du prix plafond fixé, s'élèverait à 30 millions d'euros ;
- les statistiques relatives aux interventions feront l'objet, de la part du CIC, d'une information mensuelle adressée à l'AMF et d'un communiqué semestriel.

Pour l'information de l'assemblée, il convient de préciser qu'au 31 décembre 2008 le groupement de liquidité constitué dans le cadre du contrat en vigueur détenait 12 109 actions « A » du CIC après en avoir acquis 24 707 et vendu 18 843 au cours de l'exercice 2008. Au 31 mars 2009, le nombre d'actions détenues s'élevait à 14 921.

B. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

1 - Modification de l'article 10 des statuts

(neuvième résolution)

La loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique a permis d'introduire le vote électronique dans les élections professionnelles. Il a semblé opportun d'en transposer le dispositif à l'élection des représentants des salariés au conseil de surveillance. À cette fin, il est proposé aux actionnaires de modifier le § III de l'article 12 des statuts en offrant une alternative entre le vote sous enveloppe classique, comme il s'est pratiqué jusqu'à présent, et le vote électronique. A la différence de l'article L.225-37 du Code de commerce concernant le conseil d'administration et de l'article L.225-82 concernant le conseil de surveillance, articles issus de la loi NRE du 15 mai 2001, l'article L.225-64 relatif au directoire est silencieux quant à la faculté de faire participer ses membres aux réunions par des moyens de visioconférence. Le dernier alinéa de cet article indique simplement que « *le directoire délibère et prend ses décisions dans les conditions fixées par les statuts* ». En vertu de cette liberté ainsi conférée aux statuts, il est donc possible d'y inscrire ladite faculté.

Il semble opportun de l'introduire présentement en raison de la structure régionale du groupe CIC : la plupart des membres du directoire exerçant également des fonctions de direction générale dans les pôles régionaux, et le groupe étant complètement équipé en moyens adéquats, elle devrait faciliter la tenue des réunions du directoire, en permettant à ses membres participant ainsi aux réunions d'être décomptés dans le quorum et la majorité. Bien entendu et par analogie avec les dispositions applicables aux autres organes sociaux, les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent répondre aux exigences de l'article R.225-21 du Code de commerce, c'est-à-dire transmettre au moins la voix des participants et permettre l'identification des participants ainsi que la retransmission continue et simultanée des délibérations.

De plus, et toujours par analogie avec les articles L.232.1 et L.233-16 applicables au conseil d'administration, il y a lieu d'exclure le recours aux moyens de visioconférence ou de télécommunication pour les réunions au cours desquelles le directoire sera appelé à statuer sur les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport de gestion et la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Tel est l'objet du 6^e alinéa (nouveau) qui serait introduit à l'article 10 des statuts par la 8^e résolution soumise au vote de l'assemblée générale.

En conséquence, les 6^e, 7^e et 8^e alinéas actuels deviendraient les 7^e, 8^e et 9^e alinéas.

2 - Modification de l'article 12 des statuts

(dixième résolution)

Dans sa rédaction initiale, l'article L.225-72 du Code de commerce imposait aux membres du conseil de surveillance d'être propriétaires d'actions de la société dont le nombre était fixé par les statuts. Dans sa nouvelle rédaction issue de la loi du 4 août 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, l'article L.225-72 fait disparaître cette obligation légale pour laisser aux statuts la liberté d'imposer ou non une telle obligation.

Dans un souci de simplification de la gestion, nous vous proposons de faire disparaître purement et simplement cette obligation qui figure actuellement au § VIII de l'article 12 des statuts.

C'est l'objet de la neuvième résolution soumise au vote de l'assemblée générale.

3 - Délégations à consentir au directoire pour procéder à des augmentations de capital

(onzième à seizième résolutions)

Par ses quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions, l'assemblée générale du 31 mai 2007 avait délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations avaient une durée de validité de 26 mois et viennent donc à expiration prochainement. Ces délégations n'ont pas été utilisées. Néanmoins, comme il est d'usage pour la plupart des sociétés cotées et pour faciliter la réalisation éventuelle de telles opérations, le directoire vous propose de les renouveler.

Le cadre juridique dans lequel de telles délégations peuvent s'inscrire est celui de l'article L.225-129 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004, qui permet à l'assemblée générale extraordinaire de déléguer sa compétence en matière d'augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L.225-129-2 du même code. C'est ce que le directoire vous propose de faire en précisant que :

- le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes les augmentations de capital que le directoire déciderait est fixé à 150 millions d'euros en nominal, ou la contre-valeur de ce montant en autres monnaies ou unités monétaires ;
- en outre, si le directoire recourait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros ;
- la délégation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Sont également mis à votre disposition ou vous ont été fournis les rapports spéciaux des commissaires aux comptes requis en pareil cas.

Les délégations proposées sont au nombre de six.

a) Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- avec faculté, le cas échéant, pour le directoire, de limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, de répartir librement les titres non souscrits et d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

(onzième résolution)

b) Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres :

- l'augmentation de capital peut se faire par émission d'actions nouvelles, augmentation de la valeur nominale des actions, ou par une combinaison des deux formules ;

- les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles, les actions correspondantes étant vendues.

En application de l'article L.225-130 du Code de commerce, le vote de cette résolution sera soumis aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

(douzième résolution)

c) Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :

- par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- avec faculté donnée au directoire d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires ;
- la souscription pourra se faire soit en espèces, soit par compensation de créance, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce ;
- le prix d'émission ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée du cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, conformément à l'article 7 du décret n° 2005-112 du 10 février 2005, étant précisé que ce plancher s'applique également à la somme des prix du bon et de l'action en cas d'émission autonome de bons donnant accès au capital.

(treizième résolution)

d) Possibilité donnée au directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires :

- sur le fondement de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et des dispositions réglementaires prises pour son application ;
- dans les trente jours de la clôture de l'émission initiale ;
- dans la limite de 15 % de son montant ;
- et à un prix identique.

(quatorzième résolution)

e) Délégation de compétence donnée au directoire pour augmenter le capital afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature :

- sur le fondement de l'article L.225-147 du Code de commerce ;
- sans droit préférentiel de souscription ;
- dans la limite de 10 % du capital social.

(quinzième résolution)

f) Autorisation donnée au directoire de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés :

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, toute entreprise doit soumettre aux actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.443-5 du Code du travail lorsque l'assemblée générale délègue sa compétence sur le fondement de l'article L.225-129-2. A cet égard, il convient de préciser que, au 31 décembre 2008, le FCPE « ACTICIC » détenait

118 319 actions CIC représentant 0,32 % du capital. En y ajoutant les actions nominatives détenues directement par les salariés et anciens salariés du groupe, leur participation au capital du CIC s'élevait à environ 0,5 %.

C'est donc pour agir en conformité avec les dispositions précitées que cette résolution a été inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée par le directoire. Il ne s'en déduit pas pour autant que le directoire ait l'intention de recourir à cette autorisation dans l'hypothèse où, en dépit de sa recommandation contraire, elle serait adoptée.

Il est donc proposé, sur le fondement combiné d'une part des articles L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce relatifs aux compétences de l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital, et d'autre part des articles L.443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'épargne d'entreprise, de donner au directoire délégation en vue de procéder, au moment et dans les conditions où il le déciderait, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés.

Cette augmentation de capital serait réalisée dans les conditions requises par la législation applicable aux plans d'épargne d'entreprise, étant rappelé qu'en ce qui concerne le CIC, un tel plan d'épargne s'entend à l'échelle du groupe.

Cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

(seizième résolution)

C. Résolution commune aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

La dix-septième résolution concerne les pouvoirs.



Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009

Le conseil de surveillance s'est réuni régulièrement conformément à la loi. Il a pu exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités sur la base des rapports d'activité que le directoire lui a présentés à chaque réunion.

Les principales caractéristiques de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2008 ainsi que les différents facteurs qui ont concouru à la formation de ses résultats figurent dans les documents comptables sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat, annexe, rapport de gestion) qui sont présentés par le directoire. Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a examiné ces documents, vérifié les comptes qu'ils retracent et entendu les commissaires aux comptes ; il n'a aucune observation complémentaire à formuler.

Le conseil de surveillance vous recommande d'approuver les résultats ainsi que les autres résolutions qui vous sont soumises, conformément aux préconisations qui figurent dans le rapport du directoire.

Le conseil de surveillance tient à souligner le caractère exceptionnel de la crise qui s'est abattue sur le secteur financier, en particulier depuis l'automne 2008 et qui a rendu particulièrement complexe et délicat le pilotage des banques. Dans ce contexte, les résultats dégagés, bien qu'en baisse importante par rapport aux années précédentes à cause des effets de la crise sur tous les marchés financiers, témoignent de la bonne résistance des activités bancaires classiques, notamment des réseaux tournés vers le grand public et les entreprises, qui demeurent le cœur de cible du groupe. Ils confirment la pertinence de la stratégie adoptée et la nécessité de poursuivre la construction d'un ensemble cohérent d'entités complémentaires formé par le CIC avec le Crédit Mutuel.

Le conseil de surveillance exprime ses remerciements au directoire ainsi qu'à l'ensemble du personnel de votre société pour le travail accompli. En particulier, le conseil témoigne de sa solidarité avec le personnel du réseau soumis à de vives pressions depuis plusieurs mois : les accusations proférées contre les banques à l'occasion de la mise en place des mesures gouvernementales d'aide sectorielle sont d'autant plus injustes et mal vécues qu'elles ont favorisé des prises à partie dirigées directement contre le personnel en contact avec la clientèle. Pourtant les banques, symboles même de la confiance, se trouvent sur un chemin critique. Il est indispensable que la qualité de la relation qu'elles entretiennent avec leurs clients ne subisse pas d'interférence mais soit maintenue au meilleur niveau pour que ceux-ci continuent d'être accompagnés efficacement dans le traitement de leurs besoins de financement. En effet, la crise durera vraisemblablement plusieurs années, et se traduira inévitablement par une montée des défaillances qui appelleront une vigilance accrue et beaucoup de doigté dans la gestion.

Le conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance à l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2009 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

(article L.225-68 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière)

Le fonctionnement du conseil de surveillance est régi par l'article 11 des statuts. Le conseil de surveillance n'a pas établi de règlement intérieur. Il formalise l'évaluation de son fonctionnement, d'une part dans le rapport général qu'il adresse chaque année aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, d'autre part au travers du présent rapport sur les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

1 - Composition et présidence

a) Cadre statutaire

La composition du conseil de surveillance est régie par l'article 12 des statuts.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres au moins et de 18 membres au plus nommés par l'assemblée générale, et de représentants des salariés.

Trois membres du conseil de surveillance sont élus par les salariés et un membre est désigné par l'assemblée générale parmi les salariés actionnaires ou les salariés membres du conseil de surveillance d'un FCPE détenant des actions du CIC (article 12 des statuts, § I B).

La limite d'âge est de 70 ans. Elle s'applique de telle sorte que nul ne peut être nommé si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers le nombre de membres ayant dépassé cet âge.

La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est de 5 ans. Les fonctions des membres autres que ceux élus par les salariés prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Le mandat des membres élus par les salariés vient à expiration à la date du cinquième anniversaire de leur élection.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action du CIC, soit directement, soit au travers d'un FCPE (article 12 des statuts § VIII). Toutefois, faisant application de la faculté ouverte par l'article L. 225-72 du Code de commerce tel qu'il résulte de l'article 57 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, il sera proposé à l'assemblée générale convoquée pour le 12 mai 2009 de supprimer cette obligation.

b) Principes directeurs

Outre la loi et les statuts, dans la détermination de la composition du Conseil de Surveillance, il est fait application de deux principes directeurs.

S'agissant des membres dits « indépendants » au sens des textes en vigueur, leur institution trouve sa source dans un certain nombre de recommandations relatives au gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où les modalités de gouvernement de chaque entreprise doivent s'adapter à sa réalité propre, en ce qui concerne le CIC, il faut tenir compte de deux paramètres :

- d'une part la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en est actionnaire à 91,76 % (directement et indirectement) ;
- d'autre part, cependant, le conseil de surveillance est majoritairement composé de représentants des fédérations du Crédit Mutuel, et notamment de leurs présidents. Les présidents de fédérations du Crédit Mutuel qui siègent au conseil de surveillance sont au nombre de 10 sur un total de 21 membres. Ils sont tous issus du monde économique non bancaire. Sur les dix fédérations concernées, six ne se situent ni dans la chaîne actionnariale de contrôle du CIC, ni dans l'ensemble constitué par les quatre fédérations associées au sein du CM4. Ils peuvent donc légitimement ressortir à la catégorie des « indépendants », sinon selon la lettre, du moins selon l'esprit desdites recommandations.

En application d'un échange de lettres d'intention signées le 20 décembre 2002 et posant les bases d'un projet de partenariat à construire entre le groupe CM-CIC et la Banca Popolare di Milano, partenariat dont les domaines d'application ont ensuite fait l'objet d'un autre échange de lettres en date du 11 avril 2003, le président de la Banca Popolare di Milano a été nommé membre du conseil de surveillance du CIC par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2003. Réciproquement, monsieur Jean-Jacques Tamburini, membre du directoire, a été nommé administrateur de la Banca Popolare di Milano.

c) Changements intervenus au cours de l'exercice 2008

Sont venus à expiration à l'issue de l'assemblée générale du 22 mai 2008 les mandats des seize membres qui ont été désignés par l'assemblée générale du 15 mai 2003, ou de ceux qui ont été cooptés à leur place par le conseil lorsqu'ils ont démissionné en cours de mandat.

Le directoire a proposé à l'assemblée générale de renouveler les mandats de tous les sortants. L'assemblée générale a suivi cette proposition. Ils ont donc été nommés, pour une durée de cinq ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Le mandat des salariés élus étant venu à échéance à la fin du mois de septembre 2008, des élections ont été organisées à l'échelle du groupe pour désigner leurs successeurs, dans le cadre d'un accord conclu avec les organisations syndicales représentatives le 14 mai 2008. À l'issue des deux tours de scrutin qui se sont déroulés les 15 et 29 octobre 2008, les trois représentants prévus par les statuts ont été élus. Ils ont pris leurs fonctions lors de la réunion du conseil de surveillance du 11 décembre 2008. Leur mandat viendra à échéance à la fin du mois d'octobre 2013.

d) Présidence

Lors de sa réunion qui a suivi l'assemblée générale du 22 mai 2008 au cours de laquelle les mandats de ses membres ont été renouvelés, le conseil de surveillance a nommé :

- monsieur Etienne Pflimlin, en qualité de président du conseil de surveillance ;
- monsieur Gérard Cormorèche, en qualité de vice-président du conseil de surveillance.

Ces nominations ont été faites pour la durée du mandat des intéressés.

2 – Comités internes

a) Comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a constitué en son sein un comité spécialisé de trois membres chargé d'étudier la situation statutaire et la rémunération des membres du directoire, et de lui faire toute proposition en la matière.

Ce comité se réunit au moins une fois par an, ses conclusions prenant la forme de propositions soumises à la délibération du conseil. La part fixe de la rémunération, les avantages en nature et les régimes de prévoyance collective des membres du directoire ont été arrêtés par le conseil de surveillance sur sa proposition lors de leur nomination. Le comité propose également au conseil de surveillance, lors de sa réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice écoulé, le montant à attribuer à chaque membre du directoire au titre de la part variable de sa rémunération. Cette part variable est déterminée de façon forfaitaire et discrétionnaire.

Lors de sa séance du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de messieurs :

- Etienne Pflimlin ;
- André Meyer ;
- Paul Schwartz ;

en qualité de membres du comité des rémunérations.

b) Comité d'audit groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un comité d'audit et des comptes est en cours de mise en place au niveau du groupe CM4-CIC.

Ce comité proposera aux organes délibérants du groupe les améliorations qu'il jugera nécessaires à l'appui des constats dont il aura pris connaissance. Il examinera par ailleurs les comptes annuels et consolidés et appréciera les conditions de leur établissement en s'assurant notamment de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables. Ses membres auront libre accès aux commissaires aux comptes ainsi qu'aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent, conformité) dont l'audition leur paraîtrait nécessaire pour la conduite de leurs travaux.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa séance du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Pierre Filliger ;
- Daniel Leroyer.

Il leur appartiendra de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

c) Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe CM4-CIC. Il est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du groupe, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle

applicable à l'ensemble des établissements. Le responsable de la direction des risques anime les réunions du comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques. La direction générale est également conviée aux réunions du comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Pour le représenter dans cette instance, lors de sa réunion du 22 mai 2008, le conseil de surveillance a renouvelé les désignations de ses représentants, à savoir messieurs :

- Gérard Bontoux ;
- François Duret.

Il leur appartient, avec l'assistance du responsable de la direction des risques, de rendre compte de l'exécution de leur mission au conseil.

3 - Réunions du conseil

Le conseil de surveillance se réunit une fois par trimestre, conformément à la loi, selon un calendrier préétabli qui lui permet, notamment, après avoir entendu le rapport d'activité du directoire, de focaliser ses délibérations sur un ou plusieurs thèmes programmés d'avance :

- deux réunions sont consacrées à l'examen des comptes du CIC : les comptes annuels en février, les comptes semestriels en août ; les commissaires aux comptes assistent à ces deux réunions afin d'exposer au conseil les diligences d'audit qu'ils ont effectuées et, le cas échéant, les questions que l'arrêté des comptes a soulevées ;
- une réunion est consacrée au budget et aux prévisions à moyen terme, en décembre ;
- le responsable du contrôle périodique du groupe présente au conseil son rapport annuel sur le contrôle interne, sur la mesure et la surveillance des risques, et sur l'application des règles de déontologie, tant pour le CIC au titre de ses propres activités que pour le groupe, lors de la réunion du mois de mai ; un rapport intermédiaire est fait lors de la réunion de décembre.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une fiche, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil.

Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours de l'année 2008, le taux de présence aux réunions des membres du conseil a été compris entre 62 % et 90 %.

Plus particulièrement, le conseil a entendu deux comptes rendus du comité de suivi des risques du groupe, lors de ses séances du 21 février et du 11 décembre 2008. Ces comptes rendus ont permis de :

- faire le point sur les évolutions réglementaires et leurs conséquences en matière d'organisation ;
- faire le point sur la mise en place des normes Bâle 2 et sur les conclusions des missions d'inspection de la Commission bancaire relatives à leur application ;
- mesurer et suivre l'évolution des risques de crédit, de marché, de gestion de bilan et des risques opérationnels.

4 - Mise en œuvre des normes de gouvernance

Le recueil de déontologie du groupe CM-CIC a été approuvé par le conseil lors de sa réunion du 21 février 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe CM4-CIC dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités du groupe.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions mais également à l'entité du groupe à laquelle ils appartiennent. Outre le respect des textes réglementaires, celle-ci doit veiller à appliquer les principes qui régissent le groupe en matière de qualité du service à la clientèle et de probité professionnelle, principes qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du groupe CM4-CIC souscrit.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers. Les membres du conseil ont également été avisés qu'ils doivent déclarer à l'AMF et au CIC les interventions qu'eux-mêmes ou les personnes qui leur sont étroitement liées effectueraient sur le titre CIC.

Lors de sa réunion du 26 février 2009, le conseil de surveillance a pris acte du dispositif prescrit par les articles L.225-90-1 et L.225-37 du Code de commerce tels qu'ils résultent de lois récentes, ainsi que de la convention avec l'État signée par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, le 23 octobre 2008, dans le cadre défini par la loi de finances rectificative n° 2008-1061 du 16 octobre 2008. En particulier, le conseil a pris acte des obligations qui lui sont faites ainsi que des engagements que cette convention comporte en matière de gouvernance, quant à la politique de rémunération des mandataires sociaux, et quant à la fin du cumul entre exercice du mandat social et contrat de travail. Le conseil a confirmé l'engagement de respecter ces principes au niveau du CIC, et constaté que les dispositifs mis en place répondaient à cet engagement.

Etienne Pflimlin

Président du conseil de surveillance



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe, qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise dans certaines conditions le reclassement de certains actifs financiers.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement (cf. note 10 c de l'annexe). Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte

application du changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 tel que mentionné ci-dessus et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 10 b de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- Les notes 10 b et 10 c de l'annexe aux états financiers présentent les expositions du groupe CIC aux effets de la crise ainsi que les ajustements de valeur et les dépréciations sur ces expositions au 31 décembre 2008. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes mentionnées ci-avant et la note 1 de l'annexe aux états financiers.
- Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 8, 24 et 35). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives.
- Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 12 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 24 a). Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions de garantie des dépôts de la clientèle donnée à la Banque de Luxembourg

Mandataires sociaux concernés : Michel Lucas, Philippe Vidal

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature d'une convention conclue avec la Banque de Luxembourg aux termes de laquelle un cautionnement solidaire est accordé aux clients de la Banque de Luxembourg leur garantissant la restitution de leurs dépôts pour un plafond global de 4 milliards d'euros avec une rémunération fixée à 0,02 % des encours bénéficiant de la garantie.

Pour l'octroi de chaque garantie individuelle, le CIC a donné mandat à la Banque de Luxembourg à l'effet de signer au bénéfice de ses clients et pour le compte du CIC tous actes de cautionnement solidaire afin de leur garantir la restitution de leurs dépôts en espèces. La Banque de Luxembourg rendra compte au CIC des cautionnements délivrés et des montants pour lesquels ils ont été délivrés au fur et à mesure de leur délivrance.

La convention a une durée de douze mois. Elle est renouvelable pour une nouvelle période de douze mois par décision expresse du CIC.

L'incidence de cette convention a représenté, pour votre société au titre de l'exercice 2008, un produit de 22 488 euros.

2. Conventions de garantie du portefeuille de placement donnée à la Banque de Luxembourg

Mandataires sociaux concernés : Michel Lucas, Philippe Vidal

Au cours des exercices passés, la Banque de Luxembourg a constitué un portefeuille de placement, d'environ 11 milliards d'euros, dont une large partie est constituée de titres émis par

des états de l'OCDE. Dans le contexte de la crise bancaire, la Banque de Luxembourg a souhaité se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de ce portefeuille en raison des conséquences qui en résulteraient pour elle sur la place luxembourgeoise et sur le comportement de sa clientèle. Elle a donc sollicité le CIC, en sa qualité de maison mère, afin de garantir ces titres contre un tel risque de défaillance.

Le conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a autorisé la signature de cette convention de garantie. L'assiette de la garantie est constituée par le portefeuille de titres de placement détenu par la banque au 30 septembre 2008, hors titres d'État, pour un montant de 6,7 milliards d'euros (valeur nominale). La Banque de Luxembourg versera au CIC une rémunération annuelle de 0,40 % assise sur le montant des actifs garantis.

La convention a une durée de cinq ans, son équilibre financier pouvant être révisé chaque année. Au-delà de cette période, elle sera renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sauf dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

L'incidence de cette convention a représenté, pour votre société au titre de l'exercice 2008, un produit de 7 078 344 euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Conventions de garantie financière et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds

Le groupe CM4-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée CM-CIC Covered Bonds, et ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM4-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « *covered bonds* », dans le cadre d'un programme d'émission d'*Euro Medium Term Notes* à moyen-long terme.

Le produit de ses émissions permet à CM-CIC Covered Bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM4-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Dans ce contexte, votre conseil de surveillance du 31 mai 2007 a autorisé le directoire à conclure :

- la convention de garantie financière par laquelle votre société affecte une partie de son portefeuille de prêts immobiliers en garantie des engagements contractés au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds (cette garantie n'est pas rémunérée). Au titre de 2008, votre société a affecté un montant de 3 049 678 milliers d'euros ;
- la convention d'externalisation et de mise à disposition de moyens au bénéfice de CM-CIC Covered Bonds.

2. Concentration des refinancements de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM

Votre société a choisi d'opérer une concentration des refinancements consentis par la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) au niveau de la BFCM.

Dans cette perspective, votre conseil de surveillance du 29 août 2007 a autorisé le directoire à :

- donner mandat à la BFCM d'agir pour compte du CIC vis-à-vis de la CRH ;
- faire consentir par le CIC à la BFCM en faveur de la CRH une garantie assise sur son portefeuille de crédits hypothécaires ;
- céder à la BFCM les 891346 actions CRH que le CIC détient, auxquelles sont attachés 1005 droits de vote, pour un prix total de 14,1 millions d'euros.

3. Convention d'avance en compte courant signée entre le CIC et CIC Société Bordelaise

Le conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature d'une convention d'avance en compte courant entre le CIC et CIC Société Bordelaise d'un montant de 100 millions d'euros non rémunérée, afin de rééquilibrer le fonds de roulement de CIC Société Bordelaise, devenu négatif en raison des investissements réalisés pour développer son réseau.

4. Conventions de financement du plan de développement de CIC Lyonnaise de Banque, de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et de CIC Société Bordelaise

Afin d'aider ces sociétés à financer le programme d'ouverture de nouvelles agences, votre conseil de surveillance du 13 décembre 2007 a autorisé la signature de conventions de financement des plans de développement de CIC Lyonnaise de Banque, de CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque et de CIC Société Bordelaise, comportant :

- des aides à l'investissement immobilier ;
- des prises en charge plafonnées des frais de personnel des nouvelles agences ;
- des bonifications au développement commercial.

Ces aides se déclinent sous forme d'avances pour investissement non rémunérées et remboursables sur cinq à dix ans, de prises en charge directes, et de subventions.

CIC Bonnasse Lyonnaise de Banque a fait l'objet d'une fusion-absorption avec CIC Lyonnaise de Banque en date du 31 décembre 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

L'incidence de cette convention a représenté, pour votre société au titre de l'exercice 2008, un versement de 8 671 milliers d'euros à CIC Lyonnaise de Banque et de 12 129 milliers d'euros à CIC Société Bordelaise.

5. Garantie donnée par le CIC à Euroclear pour le fonctionnement des comptes de Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg chez ce dépositaire

Cigogne Fund est un *hedge fund* de droit luxembourgeois. La Banque de Luxembourg, en qualité de dépositaire et administrateur de Cigogne Fund, a ouvert un compte auprès d'Euroclear Bank.

Le conseil de surveillance du 14 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention avec Euroclear afin de procéder à :

- l'ouverture d'une ligne de crédit à concurrence de 1 milliard de dollars en faveur de Cigogne Fund ;
- l'octroi d'une garantie à Euroclear à due concurrence, pour le fonctionnement des comptes de Cigogne Fund ouverts par la Banque de Luxembourg auprès de ce sous-dépositaire.

6. Convention de gestion des contrats d'assurance du groupe CIC

Cette convention, autorisée par votre conseil de surveillance du 30 mai 2002 et signée le 2 janvier 2002, applicable à tous les sinistres survenant à partir du 1^{er} janvier 2002, a pour objet de définir les règles internes de répartition des primes et de gestion des sinistres du groupe CIC (banques, filiales et centre de métier). Néanmoins, les entités suivantes ne rentrent pas dans le champ d'application de la convention des sinistres : CM-CIC Securities, les succursales étrangères du CIC de Londres, New York et Singapour et les filiales étrangères des banques.

Dans le cadre de la mise à jour du programme d'assurances professionnelles du groupe CIC, votre conseil de surveillance du 11 septembre 2003 a autorisé le directoire à signer et à mettre en œuvre les modifications apportées à la convention de gestion des contrats d'assurances professionnelles.

L'incidence de la mise à jour de cette convention a représenté un versement de 9,3 millions d'euros pour votre société au titre de l'exercice 2008.

7. Convention de répartition des primes et de mutualisation des sinistres des polices d'assurance du groupe CIC

La « convention de répartition des primes et de mutualisation des sinistres des polices d'assurance groupe » signée entre les banques du groupe CIC en mai 1997 et modifiée par un avenant de décembre 1998 a été remplacée dans tous ses effets à compter du 1^{er} janvier 2000 par une nouvelle convention signée le 10 mai 2000 et autorisée par votre conseil de surveillance du 16 mars 2000.

L'incidence de cette convention, qui s'applique à tous les sinistres survenus avant le 1^{er} janvier 2003, a représenté au titre de l'exercice 2008, une charge de 62 811 euros pour votre société.

8. Convention de détachement

Votre conseil de surveillance du 12 septembre 2002 a autorisé le directoire à conclure une convention entre votre société et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, en vertu de laquelle monsieur Alain Fradin est détaché à plein temps dans votre société pour y exercer les fonctions de membre du directoire, la rémunération qui lui est versée par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe étant intégralement remboursée à cette dernière par votre société (appointements et charges).

Au titre de cette convention, votre société a versé en 2008 un montant de 783 213 euros (brut fiscal) à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

9. Conventions de détachement des présidents des banques du groupe CIC

Dans le cadre de la politique du groupe CIC, les présidents des banques du groupe sont salariés de votre société et sont détachés auprès desdites banques pour exercer les fonctions de mandataires sociaux.

Vos conseils de surveillance des 15 septembre 1999, 12 septembre 2002 et 28 avril 2004 ont autorisé la mise en œuvre de conventions de détachement des présidents entre votre société et les banques.

Au titre de l'exercice 2008, votre société a refacturé à l'ensemble des entités concernées un montant total de 2 852 312 euros (brut fiscal).

10. Convention conclue entre Factocic et les banques du groupe CIC

En raison de l'importance déterminante jouée par le réseau des banques du groupe CIC en tant qu'apporteurs d'affaires, les actionnaires de Factocic ont convenu de la mise au point d'un nouveau système de rémunération, plus incitatif pour les apporteurs dans le cadre d'une stratégie de conquête fondée sur le développement des parts de marché, la fidélisation des clients et la rentabilité des opérations. Votre conseil de surveillance du 30 mai 2001 a autorisé le directoire à signer une convention à ce titre.

La convention, signée le 4 juillet 2001, prévoit une sur-commission progressive en fonction de l'avance constatée s'ajoutant à la commission ordinaire, ainsi qu'une commission de performance progressive en sus de la commission ordinaire de fidélisation calculée sur les contrats ayant une durée de vie supérieure à douze mois.

Cette convention a été complétée en 2002 d'un avenant relatif notamment à la mise en place d'une procédure spécifique pour tout apport supérieur à 15 millions d'euros et en 2003 d'un avenant ayant pour objet le traitement des contrats d'affacturage conclus avec des sociétés importantes qui ont la nature de « grands comptes ».

Cette convention a été complétée en 2006 d'un avenant relatif à de nouveaux accords commerciaux.

Au titre de l'exercice 2008, votre société a perçu une rémunération de 1 340 004 euros HT.

11. Convention conclue avec CM-CIC Asset Management

Dans le cadre du regroupement des activités de gestion collective au sein du groupe CIC, une convention de commercialisation a été signée le 20 décembre 2000 (avec un avenant n° 1 signé le 14 février 2001) entre votre société et CM-CIC Asset Management. Selon cette convention, qui définit les conditions de la rémunération de votre société au titre de la commercialisation des OPCVM gérés par CM-CIC Asset Management auprès de sa clientèle, la rémunération de votre société était fixée, à compter du 1^{er} janvier 2001, à 85 % des commissions de gestion hors taxes perçues par CM-CIC Asset Management (sauf exception pour certains OPCVM). Un avenant à cette convention de commercialisation dont la signature a été autorisée par votre conseil de surveillance du 28 avril 2004 porte le taux de rémunération à 95 %.

Votre société a enregistré au titre de l'exercice 2008 un produit d'un montant hors taxes de 23,13 millions d'euros.

12. Conventions conclues par le CIC avec la CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois

Des conventions ont été conclues par votre société avec CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois, respectivement les 1^{er} juin et 1^{er} décembre 2002 (CIN et CF). Ces conventions ont été autorisées par votre conseil de surveillance du 6 mars 2003.

Selon ces conventions, CIC Banque Scalbert Dupont, CIC Banque CIN et CIC Crédit Fécampois confient à votre société le soin d'exécuter, négocier avec le marché, gérer et comptabiliser les opérations de marché dont la réalisation sera demandée par la clientèle de ces banques. Ces opérations sont transmises et négociées par les banques et sont réalisées par votre société en son propre nom, mais pour le compte des clients de ces banques, votre société agissant conformément à l'article 132-1 du Code de commerce en qualité de commissionnaire du croire. À ce titre, votre société garantit la bonne fin des opérations, le risque de contrepartie du chef des clients des banques restant toutefois à la charge de celles-ci.

CIC Banque CIN et CIC Banque Scalbert Dupont ont fusionné en date du 29 décembre 2006 pour former l'entité CIC Banque BSD-CIN. Le Crédit Fécampois a fait l'objet d'une fusion-absorption avec le CIC en date du 31 mai 2007.

À titre de commissions de ducroire, votre société perçoit 25 % de la marge nette réalisée sur chaque opération.

Votre société a encaissé au titre de l'exercice 2008 un produit d'un montant total HT de 366 120 euros.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance du CIC

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIC et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, messieurs les porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes du CIC et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nos rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 « les comptes » ont été établis le 27 avril 2009.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes.

Nous rappellerons brièvement les modalités de rémunération prévues lors de l'émission en mai 1985 des titres participatifs.

La rémunération annuelle est déterminée de la manière suivante et comprend :

- une partie égale à 40 % du TAM, et
- une partie égale à 43 % du TAM multiplié par un coefficient de participation (CP) qui, pour la rémunération à échéance du 28 mai 2009, est le suivant :

$$CP\ 2009 = CP\ 2008 \times \frac{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice}}{\text{Résultat consolidé retraité de l'exercice}}$$

Le contrat d'émission prévoit deux limites à cette rémunération :

- une rémunération plancher égale à $85\% \times (TAM + TMO)/2$;
- une rémunération plafond égale à $130\% \times (TAM + TMO)/2$.

Le contrat stipule en outre que le coefficient de participation CP, représenté par le rapport des résultats consolidés 2008 et 2007 sera corrigé afin de tenir compte des modifications de capitaux propres, du périmètre du groupe, ou des méthodes de consolidation intervenues entre ces deux dates.

Le CIC établit des comptes selon le référentiel IFRS depuis l'exercice 2005. Conformément à la résolution qui vous a été soumise, le calcul de la rémunération s'est basé sur les résultats nets des exercices 2007 et 2008, part du groupe, obtenus à partir des procédures comptables, structure et méthode de consolidation et capitaux propres comparables. Ces données conduisent à déterminer un coefficient de participation CP pour 2008 de 2,960 contre 27,495 pour 2007.

Le taux de rémunération qui découle de l'application de la formule précédemment décrite ressort à 5,51 % avant plafonnement, tandis que les taux plancher et plafond s'établissent respectivement à 3,26 % et 4,99 %.



Ainsi, selon les clauses prévues dans le contrat d'émission, la rémunération brute versée en 2009 relative à l'exercice 2008 sera de 7,61 euros par titre.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes annuels et consolidés ayant fait l'objet d'un audit.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1 « principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » et la note 5 bis de l'annexe aux états financiers qui exposent les changements de méthodes comptables en application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique a eu de multiples impacts sur les entreprises en général et sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable en application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 tel que mentionné ci-dessus et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 5 bis de l'annexe aux états financiers.

Estimations comptables

- Les notes 1 et 5 de l'annexe aux états financiers présentent les modalités de valorisation et de dépréciation des expositions de votre société aux effets de la crise. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour recenser et évaluer ces risques et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes mentionnées ci-avant.



- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Comme indiqué dans les notes 1, 4 ter et 17 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné, le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et, au passif par des provisions générales pour risque de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Jacques Lévi

Ernst & Young et Autres
Olivier Durand

Résolutions

A. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes, et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôt de - 73 082 815,28 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, du rapport de gestion du directoire, des rapports du président du conseil de surveillance qui y sont joints et qui sont relatifs au contrôle interne et au fonctionnement du conseil, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes et des comptes consolidés au 31 décembre 2008, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, avec un résultat net après impôts de 170,2 millions d'euros (part du groupe).

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale,

- constatant que le bénéfice social de l'exercice s'élève à : - 73 082 815,28 euros ;
- constatant que le report à nouveau créditeur s'élève à : 1 605 558 668,63 euros ;
- constatant qu'en conséquence le bénéfice distribuable est de : 1 532 475 853,35 euros ;

décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- dotation à la réserve légale : 1 275 812,80 euros ;
- dotation à la réserve spéciale prévue par l'article 238bis AB du Code général des impôts pour : 146 000,00 euros ;
- dividende des actions « A » au titre de l'exercice 2008 pour : 36 649 061,00 euros ;
- inscription du reliquat disponible au report à nouveau pour : 1 494 404 979,55 euros.

En conséquence, l'assemblée générale fixe à 1 euro le dividende à verser à chaque action « A ». Toutefois, le dividende qui devrait revenir aux actions qui en sont privées en vertu de la loi sera versé au report à nouveau.

Ce dividende sera détaché le 14 mai 2009 et réglé le 18 juin 2009 au plus tard. La totalité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que :

- pour 2005, un dividende de 144 353 480,60 euros a été distribué, soit 4,10 euros par action, intégralement éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2006, un dividende de 156 989 879,30 euros a été distribué, soit 4,43 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ;
- pour 2007, un dividende de 172 088 054,40 euros a été distribué, soit 4,80 euros par action, éligible à la réfaction de 40 % résultant du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Paiement du dividende en actions

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et après avoir pris connaissance du rapport du directoire à l'assemblée, faisant application du dernier alinéa de l'article 30 des statuts, décide d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire et le paiement du dividende en actions.

Chaque actionnaire pourra pendant la période d'option commençant le 14 mai 2009, date de détachement du dividende, et se terminant le 5 juin 2009 inclus, opter pour le paiement en actions en en faisant la demande auprès des établissements payeurs. Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Le paiement du dividende en numéraire sera effectué le 18 juin 2009 au plus tard après l'expiration de la période d'option.

À défaut d'avoir demandé le paiement du dividende en actions au plus tard le 5 juin 2009, l'actionnaire percevra le montant de ses dividendes en numéraire.

Le prix d'émission des actions à créer en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée générale, diminué du montant net du dividende, conformément à l'article L.232-19 du Code de commerce. Le directoire aura la faculté d'arrondir au prix immédiatement supérieur le prix ainsi déterminé.

Les actions seront créées avec jouissance à partir du 1^{er} janvier 2009. Si le montant du dividende à percevoir par un actionnaire ne correspond pas à un nombre entier d'actions, celui-ci recevra un nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Tous pouvoirs sont donnés au directoire ou à toute personne auxquels il se substituera pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation du capital qui en résultera, notamment pour la constater et modifier corrélativement les statuts de la société.

Cinquième résolution

Nomination du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires

En application du paragraphe IV de l'article 12 des statuts et après avoir voté sur les candidats qui lui ont été présentés, l'assemblée générale décide de la nomination de :

M. ;

en qualité de membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Son mandat aura une durée de 5 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

Conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions mentionnées à l'article L.225-86 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations et les conventions qui y sont énoncées.

Septième résolution

Ratification de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

L'assemblée générale, se référant notamment à l'article 8 de la convention avec l'État signée le 23 octobre 2008 par monsieur Etienne Pflimlin au nom de l'ensemble du groupe Crédit Mutuel, ayant pris connaissance du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance ainsi que des informations contenues dans le rapport de gestion présenté par le directoire, ratifie la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui y est exposée.

Huitième résolution

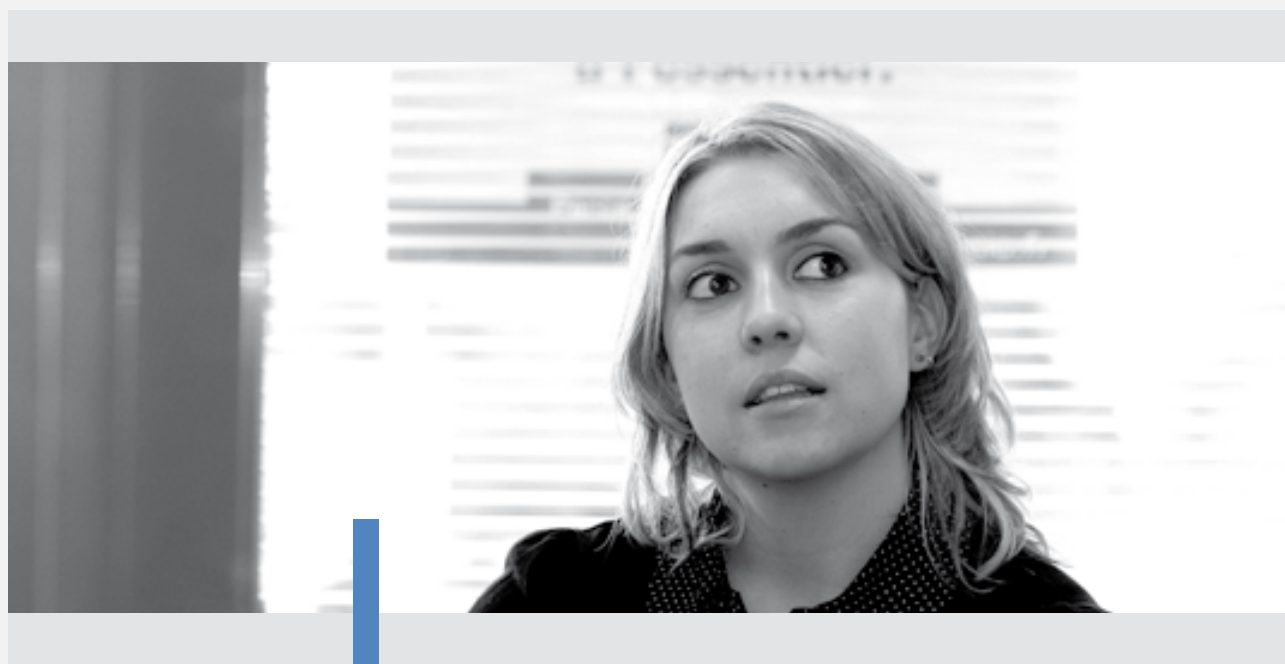
Autorisation donnée au directoire d'acheter des actions « A » de la société

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et de son rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions 2007/2008 et du descriptif du nouveau programme de rachat 2008/2009 envisagé :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au directoire par la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2008 d'opérer en Bourse sur les actions « A » de la société pour en régulariser le marché ;
- s'inscrivant dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du titre IV du Livre II et du chapitre I du titre III du Livre IV du règlement général de l'Autorité des marchés financiers d'une part ainsi que de ses instructions d'application d'autre part, autorise avec effet immédiat le directoire à intervenir en Bourse sur les actions « A » de la société dans les conditions suivantes ;
- l'achat et la vente des actions seront effectués par le moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ces opérations seront effectuées par le prestataire en vue de favoriser la liquidité et la cotation régulière de l'action CIC à la Bourse de Paris ;
- le prix maximum d'achat est fixé à 300 euros par action ;
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises est fixé à 100 000, représentant un engagement maximum éventuel de 30 millions d'euros ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ne seront pas annulées.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 octobre 2010 inclus.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire pour conclure tous accords, effectuer toutes formalités et généralement faire le nécessaire dans le cadre fixé ci-dessus.



B. Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Neuvième résolution

Modification de l'article 10 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, décide de modifier l'article 10 des statuts relatif au directoire en ajoutant, après le 5^e alinéa, un 6^e alinéa ainsi rédigé :

« Le directoire est autorisé à recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication répondant aux caractéristiques fixées par l'article R.225-21 du Code de commerce pour toutes ses réunions, à l'exception de celles au cours desquelles le directoire sera appelé à statuer sur les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport de gestion et la convocation de l'assemblée générale annuelle. Les membres du directoire participant à la réunion par de tels moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Par voie de conséquence, les 6^e, 7^e et 8^e alinéas de l'article 10 des statuts deviennent respectivement les 7^e, 8^e et 9^e alinéas.

Dixième résolution

Modification de l'article 12 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, faisant application de l'article L.225-72 du Code de commerce modifié par l'article 57 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008, décide de supprimer le § VIII de l'article 12 des statuts relatif à l'action de fonction.

Onzième résolution

Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

1° Délègue au directoire sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances.

Le prix d'émission de chaque action ne pourra pas être inférieur au pair.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant vocation à des actions. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au directoire par les résolutions 11 à 16 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cents millions d'euros (1 600 000 000), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.

3° Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

En outre le directoire aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

4° Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au directoire pour modifier les statuts en conséquence.

La 15^e résolution de l'assemblée générale du 31 mai 2007 est abrogée.

Douzième résolution

Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'assemblée générale, faisant application de l'article L.225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance :

- 1° Délégué au directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la combinaison de ces deux modalités, étant précisé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, ne pourra ni être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfiques qui existent lors de l'augmentation de capital, ni dépasser le plafond de 150 000 000 euros, plafond éventuellement réduit à concurrence des augmentations de capital réalisées en application des résolutions 11 à 16.
- 2° Décide, en cas d'usage par le directoire de la présente délégation, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.
- 3° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au directoire pour modifier les statuts en conséquence.

Treizième résolution

Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-1, L.225-129-2 et suivants, L.225-135 et L.228-92 et suivants du Code de commerce :

- 1° Délégué au directoire sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions, aux conditions, et aux époques qu'il appréciera dans le cadre fixé par la présente résolution, par l'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

La souscription des valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances, ou pourra résulter de la rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société dans le cadre de l'article L.225-148 du Code de commerce.

La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

- 2° Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros (150 000 000) en nominal, ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie. Toutes les augmentations de capital éventuellement réalisées en application des délégations données au directoire par les résolutions 11 à 16 de la présente assemblée générale s'imputeront sur ce plafond. En outre, le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, immédiatement ou, à terme, susceptibles d'être émises en application de la présente délégation ne pourra excéder un milliard six cents millions d'euros (1 600 000 000), ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie.
- 3° Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la présente délégation, et de conférer au directoire la faculté d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription par priorité, à titre irréductible, et éventuellement réductible, sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables le jour où il décidera de faire usage de la présente délégation. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables.
- 4° Décide que le prix d'émission ne sera pas inférieur à la moyenne pondérée des cours de l'action pendant les trois jours de Bourse précédant la décision, diminuée de 5 %, étant précisé qu'en cas d'émission autonome de bons de souscription donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, ce plancher s'applique à la somme des prix du bon et de l'action.
- 5° Constate que la présente délégation emporte, en tant que de besoin et de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières émises en application de la présente résolution et donnant accès à terme à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
- 6° Décide que la présente délégation emporte également délégation donnée au directoire pour modifier les statuts en conséquence.

La 16^e résolution de l'assemblée générale du 31 mai 2007 est abrogée.

Quatorzième résolution

Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, décide que pour chacune des émissions décidées en application des 11^e et 13^e résolutions qui précèdent, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté par le directoire dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce s'il constate une demande excédentaire et ce, dans les trente jours de la clôture de l'émission

initiale et dans la limite de 15 % de son montant. Le prix de souscription sera le même que celui retenu pour l'émission initiale. Cette augmentation devra cependant s'inscrire à l'intérieur du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000) autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital réalisées par le directoire en application des résolutions 10 à 16 de la présente assemblée générale.

La 17^e résolution de l'assemblée générale du 31 mai 2007 est abrogée.

Quinzième résolution

Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature

Dans la limite du plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000) s'appliquant aux augmentations de capital autorisées par les résolutions 11 à 16 de la présente assemblée générale, et dans les conditions prévues à l'article L.225-147 du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport du conseil de surveillance, délègue au directoire, durant une période de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, sa compétence afin de procéder à l'émission d'actions ordinaires sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans la limite de 10 % du capital social de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. La présente délégation emporte également délégation donnée au directoire pour modifier les statuts en conséquence.

La 18^e résolution de l'assemblée générale du 31 mai 2007 est abrogée.

Seizième résolution

Autorisation donnée au directoire de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire, du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial des commissaires aux comptes, considérant les résolutions qui précèdent autorisant le directoire à augmenter éventuellement le capital, et en application des dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138 du Code de commerce, délègue au directoire le pouvoir de procéder en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés et, le cas échéant, aux anciens salariés, retraités ou préretraités de la société et de tout ou partie des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, à réaliser conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail. Cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital éventuellement réalisée.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet notamment de :

- 1° déterminer le montant de l'émission ;
- 2° fixer le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions fixées par l'article L.443-5 du Code du travail ;
- 3° arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des augmentations de capital à intervenir et en particulier :
 - déterminer la ou les sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ;
 - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs et le délai de libération des actions à émettre ;
 - déterminer si les souscriptions devront ou non être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement au profit des bénéficiaires ;
 - déterminer la durée de la période de souscription, la date de jouissance des actions nouvelles et d'une manière générale toute autre condition ou modalité qu'il jugera nécessaire ;
 - imputer les frais de l'augmentation de capital sur la prime d'émission et prélever sur cette dernière les sommes nécessaires pour doter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
 - enfin, accomplir tous actes et formalités requis du fait de l'augmentation de capital, constater la réalisation de l'augmentation de capital, demander l'admission des actions émises à la négociation sur un marché réglementé, modifier les statuts en conséquence, et faire tout le nécessaire.

Cette augmentation de capital s'imputera sur le plafond global de cent cinquante millions d'euros (150 000 000) applicable aux augmentations de capital réalisées par le directoire en application des résolutions 11 à 16 de la présente assemblée générale.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale.

C. Résolution commune aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Dix septième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Autres éléments du document de référence

Capital - Bourse

Renseignements de caractère général concernant le capital

Montant et composition du capital

Au 31 décembre 2008, le capital du CIC s'élevé à 586 384 976 euros et se compose de 36 649 061 actions ordinaires « A » de 16 euros nominal, entièrement libérées.

Sur délégation de l'assemblée générale mixte réunie le 26 mai 1999, le directoire a exprimé le capital social en euros par décision du 19 juin 2001. À cette occasion et conformément à la délégation qui lui avait été donnée, le nominal de chaque action, qui était de 100 francs, a été porté à 16 euros, entraînant une augmentation de capital de 26 435 111,72 euros.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a apporté au CIC 705 000 actions de la société Fédébaïl, représentant 94 % du capital de cette dernière. Cet apport qui a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 15 mai 2003 a été rémunéré par la création de 199 330 actions nouvelles CIC de 16 euros nominal attribuées à la BFCM. À la suite de cette opération, le capital du CIC a été porté de 560 141 376 euros à 563 330 656 euros.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de marché du groupe, CIC Banque CIAL a fait apport de ses activités de marché au CIC. L'apport a été approuvé par une assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2006 et a été rémunéré par l'attribution de 229 730 actions CIC créées à titre d'augmentation de capital. Sur agrément fiscal délivré dans le cadre de l'article 115 du Code général des impôts, ces actions ont été attribuées gratuitement au CIC par CIC Banque CIAL en fin d'année. En conséquence, le CIC détient 229 730 actions propres.

Au cours de l'exercice 2007, le CIC a absorbé la société Crédit Fécampois (10^e et 11^e résolutions de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007). Les actionnaires du Crédit Fécampois autres que le CIC ont été rémunérés par des actions du CIC émises par voie d'augmentation du capital, le CIC renonçant à recevoir ses propres actions. 5 850 actions nouvelles ont été émises correspondant à une augmentation du capital de 93 600 euros.

En application de la 4^e résolution de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2007 offrant une option pour le paiement du dividende en actions, le capital social a été augmenté de 6 526 912 euros par la création de 407 932 actions nouvelles.

Par le vote de sa 5^e résolution, l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 a offert aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en actions et a donné tous pouvoirs au directoire à cette fin. Le directoire a fixé à 161 euros le prix d'émission des actions, prix correspondant à une valeur nominale de 16 euros et à une prime de 145 euros. L'option de paiement en actions a été exercée pour 26 750 055 coupons, correspondant à la création de 797 383 actions nouvelles et déterminant une augmentation du capital social de 12 758 128 euros. L'augmentation de capital a été réalisée le 26 juin 2008.

Montant du capital autorisé et échéance de l'autorisation

Par ses quinzième à dix-huitième résolutions, l'assemblée générale du 31 mai 2007 a délégué au directoire les pouvoirs nécessaires pour réaliser des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, ou pour réaliser une OPE. Ces délégations ont une durée de validité de vingt-six mois. Le plafond global sur lequel devraient s'imputer toutes ces augmentations de capital est fixé à 150 millions d'euros ; en outre, si le directoire recourrait à l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le montant nominal de ces valeurs mobilières serait lui-même plafonné à un milliard six cents millions d'euros.

Ces délégations n'ont été utilisées ni au cours de l'exercice 2007 ni au cours de l'exercice 2008. Elles sont valables jusqu'au 31 juillet 2009. Il sera demandé à l'assemblée générale convoquée pour le 12 mai 2009 de les renouveler.

Titres non-représentatifs du capital

Néant.

Changement de contrôle et modification du capital

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Les statuts ne comportent aucune stipulation qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.



Évolution du capital

	2004		2005	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	35 208 166	563 330 656	35 208 166	563 330 656
Augmentation en numéraire				
Dont prime d'émission				
Apport en nature				
Augmentation par incorporation de réserves				
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	35 208 166	563 330 656	35 208 166	563 330 656

	2006		2007		2008	
	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros	Nombre d'actions	Montant en euros
Situation au 1 ^{er} janvier	35 208 166	563 330 656	35 437 896	567 006 336	35 851 678	573 626 848
Augmentation en numéraire			407 932	112 997 164	797 383	128 373 663
Dont prime d'émission				(106 470 252)		(115 620 535)
Apport en nature	229 730	3 675 680	5 850	93 600		
Augmentation par incorporation de réserves						
CAPITAL TOTAL AU 31 DÉCEMBRE	35 437 896	567 006 336	35 851 678	573 626 848	36 649 061	586 384 976

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

(actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital ou membres du conseil de surveillance)

	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	26 223 303	71,55	26 223 303	72,03
Ventadour Investissement	7 407 901	20,21	7 407 901	20,35
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	366 290	1,00	366 290	1,01
Banca Popolare di Milano	352 082	0,96	352 082	0,97
Crédit Mutuel Nord Europe	314 328	0,86	314 328	0,86
C ^{ie} Financière du Crédit Mutuel	263 585	0,72	263 585	0,72
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	253 747	0,69	253 747	0,70
Crédit Mutuel Océan	253 723	0,69	253 723	0,70
Crédit Mutuel du Centre	209 100	0,57	209 100	0,57
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest	128 942	0,35	128 942	0,35
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	118 319	0,32	118 319	0,32
Crédit Mutuel Normandie	25 371	0,07	25 371	0,07
Public, autres actionnaires	490 520	1,35	490 520	1,35
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	241 850	0,66	-	-
TOTAL	36 649 061	100	36 407 211	100

Les interventions du CIC sur le marché de ses actions sont décrites page 204.

Les 241 850 actions détenues par le CIC au 31 décembre 2008 (dont 229 741 actions détenues en propre et 12 109 détenues au travers du contrat de liquidité) sont privées du droit de vote mais n'entraînent pas de modification significative entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote entre les actionnaires telles qu'elles sont données ci-dessus.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des derniers exercices

	Situation au 31/12/2006		Situation au 31/12/2007		Situation au 31/12/2008	
	Nb actions	%	Nb actions	%	Nb actions	%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24 953 024	70,41	25 374 376	70,78	26 223 303	71,55
Ventadour Investissement	7 407 901	20,90	7 407 901	20,66	7 407 901	20,21
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	350 088	0,99	355 686	0,99	366 290	1,00
Banca Popolare di Milano	352 082	0,99	352 082	0,98	352 082	0,96
Crédit Mutuel du Nord	300 425	0,85	300 425	0,84	314 328	0,86
C ^{ie} Financière du Crédit Mutuel	268 758	0,76	268 758	0,75	263 585	0,72
Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie	242 523	0,68	246 401	0,69	253 747	0,69
Crédit Mutuel Océan	242 500	0,68	246 378	0,69	253 723	0,69
Crédit Mutuel du Centre	202 100	0,57	202 100	0,56	209 100	0,57
FCPE ACTICIC (salariés et anciens salariés)	185 548	0,52	159 225	0,44	118 319	0,32
Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest	123 240	0,35	123 240	0,35	128 942	0,35
Crédit Mutuel Normandie	24 250	0,07	24 637	0,07	25 371	0,07
Public, autres actionnaires	550 637	1,55	552 524	1,54	490 520	1,35
Auto-contrôle (actions détenues en propre et contrat de liquidité)	234 820	0,66	235 975	0,66	241 850	0,66
TOTAL	35 437 896	100	35 851 678	100	36 649 061	100

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le CIC que détenait le GAN a été rachetée par la société Ventadour Investissement filiale à 100 % de la BFCM.

La BFCM, comme elle s'y était engagée contractuellement, acquiert chaque année les actions cédées par les salariés et anciens salariés du groupe CIC qui avaient participé à la privatisation du CIC en 1998. Ces cessions ont porté principalement sur 463 394 actions CIC en juillet 2003 à l'issue de la période de blocage de 5 ans.

Le 8 février 2006, en application de l'accord de partenariat stratégique conclu avec le CIC, la Banca Popolare di Milano a acquis 352 082 actions CIC qui lui ont été vendues par Ventadour Investissement.

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM), elle-même filiale à 94,6 % de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE), détient au 31 décembre 2008 directement (71,6 %) et, conjointement avec sa filiale à 100 % Ventadour Investissement, 91,8 % du capital du CIC. Elle exerce donc un contrôle sur le CIC.

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société holding du groupe CM4-CIC, elle porte les participations qui concernent pour l'essentiel quatre pôles d'activité : le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- service de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels.

La stratégie du CM4 (Crédit Mutuel Centre Est Europe/Sud-Est/Ile-de-France/Savoie-Mont Blanc) s'articule autour de quatre axes : la banque de proximité, la bancassurance, la banque tech-

nologique et la banque mutualiste. Elle est désormais conduite en liaison avec le CIC en exploitant les synergies et en optimisant les outils, tout en assurant à chacun des deux réseaux son identité propre dans sa démarche et son organisation.

Le groupe a poursuivi en 2008 sa stratégie de développement en renforçant son réseau et en élargissant son activité et son champ d'action. Il a acquis les 18 agences du réseau français du Banco Popular Español. Par ailleurs, il a renforcé ses relations avec les autres groupes du Crédit Mutuel. En janvier 2009, celui de Midi-Atlantique a adhéré à la caisse interfédérale déjà commune aux fédérations Centre Est Europe, Ile-de-France, Sud-Est et Savoie-Mont Blanc. Enfin, en portant à 90 % son contrôle du capital de NRJ Mobile, il s'est donné les moyens d'exploiter pleinement les synergies entre la téléphonie mobile, la gestion des paiements et la bancassurance.

Sur le plan international, le groupe a engagé une nouvelle étape en acquérant Citibank Allemagne, un réseau de 339 agences, 6 092 salariés et 3,4 millions de clients, spécialisé dans le crédit à la consommation. Il a conclu un accord pour le contrôle en 2009 de Cofidis, la filiale de crédit à la consommation de 3Suisse International qui compte 11,5 millions de clients dans 9 pays européens. Il a également renforcé sa présence en Espagne, avec la création d'une compagnie d'assurances en partenariat avec le Royal Automobile Club de Catalogne et, en Afrique du Nord avec sa participation portée de 15,4 % à 19,9 % au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la création d'une filiale informatique commune Eurafic information, pour accompagner ses partenaires dans le développement des activités de bancassurance au Maroc et en Tunisie.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) est le plus important des 18 groupes régionaux du Crédit Mutuel. Il compte, avec le Crédit Mutuel du Sud-Est, le Crédit Mutuel Ile-de-France et le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, le réseau BECM, le réseau Citibank en Allemagne et le réseau Banco Popular France auxquels il est associé, 1 666 guichets dans sa zone d'activité.

Avec un total de bilan consolidé de 440,6 milliards d'euros à fin 2008, le groupe CM4-CIC gère et conserve 351,9 milliards d'euros d'épargne (dont 128,9 milliards d'euros de dépôts comptables, 223 milliards d'euros d'épargne financière et 52,4 milliards d'euros d'épargne assurance). Il a par ailleurs distribué 214,3 milliards d'euros de crédits.

Marché des titres de l'émetteur

Les actions « A » CIC

Les actions ordinaires ou actions « A » du CIC sont cotées à la Bourse de Paris depuis le 18 juin 1998.

Aucune clause des statuts ne limite la libre cession des actions « A » du CIC. L'article 9 des statuts oblige néanmoins tout actionnaire à déclarer tout franchissement de seuil égal ou supérieur à 0,5 % (article 9 des statuts, 6^e alinéa, cf. le chapitre « gouvernement d'entreprise » page 49).

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 22 mai 2008 a, par sa septième résolution, renouvelé l'autorisation donnée à un prestataire de services d'investissement d'intervenir en Bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat, en 2008, le CIC :

- a acquis 24 707 actions « A » CIC (prix moyen unitaire d'acquisition 144,98 euros) ;
- a vendu 18 843 actions « A » CIC (prix moyen unitaire de cession 151,39 euros) ;
- et détenait 12 109 actions « A » CIC pour une valeur moyenne unitaire de 100 euros au 31 décembre 2008.

Il sera demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 12 mai 2009 de renouveler cette autorisation.

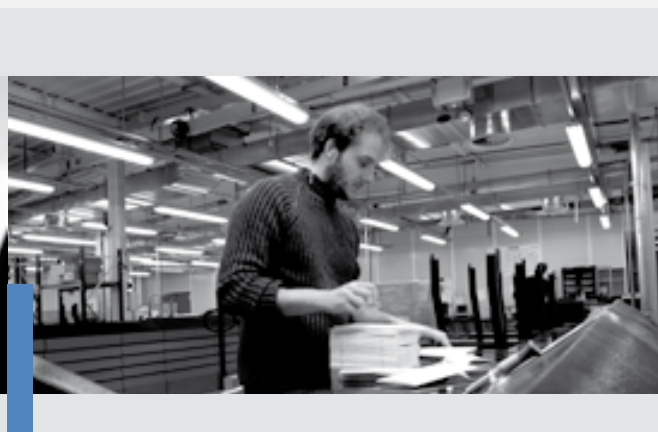
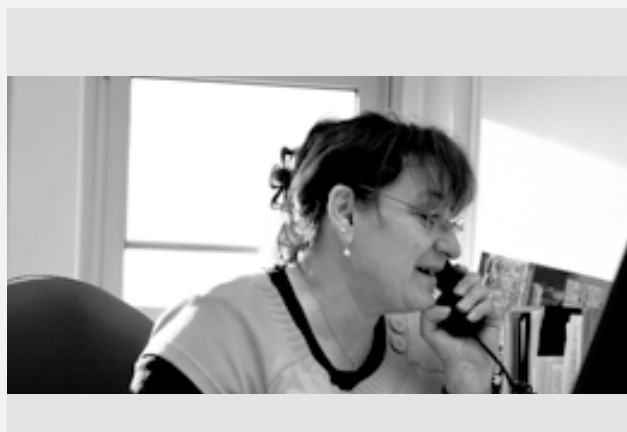
En application de l'article 6 des statuts, 1^{er} alinéa, le capital de la société est composé d'une seule catégorie d'actions, dites de « catégorie A », d'un nominal de 16 euros et entièrement libérées.

Une fois la réserve légale dotée à concurrence de 10 % du capital social, le bénéfice de l'exercice, éventuellement augmenté du report à nouveau bénéficiaire, est intégralement distribuable aux actionnaires par l'assemblée générale sous réserve de l'application des règles fiscales pertinentes (article 30 des statuts).

Il n'existe aucun droit particulier, aucun privilège particulier, ni aucune restriction particulière, qui soient attachés aux actions émises par la société.

Données boursières - Actions ordinaires « A » CIC

	Nombre d'actions échangées	Capitaux mensuels millions d'euros	Cours extrêmes	
			+ bas euros	+ haut euros
Janvier 2007	45 375	12,983	268,00	315,00
Février 2007	48 929	14,182	291,00	330,00
Mars 2007	15 792	4,805	293,51	323,50
Avril 2007	44 370	13,276	280,60	308,99
Mai 2007	27 528	8,579	302,10	322,80
Juin 2007	123 659	36,469	288,76	308,50
Juillet 2007	22 849	6,738	278,70	300,00
Août 2007	29 495	7,938	255,50	294,59
Septembre 2007	9 367	2,341	238,00	278,88
Octobre 2007	6 502	1,660	246,99	263,00
Novembre 2007	13 097	3,044	215,62	253,00
Décembre 2007	152 170	36,045	230,11	250,00
Janvier 2008	12 454	2,774	205,30	249,99
Février 2008	12 445	2,544	190,00	214,00
Mars 2008	6 664	1,284	182,10	210,00
Avril 2008	7 093	1,339	178,60	199,99
Mai 2008	6 051	1,090	173,70	190,00
Juin 2008	9 960	1,584	146,00	177,84
Juillet 2008	10 203	1,390	127,00	151,98
Août 2008	13 621	1,747	122,50	137,99
Septembre 2008	10 870	1,245	100,00	125,00
Octobre 2008	50 026	5,286	99,50	113,00
Novembre 2008	24 379	2,782	104,00	124,25
Décembre 2008	44 692	4,649	97,00	110,00
Janvier 2009	29 768	2,550	78,00	101,50
Février 2009	11 342	0,889	68,00	84,80
Mars 2009	27 566	2,005	65,00	100,00



Information financière

Sur les douze derniers mois, le groupe CIC n'a fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Il n'y a eu aucun changement significatif de la situation commerciale ou financière survenu depuis la fin du dernier exercice.

Investissements

Les seuls investissements réalisés par le groupe CIC concernent des participations financières (cf. rapport de gestion consolidé page 66 et note 7a de l'annexe page 112).

Dividendes et politique de distribution

Les titres composant le capital

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'actions « A »	35 208 166	35 208 166	35 208 166	35 356 219 937	36 649 061
Dividende net des actions « A » (en €)	3,78	4,10	4,43	4,80	1,00
TOTAL DISTRIBUÉ (EN M€)	133	144,3	156	171	37
Résultat net consolidé part groupe (en M€)	532	578	1 274	1 139	170
Taux de distribution	25,0 %	25,0 %	12,2 %	15,0 %	22 %

Le capital social est divisé en 36 649 061 actions dont 229 741 titres auto-détenus. Le montant des dividendes revenant aux titres auto-détenus est comptabilisé directement dans le compte « report à nouveau ».

Les titres participatifs

Les titres participatifs émis en 1985 par la Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial, devenue depuis Crédit Industriel et Commercial, bénéficient d'une rémunération annuelle composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette rémunération, payable le 28 mai de chaque année et donc, pour l'année en cours, le 28 mai 2009, ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % ou supérieure à 130 % de la moyenne $(TAM + TMO)/2$.

- Le taux moyen obligataire (TMO) est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés, établis par l'INSEE pour la période du 1er avril au 31 mars précédant chaque échéance.
- Le taux annuel monétaire (TAM) est le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, à intérêts composés, pendant les douze mois précédant le mois de mars au taux moyen mensuel du marché monétaire tel que calculé par l'AFB.

Depuis le 1er janvier 1999, le TAM est calculé en capitalisant l'EO-NIA (taux européen moyen mensuel pondéré) à la place du taux moyen mensuel du marché monétaire.

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TAM tel que défini ci-dessus. La partie variable est égale à 43 % du TAM tel que défini ci-dessus, multiplié par le « coefficient de participation » (CP).

Propriétés immobilières, usines et équipements

Les informations sont données en annexe (cf. note 16 de l'annexe page 120).

Opérations avec des apparentés et informations sur les participations

Les informations se trouvent :

- note 3 de l'annexe, périmètre de consolidation (pages 104 à 107);
- note 40 de l'annexe, « encours des opérations réalisées avec les parties liées » (pages 136-137);
- dans le tableau « informations relatives aux filiales et participations » (pages 170-171);
- dans la partie « activités et résultats des filiales et participations » (pages 172 à 178).

Le coefficient de participation utilisé pour le calcul de la partie variable de la rémunération versée en mai 2009 - CP 2009 - est égal à :

$$\frac{\text{CP 2008} \times \text{Résultat 2008 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 2007 au sens du contrat d'émission}}$$

Le contrat stipule que les résultats consolidés sont corrigés pour tenir compte des modifications des capitaux propres, du périmètre de consolidation du groupe CIC et des méthodes de consolidation.

Le résultat net corrigé du groupe CIC pour l'exercice 2008, obtenu à procédures comptables, structures et méthodes de consolidation identiques s'élève à 121 396 milliers d'euros contre 112 759 7 milliers d'euros pour 2007.

Le CP 2009 est ainsi égal à :

$$\frac{\text{CP 2008} \times 121\,396 \text{ milliers d'euros}}{112\,759\,7 \text{ milliers d'euros}}$$

soit $27,495 \times 0,10766 = 2,96$.

Rémunération payée en 2008

L'ensemble des rémunérations, fixe et variable, calculé sur la base des résultats indiqués ci-dessus, s'établit à 5,51 %, soit à un niveau supérieur au plafond de rémunération prévu dans le contrat d'émission.

En conséquence, conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie en mai 2009 aux porteurs de titres participatifs sera plafonnée à $130 \% (TAM + TMO)/2$.

Le taux sera égal à 4,992 % avec un TAM de 3,2947 % et un TMO moyen de 4,3842 %. Ainsi pour l'échéance de mai 2009, le coupon brut est de 7,61 euros par titre de 152,45 euros de nominal.

Rémunération payée depuis 2005 (année de paiement)

	CP	TAM %	TMO %	Taux servi %	Coupon brut versé
2005	14,764	2,1058	4,2433	4,127	€ 6,29
2006	14,667	2,2233	3,6233	3,798	€ 5,79
2007	30,795	3,2286	4,1900	4,822	€ 7,35
2008	27,495	4,1117	4,5792	5,648	€ 8,61
2009	2,96	3,2947	4,3842	4,992	€ 7,61

Cours du titre participatif depuis 2004

	+ haut euros	+ bas euros	Dernier cours euros
2004	175,00	145,00	172,00
2005	179,80	179,80	179,80
2006	185,00	175,00	183,50
2007	186,00	176,50	183,00
2008	182,00	150,00	156,00

Depuis le 18 octobre 1999, les titres participatifs CIC de 1 000 francs nominal ont été convertis en titres de 152,45 euros nominal.



Renseignements divers

Renseignements de caractère juridique concernant le CIC

(cf. également le chapitre « Gouvernement d'entreprise »)

Dénomination et siège social

La dénomination sociale de la société est :

Crédit Industriel et Commercial
en abrégé : **CIC**

cette abréviation pouvant être utilisée de manière indépendante.

Son siège social est : 6, avenue de Provence Paris 9^e

Numéro de téléphone : 01 45 96 96 96

Législation relative à l'émetteur et forme juridique

Banque, société anonyme française régie par la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société est dotée d'un conseil de surveillance et d'un directoire.

Société soumise à la législation française

Date de constitution et date d'expiration

La société, créée le 7 mai 1859, prendra fin le 31 décembre 2067, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (résumé de l'article 5 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays, notamment :

- la réalisation de toutes opérations de banque et opérations connexes ;
- toutes prestations de services d'investissement et services connexes ;
- le courtage d'assurance en toutes branches ;
- l'activité de marchand de biens ;
- toutes activités de formation professionnelle relatives aux matières énumérées ci-dessus ;
- la prise, la détention et la gestion de participations dans toutes entreprises bancaires, financières, immobilières, industrielles ou commerciales en France et à l'étranger.

Registre du commerce et des sociétés, et code APE

542 016 381 RCS PARIS

APE : 651 C.

Documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e (secrétariat général).

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation du résultat (article 30 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, après déduction et affectation du montant des plus-values à long terme, augmenté des reports à nouveau bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultative ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

Le paiement des dividendes est effectué à la date fixée par l'assemblée générale ou à défaut à la date fixée par le directoire.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution.

Situation de dépendance

Le CIC n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Historique

La société actuelle a été créée le 7 mai 1859 sous la dénomination de « Société Générale de Crédit Industriel et Commercial ».

Dès sa création, elle a présidé à la constitution de banques régionales dans les principales grandes villes de France. En 1895, elle a inauguré à Londres sa première succursale à l'étranger.

En 1918 et 1927, elle est entrée dans le capital de plusieurs banques régionales ou locales (Banque Dupont - Banque Scalbert - Société Normande de Banque et de Dépôts - Crédit Havrais - Crédit Nantais - Crédit de l'Ouest - Banque Régionale de l'Ouest). Elle a constitué, autour d'elle, un groupe de banques affiliées qui s'est élargi encore pendant la crise des années trente.

En 1968, le groupe Suez - Union des Mines a pris le contrôle du groupe CIC.

En 1982, la plupart des banques du groupe CIC et la Compagnie Financière de Suez ont été nationalisées.

Après que l'État lui eut apporté la totalité du capital de la Banque de l'Union Européenne et le nombre d'actions des banques régionales nécessaire pour assurer leur détention à 51 %, en 1984, la société a filialisé ses activités bancaires qu'elle a transférées à une structure qui a pris le nom de CIC Paris.

Elle est devenue ainsi la société mère du groupe et a pris alors le nom de Compagnie Financière de Crédit Industriel et Commercial.

En 1985, le GAN est entré dans le capital de la Compagnie Financière de CIC avec une participation qui a augmenté au fur et à mesure que les participations du groupe Suez et de l'État ont diminué.

En 1987, l'État a apporté le solde des actions des banques régionales à la Compagnie Financière de CIC, celle-ci détenant alors 100 % du capital de ses filiales bancaires.

En 1990, la Compagnie Financière de CIC a fusionné avec la Banque de l'Union Européenne pour donner naissance à la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne qui a opéré sous le nom commercial de « Union Européenne de CIC ».

Le 27 avril 1998, le GAN a cédé à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) 67 % du capital de la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne dans le cadre de la procédure de privatisation du groupe CIC engagée par l'État le 1^{er} août 1996.

Le 31 décembre 1999, la Compagnie Financière de CIC et de l'Union Européenne a absorbé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, le Crédit Industriel et Commercial, sa filiale à 100 %, selon la procédure de fusion simplifiée. Elle a alors pris le nom de Crédit Industriel et Commercial et transféré son siège social au 6, avenue de Provence, à Paris.

À la suite des accords conclus le 11 septembre 2001 entre le CIC, la BFCM, le GAN et Groupama, la participation de 23 % dans le capital du CIC que détenait le GAN a été rachetée par la Société Ventadour Investissement, filiale à 100 % de la BFCM.



Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Personne qui anime la responsabilité du document de référence

M. Michel Lucas, président du directoire.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en section « éléments financiers » (pages 64 à 85 pour les comptes consolidés et pages 138 à 139 pour les comptes sociaux) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 188 à 195. Ces derniers contiennent des observations.

Paris, le 27 avril 2009

Michel Lucas
Président du directoire

Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres, appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit
Adresse : 63, rue de Villiers – 92 208 Neuilly-sur-Seine cedex
Représenté par Jacques Lévi et Agnès Hussherr
Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11 mai 2006
Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Ernst & Young et Autres
Adresse : 41, rue Ybry – 92 576 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Olivier Durand
Début du premier mandat : 26 mai 1999
Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 19 mai 2005

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux comptes suppléants

Étienne Boris, Pascal Macioce.

Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en millions d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit		Ernst & Young et Autres	
	2008	2007	2008	2007
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes				
- CIC	0,67	21 %	0,57	22 %
- Filiales intégrées globalement	2,39	77 %	1,88	71 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes				
- CIC				
- Filiales intégrées globalement	0,05	2 %	0,06	2 %
Sous-total	3,11	100 %	2,51	95 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social			0,05	2 %
- Autres			0,09	3 %
Sous-total			0,14	5 %
TOTAL	3,11	100 %	2,65	100 %
			1,99	100 %
			2,58	100 %

Table de concordance du document de référence

Annexe 1 du règlement européen n° 809/2004

	Pages	
1	Personnes responsables	208
2	Contrôleurs légaux des comptes	208
3	Informations financières sélectionnées	5-6
4	Facteurs de risques	72-85
5	Informations concernant l'émetteur	205 / 206-207
6	Aperçu des activités	5 / 7-30 / 67-69 / 206
7	Organigramme	8-9 / 104-107
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	205
9	Examen de la situation financière et du résultat	64-71 / 86-88
10	Trésorerie et capitaux	78-79 / 89-90
11	Recherche et développement, brevets et licences	na
12	Information sur les tendances	70
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	na
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	31-49
15	Rémunération et avantages	34 / 38-39 / 71 / 137
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	31-49
17	Salariés	59 / 202-203
18	Principaux actionnaires	202-204
19	Opérations avec des apparentés	205
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	63-178 / 205-206
21	Informations complémentaires	134 / 201-204 / 206-207
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	62 / 209
25	Informations sur les participations	205

Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

	Pages	
1	Attestation du responsable du document de référence	208
2	Rapports de gestion	64-85 / 138-139
3	Etats financiers	86-137 / 140-169

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 64 à 125 et page 146 du document de référence n° D. 08-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, présentés respectivement aux pages 56 à 119 et page 140 du document de référence n° D. 07-0417 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mai 2007 ;

Les chapitres des documents de référence n° D. 08-0362 et n° D. 7-0417 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Site Internet : www.cic.fr

Responsables de l'information

Hervé Bressan - directeur financier

Téléphone : 01 45 96 81 90

Bruno Brouchiquan - responsable de la communication

Téléphone : 01 45 96 92 20

Édition

CIC

Relations extérieures

Conception - Réalisation

TroisQuatorze

Crédit photos

Caroline Dautre

Le rapport annuel du CIC est également édité en version anglaise



Chaîne de contrôle qui garanti la traçabilité du papier depuis la forêt gérée de façon durable jusqu'au document imprimé.



CIC – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 586 384 976 euros
6, avenue de Provence – 75009 Paris – Tél. : 01 45 96 96 96 – Télécopie : 01 45 96 96 66 – Télex : 688314 CICIP – swift cmcifrpp – <http://www.cic.fr>
Banque régie par les articles L.511-1 du Code monétaire et financier – RCS Paris 542 016 381 – Adresse postale 75452 Paris Cedex 09